3 1761 04571905 1

UNIV.OF
TORONTO
LIBRARY

THE
A. H. U. COLQUHOUN
LIBRARY
OF CANADIAN HISTORY

LE RÉGIMENT DE CARIGNAN

(Droits réservés, Canada, 1922)

L'IMPRIMERIE DES ÉDITEURS, LIMITÉE
133, rue Saint-Laurent
Montréal

LE RÉGIMENT DE CARIGNAN

MÉLANGES HISTORIQUES

Volume 8

Études éparses et inédites

DE

BENJAMIN SULTE

Compilées, annotées et publiées par

GÉRARD MALCHELOSSE

G. DUCHARME
Libraire-Éditeur
133, RUE SAINT-LAURENT, MONTREAL

1922

31435 4-6
4 . 4 . 35

P.G.

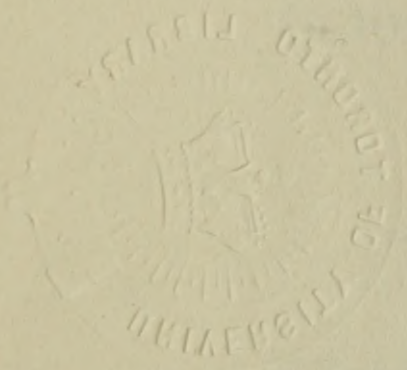

à

l'HONORABLE ATHANASE DAVID

Secrétaire de la province de Québec

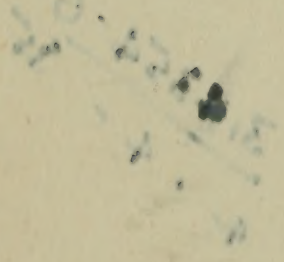

PRÉFACE

L'étude que nous présentons au public comprend deux parties distinctes : le régiment de Carignan et les officiers.

Ce régiment, fameux dans notre histoire, a dû compter quatre-vingt-seize officiers, si nous y joignons ceux des quatre compagnies de M. de Tracy. Or, M. Sulte en mentionne près de quatre-vingt-dix. Lorsque M. P.-G. Roy nous dit que nous ne connaissons peut-être pas la moitié des officiers de ce corps d'élite, il nous paraît exagérer quelque peu.

Si nous sommes dans le vrai, chaque compagnie régulièrement constituée devait avoir quatre officiers : capitaine, lieutenant, enseigne et sergent ou cadet. Mais, dans une troupe envoyée en terre coloniale, il devait y avoir des officiers surnuméraires. Quant au sergent, on voit souvent, au dix-septième siècle, que ce grade désigne l'enseigne ; en un mot, c'est un sous-enseigne, suivant la signification de l'époque.

Le régiment de Carignan paraît avoir eu ses sous-lieutenants ; on sait déjà qu'il y avait parfois deux sous-lieutenants dans une compagnie. Après les patientes recherches de l'auteur, ce point reste imparfaitement élucidé.

Il y avait aussi les cadets, un autre grade à signification imprécise. Le cadet tenait un 4e, un 5e et même un 6e rang, selon l'occasion. Je ne crois pas qu'il y ait eu d'uniformité absolue dans les cadres des officiers d'une compagnie à l'autre.

Ce qu'on ne saurait perdre de vue, ici, c'est que tout ce qui a été écrit sur le régiment de Carignan, depuis 1903,[1] *ne compte guère, si l'on excepte ce qu'en a dit M. Thomas Chapais dans son* Jean Talon.

1. *Mémoires de la Société royale du Canada.*

La seconde partie de ce travail est une revue biographique sur les officiers de ce corps d'élite.

La présence du régiment de Carignan dans la Nouvelle-France a ramené la paix avec les Iroquois et a eu un effet assez considérable sur la colonisation agricole. Son organisation et son histoire nous offrent un intérêt particulier, à cette heure où l'on se passionne à éclaircir davantage l'origine de nos familles.

L'étude de M. Sulte n'est pas loin de contenir tout l'essentiel. Rappelons-nous que, jusqu'à présent, nous ne pouvions mentionner plus de dix noms des officiers.

Non seulement cette troupe de Carignan était formée des débris de plusieurs régiments, qui avaient fait diverses campagnes en Europe, mais elle avait des compagnies de quarante, cinquante et même de soixante hommes. Nous ne pouvons calculer que par à peu près. Autrefois, tout comme de nos jours, l'effectif d'un régiment était chose changeante.

C'était une entreprise difficile que de reconstituer les cadres de ce régiment, avec les très rares documents que nous possédions. On ne saurait trop louer M. Sulte des acquisitions considérables qu'il nous livre. Espérons que la découverte d'autres pièces permettra de mener à bonne fin l'œuvre si bien commencée.

GÉRARD MALCHELOSSE.

Montréal, 6 janvier 1922.

Le Régiment de Carignan

Depuis un siècle, on demande ce que peuvent être devenus les papiers officiels du régiment de Carignan et, à leur défaut, il a été presque impossible d'aborder l'étude de cette page de notre histoire. Nous avons attendu en vain la découverte des registres, correspondances, bordereaux de paie, etc., qui pourraient fournir sur cette matière des renseignements précis, copieux et concluants. Puisque la montagne ne vient pas à nous, allons à la montagne.

I

L'arrivée des soldats de Carignan, en 1665, changea la situation du pays en mettant un terme aux courses désastreuses des Iroquois qui duraient depuis quarante ans. La même politique qui envoyait cette troupe pour établir la paix dirigeait aussi une assez forte émigration de cultivateurs vers les bords du Saint-Laurent. Une ère nouvelle s'ouvrait en faveur des colons véritables, car les intérêts de ceux-ci avaient été, jusque-là, sacrifiés au commerce des marchands de fourrures. Mazarin et son régime disparaissaient avec les longues guerres civiles aussi bien qu'étrangères qui avaient tenu la France dans une suite de tiraillements douloureux. Louis XIV prenait en main les affaires du royaume ; Colbert le secondait. Le soleil du " grand siècle " se levait sur le monde ; un rayon matinal éclairait la Nouvelle-France.

Les Canadiens d'alors étaient presque tous nés dans la colonie ; leur jeune courage s'adaptait merveilleusement

aux calculs de l'administration régénérée. Cette heure propice entre toutes ne fut pas perdue ; elle ressemble sur plusieurs points à ce qui arriva, deux cents ans plus tard, à la mise en œuvre de notre confédération.

A propos de quoi envoyait-on au Canada ce régiment français ? Ceci demande une explication des choses militaires de la colonie.[1]

Samuel Champlain n'avait fait aucune guerre, si l'on en excepte quelques coups d'arquebuse tirés sur les Iroquois. Il n'avait à sa disposition aucune force militaire. En 1635, quatre mois avant sa mort, il demandait au ministre cent vingt hommes seulement, armés à la légère, et, avec cela, il espérait, sous un an, réduire ces ennemis à se tenir tranquilles.

La Compagnie des Cent-Associés entretenait quelques soldats à Québec et aux Trois-Rivières pour garder ses magasins de traite. En 1642, on augmenta leur nombre pour en fournir quelques-uns au fort Richelieu (maintenant Sorel). Une compagnie arriva de France en 1644 et fut dispersée partout, jusque chez les Hurons. En 1647, la population de Montréal était de quarante à quarante-cinq hommes, sur lesquels trente formaient la garnison. Deux ans plus tard, il y avait une sorte de camp volant ou patrouille de cinquante soldats enrôlés parmi les gens du pays pour surveiller le fleuve, de Québec à Montréal. On organisa un noyau de milice en 1650, mais elle ne pouvait guère fournir plus de soixante-quinze individus. Chez les Iroquois, en 1657, avec Zacharie Dupuis, il y avait quelques soldats. La situation militaire était des plus tendues.

---

1. Pour plus de détails voir *Documents sur la Nouvelle-France*, I, p. 249-50 ; Sulte, *Histoire des Canadiens-français*, III, p. 4, 12, 14, 20, 27, 41, 51, 53, 120 ; IV, p. 3, 4, 8, 10, 17, 26 ; *Société royale*, 1896, p. 121, 163 ; 1901, p. 3-33.

Les Andastes, de la Pennsylvanie,[2] faisaient des coups sur les bourgades iroquoises. "Les Andastagueronnos,[3] Sauvages belliqueux et redoutés de tous temps des Iroquois supérieurs," déclarent la guerre à ces derniers en 1661. "Nous n'avons plus que les Agnieronnons et les Onneïouterenons contre nous... Cette petite partie des Iroquois ne laisse pas de nous être la plus redoutable puisqu'elle seule a fait cette année quasi tous les ravages dont nous avons été désolés... De deux mille Iroquois ou environ qu'il y a, en voilà quinze ou seize cents qui mettent les armes bas... Nous n'en aurons plus que quatre ou cinq cents sur les bras, qui ont eux-mêmes à dos trois nations différentes : les Abnaquiouiois, les Mahingans et ceux qu'on nomme du Levant (les Soccoquis ?) contre lesquels ils reprennent la guerre tout de nouveau, étant si superbes qu'ils ne nous croyent pas dignes d'être mis au nombre de leurs ennemis."[4]

La population blanche du Bas-Canada ne dépassait pas deux mille âmes. Quatre cents guerriers iroquois ne devaient pas en avoir peur.

Pierre Boucher partit en 1661 pour demander des secours à la France ; il revint, l'année suivante, avec quelques escouades de soldats et un petit nombre de cultivateurs, mais ce renfort n'était pas suffisant. M. d'Avaugour,[5] qui comprenait sa besogne, insistait auprès du roi pour avoir des troupes. En 1663 il se formait à Montréal une compagnie de milice.

"Les représentations faites par M. d'Avaugour, après la mort de Mazarin, produisirent enfin un certain effet,

2. Disons la rivière Susquehanna puisque Wm. Penn n'arriva dans cette contrée que trente ans plus tard.
3. Sur ces Sauvages voir les *Relations des Jésuites* et *Société royale*, 1901, p. 50.
4. *Relations des Jésuites*, 1661, p. 31, 39.
5. *Société royale*, 1896, p. 105-07.

et M. de Mézy, successeur de M. d'Avaugour, arriva en Canada en 1663 avec un premier[6] convoi de colons et de soldats, bientôt suivi d'un second, qui amenait de la Rochelle trois cents émigrants. Sur ce nombre, soixante-quinze furent laissés à Terreneuve, soixante étaient morts en route et il n'en débarqua que cent cinquante-neuf à Québec, parmi lesquels un certain nombre de jeunes filles."[7]

"Le roi ne nous a pas envoyé des troupes, comme il l'avait fait espérer, pour détruire les Iroquois. On nous mande que les démêlés qu'il a dans l'Italie en sont la cause, mais il a envoyé à la place cent familles[8] qui sont cinq cents personnes. Il les défraie pour un an, afin qu'elles puissent facilement s'établir et subsister ensuite sans incommodité, car quand on peut avoir une année d'avance en ce pays, on peut défricher et se faire un fond pour les années suivantes."[9]

Le 5 décembre 1663 le Conseil Souverain de Québec dit que le roi a fait espérer d'envoyer l'an prochain des soldats. On décide d'augmenter tout de suite de quinze hommes la garnison de Québec, à raison de trois cents livres par an, en monnaie ou castor, au prix du pays.

Colbert écrit, le 18 mars 1664, que le roi va envoyer un bon régiment d'infanterie à la fin de l'année ou au mois de février suivant, afin de réduire entièrement les Iroquois.[10] Le 18 juin, avant que d'avoir reçu cette dépêche, le Conseil Souverain demande l'envoi d'un régiment complet. Le 9 octobre, on décide au conseil qu'il n'y a pas de place dans les

6. Celui de Pierre Boucher était de 1662.
7. Rameau de Saint-Père, *la France aux Colonies*, II, p. 23.
8. De 1608 à 1662, les colons étaient venus d'eux-mêmes. De 1662 à 1672, le roi en envoya de quinze cents à deux mille, après quoi il ne fit plus rien pour le Canada.
9. Mère Marie de l'Incarnation, automne de 1663.
10. Désiré Girouard, *Lake St. Louis*, p. 8.

petites garnisons du pays pour cinq soldats venus de France cet été.[11] En ce moment, les troupes de Carignan étaient sous ordre pour s'embarquer durant l'hiver.

Rien n'était plus facile aux Iroquois que de tomber sur Montréal, Trois-Rivières et Québec, de tout réduire à néant et d'occuper le Bas-Canada à titre de territoire de chasse, de même qu'ils possédaient le Haut-Canada depuis 1650. Les deux mille cinq cents personnes qui composaient toute la colonie française n'offraient pas une résistance comparable aux trente ou quarante mille Sauvages écrasés par les Iroquois depuis 1636 et qui tous étaient des guerriers redoutables, disait-on. Cet arrêt dans l'esprit de conquête des Cinq-Nations n'a pu être occasionné que par les événements qui se passaient à leurs portes, alors que les Hollandais du fleuve Hudson se voyaient aux prises avec les Anglais ; et les Iroquois savaient parfaitement que Louis XIV avait contribué à remettre sur le trône d'Angleterre son cousin Charles Ier. Advenant donc le triomphe possible des Anglais à Orange (maintenant Albany), les Iroquois se trouveraient serrés entre deux gouvernements européens qui pouvaient leur dicter des ordres. Ce peuple ne s'est jamais payé d'illusion. En tout temps, il a compris ses intérêts sur une large base. Pour se maintenir entre deux périls, sa politique voulait et a voulu faire un jeu d'équilibre qui lui a réussi jusqu'à 1760, alors que la France a perdu toute valeur. C'est tellement le cas que les Iroquois refusaient d'appuyer les Anglais lorsque la prépondérance de ceux-ci se manifestait et, pour la même raison, ils s'écartaient de l'alliance française sitôt que les Anglais faiblissaient. Ils ne se tenaient avec le plus fort qu'autant que celui-ci ne prenait pas trop d'empire. Ce qu'ils redoutaient, de 1665 à 1760, comme

11. Cinq soldats... la chose demande explication.

dernière expression, c'était de voir ou les Français ou les Anglais devenir maîtres en Amérique, car alors l'élément sauvage ne compterait plus. Cette prévision s'est réalisée, à tel point que l'argument en question fut le seul sur lequel Pontiac bâtit son système, en 1764.

Voyons maintenant quel secours la France nous envoya en 1665.

II

L'origine du régiment de Carignan est expliquée par un auteur dont la compétence en ces matières est fort prisée : " Dans le temps que le prince de Condé était dans les troupes d'Espagne, un officier allemand nommé Balthazar, qui y servait, fut attiré au service de la France par M. de Salières qui était son ami. On lui donna un régiment qui prit son nom et il servit en 1636 au siège de Valence sur le Pô."[12]

Nous sommes en mesure de fournir sur Balthazar des renseignements beaucoup plus complets, grâce à l'un de ses descendants qui a demeuré longtemps à Québec. La famille, en remontant très loin, sortait d'une source noble de la Transylvanie, canton de Vaud. Le premier qui laissa sa marque en France était colonel d'un régiment d'infanterie allemande et fut créé maréchal de camp par Henri IV. Bientôt après il reçut son coup de mort à la bataille d'Ivry, en 1590. L'un de ses fils suivit Gustave-Adolphe, roi de Suède, parvint au grade de général-major et s'établit dans la Poméranie suédoise après la paix générale de Munster, en 1648.[13] Son neveu forma le régiment de Carignan.

12. Gabriel Daniel, Jésuite, *les Milices françaises*, II, p. 53, 421. Sur Johann von Balthazar qui fut un célèbre partisan et le bras droit de Condé de 1650 à 1654, on peut voir l'ouvrage du duc d'Aumale, *Histoire des Princes de Condé*, V, p. 159, 201, 595, 663 ; VI, p. 21, 114, 163, 291, 311, 655, 659 ; VII, p. 55.

13. Descendance : Jacques de Balthazar, surintendant général de Poméranie ; Henri, conseiller provincial de Poméranie ; Jacques, conseill

"Le fils aîné de Balthazar tué à Ivry se nommait Gacho, devint capitaine des gardes de Frédéric V, électeur palatin, roi de Bohême. Il fut tué à la bataille de Prague après avoir fait des prodiges de valeur pour couvrir la personne de son maître enveloppé par les Impériaux et qu'il parvint à sauver aux dépens de sa propre vie."[14]

C'est Jean, né en 1600, fils de Gacho, qui va nous occuper. Après le désastre de Prague, en 1620, celui-ci s'attacha à la fortune du célèbre Mansfeld et, après la mort de ce dernier, entra au service de Gustave-Adolphe qui le remarqua dans les campagnes de Prusse et de Pologne. Ensuite vint la guerre d'Allemagne où il se signala, particulièrement à la bataille de Leipzig, en 1631, et à celle de Lutzen, en 1632, où il commandait un régiment allemand et où le grand Gustave-Adolphe fut tué.

Jean était aussi fin diplomate que bon capitaine, aussi le fameux chancelier suédois Alexandre Oxensteirn le chargea-t-il de plusieurs missions auprès de divers souverains et, finalement, en 1634, à la suite de la bataille de Nordlingen, remportée par les Impériaux sur les Suédois, il l'envoya au

---

privé de Mecklemburg ; Georges-Nicolas, lieutenant-colonel au régiment Schultz, infanterie suédoise ; sa femme était Eléonore de Hertel ; Phillippe-Christophe de Balthazar, né le 22 janvier 1724, en Poméranie, entre au service de la France sous le maréchal de Saxe, passe par tous les grades, fait huit campagnes en Flandres et en Allemagne, est major au régiment de Schomberg-dragons en 1768, colonel du 3ème chasseurs à cheval, brigadier en 1780, maréchal de camp en 1784, émigre en 1791 et meurt à l'armée de Condé en 1795. Il avait épousé en 1768 Marie-Madeleine de Turckheim, d'une bonne famille d'Alsace. Son fils Louis-Frédéric, né le 26 mars 1773, sous-lieutenant au régiment d'Alsace en 1784, lieutenant aux carabiniers de Monsieur en 1789, tué à l'armée de Condé en 1794 avec le grade d'adjudant-major au régiment d'infanterie de Lœwenstein, a été le dernier de son nom. Sa sœur unique, Marie-Henriette-Louise-Eléonore, ayant épousé Joseph de Kastner, né en 1772, à Molsheim, Alsace, fut la grand'mère de Frédéric de Kastner, ancien professeur au " High School " de Québec, arrivé en Canada en 1877.

14. Frédéric de Kastner, *les Héros de la Nouvelle-France*, p. 93.

cardinal de Richelieu auquel il plut et qui l'attira au service de la France, avec le grade de maréchal des camps. Il se distingua en cette qualité aux batailles d'Avesnes, en 1635, de Buffalora, en 1636, de Leucate, en 1637, de Quiers en Piémont, en 1639, de Casal, en 1640, — toutes gagnées sur les Espagnols — et à la prise de Turin. Richelieu le nomma lieutenant-général quelque temps avant de mourir, après quoi Jean de Balthazar se joignit au prince de Condé et acquit de nouveaux lauriers à Rocroi, en 1643, à Fribourg, en 1644, et à Nordlingen, en 1645.

De 1636 à 1644 ou 1645, il est probable que le régiment de Balthazar accompagna son chef dans les opérations militaires qui viennent d'être mentionnées. Peut-être y eut-il une réforme de ce corps en 1644, puisque l'on dit qu'il se composait " de mille hommes levés en Savoie cette année, par le prince de Carignan,"[15] toutefois il paraîtrait que Jean de Balthazar conserva sa position à la tête du régiment, soit comme colonel actif ou colonel honoraire, car il était souvent employé à d'autres branches du service.

Le duc d'Aumale dit : " Johann von Balthazar, né à Simmeren dans le bas Palatinat, engagé dans l'armée suédoise, passa au service de la France (1634) comme capitaine au régiment de Gassion. Devenu lieutenant-colonel (1641) il conduisit six compagnies de ce corps en Catalogne et ce détachement fut le noyau du régiment de Balthazar, resté célèbre dans l'armée française sous le nom de Royale-Cravate. Ayant embrassé le parti de M. le Prince, Balthazar battit plusieurs fois les troupes du roi en Guyenne. Son fameux

15. J.-M. Lemoine, *Société royale*, 1892, p. 20. Ceci nous paraît douteux car ces deux corps paraissent avoir été indépendants l'un de l'autre avant 1659.

cheval *Demi-Diable* fut tué au combat de Mugron, en mars 1653."[16]

Consultons maintenant des notes qui ont un rapport plus ou moins direct avec notre sujet mais qui concernent certains officiers qu'on retrouvera plus tard dans la présente étude.

Le 18 avril 1643 le vicomte de Turenne, alors à l'armée d'Italie et récemment nommé maréchal de France, écrivait à sa sœur : " J'ai fait M. de Varenne[17] capitaine de mes gardes." Le 13 septembre 1644, à la même : " J'ai laissé M. de Varenne à Spire[18] pour y commander."

En 1648, dans la campagne du Danube, Turenne envoie le général-major de Varenne prendre la ville de Weilerstack, ce qui réussit parfaitement. Dans une lettre écrite par un officier militaire, le 28 mars 1652, il est dit que, à l'affaire du pont de Gergeau, où Turenne commandait, le lieutenant-colonel du régiment de Carignan fut blessé à mort. Au combat d'Etampes, le 4 mai 1652, sous Turenne qui luttait contre Condé révolté, le régiment de Carignan, secondé par celui de Broglie,[19] donna l'un des premiers. Le comte de Broglie eut son cheval tué et son frère reçut une blessure. A la journée du faubourg Saint-Antoine de Paris, le 5 juillet 1652, où Turenne repoussa Condé, celui-ci avait placé de Varenne et de Clinchamps en face du corps commandé par Turenne en personne ; les régiments de Turenne, Uxelles, Carignan et Clare formaient la gauche de l'armée royaliste.

16. *Histoire des Princes de Condé*, V, p. 160. En 1648 Condé avait sous ses ordres les régiments de Watteville, Piémont, Molondin, Douglas et autres.

17. Cet officier devait être Roger de Nagu, marquis de Varennes, nous dit Aégidius Fauteux, et n'était pas le père de René Gauthier de Varennes qui vint en Canada avec le régiment de Carignan.

18. Victoire de Fribourg ; prises de Philipsbourg et de Mayence ; Spire délivrée.

19. Prononcez " Broille."

En 1656, un nommé Talon[20] était auprès de Turenne qui le chargea, à deux reprises, de porter des nouvelles verbales à Mazarin sur les opérations militaires autour de Valenciennes ; même chose en 1657. Le 28 juin de cette dernière année, Turenne écrit à Mazarin : " J'ai envoyé M. de Varenne à Rethel," ville enlevée aux Espagnols et à Condé en 1653. Le 28 juillet 1657, de Varenne escorte Mazarin avec un détachement. Cette année, le comte Charles de Broglie[21] fait rapport à Turenne sur ce qui s'est passé dans le voisinage de la position qu'il occupe ; c'étaient les préliminaires de la victoire des Dunes remportée par Turenne et qui termina la guerre commencée depuis quarante ans.[22]

Jean de Balthazar ne s'entendant plus avec le prince de Condé demanda de retourner à son ancien chef d'Italie, le comte d'Harcourt, qui commandait alors en Catalogne. Il eut occasion de montrer de la valeur en Espagne comme il avait fait partout. En 1654 il prit la direction en chef de l'armée française de Catalogne, et bien qu'elle fut très réduite en nombre, mal équipée, mal payée, il parvint non seulement à tenir tête aux troupes espagnoles, mais à remporter divers avantages sur elles. Frédéric de Kastner ajoute : " Ayant sollicité de la reine Anne d'Autriche et du cardinal de Mazarin le bâton de maréchal de France et un gouvernement, récompenses qu'il croyait dues aux services

20. Il devait être de la famille de Jean Talon qui devint intendant de la Nouvelle-France en 1665.

21. Famille savoisienne passée en France vers 1630. Madame la marquise de Créquy (*Souvenirs*, VII, p. 241) prétend que Broglie ou Debroglio veut dire Dumoulin en patois du comté de Nice. Le nom est Broglia en italien, Broglie en français. Le prince de Condé écrivait et disait toujours Broillion.

22. *Lettres et Mémoires de M. de Turenne*, par le comte de Grimoard, I, p. 49, 101, 200, 217, 249, 256, 261, 263, 265, 268 ; Adrien Pascal, *l'Armée française*, II, p. 50.

signalés qu'il avait, depuis vingt ans, rendus à la France, et ne se voyant payé qu'en belles promesses, il entra (1655) au service de Charles-Louis, électeur palatin, fils de Frédéric V, en qualité de généralissime et de premier ministre."

Voyons un autre auteur : " La paix ayant été conclue entre la France et l'Espagne (1659), il se fit une réforme des troupes. Le régiment du prince de Carignan et celui de Balthazar furent mis en un même corps. Les deux commandants conservèrent chacun leur (compagnie) colonelle et leur drapeau blanc. Le régiment s'appela Carignan-Balthazar et les commissions des officiers étaient expédiées sous le nom des deux colonels... Le colonel Balthazar s'étant retiré, M. de Salières prit sa place et le régiment s'appela alors Carignan-Salières. Les deux colonelles et les deux drapeaux blancs subsistèrent. La colonelle de Carignan était la première et celle de Salières la seconde."[23] Il y a apparence que ce changement eut lieu en 1659. Le prince était ce que nous appelons colonel honoraire ; le colonel actif se nommait Henri de Chastelard[24] sieur de Salières. Le prince garda le régiment jusque vers 1668, alors que celui-ci passa au prince Eugène-Maurice de Carignan, appelé le comte de Soissons.

En 1660 Jean de Balthazar acheta la baronnie de Prangin, en Suisse, et fut gratifié, la même année, de la bourgeoisie patricienne de Berne par la régence de cette république. Il se retira du service de l'électeur palatin en 1668 et vécut dans sa terre de Prangin jusqu'à sa mort survenue en 1688. Il écrivit une *Histoire de la guerre de Guyenne*, publiée à Cologne en 1694.

---

23. Daniel, *les Milices françaises*, II, p. 421.
24. Non pas Chapelas, comme nous l'avions écrit dans la *Société royale*, 1903, p. 30.

La maison de Carignan tire son nom de la ville de Carignano et est une branche de la famille de Savoie. Thomas-François, prince de Carignan, cinquième[25] fils de Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoie, né en 1596, fut la souche de cette branche.[26] Il suscita des troubles dans le Piémont pendant la régence de sa belle-sœur Christine, en 1630, devint lieutenant général en France, après avoir combattu à la tête des Espagnols, de 1635 à 1638, commanda les Français en Italie,[27] en 1642, et, par la faveur de Mazarin, reçut la charge de grand-maître de France après la disgrâce du prince de Condé, en 1650. Il mourut à Turin en 1656. Son fils aîné, Emmanuel-Philibert, était sourd-muet de naissance. Il montra de la valeur au siège de Pavie, en 1655. Habile administrateur et entendu dans la diplomatie, il rédigeait des mémoires que Mazarin et Louis XIV lisaient ; cela explique sa position à la cour de France.

Comme c'était la coutume à la fin d'une guerre, nombre de régiments furent licenciés, d'autres réduits et amalgamés, ce qui motive l'arrangement intervenu entre Balthazar et Carignan, en 1659.[28] A ce compte, il ne devait pas rester beaucoup des hommes de 1636 enrôlés sous Balthazar, ni des Savoisiens de 1642 du premier prince de Carignan.

Au temps de Turenne on cite quarante-six régiments d'infanterie, d'après la date de fondation, mais celle-ci n'est pas donnée. Celui de Carignan-Salières portait le No

25. Le dictionnaire Larousse le donne comme troisième fils.

26. Il fut l'ancêtre du roi actuel d'Italie, Victor-Emmanuel III ; la branche cadette de la maison royale du Piémont est montée sur le trône en 1831, en la personne de Charles-Albert, après la mort de Charles-Félix, roi de Sardaigne.

27. C'est alors qu'il dut lever le régiment de Carignan.

28. George Tricoche, *les Milices françaises et anglaises au Canada*, dit faussement que cet arrangement eut lieu parce que le prince de Carignan était incapable de supporter les frais d'entretien de son régiment ; on sait que le roi en avait fait un corps royal plusieurs années auparavant.

43 et Broglie le No 40.[29] Par l'ordonnance du 26 mars 1670, portant règlement général du rang des régiments d'infanterie, celui de Carignan-Salières est le 35e des cinquante-et-un régiments énumérés. Il n'y est pas fait mention du régiment de Broglie.[30]

Le XIXe siècle nous a habitués au spectacle des armées permanentes et, par suite de cette éducation, les choses militaires qui remontent à François Ier, par exemple, sont assez mal comprises. On est très disposé à confondre l'organisation des troupes sous Napoléon avec celle de Louis XIV. Les termes et les expressions étant presque toujours les mêmes dans les deux cas, le lecteur est porté à croire qu'il entend ce qu'il lit mais, en somme, il se trompe très souvent.

L'armée c'était la milice. On la recrutait en temps de guerre dans les endroits voisins du théâtre des hostilités, laissant le reste du royaume dormir en paix. Les corps ainsi levés n'étaient pas nombreux, et de plus ignorants du métier, mal habillés, à peine reconnaissables à un semblant d'uniforme et payés quand la fortune souriait à leurs chefs. Il va sans dire que tous étaient fantassins. Ces volontaires — car tels il faut les appeler — entraient en campagne par goût des aventures, avec le désir de s'amuser entre une étape et un combat, attirés aussi par l'attrait du pillage ou l'espoir de faire de bons coups qui leur vaudraient certaines faveurs.

Pour le canon, alors peu en usage dans les marches, il y avait des hommes exercés, portant uniformes et toujours retenus au service. La cavalerie se formait parmi les gentilshommes pauvres. La maison du roi, sous Louis XIV,

29. Adrien Pascal, *l'Armée française*, II, p. 72.
30. C. Rousset, *Histoire de Louvois*, I, p. 222. Quelques officiers du régiment de Broglie apparaissent après 1659 comme faisant corps dans celui de Carignan-Salières.

se composait de ce que la cour avait de plus brillant et passait pour être un corps d'élite, ou ce que fut plus tard la garde de Napoléon. Les Suisses, employés à la protection des demeures royales et princières, étaient revêtus d'habits bariolés très voyants.

Après François II on avait commencé, vers 1560, l'organisation de régiments d'infanterie stables, pour servir de noyau d'armée à la guerre et donner plus de consistance aux opérations suivies. Il en sortait des sergents instructeurs qui rendaient promptement les miliciens habiles à se mouvoir ensemble et à se battre. Cette infanterie " reine des batailles " était très fière de sa position exceptionnelle, aussi l'honneur de lui appartenir était-il prisé dans le peuple, Elle constituait la véritable armée permanente.

En 1660 les quatre premiers vieux corps de troupes de France étaient : Piémont 1560, Picardie 1567, Champagne 1580, Navarre 1589, ce dernier créé par Henri IV aussitôt après la mort de Henri III. Les trois autres régiments étaient restés jusque-là fidèles à la cause des Valois. Aux quatre " petits vieux " comme on appelait Piémont, Picardie, Champagne et Navarre sous la minorité de Louis XIII, on ajouta, en 1619, le régiment de Normandie, qui datait de trois ans seulement et qui eut la première place après les quatre anciens, préséance qu'il conserva avec orgueil. Au milieu des troubles civils et des guerres intestines, aussi bien que des invasions de l'étranger qui marquèrent les années 1610-54 en France, les cinq régiments ci-dessus demeurèrent toujours fortement attachés à Louis XIII et Louis XIV, autrement dit le parti de la cour.[31]

La compagnie sous le patronage du premier officier du régiment s'appelait " la colonelle " et avait rang de première

31. Daniel, *les Milices françaises*, II, p. 350, 373, 384, 406.

compagnie. Le capitaine qui la commandait prenait le titre de lieutenant-colonel, c'est-à-dire qu'il tenait la place du colonel général. Lorsque cette dernière charge fut abolie, celle de lieutenant-colonel en ce sens n'exista plus ; la compagnie du maître de camp devint la première et la colonelle la seconde.

" De notre temps, écrivait le Père Gabriel Daniel en 1721, nous voyons des capitaines de diverses espèces. Outre les capitaines en premier ou en chef, il y a des capitaines en second, soit sur la mer, soit sur la terre. Le capitaine en second, dans les troupes de terre, est un officier qui commande une partie d'une compagnie, quand elle est trop forte d'hommes. C'est une place qu'on a donnée quelques fois à des capitaines réformés de cavalerie, pour leur laisser quelque espèce de commandement. On distingue encore le capitaine en pied et le capitaine réformé. Le premier est celui dont la compagnie a été conservée après la réforme des troupes. Le capitaine réformé est celui dont la place ou la charge a été supprimée et qui quelques fois reste dans le même corps, ou est incorporé dans un autre : on lui conserve son titre d'ancienneté, suivant la date de sa commission, ce qui peut lui être avantageux dans la suite. Il y a encore des capitaines réformés en pied : ce sont des maîtres de camp dont le régiment a été cassé dans la réforme et réduit à une seule compagnie qu'il commande ; c'est ce qui se fit en 1668 après la paix d'Aix-la-Chapelle."

On commença en 1657 à avoir des sous-lieutenants[32] d'infanterie, mais l'usage ne paraît s'être répandu dans les régiments en général que vers 1668. Peu après on les abolit, mais en 1687, le grade reparut, ajoute le Père Gabriel Daniel, " pour placer plus de neuf cents jeunes gentilshommes que

32. Nous n'en voyons que peu au régiment de Carignan au Canada.

le roi faisait élever et former pour la guerre dans plusieurs places frontières du royaume, comme Strasbourg, Longwy, etc. Ordinairement, on casse la plupart des sous-lieutenants à la fin d'une guerre, et on les rétablit quand on en commence une nouvelle."

L'enseigne d'infanterie, quand il y a un sous-lieutenant, n'est que le quatrième officier de la compagnie. Il a la garde du drapeau et doit plutôt mourir que de l'abandonner. Un auteur qui écrivait sous Henri IV s'exprime là-dessus avec énergie : "Le malheur avenant d'une défaite, le taffetas doit lui servir de linceul pour l'ensevelir et si c'est une vieille compagnie où le drapeau est usé et déchiré, le bâton de l'enseigne doit lui servir de cierge."

En 1682, Louis XIV, prévoyant la guerre d'Espagne, institua des compagnies de cadets pour former les gentilshommes âgés de quatorze à vingt-cinq ans au métier des armes. On les logea principalement dans les places frontières de l'Alsace et de la Lorraine, pour les instruire en tout ce qui pouvait les rendre propres à devenir officiers. C'est pour les utiliser que le roi rétablit le grade de sous-lieutenant en 1687.[33]

III

Le comte Godefroy d'Estrades, maréchal de France, vice-roi d'Amérique, étant retenu comme embassadeur en Hollande, en 1662, le marquis de Tracy fut nommé lieutenant général du roi dans toute l'Amérique, avec des pouvoirs extraordinaires, le 19 novembre 1663. Tracy était, comme Thémines en 1619, lieutenant général du roi et non pas vice-roi.[34]

---

33. Daniel, *les Milices françaises*, II, p. 58, 65, 431.
34. *Edits et Ordonnances*, III, p. 27 ; Lafontaine, *Vice-Rois*, p. 119.

" Ordre fut donné au marquis de Tracy, qui commandait alors une petite expédition dans les Antilles, de s'embarquer avec quatre compagnies qu'il avait sous ses ordres, pour le Canada, où devait le rejoindre le régiment de Carignan, fort de vingt compagnies, que l'on allait expédier de France. A cet effet, on nomma M. de Tracy vice-roi de la Nouvelle-France."[35]

Les *Relations des Jésuites* ajoutent : " Le roi ayant dessein de relever la gloire des Français dans l'île de Cayenne, d'où nous étions sortis depuis quelques années, et de faire visiter toutes les colonies que nous avons dans l'une et dans l'autre Amérique, fit choix de M. le marquis de Tracy, dont il avait connu la suffisance dans les différents emplois qu'il lui avait donnés en ses armées. Il lui fit expédier une commission des plus amples et des plus honorables qu'on ait encore vues ; lui donna quatre compagnies d'infanterie ; voulut que ses gardes portassent les mêmes couleurs que ceux de Sa Majesté ; lui fit équiper les navires nommés le *Brézé* et le *Teron*, celui-là de huit cents tonneaux et celui-ci d'un peu moins, avec plusieurs autres vaisseaux chargés de vivres et de munitions de guerre, de gens à cultiver la terre et plusieurs artisans, et de tout ce qui est nécessaire pour une expédition de cette importance.

" M. de Tracy[36] partit de la Rochelle le 26 février de l'an 1664, étant suivi, outre les troupes, de quantité de noblesse et de vaisseaux bien équipés. Il fut complimenté par les Portugais de Madère et du Cap Vert, avec tout l'honneur qui était dû à sa qualité et à son mérite. M. de la

35. Rameau de Saint-Père, *la France aux Colonies*, II, p. 23.
36. Il était âgé de soixante-deux ans. Harrisse, *Bibliographie*, p. 108.

Barre,[37] ayant mis pied à terre, y fut reçu magnifiquement. Ensuite, les vaisseaux cinglèrent droit à Cayenne et ils y arrivèrent en peu de temps. M. de Tracy ayant fait sommer le gouverneur hollandais de rendre l'île aux Français, auxquels elle appartenait, ils la rendirent sans difficulté et M. de la Barre s'y arrêta, conformément aux ordres du roi."

Après avoir raconté ce que fit M. de Tracy " dans les îles " pour y assurer la prépondérance française, les *Relations des Jésuites* continuent : " M. de Tracy reçut ordre de se rendre au plus tôt en Canada. Ce fut le 25 avril 1665 qu'il partit de la Guadeloupe... le *Brézé* prit sa route vers le Canada... il se rendit en un mois dans le grand fleuve du Saint-Laurent."[38]

Louis XIV commençait à tracasser la Hollande qui avait fait frapper une médaille offensante pour le futur grand roi. Colbert en profitait dans l'intérêt de sa politique et poussait son maître à s'emparer des colonies où les marchands d'Amsterdam trafiquaient.

M. de Tracy n'osa pas aventurer le *Brézé* dans le fleuve Saint-Laurent. Il nolisa deux vaisseaux plus légers et arriva à Québec le 30 juin, malade de la fièvre. Quatre compagnies de troupes des régiments de Broglie, Chambellé, Poitou et d'Orléans étaient avec lui, ainsi que les Pères jésuites Claude Bardy et François Dupéron. Quatre compagnies du régiment de Carignan venant de France sur deux navires, avec le Père Thierry Beschefer, Jésuite, étaient débarquées à Québec les 18 et 19 du même mois.[39] Voyons ce

37. M. Lefebvre de la Barre exploita pour son compte l'île de Cayenne et fut cause de la ruine de cette colonie. Retourné en France on le récompensa de ses méfaits en le nommant, en 1682, gouverneur du Canada où son passage fut désastreux.

38. *Relations des Jésuites*, 1665, p. 3.

39. *Journal des Jésuites*. Un des navires était commandé par le capitaine Le Gangneur, l'autre par le capitaine Petit ; tous deux étaient partis de la Rochelle à la fin d'avril.

qu'était devenu le régiment depuis que nous l'avons quitté en 1660.

Les Turcs, "campés en Europe," dominaient la Hongrie et envahissaient l'Autriche. Le danger pouvait s'étendre plus loin. Louis XIV voulut prêter son aide aux populations chrétiennes ainsi menacées. "Le régiment de Carignan, remarque Garneau, faisait partie de six mille hommes de pied, commandés par les comtes de Coligny et de la Feuillade, que la France envoya au secours de l'empereur d'Allemagne contre les Turcs, en 1664, et qui eurent l'honneur de la journée décisive de Saint-Gothard, sur le bord du Raab, où Montecuculi défit complètement le grand vizir Achmet Kouprougli."[40]

Au retour de cette campagne, le ministre Colbert persuada le roi de licencier une quinzaine de régiments dont on n'avait plus besoin et proposa d'affecter à l'augmentation de la flotte l'argent économisé sur cette dépense. Il semblerait que le prince de Carignan s'entendait avec eux puisque l'on invita les hommes libérés qui voudraient s'établir en Canada à se réengager sous M. de Salières et, de la sorte, le régiment se revit au complet aussitôt après avoir été débandé.[41] Cela avait lieu pendant que M. de Tracy était aux Antilles. On voit que les troupes qui l'accompagnaient n'avaient pu se joindre à celles de Hongrie. Rameau de Saint-Père a raison de dire que le régiment de Carignan devait les suivre à Québec.

---

40. F.-X. Garneau, *Histoire du Canada*, I, p. 215.

41. George Tricoche dit que le régiment de Carignan fut réorganisé après sa campagne contre les Turcs et que son effectif fut porté de mille à douze cents hommes, par l'injonction de deux cents Allemands. (*Les Milices françaises et anglaises au Canada*, p. 11). Tout nous porte à croire que cette nouvelle recrue de soldats n'a pas passé en Canada avec le régiment.

C'était la deuxième fois que l'on reconstituait le régiment, par conséquent il ne pouvait pas renfermer d'autres éléments que ceux de la population française, puisque les Italiens, les Espagnols, les Allemands primitifs ne devaient guère se sentir entraînés vers une colonie française et un pays sauvage. Ceux qui se marièrent ici étaient Français de noms, puisque ni les registres des églises ni aucun autre genre de documents ne nous fournissent dix noms qui aient une tournure différente du français.

On a souvent affirmé que nous avons reçu de ce régiment une certaine proportion de sang étranger,[42] mais cela ne semble pas possible vu les faits ci-dessus. En tout cas l'absorption n'a pas tardé, tout s'est fondu dans l'élément canadien. Par la suite des temps, nous avons vu de pareils résultats, et nous en voyons tous les jours.

Lisons la remarque suivante qui a été faite il y a cinquante ans, alors que l'on ne soupçonnait pas les transformations qu'avait subies le régiment au cours des trente années qui précédèrent son départ pour la Nouvelle-France : " La plupart des officiers que nous nommons ici sont qualifiés capitaines, lieutenants ou enseignes au régiment de Carignan, quoique, dans plusieurs actes, on suppose qu'ils avaient appartenu à d'autres régiments que ce dernier. Ainsi, M. Dugué est dit tantôt capitaine au régiment de Carignan, tantôt au régiment de Montaigu et enfin au régiment de Chambellé,[43] ce qui est peut-être une altération du

42. Peut-on dire qu'il existe pour nous ou pour d'autres peuples un sang étranger au nôtre ? N'est-ce pas l'éducation, bonne ou mauvaise, l'influence du milieu où l'on vit que crée les races physiquement, moralement et sous le rapport de l'intelligence ? Depuis Adam et Eve c'est le même sang qui donne des produits variés.

43. C'est le nom de sa mère et aussi le nom d'un régiment commandé par un membre de sa famille.

nom de M. de Chambly,[44] alors commandant des troupes en Canada.[45] On peut supposer de là que ces officiers avaient successivement appartenu à plusieurs régiments,[46] et qu'après avoir quitté le service, ils se qualifiaient du nom de quelqu'un des régiments où ils avaient eu de l'emploi. Ainsi, dans les lettres de noblesse de M. de Contrecœur, on lit qu'il avait d'abord été capitaine au régiment de Montesson, qu'ensuite il avait servi dans les chevaux-légers de M. de Créquy et enfin dans le régiment de Carignan dont il avait même eu le commandement d'une compagnie."[47]

Sur ce point important, savoir de quels gens était composé notre régiment, il semble que le doute est levé. Ces hommes étaient Français, non pas Espagnols, Allemands ou Italiens.

Colbert écrivait à Talon, au printemps de 1665 : " Le roi envoie le sieur de Tracy avec quatre compagnies d'infanterie,[48] et le sieur de Courcelles avec mille bons hommes du régiment de Carignan ; il y adjoindra trois ou quatre cents soldats du pays, qui savent la manière[49] de combattre des Iroquois."[50]

IV

Le 5 mai 1665 mourait à Québec M. de Mésy, gouverneur de la Nouvelle-France. Les 18, 19 et 30 juin eurent lieu

44. M. de Chambly était un autre homme.
45. Commandant des troupes du district de Montréal.
46. C'est la vérité.
47. Faillon, *Histoire de la colonie française*, III, p. 340.
48. Il ne dit pas qu'elles sont du régiment de Carignan.
49. Les officiers français ne le comprirent pas, par malheur.
50. Le *Mémoire du roi pour servir d'instruction au sieur Talon*, en date du 27 mars 1665, dit qu'il passe en Canada " mille bons hommes, sous la conduite du sieur de Salières, ancien maréchal de camp d'infanterie, avec toutes les munitions de guerre et de bouche estimées nécessaires pour cette entreprise."

les arrivages[51] mentionnés plus haut. M. de Tracy déployait le plus de faste possible, croyant par là en imposer aux Iroquois.

Le 16 juillet arriva du Havre à Québec le navire du capitaine Poulet portant douze chevaux qui émerveillèrent les Sauvages. Il était venu un cheval en 1648, mais on ne dit pas s'il avait vécu ou non une fois en Canada. Avec l'envoi de 1665, et d'autres qui suivirent, commença la race des chevaux canadiens.[52]

Les quatre premières compagnies des troupes partirent de Québec le 23 juillet, avec le Père Chaumonot comme aumônier, pour aller construire le fort Richelieu, à l'endroit où il y en avait eu un autrefois (1642-46) et où est à présent la ville de Sorel.

Une compagnie de volontaires canadiens, sous les ordres de Jean-Baptiste Le Gardeur de Repentigny, marchait à partir de Québec, avec les soldats royaux. Tous ensemble parurent aux Trois-Rivières juste à point pour délivrer ce lieu de la crainte des Iroquois qui, depuis quelque temps, avaient recommencé leurs courses. On dit généralement que les Canadiens placés sous les ordres de Le Gardeur de Repentigny étaient les premiers volontaires enrôlés en Canada, mais nous avons fait voir ci-dessus qu'il y en avait

---

Il y a des notes sur le régiment de Carignan dans *la Revue canadienne*, 1868, p. 802 ; 1878, p. 535 ; 1893, p. 281 ; *la Revue de Montréal*, 1878, p. 78 ; 1879, p. 444 ; *Annuaire de l'Institut canadien de Québec*, 1875, p. 25 ; 1880, p. 17 ; *The Canadian Antiquarian*, 1875, p. 67 ; Bibaud, *Bibliothèque canadienne*, 1825, p. 57 ; *Rapport de l'Agriculture*, Québec, 1874, p. 198 ; Ferland, *Cours d'histoire du Canada*, II, 38-42, 73-74 ; Thomas Chapais, *Jean Talon*, p. 63-75 ; il y a aussi une longue notice dans l'ouvrage du général Susane, *l'Ancienne infanterie française*, V. p. 336.

51. Pour tous ces arrivages, voyez le *Journal des Jésuites*, p. 332 et suivantes, et les *Relations des Jésuites*, 1665, p. 25.

52. La Compagnie des Habitants avait fait cadeau à M. de Montmagny, gouverneur, en 1648, du premier cheval importé en Canada et que l'on appela " le cheval solitaire."

eu d'autres avant 1665. Il faut se rappeler que le camp volant de 1649 était un corps organisé qui fit du service durant quelques années sur les bords du fleuve où il poursuivait les Iroquois.

La Potherie mentionne La Vallière, Saint-Denis, Giffard, Bécancour et Jean-Baptiste Le Gardeur de Repentigny comme officiers des volontaires canadiens en cette circonstance.[53]

La Mère de l'Incarnation, écrivant de Québec, le 28 juillet, dit : " Les compagnies qui sont arrivées à Québec sont déjà parties avec cent Français (Canadiens) de ce pays et un grand nombre de Sauvages, pour prendre le devant, s'emparer de la rivière des Iroquois, y faire des forts et les garnir de munitions. L'on fait cependant ici un grand appareil de petits et de grands bateaux plats pour passer les bouillons de l'eau qui se rencontrent dans les sauts. Les provisions de vivres et les munitions de guerre sont toutes prêtes, le roi ayant tout défrayé. Il y a un grand nombre d'officiers à cet effet. ... Cette année il doit y avoir deux mille personnes, tant en ce qui est venu qu'en ce qui reste à venir."

Il se passait en ce moment dans la ville de Manhatte et sur les bords de l'Hudson des événements de première importance. Le roi Charles II d'Angleterre avait donné à son frère Jacques, duc d'York et d'Abany, toute la contrée comprise entre les rivières Connecticut et Delaware ; le colonel Nicolls, au nom de ce dernier prince, enlevait aux Hollandais la ville de Manhatte, qui devenait New-York, et le poste d'Orange qui prenait le nom d'Albany. On n'en savait encore rien en Canada.

---

53. La Potherie, *Histoire de l'Amérique septentrionale*, II, p. 83.

La Mère de l'Incarnation continue : " Ce ne sont plus les Hollandais qui sont voisins des Iroquois, mais bien les Anglais, qui se sont rendus maîtres de tout ce qu'ils possédaient et qui les ont chassés. Cette conquête s'est faite par ceux de la Nouvelle-Angleterre qui sont devenus si forts qu'ils sont plus de quarante mille. Ils reconnaissent le roi d'Angleterre pour leur prince, mais ils ne veulent pas en être tributaires. Un habitant[54] d'ici, mais qui n'y était pas bien vu, parce que c'était un esprit de contradiction et de mauvaise humeur, se retira chez les Anglais, il y a environ deux ans, et leur donna, à ce que l'on croit, la connaissance de beaucoup de choses du pays des Iroquois, et du grand profit qu'ils en pourraient tirer pour la traite, s'ils en étaient les maîtres. On croit que ce peut être la raison qui les a portés à attaquer la Nouvelle-Hollande."

Les Anglais du Massachusetts voulaient se débarrasser des guerres sauvages, mais connaissant la faiblesse de la colonie hollandaise des bords de l'Hudson, ils préférèrent s'adresser aux autorités françaises pour combiner avec elles un plan d'action énergique. Le major Gibbons, de Boston, offrait d'anéantir les Agniers[55] moyennant la somme de vint-cinq mille francs que le trésor français lui payerait pour couvrir ses frais. La proposition n'ayant pas été agréée, les Bostonnais avaient fait jouer d'autres influences.

Tandis que les troupes attendaient aux Trois-Rivières un vent favorable, elles virent arriver, le 3 août, une centaine de canots d'Outaouas, venant du lac Supérieur, montés par plus de quatre cents hommes qui venaient vendre une abondance de pelleteries. Ils avaient fait cinq cents lieues dans ce but et ils repartirent le 7 avec le Père Allouez qui

54. Probablement Pierre-Esprit Radisson avec son beau-frère Médard Chouart des Groseilliers.

55. Sur les Iroquois, voyez *Société royale*, 1901, p. 48-52.

les accompagna comme missionnaire. La vue des troupes, l'exposé des desseins des Français leur faisaient présager la fin des guerres et, par suite, un développement du commerce. Ils répandirent ces nouvelles dans l'Ouest.

Le 6 août fut inhumé aux Trois-Rivières un nommé Couc, soldat de la compagnie de Salvaye de Fromont, tué par la décharge prématurée d'un canon. Cet homme n'est pas Pierre Couc, habitant du Cap-de-la-Madeleine à la date en question. Le capitaine de Fromont avait confié aux Pères jésuites, avant que de quitter Québec, une somme de cent louis en or à titre de dépôt. Le capitaine de Latour avait donné aux Jésuites de Québec un tambour du nom de François de Mouffart, natif d'Ennelat, proche de Clermont, en Auvergne, âgé de dix-neuf ans ; c'était un excellent musicien et on voulait le faire étudier au collège.

Le 10 août, Jacques de Chambly, à la tête des troupes qui étaient aux Trois-Rivières, se mit en route pour traverser le lac Saint-Pierre.

Le 13, il était rendu à Sorel et y érigea un fort qui avait un caractère provisoire.[56] Un peu plus tard, M. de Sorel lui donna son nom en le reconstruisant sur des dimensions agrandies. C'était un carré avec trois bastions, deux aux angles, l'autre au milieu d'une courtine dont les extrémités portaient chacune un demi-bastion. Il existe deux plans de ces ouvrages qui semblent être de 1665 ou 1666, et l'un est de beaucoup plus étendu que l'autre.

Mentionnons en passant le contrat de mariage dressé à Québec, le 12 août, par le notaire Duquet, entre Henri Brocq ou Brault, sieur de Pomerainville[57] et "damoiselle

56. Le calendrier du *Journal de l'Instruction publique*, 1869, dit que le fort de Sorel fut commencé le 6 juin. C'est une erreur, car à cette date il n'y avait encore aucun soldat du régiment d'arrivé ici.

57. Il était probablement du régiment de Carignan. Etait-il officier ?

Claude de Chevrainville, en présence du marquis de Tracy, Alexandre de Chaumont, maréchal des camps et armées, Millo-Claude Lebarrois, interprète et agent général de la compagnie des Indes Occidentales, Jean Bourdon, sieur de Saint-Jean et de Saint-François, sa femme Anne Gasnier, Isaac Berthier, capitaine du régiment de l'Allier, servant près M. de Tracy, François de Montail, sieur de Clairvacq (ou Clérac), François de Gauds (du Gas ?), sieur de Martinville, Louis de Nazo, Claude-Sébastien le Bassier de Villieu, sieur de Daudeville, le capitaine Jean Laumonnier, sieur de Traversy, enseigne au régiment d'Orléans, Verrier, procureur-général, Du Laurent, greffier, Prudent-Alexandre Taboureau (Tabouret ?) de Véronne, enseigne de M. Berthier."[58]

Les 19 et 20 août jetèrent l'ancre à Québec deux navires chargés chacun de quatre compagnies, avec M. de Salières, colonel du régiment, son fils âgé de quinze ans, et les abbés Dubois et de Saint-Pons, aumôniers.[59]

Le 22 août on reçut à Québec la nouvelle que des barques et chaloupes avaient remonté la rivière Richelieu jusqu'au saut près du bassin. Quarante bateaux, de vingt hommes chacun, se trouvaient prêts à agir.

Les *Relations des Jésuites* de 1665 disent : " Le second fort, nommé Saint-Louis à cause qu'il fût commencé dans la semaine que l'on célébrait la fête de ce grand saint (25 août) protecteur de nos rois et de la France, a été fait par M.

---

58. Le catalogue de la librairie Dufossé, Paris, offrait en vente, en 1902, l'original de cet acte. Voir Mgr Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, I, p. 87, 494.

59. Dans la *Société royale*, 1903, p. 38, il est dit que le navire du capitaine Guyon était arrivé le 24, tandis qu'il était réellement arrivé le 20. En retournant en France, au commencement d'octobre suivant, ce navire s'est perdu en bas de Tadoussac et trois matelots se noyèrent.

Dans une lettre datée de la Rochelle, 4 mai 1665, Talon annonce à Colbert " que M. de Salières et huit compagnies de son régiment allaient s'embarquer le 6 mai."

Sorel." Il faut mettre " M. de Chambly " car il est question dans ce passage du fort près du bassin et des rapides de Chambly, ainsi nommé par la suite.[60]

Le 12 septembre arriva à Québec le *Saint-Sébastien*, avec M. de Courcelles, gouverneur général de la Nouvelle-France, et Jean Talon, intendant. Un autre vaisseau, le *Jardin de Hollande*, l'accompagnait. Deux jours après, un troisième, appelé la *Justice*, débarqua huit compagnies.[61]

M. de Salières, malgré son grand âge, se transporta, au commencement de septembre, au-delà du fort Saint-Louis de Chambly et fit travailler à un troisième fort près des rapides qui sont au-dessus de ce lieu. C'est le fort Sainte-Thérèse.

M. de Courcelles, à peine arrivé à Québec, partit en tournée d'inspection sur la rivière Richelieu. Le 30 septembre, à Québec, cinq cents soldats prirent le scapulaire.

La Mère de l'Incarnation écrit sous cette date : "Tous les vaisseaux sont arrivés et nous ont amené le reste de l'armée avec les personnes les plus considérables que le roi envoie pour secourir le pays. Ils ont pensé périr tous à

60. Les *Relations des Jésuites* ont interverti les rôles de M. de Sorel et de M. de Chambly ; les plans originaux de ces forts indiquent positivement que M. de Sorel construisit ou acheva celui bâti sur les ruines de l'ancien fort Richelieu, fait par M. de Montmagny et brûlé par les Iroquois en 1646, et M. de Chambly érigea celui qui porta d'abord le nom de saint Louis ; il prit le nom de M. de Chambly lorsque ce gentilhomme en reçut la concession, quelques années plus tard.

61. Tous ces navires étaient partis de la Rochelle vers le 24 mai précédent. Le 14 mai, Talon informait Colbert qu'il avait passé en revue, à la Rochelle, ces huit compagnies, et il ajoutait qu'elles étaient toutes complètes, mais que quelques-unes sont plus nombreuses et mieux équipées que les autres. Thomas Chapais cite ce mémoire dans lequel Talon dit que la compagnie de M. de Sorel " est la plus remarquable, et une gratification de quinze ou vingt pistoles à cet officier serait de bonne politique." L'intendant se propose d'employer cent ou cent cinquante pistoles à récompenser et augmenter ainsi le zèle, et il assure qu'il sera économe et équitable. La pistole, monnaie d'Espagne, valait environ onze livres de vingt sols. *Jean Talon*, p. 59.

cause des tempêtes qui les ont arrêtés quatre mois dans le trajet. Aux approches des terres, impatients d'une si longue navigation, ils ont trop tôt ouvert les sabords de leurs navires, ce qui a fait que l'air y étant trop tôt entré, la maladie s'y est mise, qui a causé bien de la désolation. D'abord il en est mort vingt, et il a fallu en mettre cent trente à l'hôpital, entre lesquels il y avait plusieurs gentilshommes volontaires, que le désir de donner leur vie pour Dieu avait fait embarquer. La salle de l'hôpital était pleine ; il en a fallu mettre dans l'église, laquelle était remplie jusqu'aux balustres ; il a fallu avoir recours aux maisons voisines, ce qui a extraordinairement fatigué toutes les religieuses, mais ce qui a aussi excellemment augmenté leur mérite."

Le régiment avait cruellement souffert des fièvres contractées sur les navires. Il entra d'abord chez les Hospitalières soixante-dix malades atteints du scorbut, et lors du débarquement des dernières compagnies, cent trente autres en une seule journée ; l'Hôtel-Dieu était si petit qu'on mettait de ces malheureux dans le portail et le grenier. Talon allait chaque jour les visiter pour encourager les uns et consoler les autres ; il se montra très satisfait du zèle des religieuses et obtint du roi un don en leur faveur de trois mille livres de rente.[62]

La Mère de l'Incarnation écrivait le 29 octobre : " Depuis que nous sommes en ce pays, l'on n'avait point encore vu de si grandes tempêtes sur la mer ni dans le grand fleuve que cette année. Les douze vaisseaux qui sont arrivés ont pensé périr. Le treizième, qui était la frégate de M. de Tracy, a coulé à fond à l'entrée du fleuve, où on l'avait vu. Tous ses gens, toutes ses provisions, tout son

62. La Potherie, *Histoire de l'Amérique septentrionale*, I, p. 256 ; *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, p. 267.

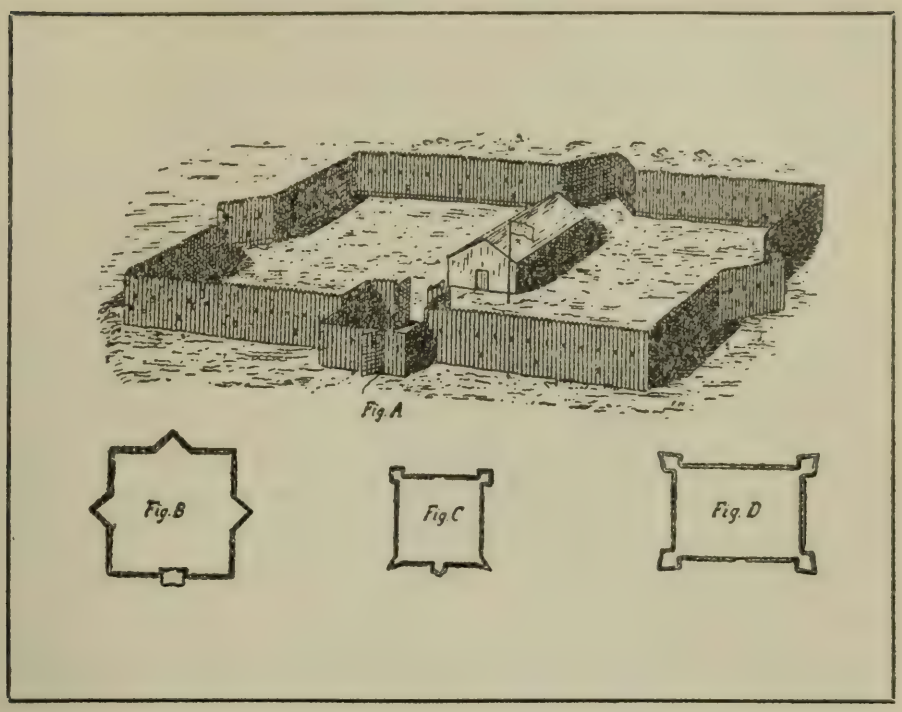

Fig. A — Fort Saint-Louis de Chambly, formé d'une palissade de quinze pieds de hauteur, construit en 1665 par Jacques de Chambly, capitaine d'une compagnie du régiment de Carignan. Il fut incendié en 1702 par les Iroquois et reconstruit en pierre, sur le même emplacement, en 1709-10.

Fig. B — Plan du fort Saint-Louis de Chambly ; il formait un carré de cent quarante-quatre pieds de côté.

Fig. C — Plan du fort Richelieu ou de Sorel, bâti en 1665, par Pierre de Sorel, capitaine d'une compagnie du régiment de Carignan.

Fig. D — Plan du fort Sainte-Thérèse, bâti en 1665, par M. de Salières.

bagage a péri, ce qui le recule un peu dans ses affaires, à cause des grandes dépenses qu'il est obligé de faire et du grand train qu'il doit entretenir."

Le 1er octobre quatre compagnies partirent de Québec pour aller attendre M. de Tracy aux Trois-Rivières. Le 3, le Père Chaumonot rentra à Québec, venant du fort Saint-Louis de Chambly.

Talon écrivait à Colbert, le 4 octobre : " Les compagnies du régiment de Carignan, dont plusieurs sont composées de soixante-six hommes, vont être distribuées dans les forts commencés pour y passer l'hiver, et aussi dans les trois habitations : Québec, Trois-Rivières et Montréal."[63]

Le 15 octobre, fête de sainte Thérèse, le troisième fort étant achevé, on lui donna le nom de cette patronne. Déjà, des Sauvages amis s'étaient cabanés dans les environs et alimentaient du produit de leur chasse les travailleurs et les soldats.

Le fort Sainte-Thérèse se trouvait à la tête des rapides Sainte-Thérèse, près de l'île de ce nom, à environ une lieue plus bas que Saint-Jean et à trois lieues plus haut que Chambly ; il formait un carré un peu long, avec un bastion en fer de lance à chaque angle. Il mesurait cent quarante-quatre pieds par quatre-vingt-seize. Il était haut de quinze pieds, avec double palissade et une banquette en dedans élevé d'un pied et demi au-dessus du sol. Ce fort fut démoli en 1747.

Tard dans l'automne, à ce qu'il paraîtrait, on éleva un quatrième fort à l'endroit où est située la ville de Saint-Jean.[64] Tous ces forts étaient en bois planté comme des palissades.

63. Faillon, *Histoire de la colonie française*, III, p. 127.

64. Nous ne connaissons pas la forme de ce dernier fort. Contrairement aux historiens, Lucien Huot prétend qu'il n'y eut point de fort de Saint-Jean de construit en 1665, mais plutôt en 1748, d'après les ordres de M. de la Galissonnière, alors gouverneur du Canada.

Le 28 octobre, on apprit à Québec que M. de Salières, ayant fait faire un bateau au fort Sainte-Thérèse, avait envoyé dix-huit ou vingt hommes découvrir l'entrée du lac Champlain, et que ces gens s'étaient avancés quatre lieues sur cette nappe d'eau en admirant la beauté du pays d'alentour. " Ce lac, après soixante lieues de longueur,[65] aboutit enfin aux terres des Iroquois Annieronnons. C'est là que l'on a dessein de bâtir encore dès le printemps un quatrième fort."[66] Ce fut le fort Sainte-Anne.

Il faut croire que le projet du fort Saint-Jean n'était pas conçu en ce moment, puisque le quatrième fort allait s'établir au lac Champlain. Quoiqu'il en soit, le fort Saint-Jean date de la fin de l'année 1665, et le fort Sainte-Anne (le cinquième) situé sur une île du lac Champlain, extrémité nord, a été construit durant le printemps et l'été de 1666.

Le 31 octobre, M. de Courcelles rentra à Québec, revenant de son voyage " d'en haut," où il était allé surveiller les travaux des forts et assigner des quartiers d'hiver aux troupes. M. de Salières arriva à Québec en même temps et " ils ont eu par ensemble quelques démêlés," observe le *Journal des Jésuites*. Le 4 novembre, M. de Salières s'embarqua pour aller hiverner à Montréal.

Résumons les arrivages des compagnies : 18 et 19 juin 4, 30 juin 4,[67] 19 et 20 août 8, 14 septembre 8 : total

---

65. En 1609 Samuel Champlain lui donne de quatre-vingts à cent lieues. Il n'en a qu'une trentaine.

66. *Relations des Jésuites*, 1665, p. 10, 25 ; Lucien Huot, *le Fort Sainte-Anne*. Le plan de ce fort, d'après la carte et le modèle qui se trouvent dans les *Relations des Jésuites*, semble être à peu près le même que celui du fort Sainte-Thérèse. Il y avait quatre bastions, un à chaque coin. L'historien O'Shea dit qu'il fut commencé le 26 juillet mais il se trompe.

67. Ce sont les quatre compagnies d'infanterie de M. de Tracy, et non pas de l' " infanterie de marine," comme l'a dit un auteur, car ce dernier corps n'existait pas encore.

24. Sur ce nombre, il y en avait vingt du régiment de Carignan.[68]

Le 15 novembre, on apporta à Québec le corps du Père François Dupéron, décédé le 10 au fort Saint-Louis, où M. de Chambly commandait. Pour remplacer ce religieux on désigna le Père Albanel, résidant au Cap-de-la-Madeleine, mais il était tard dans la saison, de sorte que ce missionnaire s'arrêta aux Trois-Rivières, où il était encore le 4 janvier, attendant que les glaces fussent prises sur le lac Saint-Pierre pour se mettre en route.

V

L'année 1666 est mémorable dans notre histoire par les préparatifs qui se firent avec le dessein de soumettre au joug de la France les Iroquois ou de leur imposer le devoir de se tenir tranquilles sur nos frontières. Ces Sauvages habitaient un territoire qui forme à présent l'Etat de New-York. Ces Iroquois contre lesquels on prenait tant de précautions, avant que de les attaquer, répandaient la terreur sur les bords du Saint-Laurent depuis trente années. Leur haine pour tout ce qui était Algonquin ou Huron remontait encore plus loin ; ces deux dernières races étant devenues amies des Français, il n'y avait eu ni paix ni trêve pour nous à partir de 1636, où les Hollandais du fort Orange (maintenant Albany) avaient échangé des armes à feu contre les fourrures que leur apportaient les Cinq-Nations.

Le groupe des Agniers (en anglais Mohawk) était le plus voisin du poste hollandais d'Orange, pays de Saratoga.

---

68. Régis Roy observe que " le régiment était de vingt compagnies, à part les quatre compagnies de M. de Tracy : Broglie, Chambellé, Poitou et d'Orléans. On a probablement mêlé des officiers de ces deux corps comme étant du régiment de Carignan et leur classement est pour nous très difficile." Le grand total devait être de douze cents hommes.

Il se composait de deux ou trois bourgades, renfermant de trois à quatre cents hommes en état de porter les armes. Ces Sauvages étaient plus que tous les autres ennemis des Français.

Quarante-cinq lieues plus loin, où est la ville de Rome, en allant d'Albany vers Oswego, était le groupe des Onneyouts (en anglais Oneidas), comptant cent quarante guerriers. Cette nation faisait moins la guerre que les Agniers, mais elle brouillait avec adresse toutes les propositions de paix.

A quinze lieues à l'ouest des Onneyouts, c'est-à-dire vers l'endroit où se trouve Syracuse, étaient les Onnontagués (en anglais Onondagas), comptant trois cents guerriers. C'est là que les Jésuites de Québec avaient eu une mission qui dura deux ans, en 1656-57.

Vingt-cinq lieues à l'ouest, où est Geneva, près du lac Cayugas, se trouvaient les Oïoguens ou Goyogouins (en anglais Cayugas), forts de trois cents hommes, qui avaient reçu une mission de Jésuites en 1657.

La plus nombreuse des Cinq-Nations iroquoises, appelée Sonnontouans ou Tsonnontouans (en anglais Senecas), était placée entre deux lacs, au sud-est de la ville de Rochester qui est sur l'Ontario ; elle comptait douze cents hommes établis dans deux ou trois bourgades. Ceux-ci, comme les Goyogouins, n'avaient jamais fait la guerre aux Français.

Les Cinq-Nations iroquoises pouvaient lancer facilement deux mille trois cents hommes contre les ennemis. Leur population, qui était de près de douze mille âmes, était au moins trois fois plus nombreuse que celle des Français en Canada. De Montréal au pays des Agniers, la route mesurait une centaine de lieues.

On a lieu de croire que M. de Courcelles voulut, contre les avis des gens compétents, faire une campagne d'hiver Il ne connaissait ni la rigueur du climat ni les obstacles redou

tables qui s'opposaient à une pareille marche avec des troupes non seulement étrangères au pays, mais conduites à l'européenne. Sans l'aide que lui prêtèrent nos milices, c'eut été un désastre complet, comme la retraite de Moscou en 1812.

" Les ambassadeurs Onontaguez, Goyogouans et Tsonontouans déclarèrent que leurs alliés, les Agniers et les Oneïouths, ne voulaient pas, dès le même hiver, faire la paix avec nous, ce qui obligea M. de Courcelles de marcher contre, à la tête de cinq cents hommes et d'un bon nombre des Canadiens."[69] Les officiers de milice étaient La Vallière, Saint-Denis, Giffard, Jean-Baptiste Le Gardeur de Repentigny, Picoté de Belestre, Charles Lemoine, René-Louis Chartier de Lotbinière, d'Ailleboust, Hautmesnil, Saint-André.

Le départ de Québec eut lieu le 9 janvier 1666. M. de Courcelles commandait, accompagné de M. du Gas (de Gauds ?) qu'il prit pour lieutenant ; de M. de Salampar, gentilhomme volontaire ; du Père Pierre Raffeix, Jésuite ; de cent Canadiens et de trois cents hommes du régiment de Carignan.

Les *Relations des Jésuites* s'expriment ainsi à ce sujet : " Cette marche ne pouvait être que lente, chacun ayant aux pieds des raquettes, dont ils n'étaient pas accoutumés à se servir, et tous, sans en excepter les chefs et M. de Courcelles même, étant chargés chacun de vingt-cinq ou trente livres de biscuit, de couvertures et des autres provisions nécessaires."

Le 10, la petite armée quittait Sillery. Dès le troisième jour, plusieurs se gelèrent le nez, les joues, les oreilles, les doigts, les genoux, et on commença à se plaindre de plaies sur différentes parties du corps. Le " mal de raquettes "

69. Nicolas Perrot, *Mémoires*, p. 111.

se faisait sentir vivement. Quelques-uns, engourdis par le froid, seraient morts sur la neige si on ne les eût relevés et portés sous un abri. Les maisons étaient alors bien rares sur la route, entre Portneuf et Champlain, et les soldats français firent pour la première fois connaissance avec le vent glacé de nos hivers.

Le vent nord-ouest, froid et contraire,
Ne nous a pas pris par derrière ;
Il aurait eu plus de raison,
Et j'eusse aimé sa trahison
. . . . . .
Aucuns criaient : " Il fait grand froid ! . . "
D'autres disaient avec courage :
" Il fait si grand froid que j'enrage ! "
. . . . . .
Enfin, presque tous estropiés,
D'oreilles, de mains ou de pieds

Ils arrivèrent à Champlain, chez Pezard de la Touche.

Ce ne fut pas près d'une souche,
Mais en bon logis chez La Touche,
Où nous mîmes à la raison,
Les rigueurs de cette saison.

Rendu au Cap-de-la-Madeleine le 15, M. de Courcelles expédia des ordres aux troupes qui devaient se joindre à son contingent le long de la route. Le 16, il était aux Trois-Rivières où il vit que Pierre Boucher, gouverneur du lieu, avait tout préparé selon ses désirs. Ce fut un temps de repos pour les militaires :

Etant rendus aux Trois-Rivières
On fait la nique aux cimetières
On ne pense plus au passé
Chacun se trouve délassé
Le pot bout. On remplit l'écuelle. . .

Un manuscrit inédit en vers qu'Archibald de Léry-Macdonald a trouvé dans les papiers de la famille de Lotbinière et qui nous paraît être du jeune René-Louis Chartier de Lotbinière, Canadien, officier de l'expédition, renferme des passages qui complètent à propos certains renseignements dont nous avons besoin ici. C'est un badinage quant à la forme. Les vers que nous venons de citer en donnent un aperçu assez exact ; ils racontent avec beaucoup de vérité et de couleur les aventures de cette campagne. C'est la plus ancienne pièce de vers connue pour avoir été composée en Canada. L'auteur a été par la suite un homme considéré dans la colonie.

Le 18, M. de Courcelles poursuivit son chemin avec quatre-vingts soldats, quatre officiers français et quarante-cinq Canadiens, par le lac Saint-Pierre pour se rendre au fort Richelieu, où est M. de Sorel.

Le 24, les capitaines de la Fouille, de Loubias et Maximin, du régiment de Carignan, arrivent de Québec aux Trois-Rivières, avec chacun vingt soldats et quelques habitants des environs, pour se joindre aux trois cents hommes réunis en cet endroit. Le lendemain tout s'ébranle et marche à travers le lac Saint-Pierre jusqu'au fort Richelieu. C'est alors, probablement, que M. de Sorel rebâtit le fort hâtivement planté l'été précédent.[70]

La journée du 25 était excessivement froide. L'on fut contraint de reporter aux Trois-Rivières plusieurs soldats dont les uns avaient les jambes tailladées par les glaces, et les autres les mains, les bras ou les pieds gelés. Le poète

70. En examinant soigneusement les papiers du temps, il paraît visible que M. de Sorel n'est arrivé dans la colonie que le 14 septembre 1665, sur le navire du roi la *Justice*, parti de la Rochelle vers le 25 mai, en même temps que M. de Courcelles et que l'intendant.

qui nous intéresse était de cette troupe, aussi en a-t-il donné ses impressions :

Afin de gagner Richelieu...
Mais ce lieu, devenu stérile,
Ne nous fournissait point d'asile
Fallut y faire des remparts
De neige et de glaçons épars
Sous l'abri de la belle étoile,
Bâtir maison d'un peu de toile
Et se composer des hameaux
Avec buchettes et rameaux

L'auteur parle comme si M. de Courcelles eut été rendu au fort Richelieu. C'est aussi mon opinion. Il dit que les " capots bleus " ou miliciens de Montréal les rejoignirent à cet endroit. Ils étaient sous les ordres de Charles Lemoine, qui venait de passer cinq ou six mois en captivité chez les Iroquois. Avec lui se trouvait le sieur Jean-Vincent de Hautmesnil, des volontaires de Montréal, qui faillit périr dans cette expédition. Les capots bleus était au nombre de soixante-et-dix.[71]

M. de Courcelles partait, le 29, du fort Saint-Louis de Chambly. Les capitaines Petit et de Rougemont, le sieur Mignardet, lieutenant de la compagnie colonelle, sont aussi mentionnés à cette date. Le 29 donc, M. de Courcelles se mettait en marche avec cinq ou six cents hommes. Le rendez-vous général était au fort Sainte-Thérèse. On y attendait des Algonquins qui devaient servir de guides sous

71. Le costume des volontaires de Montréal consistait en une longue tunique bleue, avec " tuque " de la même couleur, culotte, mocassins en peau de bœuf, " nippes " enveloppant les jambes, et mitaines. Cet uniforme avait été adopté depuis plusieurs années. L'histoire nous rapporte que celui des Trois-Rivières était blanc et celui de Québec rouge. George Tricoche observe que nos volontaires étaient bien équipés et que leur habillement différait fort peu de celui que portaient autrefois les voyageurs de la Compagnie du Nord-Ouest et les " cageux " de la Gatineau.

Une relation anglaise du temps rapporte que les Canadiens, dans cette expédition, avaient attelé à leurs traîneaux des chiens qui servaient de bêtes de somme.

les ordres de Louis Godefroy de Normanville, le même qui fut procureur du roi, mais les Sauvages, s'étant enivrés, furent en retard et M. de Courcelles commit l'imprudence de partir sans eux.

C'est un tour, dit-on, de coquin
Et, n'en déplaise à l'Algonquin
Qui s'arrêtait à la bouteille,
Alors on aurait fait merveille

Le 30 janvier, toute l'armée quitta le fort Sainte-Thérèse et s'avança avec mille peines et misères, en se trompant de route, jusqu'au 14 février où elle se trouva vingt lieues à l'est des bourgades des Agniers, tout près d'un établissement de Hollandais.

" Les guides ne purent découvrir le chemin des villages des Iroquois et menèrent le parti à Corlard, où l'on ne trouva qu'une cabane d'Iroquois. Le Bâtard Flammand y était aussi avec un parti d'Aniez dont il était le chef."[72]

Arendt van Corlaer commandait vers 1640 un petit fort construit par les Hollandais à six lieues d'Orange (maintenant Albany). Les Sauvages et les Français appelaient de son nom le poste où il avait résidé et même donnaient ce nom aux gouverneurs ou chefs facteurs de l'endroit par la suite.

Le Bâtard Flammand, chef iroquois, métis d'un Hollandais et d'une femme agnier, commandait la bande qui blessa d'un coup d'arquebuse le Père Léonard Gareau sur le lac des Deux-Montagnes, le 30 août, 1656. Transporté à Montréal, ce religieux y mourut des suites de sa blessure, le 2 septembre.

---

72. Nicolas Perrot, *Mémoires*, p. 111.

Le 15, à six lieues d'Albany, on sut définitivement que la province toute entière était passée aux mains des Anglais, comme nous l'avons rapporté plus haut.

Le 20, un samedi, les troupes attaquèrent un cabanage d'Iroquois où ils tuèrent " plus de deux Sauvages," et une vieille femme. Dans une escarmouche en plaine, le même jour, quatre Iroquois succombèrent, mais six Français demeurèrent sur place. Une relation du temps dit que onze Français, dont un lieutenant, succombèrent cette journée du 20, et qu'une avant-garde de soixante soldats avait vu une bande d'Iroquois d'environ deux cents guerriers qui s'enfuirent à la vue des troupes. La nuit suivante et la journée du lendemain il plut continuellement. Ce dimanche, M. de Courcelles eut divers entretiens avec le commandant du poste voisin, un Hollandais qui servait l'Angleterre depuis l'introduction du nouveau régime. La restauration de Charles II, qui datait de cinq ans, avait été soutenue par Louis XIV, de sorte que les deux rois étaient ensemble dans les meilleurs termes.

Malgré l'insuccès de ses armes, le gouverneur français se convainquit que sa présence et celle de son armée dans cette région, au milieu de l'hiver, impressionnait fortement les esprits.

Quelques prisonniers capturés durant le trajet firent connaître que les Agniers et les Onneyouts étaient allés en guerre chez des peuples situés vers le sud et appelés " faiseurs de porcelaines," probablement les Andastes, habitants des bords de la rivière Susquehanna. Cette nouvelle acheva de décourager les Français, aussi, le soir du même dimanche, après avoir été bien traitée par les Hollandais, l'armée décampa avec précipitation, marchant toute la nuit et une partie du lendemain. Le soir venu, survinrent les trente Algonquins de Louis Godefroy de Normanville apportant

les produits de leur chasse, ce qui était à propos, car la disette régnait dans les rangs des soldats.

La Victoire aurait bien parlé
De la démarche et défilé
Que vous avez fait, grand Courcelle
Sur des chevaux faits de ficelle,

Chevaux de ficelle, pour raquettes !...

Mais en voyant votre harnois
Et votre pain plus sec que noix
Elle n'aurait pu vous décrire
Sans nous faire pâmer de rire

Les Agniers, revenant dans leur pays au moment où M. de Courcelles se retirait, eurent bientôt connaissance de l'armée française ; ils la suivirent à la piste et la harcelèrent avec adresse, ce qui rendit la situation plus critique que jamais. Dans une affaire d'arrière-garde, le sieur d'Aiguemortes et quatre soldats tombèrent sous leurs coups ; il y eut trente Iroquois de tués. Le poète que nous avons cité raconte en détail cette aventure et dit que le jeune de Lotbinière (lui-même), qui avait pris la place de M. d'Aiguemortes, fut légèrement blessé.

M. de Courcelles se voyait au milieu du lac Champlain lorsque les vivres lui manquèrent. Il envoya ouvrir une " cache " de provisions qui avait été préparée dans le but d'assister les troupes au retour, mais elle ne contenait plus rien. Les voleurs s'étaient emparé en même temps d'effets valant quatre-vingts piastres de notre monnaie actuelle appartenant au Père jésuite Pierre Raffeix et à Charles Boquet, frère donné.

Plus de soixante soldats moururent de faim par suite de ce mécompte. Il ne faut pas oublier ceux qui avaient déjà péri de misère en allant et revenant, ni ceux qui ne purent résister aux épreuves de la marche depuis le lac Champlain jusqu'à Québec. Les Algonquins et les Cana-

diens parvinrent à soulager bon nombre de ces militaires, en abattant les bêtes de la forêt et donnant d'utiles conseils à ces pauvres novices sur la manière de se conduire en pareilles circonstances. Le poète décrit longuement, mais sur un ton gai, les souffrances endurées dans cette campagne. Enfin, le 8 mars, l'armée rentrait à Chambly dans un désarroi lamentable. Ce qu'il mourut de soldats par le froid, la faim et les maladies, dépasse le chiffre de toutes les garnisons que la France nous avait envoyées depuis l'origine de la colonie. Il est vrai que ces garnisons avaient toujours été déplorablement faibles.

Il est évident que le fort Sainte-Anne n'était pas encore construit, car on eût pu s'y ravitailler après la découverte du pillage de la " cache." C'est alors, en apparence, que l'on conçut le projet de placer un fort sur une île du lac Champlain, laquelle fut appelée, dès 1666, île LaMotte. Le capitaine de la Motte-Lucière le termina l'été de 1666, probablement le 26 juillet, fête de sainte Anne, dont il prit le nom. Lucien Huot, qui a consacré une étude sur ce fort, dit, à la suite de Faillon, que cette construction fut terminée le 20 juillet, mais le *Journal des Jésuites* ne le laisse aucunement à supposer ainsi. Quant au fort Saint-Jean, il en est à peine fait mention ; en 1666, le capitaine Berthier y commandait et le sieur de Rougemont était à la tête du fort Sainte-Thérèse.

Rendu au fort Saint-Louis de Chambly, M. de Courcelles rejeta l'insuccès de son entreprise sur les Jésuites. Il continua de parler d'eux avec amertume et reproche jusqu'à Québec, où il comprit que sa persistance à faire une campagne d'hiver avec des soldats européens avait été la cause de sa déconfiture.[73]

73. Pour plus de détails sur ces discussions, voir Thomas Chapais, *Jean Talon*.

Les troupes, dit le poète, passèrent de Chambly à Montréal au lieu de descendre à Sorel :

Montréal vit la jeunesse
Au retour conter sa prouesse

Vers le 12 mars on reprit le chemin de Québec, rive gauche du fleuve. Le soleil brillait avec ardeur. Les hommes, déjà épuisés par la rude campagne qu'ils venaient de faire, ne purent supporter la vue de ces rayons ardents mêlés à la blancheur intense de la neige. Ils subirent la cruelle expérience de l'enflure des yeux que nous appelons le mal de neige.

Mais le soleil battant à plat
Et la neige faisant éclat
Les sieurs Dugal et Lotbinière
Pensèrent perdre leur visière,
Et comme aveugles sans bâtons,
Ne pouvant marcher qu'à tâtons
Furent conduits aux Trois-Rivières
. . . . . .
Ils trouvèrent hôtellerie
Où se fit bonne écourcherie
La jeunesse étant à bon port,
Prenait ses plaisirs au rapport,
De la fortune et des souffrances,
Qu'avaient souffert leurs pauvres penses

Il paraîtrait donc qu'il y eut à ce dernier poste quelques infractions aux règles du carême lequel était commencé le 10 mars. Après une telle aventure, cela se conçoit.

M. de Courcelles étant passé aux Trois-Rivières arriva à Québec le 17 mars, ayant perdu une centaine de soldats et connaissant nombre de choses dont il ne soupçonnait pas l'existence avant que de venir en ce pays.

VI

Dans les forts de la rivière Richelieu on avait laissé des garnisons et il y avait sur le lac Champlain un certain nombre d'hommes, avec la compagnie du capitaine de la Motte-Lucière, du régiment de Carignan, qui construisaient le fort Sainte-Anne, au printemps de 1666. Un peu plus tard, au mois de juin, " certains guerriers iroquois rencontrèrent à la chasse messieurs de Chasi, de Lerole, de Montagni, officiers, dont les deux (premiers) étaient parents de M. de Trasi. Agariata tua messieurs de Chasi et de Montagni, quelques autres Français, et amenèrent M. de Lerole dans leur pays."[74] Nicolas Perrot ajoute dans ses *Mémoires :* " M. de Noirolle (Lerole), neveu de M. de Tracy, était prisonnier chez les Agniers et les Onéïouths. M. de Chasy, son cousin, fut tué au nord du fort LaMotte dans le lac Cham-

---

74. La Potherie, *Histoire de l'Amérique septentrionale*, II, p. 85 ; Ferland, *Cours d'histoire du Canada*, II, p. 50 ; Faillon, *Histoire de la colonie française*, III, p. 135, 157 ; *Journal des Jésuites*, p. 346

Les auteurs ne s'accordent pas sur les noms et le nombre des victimes et des prisonniers. La rivière près de laquelle eut lieu cette embuscade, ainsi que le village bâti non loin de là, portent de nos jours le nom de Chasy.

Thomas Chapais, *Jean Talon*, p. 109, interverti la parenté de ces deux hommes avec M. de Tracy, mais Nicolas Perrot, La Potherie et le *Journal des Jésuites* se contredisent tour à tour. Qui a raison ? Nous préférons suivre l'annaliste du *Journal des Jésuites*, car ce religieux, proche voisin de M. de Tracy, devait être mieux renseigné sur ce point que de simples voyageurs tels que Perrot et La Potherie qui ne saisissaient qu'au hasard ces renseignements.

Talon, dans une lettre de 1666, nomme Chasy, Chamat, Morin et le capitaine Traversy, officiers tués cet été, et M. de Lerole et deux autres amenés prisonniers. Montagny et Traversy semblent être une même personne. Dans la *Société royale*, 1903, p. 65 et 66, nous avons mentionné deux officiers de ce nom ; Jean Laumonier, sieur de Traversy, enseigne au régiment d'Orléans et capitaine en Canada, nous paraît être le capitaine Traversy ci-haut mentionné, car rien ne preouve qu'il est repassé en France, comme l'a prétendu l'abbé François Daniel.

M. de Chasy était neveu, et M. de Lerole cousin de M. de Tracy.

plain... Il partit vers le même temps un chef de guerre considérable du pays des Aniez, ayant trente guerriers sous son commandement, qui ramenaient les prisonniers français qu'ils avaient à Montréal. Il alla se poster avec ses gens à Laprairie, où il n'y avait encore aucun établissement, et y trouva des Onnontagués qui y avaient chassé pendant l'hiver, pour mieux persuader les Français de la solidité de cette paix qu'ils venaient de faire ensemble. Ils apprirent à ce parti nouvellement arrivé que le Bâtard Flammand était à Québec pour y conclure la paix. Ce chef, ayant appris cette nouvelle, ne voulut point passer outre. Il y laissa reposer son parti et s'embarqua avec les Onnontagués qui l'amenèrent à Montréal. Quand il y fut arrivé, on dépêcha un bateau dans lequel il se mit pour se rendre à Québec. Il trouva la paix faite à son arrivée. M. de Tracy le reçut fort bien et le faisait manger souvent avec le Bâtard Flammand à sa table, car c'était un homme de poids et de considération parmi les Sauvages de sa nation... M. de Tracy fit commander au mois de juillet[75] 1666 un parti de trois cents hommes, Français et Algonkins, qui à vingt-cinq lieues des villages agniers, rencontrèrent le Bâtard Flammand, ayant avec lui M. de Noirolle (Lerole) et trois autres Français dont il y en avait un blessé au talon, que M. de Courcelles avait recommandé en partant au sieur Corlard. Les Français et Algonkins de l'avant-garde prirent et lièrent le Bâtard Flammand et deux de ses gens, mais sitôt que le gros des troupes eut joint, qui accourut aux clameurs et aux huées des Algonkins, M. de Sorel, commandant en chef de cette expédition, les fit délier. Les Algonkins en témoignèrent leur mécontentement et se portèrent à dire quelques

75. C'était en juillet et non pas en mai comme on le voit imprimé dans la *Société royale*, 1903, p. 47.

insolences au commandant, car ils voulaient qu'on les brûlât. M. de Sorel les relança avec tant de feu et de fermeté, qu'ils n'eurent pas le mot à lui répliquer. Vous remarquerez qu'ayant été pris, ils déclarèrent faussement qu'ils venaient en ambassade[76] pour parler d'accommodement, et ce qui fut la raison pourquoi M. de Sorel en usa ainsi à leur égard. Il amena ces ambassadeurs avec lui à Québec et les présenta à M. de Tracy[77] qui en renvoya un dans son pays avec Guillaume Couture, portant une lettre pour M. Corlard, par laquelle il l'assurait de sa parole, pour les faire venir tous en assurance dans la colonie et qu'ils y seraient très bien reçus."

Les Iroquois envoyèrent à Québec des ambassadeurs avec mission de parler de la paix et de reprocher aux Français leur agression. Au lieu de les coffrer, on les traita en gens respectables. Durant ces pourparlers (juillet) les environs de Montréal étaient infestés de petites bandes qui massacraient les colons. Des coups semblables avaient lieu près des forts Saint-Louis de Chambly et Sainte-Thérèse.

Au mois de juillet, M. de Sorel, dirigeant une expédition contre le pays des Iroquois, rencontra quelques-uns de leurs chefs à vingt lieues des villages agniers[78] et se laissa persuader qu'il fallait les conduire à M. de Tracy pour négocier la paix. Cette ruse fut prise au sérieux comme toujours. Les troupes rebroussèrent chemin. Rendu à Québec, l'un de ces Sauvages se vanta d'avoir tué un officier, M. de Chasy, parent du maréchal d'Estrades. On lui mit la corde au cou.

---

76. Mensonge et ruse ordinaire des Iroquois en pareils cas.
77. Le 22 juillet.
78. Ils ramenaient M. de Noirolle ou Lerole, comme il a été dit plus haut.

" M. de Tracy, donnant un jour à manger, témoigna à table combien la perte qu'il venait de faire de M. de Chasy lui était sensible, mais que le bien du public l'avait engagé, nonobstant cela, à donner la paix au Bâtard Flammand qui la lui avait demandée. Cela suffisait pour faire comprendre à ce chef orgueilleux (Agariata) des Aniez la douleur que M. de Tracy ressentait de la mort de M. de Chasy qu'ils avaient tué et l'obliger, par bienséance, à diminuer son orgueil. Mais loin de compâtir à la peine qu'il en marquait, il[79] leva, en sa présence et celle de toute la compagnie, son bras, se vantant hautement que c'était le sien qui lui avait cassé la tête. Cette insolence outrée rompit la paix que M. de Tracy avait accordée au Bâtard Flammand et, faisant dire sur le champ à ce chef indiscret qu'il n'en tuerait jamais d'autre, il le fit prendre et lier et, ayant envoyé chercher l'exécuteur, sans le faire mettre en prison, il ordonna qu'il fut étranglé en présence du Bâtard Flammand."[80] La Potherie donne à entendre qu'Agariata avait été livré ou, du moins, nullement soutenu par ses gens.

Le Père Lemercier écrivait dans le *Journal des Jésuites :* " Le 6 septembre 1666, le sieur (Guillaume) Couture arrive avec deux Anniés pour l'escorter, dont l'un est de la nation neutre, chef de la brigade qui a tué M. de Chasy . . . Onnonkenrite8i, chef des Sonnont8an ici en personne, avec trois autres, nous prennent en particulier chez nous, le Père Chaumonot et moi ; nous présentent un collier pour retenir le bras d'Onnontio levé sur l'Annié. Nous répondons, 1° que nous ne nous mêlons point d'affaires de guerre, 2° que l'Annié est un étourdi, 3° qu'Onnontio ne souffrira point son

79. Non pas le Bâtard Flammand, mais Agariata, chef agnier dont il vient d'être fait mention.

80. Nicolas Perrot, *Mémoires*, p. 113 ; La Potherie, *Histoire de l'Amérique septentrionale*, II, p. 85.

insolence, 4o que, quoiqu'il arrive à l'Annié de la part d'Onnontio, qu'ils sont toujours les bienvenus, etc... M. de Tracy conclut d'aller en personne à l'Annié avec mille ou douze cents hommes ; ainsi la mission du Père Fremin et du Père Raffeix, qui devaient aller à Goiog8en, est arrêtée."

Le 14 septembre, le Père Lemercier continue : " M. de Tracy et M. le gouverneur s'embarquent pour la guerre avec plus de quatre cents habitants, enfants du pays, volontaires, etc. Il m'a demandé les PP. Albanel et Raffeix ; de notre plein gré nous donnons six hommes, entre autres Guillaume Boivin et Charles Boquet."

M. de Tracy était à la tête de six cents soldats et de six cents Canadiens, dont cent dix de Montréal, plus cent Hurons et Algonquins. Il se rendit au fort Sainte-Anne, d'où il repartit le 3 octobre ; mais M. de Courcelles, impatient à son ordinaire, avait déjà pris les devants. En cette occasion Le Gardeur de Repentigny commandait les Canadiens de Québec ; Charles Lemoine et Picoté de Belestre dirigeaient les miliciens de Montréal. L'arrière-garde était sous les ordres de MM. de Chambly et Berthier.

Le *Journal des Jésuites* dit : " Le 5 octobre, nous apprenons de bonnes nouvelles de l'armée qui est bien de quatorze cents hommes. Tous ces messieurs se portent très bien. Ils sont entrés dans le lac de Champlain le 28 ou 29 septembre. Le temps est très beau. Le 9, nous recevons de bonnes nouvelles de l'armée qui sera partie, le 3 ou 4, du fort Sainte-Anne, qui est quatre lieues dans le lac Champlain. M. de Tracy est en bonne santé, etc."

Nicolas Perrot nous raconte cette expédition de la façon suivante : " M. de Tracy partit en octobre 1666, à la tête de quatorze cents hommes, soldats, Canadiens et Algonkins, pour aller contre les Aniez. Il avait laissé à Sorel, en pas-

sant, le Bâtard Flammand qu'il renvoya chez lui après cette campagne, qui fut employée à brûler et jeter dans les rivières les blés-d'Inde de quatre villages, dont il mourut de faim plus de quatre cents âmes pendant l'hiver. Ceux qui vécurent étaient errants çà et là et allaient mendier des vivres chez les Onnontagués, qui les refusaient et se moquaient d'eux en leur disant que le nord-est impétueux avait foudroyé leurs grains par leur faute."

De son côté, la Mère de l'Incarnation écrivait le 12 novembre : "M. de Tracy, notre gouverneur et M. de Chaumont partirent d'ici en personnes pour aller au pays des Iroquois agneronons, qui touche à la Nouvelle-Hollande, possédée à présent par les Anglais. L'armée était composée de treize cents hommes d'élite, qui tous allaient au combat comme au triomphe. Ils ont marché par des chemins des plus difficiles qu'on se puisse imaginer : parce qu'il y faut passer à gué plusieurs rivières et faire de longs chemins par des sentiers qui n'ont pas plus d'une planche de large, pleins de souches, de racines et de concavités très dangereuses. Il y a cent cinquante lieues de Québec aux forts qu'on a faits sur la rivière des Iroquois (à présent Richelieu). Ce chemin est assez facile parce que l'on y peut aller en canot et en chaloupe, y ayant peu de portages, mais passer au-delà c'est une merveille que l'on en puisse venir à bout, parce qu'il faut porter les vivres, les armes, le bagage et toutes les autres nécessités sur le dos..."

Il avait donc fallu retourner au pays des Iroquois en 1666, mais, comme dans la première expédition, les préparatifs manquaient de logique. En sus, les Iroquois, avertis du danger, avaient des forts munis de moyens de défense, de sorte que, pour leur répondre, il fallait transporter des bouches à feu par des chemins à peu près inaccessibles. Il en résulta des délais et de graves embarras pour les trou-

pes. Les approvisionnements manquèrent ; on donna aux commissaires des vivres le titre dérisoire de " grands maîtres du jeûne " ; ni la nourriture, ni l'habillement n'étaient en rapport avec les nécessités du jour.

Les quatre villages des Agniers n'offrirent aucune résistance ; la population les avait évacués ; on les brûla, avec les provisions qu'ils renfermaient. Au lieu de poursuivre ce premier succès et d'aller ravager les quatre autres cantons,[81] M. de Tracy ordonna la retraite. Le 5 novembre il rentrait à Québec où l'on célébrait avec éclat " la défaite des Agniers," qui n'était pas du tout une défaite, comme le temps le prouva.

Le *Journal des Jésuites* dit : " Le 5 novembre au soir, M. de Tracy retourne d'Annié avec ses troupes d'environ treize cents hommes y compris les Sauvages, à la réserve de neuf ou dix noyés[82] dans le lac Champlain. Les Annienguer ayant pris la fuite au bruit des tambours, il a fait brûler les quatre bourgs avec tous les blés : il y avait bien en tout cent grandes cabanes. On a appris de quelques vieillards restés que tout fraîchement nouvelle était venue que l'armée d'Annontaé (Onnontagués) avait été défaite par les Andastes. Le 8, on renvoya le Bâtard Flammand avec un ancien d'Annié. *Item* deux d'Onnei8t, entre autres un capitaine nommé Sœnres, avec commission de dire à leurs gens qu'ils aient, entre çi et quatre lunes, à contenter Onnontio sur les propositions qu'il a faites pour le bien des peuples, entre autres qu'ils amènent de leurs familles."

" A la fin de la campagne, le Bâtard Flammand fut renvoyé et arriva chez lui où il trouva une désolation entière. Les Aniez s'imaginaient avoir toujours les Français aux

81. Les Cinq-Cantons formaient près de douze mille âmes.
82. Deux canots furent perdus avec huit personnes, parmi lesquelles était le lieutenant De Luc ou Du Luques.

environs de leurs villages. Ils le pressèrent de retourner sur ses pas et de demander avec instance la paix. Il ne tarda guère en effet à se rendre à Québec, où il protesta avec toutes les assurances qu'on voudrait exiger de lui, qu'il désirait avoir la paix ; qu'il resterait en otage et qu'il reviendrait lui-même demeurer avec sa famille dans la colonie, pour prouver la sincérité qui lui faisait venir la demander. Ces raisons furent écoutées favorablement ; il ne manqua pas aussi d'accomplir ce qu'il avait promis, car plusieurs de la même nation, à son exemple, vinrent s'établir à Montréal, sans y défricher cependant aucune terre. Ils s'étendirent depuis la rivière des Outaouas jusqu'à la rivière Creuse, où la chasse des castors, des loutres, des cerfs, des biches et des élans est très commune. On les voyait, le printemps et l'automne, descendre dans la colonie,[83] chargés en si grande quantité de toute sorte de pelleteries, que le prix en diminua de plus de la moitié en France."[84]

Les Iroquois gagnèrent aux arrangements de 1669-70 la paisible possession du Haut-Canada, la chasse et la traite de l'Ottawa, le droit de rôder et de s'établir dans le Bas-Canada. Ces concessions prodigieuses nous étonnent. Après 1672 les Iroquois se rendirent jusqu'aux postes anglais de la baie James.[85]

L'expédition de l'automne de 1666 fut absolument sans résultat décisif. Il ne s'y fit que des bévues ajoutées à celles des deux campagnes précédentes. Les six cents Canadiens qui servaient simplement d'éclaireurs eussent accompli quelque chose de définitif, si la permission leur eût été accordée ; mais non ! ils devaient se borner à accom-

83. Au sujet des Iroquois qui émigrèrent dans le Haut-Canada, voir *Société royale*, 1901, p. 47, 53.

84. Nicolas Perrot, *Mémoires*, p. 114.

85. Il y a là une rivière qui porta leur nom.

pagner les militaires français et être témoins de la sottise européenne. Au lieu de faire une attaque à fond, tout se borna à brûler des cabanes.

La pièce suivante a été trouvée aux archives du Canada par M. F.-J. Audet : " Procès-verbal de prise de possession des forts d'Agnié, 17 octobre 1666.

" L'an mille six cent soixante six, le dix septième jour d'octobre, les troupes commandées par Messire Alexandre de Prouville, chevalier, seigneur de Tracy, Lieutenant général des armées de Sa Majesté dans les isles et terre ferme de l'Amérique septentrionalle, tant par mer que par terres, aydé de Messire Daniel de Remy, chevalier de Courcelle, Gouverneur et Lieutenant général pour le Roy en la Nouvelle France, étant rangées en bataille devant le fort d'Andavagué, s'est présenté à la tête de l'armée Jean Baptiste Dubois, Escuyer, Sr de Cocreaumont et de St. Maurice, commandant l'artillerie de la ditte armée par l'ordre de Mondit Seigneur de Tracy et député par Messire Jean Talon, Conseiller du Roy en ses conseils d'Etat et privé, Intendant général de la justice, Police, et finance de la Nouvelle France, pour faire les reveues et direction des vivres des troupes, lequel a dit et déclaré qu'à la requête de Mondit seigneur Talon, il prenait possession du dit fort, et de toutes les terres qui sont aud. environs tant et si loin quelles se peuvent étendre, aussy bien que des quatre forts qui ont été conquis sur les Iroquois au Nom du Roy, et pour marque de ce, a planté une croix devant les portes des dits forts et auprès d'ycelles planté un poteau, et affiché les armes de sa Majesté et fait crier à Haute Voix Vive le Roy. Dont et de ce que dessus le dit Sr Dubois a requis acte au nottaire soussigné Commandé dans la dite armée pour le service de Sa Majesté fait au dit fort d'Andavagué, les jour et an susdits, en présence de Messire Alexandre de Chau-

mont, Chevalier, seigneur du dit lieu, ayde de camp des armées de Sa Majesté, d'Hector daubigny, Chevalier, seigneur de Grandfontaine, Capitaine d'une Compagnie d'Infanterie aud. Regiment, de françois Massé, Escuyer Sr de Wally, Jean Dugal, Sr dufresne, Major de Canada, Jean Louis, chevalier duglas, lieutenant d'une compagnie d'Infanterie au dit Régiment, Dominique le fevre, Escuyer, Sr. de Guesquelin, Enseigne au dit Regiment, René Louis Chartier, Escuyer Sr de Lotbinière, Lieutenant d'une compagnie bourgeoise de Quebeck, Témoins qui ont signé à la minutte avec le dit Nottaire.

[Signé] Duquet, avec paraphe."[86]

Durant l'hiver de 1666-67, sur soixante soldats casernés au fort Sainte-Anne, quarante furent malades du scorbut, une affliction qui atteignait toujours les Européens parce qu'ils ne voulaient pas se conformer aux enseignements de l'expérience et qu'ils méprisaient les conseils des Canadiens. On découvrit—chose étonnante—que l'air était infecté au lac Champlain, et l'on transporta les malades à Montréal, en plein hiver.

M. de Tracy voyait des miracles partout. M. de Courcelles se jetait tête baissée dans des périls qu'il ne comprenait pas. La milice canadienne n'était guère regardée comme une aide par la morgue française. Elle seule, pourtant, eut été capable de montrer comment il fallait s'y prendre pour en finir avec les Iroquois. Retournés chez eux après ce triomphe, les habitants eussent pu travailler en paix à leurs terres, protégés par les soldats royaux qui n'étaient utiles que pour gêner les bandes de maraudeurs dans le

86. F.-J. Audet dit que l'on trouve dans ce document les noms de presque tous les officiers qui accompagnaient M. de Tracy dans sa campagne contre les Agniers, mais nous croyons que le nombre devait être plus considérable du double au moins.

voisinage des habitations. Ce qui est assez curieux, c'est l'espèce de terreur dont furent prises ces troupes une fois logées dans les nouveaux forts ; elles n'osaient plus s'éloigner de leurs retranchements, par crainte des Iroquois. Cette panique gagna les officiers. Là où dix Canadiens s'aventuraient hardiment, cent militaires refusaient de marcher.

Conduites avec une fausse précipitation, les entreprises des Français contre les Iroquois n'avaient réussi qu'à moitié. La première campagne s'était bornée à une pénible et désastreuse marche en raquettes ; la seconde et la troisième remplirent à peu près le but désiré en terrorisant l'ennemi, mais le prestige des armes françaises eut à souffrir du flottement des affaires militaires dans ces opérations qui eussent dû être foudroyantes.

Les Cinq-Cantons, inquiétés, non dévastés, non dispersés, sauf celui des Agniers, n'altérèrent en rien leur politique. N'étant pas les plus forts, ils recoururent à leur vieille et toujours salutaire coutume : la diplomatie. De 1644 à 1699, et même plus tard, l'adresse de leurs délégués les sauva de la ruine plus d'une fois. On a trop souvent répété que cette nation avait été subjuguée, anéantie, par les soldats de Carignan ; elle eût dû l'être mais ne le fut pas. De 1670 à 1682 elle fit continuellement la guerre aux Sauvages amis des F ançais et, dès 1683, elle reprenait l'offensive contre ces derniers et la prolongeait jusqu'à la dernière année du siècle. Ses bandes bravaient de nouveau toute la colonie des bords du Saint-Laurent et semaient la terreur sur les territoires lointains où les Français avaient des établissements : aux Illinois, au Wisconsin, au nord du lac Huron, à la baie James. L'horrible situation appelée les *temps héroïques* (1640-65) s'était terminée, il est vrai, en 1666, mais elle redevint aussi intense en 1689-99.

VII

Le plan de colonisation qui s'exécutait avec assez de vigueur et de sagesse depuis 1661 à peu près ne pouvait manquer de recevoir un contingent de militaires ; cela entrait dans les projets du ministre qui écrivait à Talon, le 5 avril 1666 : " Le roi est satisfait de voir que le plus grand nombre des soldats... sont disposés à s'établir dans ce pays au moyen de quelque aide supplémentaire qu'on leur donnerait à fin de cet établissement... Cela paraît si important à Sa Majesté qu'elle désirerait les voir tous rester au Canada."

Notre population était alors de six cents familles ; elle ne pouvait pas recevoir d'un seul coup mille ou douze cents hommes : c'eut été un fléau, un écrasement, aussi croyons-nous, d'après divers indices, que le chiffre des soldats licenciés ne dépassait pas quatre cents, dont plus d'un cent devinrent coureurs de bois et ne firent rien pour la colonie ; une autre centaine exercèrent des métiers ou furent domestiques à Québec, Trois-Rivières et Montréal ; deux cents optèrent pour l'agriculture, après avoir servi trois années chez les " habitants," selon la loi du pays.

Dans le règlement[87] du Conseil Souverain, du 24 janvier 1667, au sujet de ces matières, il est dit que certaines clauses concernent " les soldats du régiment de Carignan-Salières ou des garnisons des forts de Québec, des Trois-Rivières et de Montréal," ce qui embrasse les compagnies venues par la voie des Antilles avec M. de Tracy, en 1665.

Parlant de la milice canadienne, Talon écrivait en 1667 qu'une " dépense de cent pistoles[88] dans toute une année,

87. *Edits et Ordonnances*, II, p. 32.
88. De $200. à $250.

mise en prix pour les plus adroits tireurs, exciterait bien de l'émulation au fait de la guerre."

Le *Journal des Jésuites* écrit à cette date : " Le 2 avril 1667, nouvelle arrive de Montréal, que les cinq nations témoignent une bonne disposition pour la paix. Le 20, le Bâtard Flammand, avec deux Onnei8t arrivent, sans avoir amené ni Hurons, ni Algonquins, ni familles, qu'on leur avait demandés. Le 27, on prend résolution en conseil de retenir ici toutes les femmes et de renvoyer les hommes dans le pays, à la réserve de dèux, avec protestation de la part de M. de Tracy que si, dans deux lunes, ils n'obéissent et n'exécutent les articles proposés, notre armée partira pour les aller ruiner dans le pays."

Le 28 août 1667, M. de Tracy s'embarqua sur le *Saint-Sébastien* pour la France, amenant des troupes avec lui.[89]

La Mère de l'Incarnation écrivait le 18 octobre 1667 : " On dit que les troupes s'en retourneront l'an prochain, mais il y a apparence que la plus grande partie restera ici, comme habitants, y trouvant des terres qu'ils n'auraient peut-être pas dans leur pays."

Les événements survenus en Europe paraissent avoir hâté le rappel des troupes du Canada. L'Angleterre et les Pays-Bas étaient en lutte ouverte depuis 1664, ce qui inspirait à Colbert la création d'une marine pour relever le prestige de la France dans le commerce maritime, de même qu'aux colonies. La paix de Bréda (ville de Hollande) signée le 25 juillet 1667 entre l'Angleterre, les Provinces-Unies et la France, leur alliée, régla le sort de la Nouvelle-Belgique (le New-Jersey et New-York) qui devint définitivement

89. Probablement les quatre compagnies venues avec lui en 1665. George Tricoche fait erreur lorsqu'il dit que le régiment retourna en France " quelques mois après son débarquement ; " ceci signifierait qu'il repartit en 1666, ce qui n'est pas.

possession anglaise, en échange du privilège accordé aux Hollandais d'importer en Angleterre leurs marchandises descendant le Rhin ; la France recouvra l'Acadie (prise en 1654) moyennant l'abandon à l'Angleterre des îles Antigoa, Montserrat et Saint-Christophe, dans les Antilles.

Louis XIV, se croyant assuré de la complaisance de Charles II, songea à exécuter ses projets à l'égard de la Hollande qui était la seconde puissance maritime, l'Angleterre étant la première depuis Cromwell. Sous prétexte de revendiquer les prétendus droits de sa femme espagnole, Marie-Thérèse, sur la succession du roi d'Espagne, Louis XIV engagea, en 1667, la guerre dite de Dévolution, envahit la Franche-Comté et s'empara de douze villes des Flandres. " Les Hollandais prirent ombrage d'un prince aussi belliqueux et aussi avide. Préférant garder pour voisin le roi d'Espagne, faible et éloigné, ils formèrent avec l'Angleterre et la Suède une alliance à l'effet d'arrêter Louis XIV. Celui-ci dut céder et rendre ses conquêtes par le traité d'Aix-la-Chapelle, en 1668, mais son irritation subsistait et il méditait une revanche contre ce petit peuple protestant et républicain qui se permettait ainsi de lui faire échec. Les relations restèrent donc fort tendues et, bientôt, une guerre de tarifs prépara la rupture complète, ce qui eut lieu en 1672."[90]

" Le roi donna l'ordre de faire rentrer en France le régiment de Carignan et les quelques compagnies, appartenant à d'autres corps, qui l'avaient suivi. Quatre compagnies de Carignan, choisies parmi celles dont les capitaines s'étaient mariés dans le pays ou étaient disposés à s'y marier, furent laissées en arrière, afin de conserver les forts les plus avancés et défendre les habitants contre les incursions des ennemis. Le roi ayant averti les officiers qui allaient rentrer

90. Paul Gaulot.

en France, qu'il serait fort aise si une partie de leurs soldats consentaient à demeurer dans la colonie, il resta en tout plus de quatre cents hommes décidés à adopter le Canada pour leur patrie. On distribua à chaque soldat cent francs, ou cinquante francs avec les vivres d'une année ; chaque sergent reçut cent cinquante francs ou cent francs avec les vivres d'une année. Douze mille livres furent distribuées aux soldats qui, sans appartenir aux compagnies laissées en arrière, consentaient à rester dans le pays et à s'y marier."[91]

On voit aux archives de la marine, à Paris, les pièces suivantes : Le 12 février 1669, ordonnance du roi pour la subsistance de quatre compagnies d'infanterie étant en Canada, composées chacune de cinquante-trois hommes, pendant l'année 1669. Le 23 mars, ordonnance pour la solde et " entretènement " de vingt-cinq soldats en chacune des quatre compagnies restées en Canada, pendant l'année 1669. Même jour, ordonnance pour la solde et entretènement, pendant les six premiers mois de l'année 1670, des quatre compagnies d'infanterie qui sont restées en Canada, sur le pied de soixante-dix-huit hommes chacune. Le 25 mars, promesse des capitaines de Chambly, de la Durantaye, de Grandfontaine, de Loubias et Berthier de mettre leurs compagnies sur le pied de cinquante hommes chacune, depuis vingt jusqu'à trente ans, et de leur fournir la subsistance jusqu'à leur embarquement moyennant mille écus. Le 29 du même mois, ordonnance pour la levée et armement de six compagnies d'infanterie qui passent en Canada et pour leur subsistance pendant neuf mois de 1669 et six mois de 1670.[92]

Une lettre de Colbert en date du 15 mai 1669 ajoute : " Sa Majesté envoie cent cinquante filles pour être mariées,

91. Ferland, *Cours d'histoire du Canada*, II, p. 62.
92. Edouard Richard, *Rapport sur les Archives*, 1899, p. 53, 238.

six compagnies de cinquante hommes chacune, et plus de trente officiers ou gentilshommes, tous pour s'établir en Canada, et plus de deux cents autres personnes qui y vont aussi dans ce but."

En 1668, Talon repassa en France avec les troupes et revint en 1670[93] avec environ quatre cents émigrants et six compagnies[94] de soldats formant trois cents hommes, destinés à renforcer la garnison du Canada et à y devenir colons, au fur et à mesure de leur congédiement.

Garneau dit que " Talon repartit pour Québec en 1669, avec un armement de deux cent mille livres. Il fut suivi par près de sept cents émigrants, dont trois cents soldats et plus de trente officiers ou gentilshommes ; ils parvinrent heureusement à leur destination, tandis que lui-même, après une navigation orageuse de trois mois, faisait naufrage sur les côtes du Portugal et se voyait forcé d'attendre à l'année suivante pour reprendre son voyage."

L'été de 1669, Nicolas Perrot se trouvait à Montréal avec les Outaouas qui y faisaient la traite. Il dit : " M. de la Motte, homme de cœur et d'honneur, commandait alors à Montréal ; sa compagnie était la seule du régiment de Carignan restée dans le pays... On posta le long des palissades tous les soldats de la garnison, qui faisaient en tout le nombre de soixante hommes, qui furent commandés par un sergent..." Il est donc faux de dire que tout le régiment, ou même la moitié, ou le tiers de cette troupe resta dans la colonie après 1668 ou 1669.

93. Talon amenait avec lui François-Marie Perrot, capitaine au régiment d'Auvergne, marié à sa nièce. Il le fit de suite gouverneur de Montréal et, en 1672, lui donna l'île Perrot avec les îlets environnants. Le premier valet de chambre du roi se nommait Perrot, neveu de Talon. Voir *Société royale*, 1901, p. 71, 75.

94. Celles dont parlait Colbert le 15 mai 1669. Le 22 juin 1669, elles étaient à l'île de Ré, prêtes à partir. Talon avait été beaucoup retardé dans ce voyage.

Dans une lettre de Talon à Colbert, 10 novembre 1670, il est dit : " Il est arrivé cette année cent soixante-cinq filles ; trente seulement restent à marier. Je les ai réparties dans des familles recommandables jusqu'à ce que les soldats qui les demandent en mariage soient prêts à s'établir. On leur fait présent, en les mariant, de cinquante livres en provisions de toute nature et en effets. Il faudrait encore que Sa Majesté en envoyât cent cinquante à deux cents pour l'an prochain. Trois ou quatre jeunes filles de naissance trouveraient aussi à épouser ici des officiers qui se sont établis dans le pays. Je vous recommande d'envoyer des engagées. Madame Etienne, chargée par le directeur de l'hôpital général de Paris, de la direction des jeunes filles qu'il envoie, retourne en France pour en ramener celles que l'on enverra cette année. Il faudrait recommander que l'on choisît des filles qui n'aient aucune difformité naturelle, ni un extérieur repoussant, mais qui fussent fortes, afin de pouvoir travailler dans ce pays et, enfin, qu'elles eussent de l'aptitude à quelque ouvrage manuel. J'ai écrit en ce sens à M. le directeur de l'hôpital."

Le 11 février 1671, Colbert écrit à Talon que le roi désire voir les officiers des troupes s'établir en Canada et donner ainsi l'exemple à leurs hommes. Le mois suivant il dit que des officiers des troupes restées en Canada sont retournés en France, mais le roi désire qu'ils se fixent en Canada et que ce sera pour eux le moyen de mériter ses grâces.[95] De tous ces projets, il n'est pas résulté la création d'un empire, mais seulement quelques groupes de cultivateurs aux environs de Montréal et principalement sur la rivière Richelieu.[96]

95. Edouard Richard, *Rapport sur les Archives*, 1899, p. 54, 243.
96. Voir *The Canadian Antiquarian*, 1875, p. 67, 132

Les *Relations des Jésuites* de 1668 notent que quatre cents soldats s'établirent.

D'après le Père Le Clercq, Récollet, qui écrivait en 1691, le régiment de Carignan " donna lieu à plus de trois cents familles nouvelles."

Dans une lettre écrite de Beauport, en date du 2 mai 1684, La Hontan dit : " Deux sortes de gens habitent ce pays-ci : les uns sont venus de France, avec quelque argent pour s'y établir ;[97] les autres sont des officiers et des soldats du régiment de Carignan qui, se voyant cassés, il y a trente ou quarante ans,[98] vinrent ici,[99] changèrent l'épée en bêche, et le métier de tuer les hommes en celui de les faire vivre, je veux dire la guerre en agriculture. Tous ces nouveaux venus[100] ne furent point embarrassés de trouver du fond ; on les mit à même de la terre et on leur en donna tant qu'ils en voudraient défricher."

De son côté La Potherie disait en 1700 : " La paix ayant été conclue, on réforma ce régiment qui s'établit dans le pays. La colonie devint par là considérable par tous les mariages des soldats et plusieurs officiers qui aimèrent mieux rester dans le pays que de s'en retourner en France. . . Le Canada fut longtemps sans troupes, jouissant d'une profonde paix qui dura vingt ans.[101] Je ne suis pas surpris si les Canadiens ont tant de valeur, puisque la plupart[102] viennent d'officiers et de ces soldats qui sortaient d'un des

97. Les cultivateurs, appelés " habitants," venus de 1632 à 1664.
98. Il y avait à peine seize ans.
99. Ils y étaient déjà. La Hontan n'a pas l'air de savoir ce qui en est.
100. A la même époque, les nombreux colons arrivés de France, hommes et femmes, ne sont pas mentionnés par La Hontan.
101. De 1667 à 1684.
102. Ceci est terriblement exagéré.

plus beaux régiments de France... Des vingt-quatre[103] compagnies du régiment de Carignan-Salières qui étaient en Canada, on en fit repasser en France, au bout de trois ans, et les quatre qui demeurèrent ici furent composées de soixante-et-quinze hommes chacune. Il y eut plus de trois cents personnes de ce régiment qui s'établirent dans le pays. Ces quatre compagnies furent encore réformées quelques années après, dont la plupart des réformés firent des habitations. Celles-ci (les compagnies) furent remplacées, la même année, par quatre autres compagnies. Les officiers qui ne voulurent point passer en France eurent des concessions de terre et quelques libéralités que Sa Majesté leur fit."

"Presque tous[104] les soldats, dit le Père Charlevoix, un peu plus tard, s'étaient fait habitants, ayant eu leur congé à cette condition... Plusieurs de leurs officiers avaient obtenu des terres avec tous les droits de seigneurs ; ils s'établirent presque tous dans le pays, s'y marièrent, et leur postérité y subsiste encore. La plupart étaient gentilshommes, aussi la Nouvelle-France a-t-elle plus de noblesse ancienne qu'aucune autre de nos colonies, et peut-être que toutes les autres ensemble."

"Les premières troupes (qui arrivèrent en Canada), écrit LeBeau en 1729, étaient du régiment de Carignan-Salières. De vingt-quatre[105] compagnies qui y étaient, on en fit repasser vingt en France au bout de trois ans, et les quatre qui demeurèrent furent composées de soixante-et

103. Il n'y avait que vingt compagnies, en exceptant les quatre accompagnant M. de Tracy.

104. Cette expression voudrait dire plus de mille soldats, ce qui est trois fois trop.

105. Encore un contemporain du temps qui mêle les soldats de Carignan avec ceux de M. de Tracy.

quinze hommes chacune. Il y eut près de trois cents hommes de ce régiment qui s'établirent dans le pays, non pas avec des filles de joie, comme le prétend le baron de La Hontan, mais avec des filles et des femmes qui étaient en France à charge à de pauvres communautés, d'où on les a tirées pour les conduire, de leur plein gré, en Canada." Le même auteur ajoute que les quatre compagnies en question furent réformées lorsque les hommes se marièrent et qu'on les remplaça par quatre autres.

Claude Le Beau, qui vivait à Québec en 1729, ajoute : " Le R. P. Joseph, Canadien (probablement Joseph Denys de la Ronde), et d'autres vieillards, qui ont presque touché à ces premiers temps, disent que les hommes du régiment Carignan-Salières s'établirent avec des filles venues de France."

Voici les remarques d'un autre auteur : " Ce régiment, quelque temps après,[106] fut embarqué pour passer en Canada, commandé par M. de Salières. La permission que le roi donna aux officiers et aux soldats de se marier en ce pays-là, ruina le régiment et il fut réduit aux deux colonelles[107] qui conservèrent leurs drapeaux blancs et étaient de cent hommes chacune, tous officiers réformés, sergents et vieux soldats. Ce régiment étant repassé en France, le roi le rétablit et le fit de seize compagnies, une desquelles était la colonelle de Salières."[108]

Garneau dit : " Comme l'immigration augmentait peu, on permit aux officiers et aux soldats du beau régiment de Carignan de rester en Canada. Des terres leur furent distribuées, avec des secours d'argent pour les aider à commencer

106. Après être devenu Carignan-Salières, en 1659.
107. Ce calcul nous laisserait plus de mille hommes, ce qui serait beaucoup exagéré.
108. Daniel, *les Milices françaises*, II, p. 421.

leurs établissements. Six[109] compagnies, qui étaient repassées en France avec M. de Tracy (28 août 1667), revinrent en 1669 (?). Les officiers, dont la plupart étaient gentilshommes, obtinrent des seigneuries, dans lesquelles se fixèrent leurs soldats."[110] Est-il certain que les compagnies revenues avec Talon appartenaient au régiment de Carignan ?

" M. de Tracy débarqua avec sa petite armée (1665). Les quatorze à quinze cents hommes qu'il amenait étaient, en effet, une véritable armée et un événement considérable pour ces contrées qui n'avaient jamais vu plus de cent à cent cinquante soldats réunis... Talon emportait pour instruction de faire tous ses efforts pour déterminer le plus grand nombre des soldats, après l'expédition, à prendre leur congé et un établissement au Canada. Il ne manqua pas de s'y employer et parvint, en effet, à conduire à bonne fin cette importante affaire. Le plus grand nombre des officiers et des soldats acceptèrent ses offres et se fixèrent au Canada. C'était un grand pas dans le peuplement de ce pays, qui n'avait jamais reçu et ne reçut jamais depuis une immigration de cette importance. Les officiers obtinrent en concession des seigneuries, et il est probable qu'un grand nombre de soldats prirent des terres sous leurs officiers respectifs... Ce licenciement dut procurer plus d'un millier de colons au Canada. Les troupes amenées par M. de Tracy devaient former quinze cents hommes, sur lesquels il faut déduire trois cents soldats qui restèrent au service et autant environ pour les hommes morts pendant la guerre et ceux qui purent retourner en France ; restaient donc huit à neuf cents hommes que l'on congédia. Si l'on y

109. Quatre compagnies seulement étaient retournées en France en 1667 ; il est vrai qu'il en revint six en 1670 dans lesquelles étaient sans doute des soldats repassés avec M. de Tracy.

110. F.-X. Garneau, *Histoire du Canada*, I, p. 214.

joint maintenant tous ceux qui suivent nécessairement les armées et que ce licenciement dut forcer à prendre fortune dans le pays, avec le régiment, nous atteindrons facilement, on le voit, le chiffre de mille immigrants. Cette évaluation est encore confirmée par le recensement de 1668, qui mentionne quatre cents douze soldats établis, cette année même, dans le pays, mais non encore portés sur le cens. Or, comme en 1666 et en 1667 la plupart avaient déjà reçu leurs terres et s'étaient installés, tout tend à montrer comme très rationnel le chiffre de mille comme nombre des émigrants laissés dans le Canada par le congédiement de cette petite armée... Le roi fit à chaque soldat un présent et des avances pour l'aider à s'établir, et quand il se mariait à une des filles que l'on envoyait de France, on donnait cinquante livres à sa femme en provisions diverses... En arrivant au Canada, en 1665, Talon n'y avait pas trouvé trois mille âmes, puisque le recensement de 1666, comprenant les colons qu'il avait amenés,[111] ne porte que 3,418 habitants (âmes) ; en 1667 un nouveau recensement[112] nous donne un chiffre de 4,312, et le cens de 1668 porte 5,870 habitants, formant 1,137 familles, sans compter 412 soldats congédiés qui étaient encore à peine établis... De ces hommes, quelques-uns trouvèrent des épouses dans les familles mêmes du pays, mais le plus grand nombre fut marié avec les jeunes filles que l'hôpital général de Paris envoyait fréquemment au Canada. Nous savons même par des chiffres positifs qu'avant de pourvoir au mariage de ces nouveaux colons, on expédia alors pendant plusieurs années cent cinquante à deux cents filles par an au Canada ; et en général à peine

111. Talon et ses gens arrivèrent après que le recensement fut terminé.

112. Pris avant l'arrivée des navires de France.

étaient-elles arrivées qu'elles étaient mariées... Ces licenciements, répétés coup sur coup, pour aider le peuplement du Canada, et d'après les prescriptions instantes du gouvernement, constituèrent une sorte de tradition invariablement suivie désormais par tous les gouverneurs. Tous facilitèrent, autant que possible, à ceux des soldats qui le désiraient leur établissement dans le pays ; et, comme on ne tarda pas à arrêter (fixer) l'entretien normal de sept cents hommes à titre de garnison ordinaire, ils devinrent un auxiliaire permanent pour le recrutement de la population. Les soldats entretenus au Canada eurent en outre cette utilité que souvent on les dispersait en cantonnement chez les habitants, où ils pouvaient être pour leurs travaux d'utiles auxiliaires, qu'il eût été impossible de se procurer dans ce pays."[113] Cette étude conclut au chiffre de mille hommes, ce qui nous paraît au moins double de la réalité.

L'abbé Ferland nous dit que " les soldats du régiment de Carignan qui furent d'abord licenciés se groupèrent auprès des centres déjà subsistants ; beaucoup d'entre eux épousèrent des filles du pays et entrèrent dans les rangs de l'ancienne population, à laquelle ils communiquèrent un levain de leur esprit militaire. Ils étaient devenus Canadiens par leurs habitudes et leurs affections, quand d'autres compagnies du même régiment furent renvoyées au Canada pour y recevoir leur congé. Ainsi, l'ancienne population s'est toujours maintenue supérieure en nombre aux accessions qu'elle recevait et elle leur a communiqué son type original, tel qu'il s'était formé et développé sous Champlain, sous Montmagny et sous leurs premiers successeurs."[114]

113. Rameau de Saint-Père, *la France aux Colonies*, II, p. 25-31.
114. Ferland, *Cours d'histoire du Canada*, II, p. 9.

" Le régiment de Carignan, dit Mgr Tanguay, qui fut presque tout licencié ici, jeta sur nos rives une nombreuse population appartenant à la meilleure aristocratie."[115]

En l'absence de pièces officielles nous devons nous contenter des opinions ci-dessus. Il est probable que pas plus de quatre cents hommes du régiment de Carignan sont restés dans la Nouvelle-France mais, de 1670 à quelques années plus tard, un nombre pareil est sorti des détachements que le roi entretenait dans la colonie, ce qui donnerait raison à Rameau de Saint-Père, par exemple, qui penche pour près de mille.

Citons enfin un chercheur qui a surveillé cette question depuis longtemps et qui se promettait de la tirer au clair : " Il y a une liste des noms des officiers et soldats du régiment de Carignan qui sont établis au Canada. Leur nombre, diversement évalué par les historiens, était de 403. Le débat sur ce point se trouve, je crois, vidé. J'avertis ceux qui croiraient trouver là le précieux renseignement longtemps désiré, que la trouvaille ne vaut pas ce qu'ils en pourraient espérer. En effet, on sait qu'à cette époque il était d'habitude à peu près générale de donner à tout soldat un sobriquet. Avec le temps ce nom se greffait à sa personne et devenait le seul connu. C'est sous ce nom d'emprunt, dérivé le plus souvent de leurs particularités physiques, morales ou mentales, que sont désignés la plupart des soldats dans cette liste : La Bonté, La Douceur, La Malice, La Joie, Vadeboncœur, Pretaboire, etc. Rendus à la liberté et devenus colons ou artisans, les noms véritables, le plus souvent, furent repris. Il en résulte, on le comprend, un obstacle qui enlève à ce document une partie de sa valeur."[116]

115. Mgr Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, I, p. IX.
116. Edouard Richard, *Rapport sur les Archives*, 1899, p. 31.

Le relevé officiel de 1675 porte la population du Bas-Canada à 7,832 âmes ; celui de 1676 à 8,415. Le roi trouva ces chiffres trop faibles ; il en exprimait sa surprise dans une lettre du 15 avril 1676, vu, disait-il, " le grand nombre de colons que j'ai envoyés depuis quinze ou seize ans ; on a dû omettre un grand nombre d'habitants." Le recensement qui suivit indique qu'on ne s'était guère trompé, et celui de 1681 montre qu'on ne pouvait aller au-delà. Il va sans dire que huit cents coureurs de bois manquaient à l'appel, mais tout de même Louis XIV avait dû faire des calculs un peu exagérés. En ce moment, il voyait en noir, étant sous le coup des déceptions que lui attirait sa politique à l'égard de l'Europe. La guerre de Hollande, ouverte en 1672 sous des auspices favorables, avait tourné contre lui. Guillaume d'Orange, son grand adversaire, surgissait et, avec une habileté surprenante, unissait de son côté les principales forces du continent. Condé se tenait à l'écart depuis 1676. Turenne venait d'être tué. La faiblesse des généraux français, le vide du trésor, le ralentissement du commerce par suite de la guerre trop prolongée, tout contribuait à diminuer le prestige du monarque dont l'ardeur ambitieuse avait produit ces revers de fortune. Nous n'avions plus à attendre de la France l'aide si nécessaire à une colonie déjà commencée, non encore affermie. Pour surcroît de malheur, le Canada, privé de Talon, ne comptait plus personne pour activer les progrès matériels, l'agriculture en premier lieu. Le comte de Frontenac s'en tenait au développement de la traite des pelleteries. " Il est certain, dit Rameau de Saint-Père, que, à partir de 1675, on ne trouve plus dans les actes du gouvernement français le zèle qu'il avait montré précédemment pour le Canada. Plus de sollicitude active, plus d'envois de colons, à peine quelques recrues pour les troupes, et un abandon de plus en

plus prononcé de la colonie à sa propre faiblesse." Ce qui sauva le pays de la ruine et maintint tant bien que mal la situation, ce furent les enfants du sol. La colonisation avait pris une assiette solide et, si peu étendue qu'elle nous paraisse à cette époque, son rôle primait tous les autres moyens d'existence ; elle résista même au fâcheux entraînement du commerce des pelleteries, mais non sans éprouver sur ce point des pertes en hommes qui ne pouvaient se compenser. Les fonctionnaires, étrangers aux intérêts canadiens, ne se faisaient pas faute d'affaiblir le noyau des cultivateurs en dirigeant vers les courses lointaines les fils des habitants.

Le plan de Talon consistait à former une ligue militaire entre les Iroquois et nous par le moyen de soldats licenciés qui deviendraient cultivateurs et, en cela, il disait se modeler sur le système colonisateur des Romains. C'était, en effet, tellement romain qu'il ne fut pas capable de l'exécuter. Le climat du nord, la neige, la forêt, les grandes distances d'un lieu à un autre, la pénurie des ressources en tous genres, ne ressemblaient pas aux admirables pays en pleine culture dont les soldats de la République massacraient les habitants et prenaient les fermes prospères. Louis XIV voulait établir le système féodal : des censitaires ayant pour chefs des seigneurs moitié civils moitié militaires, comme les Saxons de Clovis, mais il ne prit jamais la peine de traduire sa pensée dans le sens pratique. Clovis, arrivant au Poitou avec ses bandes de cultivateurs-soldats, avait enlevé les plus belles terres aux Latins et s'y était installé. C'était une civilisation qui, le sabre à la main, remplaçait l'ancien ordre civilisé. Quel rapport ces choses pouvaient-elles avoir avec le Canada sauvage ? Aucun.

VIII

Un mot, une digression au sujet du régiment de Carignan, pour lui dire adieu. Sa rentrée en France, sa troisième ou quatrième réforme, puis la guerre de Hollande sont les premières choses à remarquer. Le 6 avril 1672, Louis XIV dénonçait aux Provinces-Unies l'ouverture des hostilités et, bientôt après, il s'avança avec cent trente mille soldats. Le 16 mai il écrivait au comte de Frontenac, nommé gouverneur du Canada, l'instruisant de cette démarche. Le 12 juin eut lieu le célèbre passage du Rhin.

Il nous a été impossible de suivre le régiment qui nous intéresse, à travers cette campagne et bien d'autres. Le Père Daniel, notre seul guide en cela, est peu précis et nous ne l'avons deviné qu'à l'aide d'autres sources ; encore y est-il plutôt question du chef que des soldats : " Au prince de Carignan succéda le comte de Soissons, au comte de Soissons le marquis de Lignerac, et puis M. de Cotteron et M. de Cebret." La colonelle de Salières y était toujours avec son drapeau blanc et avait pour capitaine M. de Salières, fils de celui qui avait été colonel du régiment en Canada. En 1714, sur la liste des régiments d'infanterie, M. de Cebret est porté à la tête du régiment du Perche, nom que le régiment de Carignan avait pris sous M. de Lignerac, vers 1700. Le successeur de ce dernier, M. de Cotteron, ayant été tué en 1707, au combat de Turin, on peut penser que le régiment était alors avec lui. Au mois d'octobre 1718, le régent fit consentir M. de Salières à ne plus porter le drapeau blanc dans sa compagnie, laquelle il lui conserva, le dédommageant par un brevet de colonel.[117]

117. Daniel, *les Milices françaises*, II, p. 53, 421. Susane, *l'Ancienne infanterie française*, p. 236, dit que le reste du régiment de Carignan devint, plus tard, le noyau du régiment de Lorraine ; ce dernier figura sur les contrôles avec une personnalité distincte jusqu'en 1794.

Le prince Eugène-Maurice de Carignan, de la famille de Savoie, fut induit par sa mère, qui appartenait à la maison de Bourbon, à épouser, en 1656, Olympe Mancini, nièce de Mazarin, et ce dernier fit revivre pour le prince le titre de comte de Soissons, de sorte que Olympe Mancini est toujours citée comme " comtesse de Soissons " ou encore " madame la comtesse " tout court. Elle dominait absolument son mari. On a rendu celui-ci assez ridicule en prétendant que Molière a pris de lui le mot de M. Jourdain qui s'étonne de faire de la prose. " C'était d'ailleurs, dit un biographe, un brave militaire qui avait fort bien servi ; il s'était signalé à la bataille des Dunes, en 1658, sous Turenne, et y avait culbuté l'infanterie espagnole, à la tête des Suisses qu'il commandait. Il fut envoyé, en 1661, en ambassade extraordinaire au couronnement de Charles II, et il se battit en duel avec un lord qui avait mal parlé du roi de France. Il fit les campagnes de Flandres et de Hollande, en 1667 et 1672, et fut un des plus braves au passage du Rhin. Il allait rejoindre l'armée de Turenne en Allemagne quand il mourut assez subitement."[118] Olympe Mancini lui avait donné trois filles et cinq fils dont l'un, né à Paris en 1663, fut le fameux prince Eugène, allié de Marlborough, qui pesa si cruellement sur les destinées de la France à la fin du règne de Louis XIV. Ce monarque avait été élevé avec Olympe Mancini et il l'aimait ; les coups que lui portait le fils devaient être pour lui doublement sensibles ; mais la mère avait encouru la disgrâce de son ancien amant, de sorte que la conduite du prince Eugène ressemble fort à la vengeance. " Rien n'était pareil, observe le duc de Saint-Simon, à la splendeur de la comtesse de Soissons, de chez qui le roi ne bougeait, avant et après son mariage, et qui était la

118. En 1673. Amédée Renée, *les Nièces de Mazarin*, p. 211.

maîtresse de la cour, des fêtes et des grâces." En 1679-80, elle tomba sous des intrigues de cour et se sauva à l'étranger. Colbert, fidèle au souvenir de Mazarin, avait protégé ses nièces ; Louvois, ennemi de Colbert, persécuta Olympe ; " il la poursuivit jusque dans les enfers," selon les termes de l'abbé de Choisy. Elle erra vingt-huit ans hors de France et mourut à Bruxelles en 1708, âgée de soixante-huit ans, au moment des plus grandes victoires de son fils.

Parmi les corps français d'où l'on tira des détachements pour les envoyer en Amérique au secours de Washington (1776-78), il y avait le 30e du Perche qui fournit 1,064 hommes. Quatre autres en donnèrent davantage. Le contingent total fut de 25,658 hommes sortis de trente-quatre régiments.[119]

IX

Nous avons expliqué dans les mémoires de la Société royale, année 1901, l'origine des coureurs de bois. Ce qui va suivre complète le tableau. Citons d'abord l'abbé Faillon :

" L'arrivée des troupes introduisit le relâchement dans les mœurs et donna une funeste atteinte à cette simplicité primitive, à cette charité généreuse que nous avons admirées tant de fois et qui, pendant près de trente ans, avaient fait comme le caractère particulier de Villemarie. En envoyant le régiment de Carignan dans son entier, sans choisir les soldats et les officiers, on devait semer et on sema en effet l'ivraie parmi le bon grain. Quelques-uns des chefs militaires furent même un grand sujet de scandale... Les exemples scandaleux de La Frédière et notamment son

119. Adrien Pascal, *l'Armée française*, II, p. 226.

trafic illicite avec les Sauvages, trouvèrent un trop grand nombre d'imitateurs parmi les officiers des troupes, et eurent, pour toute la colonie, les plus tristes résultats. Ces militaires devenus trafiqueurs, songeant avant tout à leurs intérêts privés, semblèrent, au lieu de concourir à l'établissement du pays, n'y être venus que pour conspirer sa ruine par le commerce avec les Sauvages, à qui ils donnaient des liqueurs fortes en échange de leurs pelleteries. Ils occasionnèrent dans la colonie d'horribles désordres de la part de ces barbares, et les choses allèrent même si loin que plusieurs des habitants des Trois-Rivières, du cap de la Madeleine, de Champlain, crurent devoir en informer le Conseil de Québec. Ils se plaignirent de ce que, malgré les défenses tant de fois réitérées, on envoyait des gens de guerre traiter des boissons enivrantes aux Sauvages, et en si grande quantité, qu'à Villemarie, aux Trois-Rivières, à Champlain, au cap de la Madeleine, à Batiscan, à Sainte-Anne, on rencontrait de ces derniers perpétuellement ivres, se livrant aux désordres les plus monstrueux que pouvait produire l'ivresse dans ces barbares. Ils ajoutèrent que ces gens de guerre, non contents de traiter avec les Sauvages dans les habitations, les suivaient à la chasse sous divers prétextes, d'où il arrivait que, par leurs ivrogneries continuelles, les Sauvages étaient tellement détournés de cet exercice, qu'ils ne rapportaient que le demi quart des pelleteries qu'on eût pu espérer d'eux sans cela."[120]

Par l'arrêt du 10 novembre 1668, il était permis " à tous les Français, habitants de la Nouvelle-France, de vendre et débiter toutes sortes de boissons aux Sauvages qui en voudront acheter d'eux et traiter."[121]

120. Faillon, *Histoire de la colonie française*, III, p. 383-391.
121. *Jugements du Conseil Souverain*, I, p. 535.

Le terme " tous les Français habitants " paraît avoir été choisi pour désigner les colons, mais il arriva que " les volontaires, les vagabonds et d'autres se crurent autorisés, aussi bien que les habitants ou les colons proprement dits, à vendre des boissons aux Sauvages, ce qui donna lieu à des rixes fâcheuses entre les Français."[122]

La permission de traiter de la boisson enivrante était restreinte aux habitations des blancs. Défense était faite d'en porter dans les bois, mais il était difficile de faire observer cette règle dans un pays si vaste, ajoute Faillon, " où il n'y avait d'autres troupes que les garnisons de Québec, des Trois-Rivières et de Villemarie, si peu considérables qu'à peine suffisaient-elles pour maintenir l'ordre dans ces trois postes. Ainsi, au mois de juillet 1670, M. de Courcelles ayant appris qu'on avait rencontré des coureurs de bois à soixante ou quatre-vingts lieues audessus de Villemarie, avait ordonné au juge de ce lieu d'informer contre eux, et au commandant, qui était alors M. de la Motte, de donner main-forte pour les poursuivre et les arrêter ; mais que pouvait faire ce commandant avec dix soldats de garnison, pour saisir à une si grande distance des hommes qui formaient entre eux des ligues et marchaient toujours en armes ? Il arriva de là que l'impunité de ces désordres fut cause que le nombre des coureurs de bois s'accrut considérablement."

Voyons maintenant le témoignage de Nicolas Perrot : " Des soldats du régiment de Carignan se mirent dans l'esprit de vouloir courir les bois avec les Iroquois et de les suivre partout dans leurs chasses. Ils se précautionnèrent de beaucoup d'eau-de-vie et partirent sans le dire à personne. Ils avertirent de leur départ quelqu'un de leurs officiers seule-

122. Faillon, *Histoire de la colonie française*, III, p. 441.

ment, qui aidait même à les mettre en état de faire ce voyage, dans l'espérance d'y avoir un peu de part. Cinq de ces soldats, qui étaient déjà stylés à ces sortes de voyages, et qui savaient la route de cette rivière et les endroits où les Iroquois avaient coutume de chasser partirent la nuit et arrivèrent à la Pointe-Claire du lac Saint-Louis où ils trouvèrent un Iroquois qui avait son canot plein de peaux d'élans. Ces soldats lui demandèrent s'il ne voulait pas boire un coup d'eau-de-vie ; il répondit que non. Voyant, néanmoins, qu'on lui voulait donner à boire gratuitement et sans intérêt, il accepta l'offre qu'on lui faisait. Cela l'engagea à en boire davantage et, à force de l'exciter, il en but tant qu'il se saoula mort-ivre. Ces soldats, le voyant hors de raison et sans connaissance, lui attachèrent une pierre au col et le jetèrent dans l'eau, au large du lac. Les autres Iroquois, qui avaient fait leur chasse, étant rendus à Montréal, demandèrent, quelque temps après, si on ne l'avait pas vu. On leur dit que non ; tellement qu'ils le crurent noyé le long du saut de la rivière des Outaouas. Cependant, quelques Sauvages, allant ou revenant de la chasse, aperçurent un corps flottant sur l'eau, soit que la corde qui servait à lui attacher la pierre au col fut rompue ou qu'elle ne fut pas assez pesante. Ils furent droit vers ce corps et reconnurent celui dont on ne savait point de nouvelles. Ils le transportèrent à Montréal et, dans les plaintes qu'ils firent, ils représentèrent que, dans leurs chasses, il n'y avait pas eu d'autres Sauvages qu'eux et, par conséquent, il n'y avait que des Français qui pouvaient avoir tué leur camarade. On fit d'exactes recherches pour découvrir les auteurs de cette action, sans pouvoir réussir. Les soldats, après avoir fait ce coup, apportèrent nuitamment les pelleteries chez leur officier et lui firent accroire qu'ils les avaient traitées avec des Iroquois qui étaient retournés à la chasse. Cet officier

en donna en payement à quelqu'un, car c'était l'usage de s'en servir au lieu de monnaie dans le pays. Celui qui les avait eues de cet officier les avait aussi données à quelque autre et, de cette manière, elles étaient passées en plusieurs mains. Il arriva qu'un Français en ayant une, la porta chez un marchand où se trouvèrent présents des Iroquois, qui la reconnurent par la marque différente que chacun d'eux met à sa pelleterie. Ils la saisirent pour la porter sur le champ au commandant de la ville. On fit venir le Français, qui fut questionné pour savoir de qui il avait eu cette peau. Il nomma la personne qui la lui avait donnée. On la fit appeler ; elle nomma aussi celle dont elle l'avait reçue, et on reconnut par ce moyen qu'elle était venue en premier lieu de la maison où demeurait l'officier. On y fouilla, et plusieurs peaux de la même marque s'y trouvèrent qui furent reconnues appartenant à ce Sauvage assassiné. Ces preuves ne laissèrent plus de doute qu'il avait été tué par des soldats. Ces soldats, dans ce temps-là, étaient partis derechef pour traiter de l'eau-de-vie dans la rivière des Outaouas, après avoir remboursé l'officier de la première avance et de la dernière qu'il leur avait faite, pour le reste du butin de l'Iroquois qu'ils avaient assassiné. Il fut ordonné à l'officier de les arrêter aussitôt qu'ils seraient de retour, ou d'avertir afin de les punir et de rendre justice aux Iroquois, car on les entendait déjà murmurer. Ils donnaient à connaître que leur indignation était assez grande pour renouveler la guerre, si on avait manqué de leur faire raison de cet assassin.[123] Les auteurs de cet assassin n'ayant point de retraite plus assurée que chez leur officier, arrivèrent la nuit chez lui où ils furent arrêtés et mis en prison. Le conseil de guerre s'étant assemblé pour les juger, ils avouèrent, dans les pre-

123. De nos jours on dit assassinat.

mières interrogations, le crime dont on les accusait et furent condamnés, tous les cinq, à être passés par les armes, en présence des Iroquois. On les fit conduire et attacher, tous les cinq, chacun à un poteau. Les Iroquois s'étonnèrent de l'ample justice qu'on leur rendait et demandèrent grâce pour quatre, parce que n'ayant perdu qu'un homme, il n'était pas juste, disaient-ils, d'en défaire cinq, mais un seulement. On leur fit comprendre que les cinq étaient également criminels et méritaient sans exception la mort. Les Iroquois, qui ne s'attendaient pas à une satisfaction si étendue, redoublèrent leurs instances pour obtenir la grâce de quatre et firent pour ce sujet des présents de colliers de porcelaine, mais on ne les écouta pas et on les passa tous les cinq par les armes."[124]

Le comte de Frontenac écrivait à Colbert, le 2 novembre 1672 : " Il faudrait envoyer ici quelques troupes, qui seraient très nécessaires pour maintenir ce pays en repos, en empêchant les désordres des coureurs de bois qui, si l'on n'y prend garde, deviendront comme les bandits de Naples et les boucaniers de Saint-Domingue. Leur nombre s'augmente tous les jours, nonobstant toutes les ordonnances qu'on a faites, et que j'ai encore renouvelées, avec plus de sévérité qu'auparavant. Leur insolence, à ce qu'on m'a dit, va au point de faire des ligues et de semer des billets pour s'attrouper, menaçant de faire des forts et d'aller du côté de Manate et d'Orange, où ils se vantent qu'ils seront reçus et auront toute protection."

---

124. Cette exécution eut lieu le 6 juillet 1669. Nicolas Perrot, *Mémoires*, p. 115-17. La Mère de l'Incarnation dit à peu près la même chose. Voir aussi l'épisode de Banchaud, note III sur le *Voyage* de Dollier de Casson et Galinée ; *Société royale*, 1901, p. 81. Thomas Chapais, *Jean Talon*, p. 332, dit qu'on ne fit périr que trois hommes, mais les témoignages de Perrot et de la Mère de l'Incarnation paraissent péremptoires.

LES OFFICIERS DE CARIGNAN

Le lecteur demande toujours des explications. Les détails nous manquent, qu'importe ! il faut qu'on explique. Chaque fois qu'il s'agit du régiment de Carignan, les opinions étant indécises, on insiste, néanmoins, pour avoir un exposé clair et précis de toute la substance. Comment le donner puisque les pièces essentielles font défaut ?

Ce que nous venons de dire devrait suffire, à la rigueur, pour l'acquit de notre tâche ; cependant un point n'a pas été mis en lumière, savoir : les noms des officiers du régiment et même, si possible, des notes sur chacun d'eux.

Il n'y a pas de liste connue de ces hommes. C'est avec patience et longueur de temps que nous en avons retrouvé un certain nombre ; peut-être en avons-nous assez pour comprendre le rôle qu'ils jouaient, du moins en ce qui concerne le parti resté en Canada. Les vingt-quatre compagnies, y compris celles de M. de Tracy, devaient avoir chacune quatre officiers.[1] Nous en avons plus de quatre-vingts dans cette étude. On peut les classer comme suit :

Tués en Canada.

D'Aiguemortes périt dans la retraite, à la fin de février 1666, avant que d'avoir traversé le lac Champlain.

1. Voir la préface de ce livre.

En juin 1666, furent tués près du fort Sainte-Anne, au lac Champlain, Chasy, Chamat, Morin, Montagny ; ce dernier devait être le surnom de Jean Laumonier, sieur de Traversy, capitaine au régiment de Carignan.

Le lieutenant De Luc ou Du Luques périt durant la marche de retour, l'automne de 1666, et un officier du nom de de Chaulnes fut tué par les Iroquois.[2]

Repassés en France, ou dont la trace se perd après 1668.

De Beaubel, officier volontaire ; de Salampar, gentilhomme volontaire ; de Saint-Nicolas ; François de Sainte-Croix, lieutenant de la compagnie de Michel-Sidrac Dugué ; Jean Dugal, sieur du Fresne (Dufresne), major des troupes en Canada ; l'enseigne Darienne, commandant une escouade au fort Sainte-Anne en 1666 ; le lieutenant François Feraud, aide-major et premier aide-de-camp de M. de Salières ; Valentin Frapier, sieur de Beauregard, lieutenant ; le chevalier Flottant de Lescure ; le capitaine Maximin ; Mignardet, lieutenant de la compagnie colonelle ; François de Montail, sieur de Clairvacq (ou Clérac), capitaine au régiment du Poitou ; le capitaine Jean-Maurice-Philippe de Pernon de la Fouille, oncle de Philippe Gauthier de Comporté ; le capitaine de Latour ; Nicolas de Choisy, cadet de la compagnie de Maximin ; Prudent-Alexandre Taboureau (Tabouret ?) de Véronne, enseigne de la compagnie de M. Berthier ; le capitaine de Rougemont, commandant au fort Sainte-Thérèse en 1666 ; Jean Nicolas, sieur de Brandis, enseigne.

2. Daniel, *Quelques contemporains*, p. 34. Il ajoute que de Chaulnes avait servi en France dans les gendarmes du roi et avait reçu plusieurs blessures aux sièges de Bonnemont et de Namur et aux batailles de Fleurus, Stenkerque, etc.

Voici d'autres noms que me fournit M. Régis Roy : Jean-Louis de Douglas, chevalier de Saint-Louis, lieutenant ; Roger de Bonneau, sieur de la Varenne, capitaine ; Vincent Basset du Tartre, chirurgien-major en 1666 ; le sieur des Granges, lieutenant de la compagnie de Roger de Bonneau de la Varenne ; Antoine d'Héricourt, lieutenant ; Pierre des Brandes, gentilhomme volontaire, inhumé à Montréal le 8 février 1666 " âgé de vingt ans " ; Pierre Julien, cadet dans la compagnie de M. de Contrecœur ; Lavallée, cadet dans la compagnie de Michel-Sidrac Dugué ; Lazide, cadet dans la compagnie colonelle ; Pierre Ferré, sieur de Lespinay, lieutenant en 1666 ;[3] Valentin des Hayes, gentilhomme volontaire, né en 1621, était de la compagnie colonelle ;[4] François Massé, sieur de Walley, capitaine. Près de vingt ans plus tard, le 2 janvier 1684, à Versailles, le roi donne à Massé la compagnie du chevalier Aubéry en Canada. Le 25 avril 1685, le roi ordonne à Aubéry de rentrer en France.

Le chevalier Alexandre de Chaumont, né vers 1640, était maréchal des camps et armées du roi. Il retourna en France l'automne de 1666, portant les dépêches du gouverneur. Le roi lui donna le brevet d'aide-de-camp et, en 1667,

3. Est-ce de Carignan ? L'on pourrait ajouter à la suite de ces noms François de Gauds, sieur de Martinville, qui a tout l'air d'être ce " M. du Gas," lieutenant de M. de Courcelles à l'expédition de 1666.

4. Dans l'*Histoire des Ursulines de Québec*, II, p. 198, on mentionne le sieur des Hayes accompagné de son fils, mais cette note est absolument incorrecte. Valentin des Hayes fut inhumé à Montréal le 25 juillet 1667, à l'âge de quarante-cinq ans.

Dans les *Jugements du Conseil Souverain*, I, p. 458, on voit le " sieur de Monteuil," capitaine au régiment de Carignan ; c'est François de Montail, sieur de Clairvacq (ou Clérac), officier plus haut mentionné.

Quant à Taboureau (Tabouret ?) de Véronne il était en France en 1672(?) avec le titre de lieutenant. L'abbé François Daniel, *Quelques contemporains*, p. 35, dit qu'il a demandé vers ce temps à revenir en Canada, mais on ne saurait dire s'il le fit par la suite.

cet officier se préparait à reprendre le chemin du Canada, mais il en fut décidé autrement. En février 1676 il est dans la marine royale et apporte à Versailles des nouvelles de l'amiral Duquesne occupé à la guerre de Sicile. En 1685 on l'envoya ambassadeur auprès du roi de Siam. Plus tard on le retrouve avec le titre de marquis.[5]

A Québec, le 22 novembre 1667, au mariage de J.-B. Morin dit Rochebelle, était présent " Louis de Canchy, sieur de Lerolle." Le *Journal des Jésuites* note que " M. de Lerole était cousin de M. de Tracy," Nicolas Perrot dit que " M. de Noirolle (Lerole), neveu de M. de Tracy," était prisonnier des Iroquois au commencement de l'été de 1666. Il retourna à Québec et repassa en France.

Le capitaine Isaac Berthier, du régiment de l'Allier, servant auprès de M. de Tracy, était à Québec le 12 août 1665, témoin du mariage d'Henri Brocq ou Brault, sieur de Pomerainville.[6] Il repassa en France en 1668, d'après l'abbé François Daniel et M. Régis Roy. Son frère Alexandre était aussi capitaine au régiment de Carignan ; celui-ci se fixa dans la colonie et obtint en 1672 un octroi de terre de vingt-huit mille arpents.[7]

En 1667, était garde-magasin à Québec, Nicolas Grisard, sieur des Ormeaux. Le 5 décembre, même année, à Québec, Roch Thoery, sieur de l'Ormeau, natif de Saint-André-de-Gailac, diocèse d'Alby en Languedoc, lieutenant au régi-

5. Voir *Mélanges historiques*, vol. VII, p. 58, 62, 63 et 64, le singulier amusement qu'il se donna en 1686 ou 1687.

6. Brocq ou Brault, parmi tant d'officiers, nous laisse à soupçonner qu'il fut lui-même officier.

7. Sur les Berthier, voir l'étude de Régis Roy, *Société royale*, 1913, p. 125.

Sur Charles-Paul de Marin, sieur de la Malgue, venu avec ou à la suite du régiment de Carignan, voir l'étude de Régis Roy, *Société royale*, 1904, p. 25. Cet officier épousa à Saint-François-du-Lac, le 5 juillet 1691, Marie-Madeleine Niquet.

ment de la reine, épousait Marie-Rogère Le Page, de Saint-Martin-de-Clammecy, diocèse d'Autun, en Bourgogne. Il est mentionné aussi comme enseigne de la compagnie de Michel-Sidrac Dugué en 1677. L'abbé Faillon nous donne un curieux récit de l'attaque à main armée dont il fut l'objet à Montréal, en 1671, de la part de deux officiers, Paul de Morel et de Carrion. Les personnes présentes étaient madame de l'Ormeau, Picoté de Belestre, Charles Lemoine, MM. Dollier de Casson et Jean Frémont, prêtres de Saint-Sulpice, un marchand de la Rochelle nommé Baston, un domestique appelé Gilles. Nous ne connaissons pas la suite de la carrière du sieur de l'Ormeau, sauf qu'il était décédé avant 1681, d'après le recensement de Québec cette année.

Jacques du Mesnil-Heurry, sieur de Saint-Marc, né en 1638, " capitaine des troupes," épouse à Québec, en 1668, Marguerite Chabert de la Charrière, née en 1649, fille de Jean Chabert de la Charrière et d'Anne LeRoux, de Sainte-Croix de Rouen, ou venant de cette ville. Lui était de Saint-Leu, diocèse de Coutance, en Normandie, et fils de Philippe du Mesnil-Heurry et de Jeanne Hue. Je perds sa trace après 1670, ainsi que de leur enfant Daniel, né en 1670. M. Régis Roy a le blason de cette famille.

M. Aégidius Fauteux, conservateur de la bibliothèque Saint-Sulpice, à Montréal, me fournit les noms de deux officiers, d'après l'entrée suivante des registres de Montréal, à la date du 25 avril 1668 : " Sépulture de Jean Gabaret, cadet dans la compagnie de M. Desportes, capitaine dans le régiment de Carignan, âgé de trente ans environ."

Jacques-Théodore Cosineau, sieur de Manereuille, était officier au régiment de Carignan. Le 3 novembre 1672 on lui accorde une concession de terre " d'une demi-lieue de front au bout du lac Saint-Pierre, dans la Rivière-du-Loup (en haut)." L'insuccès de certaines affaires commerciales l'obli-

gea à renoncer à cette propriété et, le 12 mars 1682, elle est réunie au " domaine de Sa Majesté parce que M. de Manereuille est repassé en France la même année 1672 et ne s'est plus occupé de sa concession," laquelle passe à Jean Le Chasseur, le 20 avril 1683. En 1690, M. de Manereuille était capitaine, en France, au régiment du Poitou ; il revint en Canada en 1692 et, en 1694, il est cité comme lieutenant réformé. L'année suivante il retourne en France.

L'enseigne Dominique Lefebvre de Guesquelin a dû retourner en France l'automne de 1667, après avoir vendu son grade d'enseigne à Antoine Lafrenaye de Brucy, par l'acte suivant passé devant le notaire Gilles Rageot : " Par devant le d. Nore, fut présent en sa personne Dominique Lefebvre escuyer sieur du Guesclin, enseigne d'une compagnie du régiment de Carignan-Salières, lequel volontairement et du consentement de Monseigneur de Tracy, s'est démis par ces présentes de la ditte charge d'enseigne et de son drapeau envers Antoine de Lafrenée escuyer sieur de Brucy à ce présent et acceptant pour luy la ditte charge d'enseigne et drapeau, et ce moyennant le prix et somme de cinq cents livres monnaye de France et y ayant cours que le sieur du Guesclin a reconnu et confessé avoir eu et reçu par l'ordre et des deniers du d. seigneur de Tracy dont il s'est tenu pour comptant, satisfait et bien payé et en a quitté et quitte le d. sieur de Brucy et toutes autres promettant, etc., obligeant, etc., renonçant, etc. Fait et passé au d. Québec en l'hotel de m.d. seigneur le vingt-sixième jour d'août mil six cent soixante sept près midy. . . "

Le régiment de Carignan avait ses caporaux ; le caporal était, comme aujourd'hui, le grade le moins élevé ; il formait une catégorie intermédiaire entre les soldats et les officiers ; ceux qui le portaient ne s'en prévalaient que rarement. Ainsi, nous n'en connaissons qu'un seul, d'après

l'entrée suivante au registre de Montréal à la date du 7 novembre 1665 : " A esté enterré Jean Moisan dit le Breton, de Vannes en Bretagne, caporal de la Cie de M. de Contrecœur, mort à l'hôpital."

Aumôniers.

Messire Flavien de Saint-Pons, prêtre, appelé l'abbé de Carignan, était aumônier du régiment ; il arriva à Québec le 19 août 1665. Il est cité aux Trois-Rivières, en mai 1666, et il résidait au fort Saint-Louis de Chambly l'automne de 1667 ; il paraît être retourné en France l'année suivante.[8]

L'abbé Jean-Baptiste Dubois d'Egriseilles, arrivé le 19 août 1665, avec M. de Salières, accompagna l'armée à la campagne de l'automne de 1666 et faillit périr de misère. En octobre 1667, il était résident au fort Saint-Louis de Chambly ; en mai 1671, on le voit aux Trois-Rivières ; en juillet 1674, il figure à Montréal. Son départ pour la France paraît avoir eu lieu en octobre 1680.[9]

Le Père Thierry Beschefer, Jésuite, arriva à Québec le 19 juin 1665, avec des compagnies du régiment de Carignan, sur le vaisseau du capitaine Le Gangneur ; il se rendit jusqu'aux Trois-Rivières où les soldats devaient tenir garnison, mais atteint d'une fièvre continue, il retourna à Québec le 14 octobre suivant. Il alla comme missionnaire chez les Agniers de 1670 à 1682. On le trouve supérieur du collège de Québec durant plusieurs années, puis il passa

8. Mgr Tanguay, *Répertoire du clergé canadien*, p. 47 ; Mère Marie de l'Incarnation, *Lettres*, 18 octobre 1667.

9. *Journal des Jésuites*, 19 août 1665 ; Mère Marie de l'Incarnation, *Lettres*, 18 octobre 1667 ; Faillon, *Histoire de la colonie française*, III, p. 138 ; Mgr Tanguay, *Répertoire du clergé canadien*, p. 47 ; *les Ursulines des Trois-Rivières*, I, p. 431. Son nom n'est pas " des Prinzèles " comme l'écrit Mgr Tanguay.

en France en 1689. Le 28 juillet 1691, il s'embarqua à la Rochelle pour revenir, mais il paraît qu'il ne séjourna pas longtemps dans la colonie et s'en retourna en France.[10]

Passés en Acadie.

Hector d'Andigné de Grandfontaine, capitaine au régiment du Poitou, puis à celui de Carignan, s'était vite familiarisé avec la vie des bois et la guerre des Sauvages. Il avait avec lui au régiment plusieurs cousins du nom d'Andigné, selon M. Régis Roy. Vers 1669 il obtenait le grade de major. Le 5 mars 1670, furent rédigées, " pour le chevalier de Grandfontaine," des instructions afin d'aller commander en Acadie et solliciter " auprès des officiers de Sa Majesté Britannique, commandant à présent au dit pays," la restitution des terres, places et seigneuries qui devaient être remises au roi de France en vertu du traité de Bréda fait en 1667. En 1670 partirent donc de Québec une trentaine de soldats, le capitaine Jacques de Chambly, le lieutenant Joybert de Marson, l'enseigne de Villieu et l'enseigne Vincent d'Abadie de Saint-Castin, sous les ordres de M. de Grandfontaine. Les Anglais rendirent immédiatement le Maine, le sud du Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse, le pays des Maléchites et la baie des Chaleurs, les îles Saint-Jean et du Cap-Breton. En 1673, M. de Grandfontaine

10. Mgr Tanguay, *Répertoire du clergé canadien*, p. 47. Le Père Beschefer, né à Châlons-sur-Marne le 25 mai 1630, signait Théodore ; il entra chez les Jésuites, à Nancy, le 24 mai 1647 et fut ordonné en 1662. En 1668-69, il était missionnaire au Cap-de-la-Madeleine ; lorsqu'il revint en Canada, en 1691, sur le vaisseau l'*Honoré*, il avait pour compagnons de voyage le baron de La Hontan et M. de Meaupeau. De 1689 à 1691 il fut procureur des missions canadiennes en France.

étant rappelé en France, ce fut Jacques de Chambly qui le remplaça. M. de Grandfontaine reprit la direction des affaires en 1682.[11]

Jacques de Chambly, ancien capitaine au régiment du comte Godefroy d'Estrades, érigea le fort Saint-Louis de Chambly, sur la rivière Richelieu, l'automne de 1665, et y resta commandant. Il prit part aux expéditions contre les Iroquois en 1666. La seigneurie du fort Saint-Louis de Chambly lui fut accordée le 29 octobre 1672 ; l'acte porte : " capitaine au régiment de Carignan et commandant les troupes en Canada." Le comte de Frontenac, arrivé dans le pays à l'automne de 1672, avait nommé M. de Chambly " commandant de toutes les habitations depuis la Rivière-du-Loup (Châteauguay) à celle de Saint-François (du Lac) jusqu'au Long-Saut (sur l'Ottawa), à l'exception de l'île de Montréal." Frontenac ajoute que l'habitation du fort Saint-Louis de Chambly, où réside cet officier, est la plus jolie de tout le Canada. C'est vers cette date, croyons-nous, que M. de Chambly épousa Mlle de Thauvenet dont la sœur aînée était mariée à François Hertel, sieur de Lafrenière. Le régiment de Carignan était alors repassé en France. M. de Chambly reçut le grade de capitaine dans le détachement d'infanterie que le ministère de la marine entretenait parmi nous et que l'on appelait improprement " troupes de la marine " puisqu'il ne renfermait pas de marins. En 1673 M. de Chambly commandait à Pentagoët, sur la côte du Maine, et, le 10 août de l'année suivante, attaqué par un corsaire hollandais auquel s'étaient joint des Anglais de Boston, il reçut une blessure grave ; le poste se rendit et son commandant fut rançonné, selon la coutume

11. Edouard Richard, *Rapport sur les Archives*, 1899, p. 199, 241, 247 ; Ferland, *Cours d'histoire du Canada*, II, p. 79, 124 ; *Titres seigneuriaux*, I, p. 257.

des écumeurs de mer.[12] Peu après, M. de Grandfontaine partant pour la France, notre officier devint gouverneur de l'Acadie où il resta jusqu'à 1677,[13] étant alors envoyé comme commandant aux Iles, puis à la Grenade, ensuite à la Martinique comme gouverneur provisoire, en 1679 ; en 1680 il succéda à M. de Saint-Martin comme gouverneur et il mourut dans cette dernière fonction, le 15 août 1687. Ses appointements lui étaient payés en soixante mille livres de sucre, principal produit de l'île. En temps de paix le sucre se vendait de cinq à sept francs le cent livres et de trois à cinq francs en temps de guerre. Sa femme lui survécut sans lui laisser d'enfant. Il paraîtrait que, un jour, ayant fait fouetter un nègre qui ne lui appartenait pas, elle reçut une réprimande du ministre des colonies, comme on le voit dans une dépêche que feu J.-O. Dion nous a montrée. Le fief de Chambly passa, après sa mort, à son neveu René Hertel, qui prit l'habitude de signer " Chambly," et qui fut tué dans la campagne de 1708 contre les provinces anglaises.

Pierre de Joybert, sieur de Marson et de Soulanges, né vers 1644, à Saint-Hilaire-de-Soulanges, en Champagne, était lieutenant de la compagnie de M. de Grandfontaine au régiment du Poitou et fit la guerre de 1666 avec le régiment de Carignan contre les Iroquois. En septembre 1668, il paraît être revenu de France mêlé à une affaire de marchandises et à des bagarres qui auraient eu

12. Le 25 mai 1675, le comte de Frontenac écrit au gouverneur du Massachusetts qu'il a envoyé un officier porter la rançon de M. de Chambly et celui-ci est remis en liberté à la fin de cette année. En 1676 il est en France.

13. En 1678, le roi fait mention de Joybert de Marson comme étant gouverneur de l'Acadie. Mgr Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, I, p. 305, fait mourir M. de Chambly en Italie, mais il se trompe ainsi que l'abbé François Daniel. Régis Roy a publié dans *le Bulletin des recherches historiques*, 1916, p. 374, une étude sur l'origine de la famille de Chambly ; voir aussi, même source, 1917, p. 14, ce qu'en donne Placide Gaudet.

lieu sur le navire la *Sainte-Anne* durant la traversée ; il y est fait mention principalement de barriques de vin. Le sieur Joybert de Marson commençait probablement alors son métier de trafiquant de fourrures. Au mois de septembre 1670, M. de Grandfontaine reçut du capitaine Walker le fort de Pentagoët à titre de gouverneur français de l'Acadie, et Joybert de Marson, agissant comme major, prit possession de Port-Royal et de Jemsec sur le fleuve Saint-Jean. En novembre 1671, Talon écrit que Joybert de Marson est de retour à Québec, après s'être brouillé avec M. de Grandfontaine. Le 17 octobre 1672,[14] à Québec, il épousa Louise Chartier de Lotbinière ; le 20 du même mois, Frontenac lui concéda la seigneurie de Jemsec, sur le fleuve Saint-Jean, et l'envoya commander le fort de ce lieu où il y aura, dit-il, neuf hommes de garde fournis par M. de Grandfontaine. Le 18 août 1673, naquit à Jemsec Louise-Elizabeth qui fut baptisée à Québec le 15 juin 1675, et se maria, en 1690, avec le marquis de Vaudreuil, qui devint gouverneur général de la Nouvelle-France. Le 10 août 1674, un corsaire hollandais qui avait passé par Boston, attaqua le fort de Pentagoët où M. de Chambly fut blessé grièvement et pris ; ensuite il enleva de Jemsec Joybert de Marson et fixa sa rançon à mille peaux de castor. En apprenant cette nouvelle, vers la fin de septembre, le comte de Frontenac envoya un canot pour ramener à Québec madame Joybert de Marson abandonnée dans les bois du Nouveau-Brunswick. Son mari se libéra, on ne sait quand, mais ce fut en 1676 au plus tard, d'après l'acte de baptême de son fils Pierre-Jacques qui porte la date du 8 juillet 1677 à Québec. Dès l'été de 1676, Frontenac écrivait que Joybert de Marson

14. A ce mariage étaient présents Claude et Jacques de Joybert. L'un d'eux eut un fief près de Jemsec.

et sa famille retournent à Jemsec. Une note du roi, en mai 1678, constate que Joybert de Marson est commandant en Acadie; c'est l'année même où cet officier mourut. Il faut croire que sa veuve continua le commerce, car en 1682 il est fait mention des pelleteries qu'elle avait à Jemsec ; en même temps elle sollicite de l'aide du roi et Colbert l'inscrit pour une pension de six cents livres par année, laquelle fut supprimée à la mort du ministre. L'automne de 1685, M. de Denonville écrit que la pauvre femme est à Québec, dénuée de tout avec ses enfants. Seignelay, alors ministre, accorde une pension de trois cents livres. En 1691 le titre de la seigneurie de Jemsec reçut nouvelle confirmation du gouverneur, puis du roi deux ans plus tard, ce qui ne pouvait être utile que pour le commerce des fourrures. Le fils, Pierre-Jacques, se fit donner une terre, en Canada, aux Cascades, qui prit le nom de Soulanges.[15]

L'enseigne Jean-Vincent d'Abadie, sieur de Saint-Castin, originaire du pays basque, appartient complètement à l'Acadie, où il a joué le rôle d'un héros de roman et laissé des souvenirs multiples. De simples notes comme celles-ci ne pourraient que le défigurer ou le laisser incomplet devant l'histoire, si nous tentions d'examiner sa carrière.

Claude de Villieu et sa descendance avaient été anoblis par Emmanuel, duc de Savoie, en 1628, puis, comme les circonstances l'obligèrent plus tard à changer de pays, il se fixa à Beaumont-sur-Mer et obtint d'enregistrer ses lettres patentes à Poitiers en 1662. Son fils, Claude-Sébastien le Bassier de Villieu, sieur de Daudeville, né à Turin, en

15. *Documents sur la Nouvelle-France*, I, p. 199, 202, 212, 230, 243, 263, 266, 290, 299, 346, 578; *Jugements du Conseil Souverain*, I, p. 531 ; *Titres seigneuriaux*, I, p. 257, 334, 400 ; Mgr Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, I, p. 166 ; III, p. 283 ; Ferland, *Cours d'histoire du Canada*, II, p. 79 ; Edouard Richard, *Rapport sur les Archives*, 1899, p. 253, 494.

Piémont, signait au contrat de mariage d'Henri Brocq ou Brault, le 12 août 1665, à Québec. Il est qualifié de volontaire et enseigne au régiment de Carignan, aussi de lieutenant de la compagnie de M. Berthier. Vers 1667 il demanda la permission de faire un voyage en France et s'y maria, à Nantes, paraît-il, avec Jeanne-Marie Le Breton. Au mois de juin 1668 le roi accorda au père des lettres de naturalisation. Notre officier ayant " vendu tout son bien pour le transmettre en Canada avec toute sa famille," il est dit dans une plainte au Conseil Souverain que ceux qui ont le monopole du commerce ont " refusé le passage de ses effets, ce qui l'a obligé de demeurer en l'ancienne France, de même qu'un chirurgien de Montréal qui a été obligé de prendre la route des Iles (Antilles) plutôt que celle du Canada parce que on lui a refusé d'y passer ses effets." La présence de ce ménage est signalée à Québec le 26 septembre 1671, par la sépulture d'une fille née en 1668 ou 1669. Peu après, de Villieu fut envoyé en Acadie, mais avec le dessein de revenir puisqu'il reçut en 1672 la seigneurie appelée plus tard du nom de Le Gardeur de Tilly. De Villieu s'étant tout à fait acclimaté en Acadie, la terre en question fut reprise par l'intendant et concédée à une autre personne en 1683. Madame de Villieu était encore à Québec ou dans les environs, en 1675, et elle occupait une maison appartenant à Pierre Niel ; elle exploitait une pêcherie et faisait en même temps enregistrer les lettres de noblesse de son mari. Il est probable qu'elle ne tarda guère à partir elle aussi. De ce moment jusqu'à 1704, on voit de Villieu agir comme militaire sous les gouverneurs de Port-Royal ; il eut une carrière mouvementée, monta en grade, subit la disgrâce du roi, reprit ses fonctions, fut accusé de faire le commerce, se brouilla avec ses chefs, fut pris par les Anglais, retourna à la tête de sa compagnie, reçut un fief, revint major de l'Aca-

die, en 1702, fut de nouveau interdit, et, finalement, en 1704, on lui donne six cents livres de pension. Son fils Claude-Sébastien, marié à Judith Le Neuf de la Vallière, en 1692, a été un officier militaire de distinction.[16]

Le capitaine Louis Petit, natif de Normandie, vers 1625, fut ordonné prêtre à Québec le 21 décembre 1670 ; il se voua aux missions des Abénakis et fut nommé vicaire-général en Acadie le 5 septembre 1676. Il résidait à Port-Royal d'où les Anglais l'enlevèrent à la prise de cette place en 1690. Il revint l'année suivante, mais ne put rentrer dans son ancienne position et alla demeurer à Québec où il mourut le 3 juin 1709.[17]

Militaires, traiteurs, gouverneurs.

Thomas-Xavier Tarieu, sieur de Lanaudière et de la Pérade, enseigne dans la compagnie de M. de Saint-Ours, est né en 1644, à Notre-Dame-de-Mirande, diocèse d'Auch, en Gascogne, et épousa à Québec, le 16 octobre 1672, Marguerite-Renée Denys de la Ronde, Canadienne. Quelques jours plus tard, il obtient, de concert avec Edmond de Suève,[18] la seigneurie de Sainte-Anne-de-la-Pérade, s'étendant depuis les Grondines jusqu'à la rivière Sainte-Anne, com-

16. *Titres seigneuriaux*, I, p. 128, 448 ; Faillon, *Histoire de la colonie française*, III, p. 240 ; Daniel, *Quelques contemporains*, p. 35 ; Ferland, *Cours d'histoire du Canada*, II, p. 226, 277 ; P.-G. Roy, *Saint-Antoine-de-Tilly*, p. 5 et 6 ; Doutre et Lareau, *le Droit civil*, p. 159 ; Edouard Richard, *Rapport sur les Archives*, 1899, p. 262-452 ; *Jugements du Conseil Souverain*, I, p. 525, 959-1003.

17. Langevin, *Mgr de Laval*, p. 73, 126 ; *Documents sur la Nouvelle-France*, I, p. 370 ; Mgr Tanguay, *Répertoire du clergé canadien*, p. 52 ; Ferland, *Cours d'histoire du Canada*, II, p. 125, 152, 217.

18. Non pas Edme Le Sueur comme il est dit dans la *Société royale*, 1903, p. 71.

prenant le morceau de terre acheté par eux du sieur Louis Hamelin, seigneur des Grondines. Le 10 février 1674, Tarieu de Lanaudière est nommé gouverneur de Montréal par suite de l'emprisonnement de François-Marie Perrot ; il garda cette place jusqu'au retour de ce dernier, en juillet 1675, sinon plus tard. Sa fille Louise naquit à Montréal en 1674 ; un autre enfant, Louis, baptisé à Québec en juin 1676, se noya dans la rivière Sainte-Anne vers 1690. Un autre garçon, Pierre-Thomas, baptisé à Québec le 12 novembre 1677, fut le continuateur de la famille. Tarieu de Lanaudière demeurait à Sainte-Anne-de-la-Pérade, croyons-nous, tout en étant capitaine des gardes du gouverneur. Au mois d'avril 1680 il est mentionné comme défunt et sa veuve demande certains règlements d'affaires avec Edmond de Suève qui paraît être absent ; peut-être était-il en voyage.[19]

Le lieutenant René Gaultier de Varennes, marié en 1667 à Marie Boucher, Canadienne, fut gouverneur des Trois-Rivières depuis cette date jusqu'à sa mort survenue en 1689. Il eut plusieurs enfants, tous nés en cette ville. Il exploitait le commerce de fourrures du Saint-Maurice. De concert avec Pierre Boucher, son beau-père, il commença la seigneurie de Varennes et y comptait une trentaine de pauvres habitants mais sans aucun travail de culture pour lui-même. Son fils aîné, Louis, né en 1673, porta le nom de La Vérendrye ; il a été militaire et traiteur ; malgré cela, il mourut à la guerre, en Italie, en 1710 ou 1711, sans fortune comme son père, comme Tarieu de Lanaudière et autres qui ne furent pas des habitants.[20] Alors, Jacques-

19. *Titres seigneuriaux*, I, p. 11, 27, 275 ; Daniel, *Grandes familles*, p. 511 ; Mgr Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, I, p. 169, 318, 347.

20. Gaultier de Varennes n'était aucunement parent avec Roger de Bonneau, sieur de la Varenne, également du régiment de Carignan.

René, né en 1677, devint l'aîné et il s'appela toujours Gaultier de Varennes. C'est à lui que son père et sa mère abandonnèrent la seigneurie de leur nom où ses descendants se sont perpétués jusqu'à la conquête et, de nos jours, il y en a plusieurs parmi nous portant encore le nom de Gaultier de Varennes. Cette branche de la famille n'a pris aucune part à la découverte de notre Nord-Ouest. C'est Pierre, né en 1685, qui porta dans l'histoire le surnom de La Vérendrye et le titre de découvreur. Sa lignée s'éteignit vers 1792.

Militaire et gouverneur.

Noble homme Pierre de Saint-Paul, sieur de la Motte-Lucière, capitaine au régiment de l'Estrade, puis à celui de Carignan, construisit le fort Sainte-Anne à l'entrée du lac Champlain, en 1666, et, vers la fin de 1668, il remplaça Zacharie Dupuis, commandant à Montréal. Comme il était à ce poste, "homme de cœur et d'honneur, sa compagnie était la seule du régiment de Carignan restée dans le pays," observe Nicolas Perrot au sujet d'événements qui se passaient l'été de 1669. De bonne heure, l'été de 1670, il partit pour la France, laissant La Fredière à sa place. Jusque-là, il avait attendu l'arrivée de François-Marie Perrot, nommé gouverneur de Montréal, mais qui se trouva retardé d'un an par suite des périls de la navigation. Perrot étant débarqué à Québec avec Talon, son parent, le 18 août 1670, on suppose qu'il releva La Fredière de ses fonctions vers le 1er septembre. En tous cas, Pierre de Saint-Paul, sieur de la Motte-Lucière, ne revint pas dans la colonie. On ne doit plus le confondre avec les quatre personnages suivants, comme cela est arrivé plus d'une fois : 1. Jean Deleau, sieur de la Motte, qui commandait au fort Saint-Louis de Chambly en 1677 ;

2. Dominique de la Motte-Lucière, venu de France avec Cavelier de La Salle en 1678, marié à Montréal en 1680, seigneur de la Lussaudière en 1683, décédé à Montréal en 1700 ; 3. Claude de la Motte, marquis de Jourdis ou Jordis, marié à Lachine en 1685, tué par les Iroquois en septembre 1687 ; 4. Louis de la Rue, chevalier de la Motte, lieutenant dans les troupes entretenues en Canada, tué par les Iroquois, à Saint-François-du-Lac, en 1690.

Dans un acte du notaire Romain Becquet, Québec, 22 juillet 1666, on voit : " François Provost, écuyer, lieutenant de la compagnie du capitaine de Grandfontaine, du régiment de Carignan, et major de Québec." Ces lignes justifient la Mère Juchereau de Saint-Ignace de dire, en 1690, que M. Provost, lieutenant de roi à Québec et commandant cette place en l'absence du comte de Frontenac, était " ancien officier du régiment de Carignan." François Provost passa gouverneur des Trois-Rivières le 28 mai 1699, en remplacement de M. de Ramesay nommé commandant des troupes de la Nouvelle-France. François Provost mourut très estimé, dans cette charge, juste trois ans plus tard, le 1er juin 1702.

Fonctionnaire.

Le sieur Randin, enseigne de la compagnie de M. de Sorel, puis lieutenant de la compagnie d'Alexandre Berthier, commandait en mai 1671 un navire qui revenait de Pentagoët, d'après les ordres de Talon. Le 29 octobre 1672, on lui accorda une demi-lieue de terre au fleuve Saint-Laurent sur une lieue de profondeur, depuis la concession de Gauthier de Comporté jusqu'aux terres non concédées ; le même jour, il passa le titre de ce fief au capitaine Alexandre Berthier. Une des îles de Berthier-en-haut se nomme encore

Randin. C'est lui qui traça le plan du fort Frontenac ou Cataracoui et en dirigea la construction, l'été de 1673. Une " carte de l'Amérique Septentrionale," restée manuscrite au dépôt des archives de la marine, à Paris, " dressée par Randin en 1689 " est plutôt de 1678. Harrisse observe que " Randin, ingénieur, et l'obligé du comte de Frontenac, nomme le Mississipi Rivière de Buade, et les pays avoisinants Frontenacie." Cavelier de La Salle écrivait, le 22 août 1682, pour se plaindre des coureurs de bois, et il dit que Randin, qui est décédé, allait, par ordre de Frontenac, inviter les Sioux à se rendre à Montréal.[21]

Fonctionnaire et traiteur.

Philippe Gauthier, sieur de Comporté, mérite une attention spéciale car il représente à lui seul presque tous les caractères sortis du régiment de Carignan au Canada. Né en 1641 dans un bourg du Poitou, il avait le goût des aventures avec des aptitudes pour le commerce, ce qui paraît l'avoir décidé à se faire soldat dans la compagnie de son oncle, le capitaine de la Fouille, qui tenait garnison au lieu nommé la Motte-Saint-Héraye, près de Parthenay, en Poitou. Un soldat appelé Lanoraye, battant la caisse aux coins des rues et carrefours pour raccoler des recrues, se plaignit à ses camarades que le sieur Jacques Bonneau-Chabot, juge, sénéchal civil et criminel du marquisat de la Motte-Saint-Héraye,[22] l'avait maltraité et lui avait enlevé son tambour. On décida de venger cet affront et, par

21. *Documents sur la Nouvelle-France*, I, p. 216 ; *Titres seigneuriaux*, I, p. 133 ; Margry, *Mémoires*, II, p. 252 ; Harrisse, *Cartographie*, XXV, 609-10 ; Faillon, *Histoire de la colonie française*, III, p. 347, 467.

22. La Mothe-Saint-Héraye, d'après madame la marquise de Créquy, *Souvenirs*, I, p. 314.

conséquent, vers huit ou neuf heures du soir, Gauthier de Comporté avec six ou sept hommes de la même compagnie, se rendirent auprès de Bonneau-Chabot qu'ils rencontrèrent comme il venait de souper, ainsi que sept ou huit personnes armées d'épées. Il y eut combat immédiatement. Le juge Bonneau-Chabot et l'un de ses suivants, appelé Jean Baugier de la Thibaudière, furent blessés à mort. L'affaire ayant été instruite devant le siège royal de Saint-Maixant, en février-avril 1665, la sentence de mort contre Gauthier de Comporté fut prononcée le 10 mai, alors que le régiment était en route pour le Canada. L'oubli s'empara de ce drame qui ne paraît pas avoir été révélé au débarquement des troupes à Québec. De simple soldat qu'il était en 1664, Gauthier de Comporté était devenu officier au titre de volontaire, d'après une liste de 1669 que l'abbé François Daniel a publiée en 1867. L'intendant Talon lui confiait la charge importante de commissaire général des vivres. Dans une pièce du 1er septembre 1670, il est qualifié de " commis à la recette du dix pour cent," et, comme tel, confisque les marchandises venues de la Rochelle à l'adresse de Dupuis[23] et qui ont été emmagasinées chez Eustache Lambert sans payer le dix pour cent. Le 18 octobre 1673, il agit comme procureur de Jean Talon, l'ancien intendant, au cours d'un procès contre Pierre Dupas, à propos de la traite des pelleteries. Le 9 avril suivant, il figure dans les registres du même tribunal au sujet d'un billet signé par les nommés Perrot et Derby, pour des affaires de commerce. En 1675 on le voit marguillier de la paroisse de Québec. Il était alors en possession d'un fief d'une demi-lieue au fleuve sur une lieue de profondeur que Talon lui avait accordé le 10 octobre 1672 ; c'est une terre située au-dessus de Berthier-en-haut et qui est connue sous les noms de Comporté, Antaya,

23. Probablement Paul Dupuis.

Dorvilliers, d'après ses propriétaires successifs. Le 22 novembre 1672, Gauthier de Comporté se mariait à Québec, avec Marie, sœur de Charles Bazire, l'un des principaux marchands de la colonie. L'automne de 1675, il vendait son fief de Comporté à François Pelletier dit Antaya et à François Chorel dit Saint-Romain, toutefois il ne paraît pas s'en être désaisi, faute par les acheteurs d'avoir rempli certaines obligations. Plus tard le fils de François Pelletier devint acquéreur de la part de Chorel, fils, surnommé Dorvilliers, de sorte qu'il traita avec les héritiers de Gauthier de Comporté, vers 1700, et prit possession de tout le fief. En 1677 le roi créa une cour de prévôté à Québec et y plaça dans la charge de juge Gauthier de Comporté, lequel paraît s'être retiré du commerce pour occuper ce poste, mais il conservait des intérêts dans la traite des pays d'en haut. Par prudence, il avait sollicité des familles Bonneau-Chabot et Baugier de la Thibaudière le pardon des deux homicides de 1665, et l'ayant obtenu sous forme de déclaration empreinte de sentiments chrétiens, signée par les principaux membres de ces familles, il invoqua la clémence du roi qui ne lui fit pas défaut. Ces pièces de rémission portent la date du 16 juin 1680 ; elles furent enregistrées au Conseil Souverain de Québec, l'été de 1681, après des séances solennelles dont le compte-rendu présente une étude curieuse. Gauthier de Comporté et sa femme moururent l'automne de 1687. De leur onze enfants il en survivait sept, dont deux filles entrées en religion, deux mariées et trois garçons qui ne paraissent pas avoir laissé de descendance. Les cinq derniers se partagèrent vingt mille francs qui restaient à la famille, une fois les dettes payées.[24]

24. J.-E. Roy, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, I, p. 91 ; *Jugements du Conseil Souverain*, I, p. 633 ; II, p. 166, 437, 592, 602, 713, 840, 844 ; *Titres seigneuriaux*, I, p. 66 ; *Edits et Ordonnances*, II, p. 58, 85 ; Mgr Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, I, 259.

Ont fait la traite de l'eau-de-vie et n'ont pas colonisé.

Les sept ou huit personnages qui vont maintenant nous occuper furent les auteurs de la déplorable engeance connue sous le nom de coureurs de bois. Quatre autres les ont secondés dans cette œuvre, savoir : Gaultier de Varennes, Gauthier de Comporté, Pierre de Sorel et Michel-Sidrac Dugué. Nous ne parlons pas des Canadiens qui en ont fait autant : Boucher, Leber, Lenoir-Rolland, LaChesnaye, et autres.

Edmond de Suève, lieutenant au régiment de Carignan, et Thomas-Xavier Tarieu de Lanaudière, enseigne au même corps, obtinrent ensemble la seigneurie de Sainte-Anne-de-la-Pérade, le 29 octobre 1672. Au recensement de 1681, de Suève est le premier inscrit en ce lieu : " cinquante ans, trois fusils." C'est là qu'il mourut, le 1er mars 1707. Il fut inhumé dans l'église paroissiale.[25]

Pierre Dupas, né en 1637, fils de Jean Dupas et de Jeanne Legendre, de Brache, diocèse de Châlons, en Champagne, avait une cabane de traite, probablement à l'île qui a pris son nom, et où ses marchandises étaient gardées par deux valets, Etienne Clémenceau dit Lachesnaye et Pierre Dupineau, en juillet 1669, lorsqu'ils furent attaqués par trois " Soccokis et une Sauvagesse " de cette nation. Les deux Français tuèrent deux des hommes et la femme. Celui qui s'était sauvé, en emportant divers effets, fut capturé à Sorel. Le 3 novembre 1673, Talon accordait au sieur Dupas, l'île appelée Dupas, avec une île adjacente, de plus,

25. *Histoire de Champlain*, I, p. 207 ; *Titres seigneuriaux*, I, p. 11 ; dans la *Société royale*, 1903, p. 74, il y a eu confusion de personnages. P.-G. Roy donne une notice détaillée sur Edmond de Suève dans *le Bulletin des recherches historiques*, 1920, p. 248-50.

un quart de lieue dessus et autant dessous la rivière du Chicot, sur une lieue et demie de profondeur. Tout ceci n'était qu'un moyen de faire la traite. En octobre 1673, le Conseil Souverain s'occupa d'une affaire de peaux d'orignal saisies chez Pierre Dupas. Tout démontre qu'il vivait du commerce des pelleteries. Enfin il se maria en 1677 et mourut quarante jours après. Il fut inhumé à Sorel. Comme bon nombre de petits traiteurs de l'époque, Dupas obtenait ses articles de fabrication européenne du magasin de Charles Aubert de La Chesnaye, marchand de Québec. Celui-ci prit possession de l'île et des terres à titre de créancier. Le 11 novembre 1690 il vendit le tout moyennant quinze cents livres tournois,[26] à Jacques Brisset, sieur de Courchêne, et à Louis Dandonneau, sieur Dusablé, habitants de Champlain. Alors seulement commença la colonisation de l'île, par les gens de la côte de Batiscan, Champlain et du Cap-de-la-Madeleine.[27] Il est donc faux que Pierre Dupas ait agi comme seigneur ; il a fait le trafic des fourrures et pas davantage. La famille Dupas qui existe à présent à Sorel est celle de Charles Brisset, fils de Jacques ci-dessus.

Mentionnons un officier militaire qui, peut-être, se trouvait parent de notre traiteur. En 1672, Louis XIV envahit la Hollande, mais il ne put en achever la conquête et se contenta de laisser des garnisons dans les places enlevées par ses armes. Naerden, la ville la plus rapprochée d'Amsterdam, reçut pour commandant le sieur Dupas. L'année suivante, Guillaume d'Orange reprenant l'offensive, la situa-

---

26. Dont trois cent cinquante comptant, le reste à intérêt de 6%. La seule maison qui avait été bâtie sur l'île n'existait plus.

27. *Titres seigneuriaux*, I, p. 86 ; *Jugements du Conseil Souverain*, I, p. 570, 775 ; II, p. 195 ; Huguet-Latour, *Histoire de l'île Dupas*, p. 7, 9 ; Mgr Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, I, p. 215.

tion des Français en Hollande devint insoutenable. Dupas rendit la ville en septembre. On fit grand tapage de cette capitulation, toutefois les historiens disent que Dupas ne fut blâmé que pour cacher la honte qu'éprouvait Louis XIV du retrait de ses troupes.[28]

Le capitaine Balthazar de la Flotte, sieur de la Fredière, neveu de M. de Salières, était avec sa compagnie à Montréal en mai 1666 ; l'automne suivant, il commandait en cette ville. " Déjà disgracié par la perte d'un œil, il cachait sous cet extérieur repoussant une âme asservie aux passions les plus avilissantes." Avare, fourbe, tyrannique et débauché, non seulement il faisait avec les Sauvages la traite de l'eau-de-vie, mais encore il les trompait sur la qualité de sa marchandise par des emprunts trop généreux aux vertus de l'inépuisable fleuve Saint-Laurent. Le 1er septembre 1667, M. de Salières se plaignait de ce que La Fredière avait été jugé ou admonesté pour un certain délit par Talon et de Courcelles, prétendant que cet officier relevait de son colonel. Le major Zacharie Dupuis commanda l'île de Montréal en 1668, puis le capitaine de la Motte-Lucière, de janvier 1669 jusqu'au commencement de l'été de 1670, alors qu'il partit pour la France laissant le poste à La Fredière qui l'avait perdu en 1667 par ses excès. Au mois d'août, Talon, revenant de France, remplaça le cheval borgne par un aveugle, car si La Fredière n'était pas un saint, François-Marie Perrot ne valait pas mieux, sans compter qu'il était parent de Talon qui sut le couvrir de sa haute influence, tant à Montréal qu'en Acadie. Nous n'avons plus de trace de La Fredière après 1670. Il fut chassé de la colonie.[29]

28. Duc d'Aumale, *Histoire des Princes de Condé*, VII, p. 406.

29. Régis Roy dit que La Fredière avait un frère, Annibal-Alexis, officier au régiment de Carignan. Leblond de Brumath, *Histoire de Mon-*

Paul de Morel, enseigne de la compagnie de M. de la Motte-Lucière au régiment de l'Estrade, puis à celui de Carignan, reçut du séminaire de Saint-Sulpice, le 7 décembre 1671, un fief de huit arpents de front à la rivière, pointe nord de l'île de Montréal, sur vingt-cinq arpents de profondeur, contigu à un fief de pareille étendue accordé le même jour à Philippe de Carrion. Ces deux seigneuries ne tardèrent pas à être flanquées de plusieurs défrichements que des colons, placés par le séminaire, opéraient à la rivière des Prairies. Au mariage de François Lenoir-Rolland, à Montréal, le 2 janvier 1673, Paul de Morel est présent. En 1677 il est enseigne de la compagnie de M. de la Motte-Lucière.[30]

Philippe de Carrion, sieur du Fresnoy, lieutenant de la compagnie de M. de la Motte-Lucière au régiment de l'Estrade, puis à celui de Carignan, était probablement du Languedoc où son nom de famille se retrouve vers cette époque. Il resta dans le pays lorsque le régiment retourna en France et, le 7 décembre 1671, le séminaire de Saint-Sulpice lui accorda un fief à la pointe de l'île de Montréal dans la région qui regarde la rivière de l'Assomption, ou bras de la rivière Ottawa, lac des Deux-Montagnes, avec le privilège de faire la traite des pelleteries. On le voit dans ces lieux à partir de 1670. Vers le même temps, il se mariait avec Pétronille des Heures. Leur unique enfant, Jeanne, baptisée à Montréal le 19 septembre 1672, se maria avec Jacques Lemoine de Sainte-Hélène. L'été de 1674, Carrion fut mis aux arrêts à Québec pour avoir

---

tréal, p. 149 ; Edouard Richard, *Rapport sur les Archives*, 1899, p. 52 ; Faillon, *Histoire de la colonie française*, III, p. 135, 151, 385-90.

30. Faillon, *Histoire de la colonie française*, III, p. 338, 355 ; Désiré Girouard, *Lake St. Louis*, p. 72. Ce personnage n'est pas mentionné dans le *Dictionnaire généalogique* de Mgr Tanguay.

favorisé les coureurs de bois sur la partie de l'Ottawa où il trafiquait (à Carillon aujourd'hui ?)[31] et condamné à une amende de deux cents livres. Il demeurait alors à Lachine.

L'abbé H.-A. Verreau résume une partie du conflit en quelques lignes qui méritent d'être citées : " Le juge de Montréal envoya un sergent arrêter deux fameux coureurs de bois logés chez le lieutenant de Perrot, M. de Carion. La mission n'était pas facile à remplir chez un homme comme M. de Carion qui ne craignait pas d'attaquer ses ennemis l'épée à la main, pendant que madame de Carion allait bâtonner leurs femmes. Le malheureux sergent fut insulté, maltraité et, paraît-il, jeté en prison. M. de Frontenac, apprenant cet outrage fait à la justice, crut qu'il devait intervenir directement, sans égard pour le gouverneur particulier (François-Marie Perrot) et il envoya le lieutenant de ses gardes, Bizard, arrêter Carion. A cette nouvelle, Perrot fait prendre les armes à sa garnison et court chez M. Le Ber où logeait Bizard, pour punir l'audacieux lieutenant. En vain celui-ci lui montre-t-il un ordre signé du gouverneur général, Perrot le lui rejetant à la figure : " Reportez-le à votre maître et qu'il apprenne une autre

31. D'après M. Sulte, il paraîtrait que Carillon tient son nom de ce personnage. Voici ce qu'il ajoutait dans *le Bulletin des recherches historiques*, 1895, p. 81 : " Au bas du Long-Saut, côté nord de la rivière Ottawa, un peu au-dessus du lac des Deux-Montagnes, il y a un endroit appelé Carillon, que j'ai souvent vu désigné comme le lieu de la bataille entre Montcalm et Abercromby. Ce n'est pas sur l'Ottawa, mais au lac Champlain que se trouve le Carillon illustré par Montcalm. Pourtant le pied du Long-Saut est célèbre aussi : Dollard des Ormeaux y a soutenu un siège tellement extraordinaire qu'on le prendrait pour du roman. C'était en 1660. A cette date le nom de Carillon ne s'appliquait pas encore à cette localité ; je le rencontre pour la première fois vers 1684. Carrion n'aurait-il pas trafiqué au bas du Long-Saut ? Ceci lui était facile, et de là son nom serait resté au site où il rencontrait les Sauvages, en épargnant à ceux-ci un trajet de deux journées."

Faute de preuve directe, ce rapprochement de faits semble bien transformer Carrion en Carillon.

fois à mieux faire son métier. . . " Bizard est traîné en prison avec Le Ber." Ceci amena l'arrestation de Perrot. En 1677, Carrion est lieutenant de la compagnie de M. de la Motte-Lucière. Le recensement de 1681, ville de Montréal, donne à Carrion cinquante-deux ans et quarante à sa femme, et trente-huit arpents de terre en valeur. En somme ce marchand fut, durant une douzaine d'années, l'un des plus ardents propagateurs du commerce de l'eau-de-vie chez les Sauvages, défiant les autorités, donnant asile aux criminels et contribuant à créer les bandes de gens qui vagabondaient dans les bois. Sa femme mourut à Montréal en 1682 ; on le cite comme défunt deux ans plus tard.[32]

Antoine Lafrenaye, sieur de Brucy, né en 1649, fils de Martin Lafrenaye et de Geneviève Lepage, de Carlepon, diocèse de Noyon, était lieutenant au régiment d'Auvergne lorsqu'il prit du service dans le régiment en partance pour le Canada. Dès 1670 François-Marie Perrot, gouverneur de Montréal, lui accorda un fief de dix arpents sur trente à l'île Perrot, vis-à-vis l'île Girdwood à présent, où il commença sans retard un grand commerce d'eau-de-vie avec les Sauvages, en société, lui et Perrot, comme on le comprit dans la suite. Ce fut la cause du célèbre procès Fénelon-Perrot-Brucy que l'on voit occupant toute la colonie en 1674-75. Le 2 janvier 1673, au mariage de François Lenoir-Rolland, marchand de Lachine, furent présents, entr'autres, François-Marie Perrot, gouverneur de Montréal, sa femme, Antoine Lafrenaye, lieutenant de Perrot, Paul de Morel et Philippe de Carrion. Ces deux derniers étaient des officiers

32. Mgr Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, I, p. 103, 380 ; *Jugements du Conseil Souverain*, I, p. 800-63 ; Faillon, *Histoire de la colonie française*, III, p. 338 ; Le Tac, *Histoire chronologique de la Nouvelle-France*, p. 194 ; Désiré Girouard, *Lake St. Louis*, p. 72, 100 ; H.-A. Verreau, *les Deux abbés de Fénelon*, p. 44 ; *Société royale*, 1901, p. 77.

du régiment de Carignan qui traitaient de la boisson avec les Sauvages à la pointe d'en haut de l'île de Montréal, comme aussi Michel-Sidrac Dugué, Berthé de Chailly et Berthé de la Joubardière, leurs anciens compagnons d'armes. Le 23 août 1676, Lafrenaye épousa Hélène, fille de Pierre Picoté de Belestre, marchand de Montréal. Au recensement de Montréal, en 1681, on lit : " Antoine de Lafrenaye, 32 ans ;[33] Hélène Picoté, 24 ans, sa femme. Enfants : Antoine, 4 ; Louis, 3 ; Louise, 1. Domestiques : Simon, 50 ; Jacques, 30 ; Madeleine, 17. 2 fusils, 8 bêtes-à-cornes, 60 arpents de terre en valeur." Le même recensement, à Verdun (Lachine) donne : " Antoine de Lafrenaye, 30 ans ; Hélène Picoté, 25 ans, sa femme. Enfants : Pierre, 4 ans ; Louis, 3 ans ; Louise, 10 mois. 2 fusils, 3 bêtes-à-cornes." Lafrenaye mourut le 30 août 1682 et sa veuve épousa, à Lachine, le 29 octobre 1686, Jean-Baptiste Celoron de Blainville, traiteur au Bout-de-l'Ile de Montréal. Celoron plaida en 1705 pour retenir possession de l'île Saint-Gilles, située entre le fief Brucy ou Lafrenaye et celui de Senneville, et prouva que le titre accordé par Perrot à Brucy était postérieur à celui que le séminaire de Saint-Sulpice avait donné à Michel-Sidrac Dugué, de qui Senneville le tenait.[34]

Louis et Gabriel de Berthé, frères, étaient tous deux cadets des troupes au Canada. Gabriel de Berthé, sieur de Chailly ou de la Joubardière, né en 1647, " cadet au régiment de Carignan sans un sou de patrimoine, fils d'un père noble, peu riche, demeurant à Amboise," devint enseigne dans la compagnie de Perrot, gouverneur de Montréal, et,

33. Donc né en 1649. Il pouvait avoir été lieutenant en 1665, tel que le dit l'acte de mariage.

34. Mgr Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, I, p. 337 ; Faillon, *Histoire de la colonie française*, III, p. 341 ; Désiré Girouard, *Lake St. Louis*, p. 72, 140, 142, 148, 210, 215 ; *Jugements du Conseil Souverain*, I, p. 805-1003.

dès 1670, établit un poste de traite sur le fief Bellevue, à la tête de l'île de Montréal, en face de celui de Lafrenaye. Le gouverneur général de Courcelles visita ces deux établissements en 1671 à cause des plaintes qu'il avait reçues concernant le trafic des liqueurs. Le 30 juillet 1672, le séminaire de Saint-Sulpice donna le titre de ce fief[35] " aux frères de Bertet qui le possédèrent en commun, savoir : Louis de Bertet de Chailly et Gabriel de Bertet de la Joubardière, son frère, et M. de la Joubardière le nomma Bellevue."[36] L'automne de la même année 1672, Gabriel de Berthé subit un procès pour avoir acheté des fourrures d'un Français qui les avait volées à un autre coureur de bois, après l'avoir assassiné. Du mois de mars à la fin d'octobre 1674, il fut gardien légal des boissons et des marchandises saisies chez Lafrenaye au cours du procès Perrot-Fénelon-Brucy et se trouva pour cette fin à Québec une partie de l'été, à son grand déplaisir. Le 1er janvier 1675, il vendit à Lenoir-Rolland quarante arpents de terre du fief Bellevue. Ni lui ni son frère ne figurent au recensement de 1681. En 1682 Gabriel de Berthé plaide contre Lenoir-Rolland au sujet d'une coupe de bois et d'un chemin ; il gagne son procès. Le 9 octobre 1684, il vend à Jean Milot soixante arpents de terre du fief Bellevue. La résidence des Berthé était à Saint-Louis de Lachine. M. de Denonville écrit le 14 novembre 1685 que le sieur de Chailly avait vendu son magasin du Bout-de-l'Ile et qu'il passait en France, emportant une fortune de quarante mille livres. " Venu en ce

35. Il mesurait quatre cents arpents.

36. Il y a souvent confusion entre les noms de ces deux hommes dans les papiers du temps. D'après un auteur, il y a apparence que l'aîné, Louis, était le sieur de la Joubardière, et que le cadet, Gabriel, était le sieur de Chailly. Est-ce cela ? Un correspondant du *Bulletin des recherches historiques*, 1918, p. 55, a lancé un appel aux lecteurs à ce sujet, mais la réponse est encore à venir.

pays avec rien, il s'est fait donner une concession au Bout-de-l'Ile de Montréal, où il a fait très bien ses affaires par les traites qu'il y a faites contre les défenses qui ne permettent pas d'en faire ailleurs qu'à Villemarie. Les derniers jours que j'y étais, il fut surpris en fraude, ayant retenu chez lui au Bout-de-l'Ile, une partie des pelleteries qu'un canot venant des Outaouas devait apporter toutes au marchand qui l'a équipé." Le 8 mai suivant, il ajoute : " Vous serez surpris d'apprendre que le sieur de Chailly, n'ayant pu avoir son congé pour se retirer en France avec tous ses effets qu'il y envoya l'an passé, avant mon arrivée, s'est dérobé et a déserté le pays pour passer à Orange (maintenant Albany) et de là, sans doute, en France par l'Angleterre. Je croyais qu'après lui avoir représenté que son honneur l'engageait à servir un pays qui lui a fait sa fortune, puisque de simple cadet qu'il était au régiment de Carignan, sans un sou de patrimoine, il a amassé ici quarante mille livres, il aurait bien dû attendre l'occasion de rendre quelque service à la colonie en cette conjecture.[37] Il y avait acheté une habitation au Bout-de-l'Ile de Montréal, où il a fait tous ses profits, non sans bien des fraudes et supercheries. Quand je suis arrivé dans le pays, il avait vendu l'habitation, et l'on m'a assuré qu'il n'en a pas été payé. Il est d'une conséquence extrême, monseigneur, que cette désertion ne demeure pas impunie. Il a débauché avec lui un Sauvage du Saut. Ce qu'il y a de désagréable, c'est qu'il aura dit au gouverneur Dongan (province de New-York) tout ce qu'il aura su des prises du côté de la baie du Nord (baie d'Hudson) et ce qu'il aura su des intérêts du pays et de nos desseins (pour surprendre les Iroquois). Je vous supplie très humblement de vouloir bien accorder la confiscation de ce qu'on lui trouvera d'effets

37. La guerre des Iroquois alors prochaine.

aux deux hôpitaux de la colonie. Il n'y a pas de doute qu'il n'aille à la Rochelle où il a fait passer ses effets sur le navire de Dombourg, duquel on peut savoir des nouvelles, comme de la grande partie des marchands de la ville qui commercent ici. Son père est noble, à ce que l'on dit, fort pauvre, demeurant à Amboise, ayant eu une terre dans ce voisinage près le fan (?) Il a un frère aide-major de Brissac. S'il n'est pas châtié ce sera, je vous assure, un très méchant exemple pour tout le pays où la légèreté d'esprit cause le plus grand mal de toute notre jeunesse." Le ministre répond : " Sa Majesté avait accordé permission au nommé Chailly de repasser en France, mais sur ce qu'il a été écrit concernant cet homme, Elle a trouvé à propos de la révoquer ; ainsi, qu'on l'empêche de s'embarquer et l'oblige à demeurer pour continuer son commerce et la culture de son habitation." Le 10 novembre 1686, de Denonville revient à la charge : " Il n'y a rien à ajouter à ce que j'ai eu l'honneur d'écrire au sujet de Chailly qui a déserté le pays et qui a passé en France par la Nouvelle-Angleterre. Il serait fort dangereux qu'il n'y eut pas quelque exemple de cela. Il a assez gagné dans le pays pour mériter une amende d'un millier d'écus qui viendraient bien à propos pour aider à bâtir nos hospitalières de Villemarie où les pauvres religieuses et malades sont logés fort pauvrement. Il a acheté une terre près de la Rochelle où on le peut trouver aisément." Enfin, le 8 juin 1687, de Denonville représente à la cour que " l'impunité du sieur Chailly décrédite fort mes défenses." Après avoir cité cette correspondance, le juge Désiré Girouard observe[38] que, d'après les lettres des gouverneurs et intendants, " il est hors de doute que tous les marchands du lac

38. *Supplément au Lake St. Louis*, p. 39, 83-91 ; *Lake St. Louis*, p. 36, 140-51, 210, 215 ; *Anciens postes du lac Saint-Louis*, p. 11.

Saint-Louis, que l'on appelait tantôt Haut de l'Ile, tantôt Lachine, jouissaient du privilège de faire la traite en dehors de Villemarie et dans leurs habitations particulières et que, assez souvent, les autorités fermaient les yeux, même lorsqu'ils trafiquaient dans les bois. En 1681, Perrot, l'ancien gouverneur de Montréal, faisait un commerce de cinquante mille livres par an au fief Brucy, vis-à-vis le Bout-de-l'Ile, malgré ses démêlés antérieurs avec le gouverneur général." C'est la morale de Berthé de Chailly ou de la Joubardière et de bien d'autres.[39]

Traiteurs et colons.

Le capitaine Pierre de Sorel, né en 1628 à Notre-Dame-de-Grenoble, paraît avoir demeuré à Sorel dès 1665 ; il y mourut en 1682. Sa situation devait être prospère car, outre qu'il commerçait, le recensement de 1681 lui donne quarante-trois bêtes-à-cornes, soixante-deux moutons, dix-huit chèvres, cent cinquante arpents cultivés. Marié le 10 octobre 1668 avec Catherine Le Gardeur de Tilly, Canadienne, il ne laissa pas d'enfants.[40]

Michel-Sidrac Dugué, sieur de Boisbriant,[41] natif des environs de Nantes, servit dans les régiments de Montaigu et de Chambellé. Dans ce dernier corps, il était capitaine lorsque, en 1664, on organisa une troupe pour l'Amérique, de sorte qu'il arriva à Québec conservant son grade de capitaine au régiment de Carignan. Le 14 juin 1666, on le

39. *Jugements du Conseil Souverain*, I, p. 669, 811, 815, 833, 872 ; II, p. 745, 774, 799, 876 ; Margry, *Mémoires*, I, p. 188 ; Faillon, *Histoire de la colonie française*, III, p. 342 ; *Société royale*, 1899, p. 99.

40. Nicolas Perrot, *Mémoires*, p. 112-14 ; *Journal des Jésuites*, p. 338, 346, 348 ; Faillon, *Histoire de la colonie française*, III, p. 136.

41. Son père était Pierre Dugué, sieur de la Boulardière, et sa mère Périnne de Chambellé, de Perseville, parente du maréchal de ce nom.

voit en garnison à Montréal. L'automne de 1667, l'intendant Talon lui permit de faire travailler à des défrichements sur l'île Sainte-Thérèse, près de Repentigny ; le titre de cette seigneurie lui fut donné le 29 octobre 1672.[42] C'est aussi l'automne de 1667 qu'il épousa, à Montréal, Marie Moyen, belle-sœur[43] du sergent-major[44] Lambert Closse. Il commandait à Montréal en 1670. Tout en colonisant un peu l'île Sainte-Thérèse il avait les yeux fixés sur les belles terres du haut de l'île de Montréal et, en 1671, voyant Antoine Lafrenaye de Brucy et surtout les Berthé qui plantaient leurs établissements dans ces lieux, il s'empressa d'y ériger un bâtiment quelconque pour faire acte de possession, mais bientôt il donna de la valeur à ce poste qui lui fut concédé régulièrement, le 19 janvier 1672, par le séminaire de Saint-Sulpice et qui prit le nom de fief Boisbriant. Il est situé à l'entrée du lac des Deux-Montagnes et mesure en superficie deux cents arpents. En 1678 on rencontre Dugué de Boisbriant à l'assemblée des notables pour examiner la question de la traite de l'eau-de-vie. Vers cette date, il alla demeurer à l'île Sainte-Thérèse, car son fils Joseph-François fut baptisé[45] à la Pointe-aux-Trembles le 18 mars 1679. Trois mois plus tard il vendait le fief Boisbriant, au prix élevé de mil sept cent soixante-huit livres, à Charles Lemoine de Longueuil et à Jacques Leber. Jusqu'à 1685 cette propriété resta aux deux associés, puis Leber la garda seul et lui imposa le nom de Senneville qu'elle conserve de nos jours. Au recensement de

42. De 1662 à 1672 les gouverneurs et les intendants n'accordaient que des permis d'occupation.

43. Non pas veuve de Lambert Closse, comme le typographe l'a imprimé dans les mémoires de la *Société royale*, 1903, p. 81.

44. Non pas major comme la plupart des historiens l'appellent, à la suite de Dollier de Casson.

45. Parrain par procuration, François Dugué, sieur de Fougères, lieutenant-colonel du régiment de Conti.

1681, descendant le fleuve, on voit Longueuil, puis l'île Sainte-Thérèse, ensuite le fief Tremblay et Boucherville. L'île Sainte-Thérèse compte neuf hommes, neuf femmes mariées, dix-neuf hommes ou garçons, seize filles : en tout cinquante-trois âmes. Ces habitants sont : Dugué, Brien, Catin, Gauthier, Trochon, Limousin, Ragueneau, Desmares, Voine, Hayet, Masta, Bousquet, Trajean, Choquet. Le seigneur Dugué est porté à quarante-trois ans, sa femme à trente-quatre ; sept enfants : " Jean, 13 ; Marie, 11 ; Jacques, 10 ; Pierre, 8 ; Jeanne, 6 ; Joseph, 4 ; Elizabeth, 1. Domestiques : Jean Deperteau, 51 ; Nicolas Ragueneau, 33 ; Marie..., 20. 4 fusils, 4 pistolets, 16 bêtes-à-cornes, 40 arpents de terre en valeur." Trois colons possèdent chacun de huit à neuf arpents de terre cultivée ; les autres, de deux à quatre seulement. Il est visible que Dugué avait vécu en haut de Montréal par le commerce des pelleteries et qu'il continuait ce négoce à l'île Sainte-Thérèse, car ses défrichements ne donnent pas l'idée d'un cultivateur indépendant. Comme il lui fallait de vastes domaines pour subsister d'après ce régime, il se fit accorder une autre seigneurie, à la côte du nord, le 24 septembre 1683, comprenant " les terres qui sont à commencer où finit la concession du sieur Daulier des Landes (Terrebonne) dans la rivière Jésus, jusqu'à la rivière Duchêne, icelle comprise, ce qui compose un front de quatre lieues et demie sur trois de profondeur." Cette seigneurie, dite des Mille-Iles, retourna à la couronne le 1er mars 1714, faute d'être habitée. Cinq jours plus tard, le gouverneur et l'intendant l'accordaient à deux fonctionnaires : 1. Jean Petit, trésorier de la marine en ce pays, conseiller et ancien contrôleur des rentes de l'hôtel de ville de Paris, marié en 1706 à Charlotte, fille du capitaine Michel-Sidrac Dugué (alors défunt) ; 2. Charles-Gaspard Piot, écuyer, sieur de l'Angloiserie, chevalier de l'ordre de

Saint-Louis, lieutenant du roi au gouvernement de la ville de Québec, marié en 1691 à Marie-Thérèse, fille du dit capitaine Dugué. Ce dernier prit une part utile aux campagnes de 1684 et 1687, contre les Iroquois, à la tête d'un bataillon de la milice. Il décéda à Montréal le 18 décembre 1688, un an après sa femme. Trois de leurs fils ont fourni des carrières militaires remarquables, à la baie d'Hudson, à Terreneuve, contre les Iroquois, aux Antilles, à la Louisiane, dans l'Ouest et au Détroit. La descendance est encore nombreuse et bien vue en Canada.[46]

Fonctionnaires, militaires et colons.

Paul Dupuis, originaire de Notre-Dame-du-Pommier, près d'Arles, en Provence, enseigne au régiment de Carignan, se maria le 22 octobre 1668, à Québec, avec Jeanne Couillard, Canadienne, et se fit accorder l'île aux Oies où il alla aussitôt demeurer, car on l'y retrouve à partir de 1673 jusqu'à sa mort en 1713. Le recensement de 1681 lui donne quarante-quatre ans, six enfants, deux domestiques, un fusil, vingt-quatre têtes de bétail, vingt arpents de terre en culture. Il y a cinq habitants avec un total de quarante-cinq arpents défrichés. Comme il fallait vivre, Dupuis accepta la charge de lieutenant particulier ou juge de Québec, mais le magistrat reprit l'épée en 1687 contre les Iroquois et en 1690 contre les Anglais. Le 1er juin 1695, le roi signait en sa faveur des provisions de lieutenant particulier à la prévôté de Québec. Il était à sa mort, le 21 décembre 1713, lieutenant-général de la prévôté. L'un de ses nom-

46. *Titres seigneuriaux*, I, p. 59, 90, 127, 229, 278, 280 ; Désiré Girouard, *Lake St. Louis*, p. 116, 141, 173, 208, 211 ; *les Anciennes côtes du lac Saint-Louis*, p. 27, 30 ; Faillon, *Histoire de la colonie française*, III, p. 223, 340, 349.

breux enfants, officier dans les troupes de la colonie, est cité par le Père Charlevoix pour avoir porté, durant plusieurs jours, la fille d'un juge anglais capturée par les Canadiens dans la guerre de 1708 ; lorsqu'il arriva à Montréal avec son aimable fardeau, la ville lui fit une ovation. En 1710 le gouverneur général écrivait que Dupuis était l'un des deux ou trois meilleurs " partisans " de tout le Canada et il accollait à son nom celui de Hertel de Rouville, ce qui n'est pas peu dire.[47]

Pierre Bécard de Grandville, né à Paris en 1645, fils de Denis Bécard et de Jeanne Milleron, paroisse Saint-Eustache de Paris, enseigne dans le régiment du Poitou pendant six ans, épousa à Québec, le 22 octobre 1668, Anne Macart, et de ce mariage sont nés quinze enfants, de 1669 à 1696, tous à Québec. Bécard est qualifié d'enseigne en 1672 lorsqu'on lui accorde la concession de l'Ilet-du-Portage. En 1686, il fut fait lieutenant dans les troupes de la marine. En 1687, dans la campagne contre les Iroquois, il se distingua à la tête de quatre compagnies de milice qu'il commandait. En 1690 on le chargea de faire une reconnaissance sur le fleuve, de Québec à Tadoussac, à l'approche de la flotte de Phipps qui voulait enlever Québec. Il fut pris[48] et amené prisonnier à Port-Royal. Il était encore lieutenant d'une compagnie franche en 1696 alors qu'on lui accorda une terre près de son fief de l'Ilet. Deux ans plus tard il reçut une adjonction à ces deux seigneuries. Il commandait alors le bataillon de milice de Beauport. En 1700, le gouverneur et l'intendant le proposèrent au roi pour être major des

47. Ferland, *Cours d'histoire du Canada*, II, p. 163, 369 ; Edouard Richard, *Rapport sur les Archives*, 1899, p. 301 ; *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, p. 354.

48. Peut-être était-ce son fils. Celui-ci est nommé procureur du roi à la prévôté de Québec le 1er juin 1695.

Trois-Rivières, mais on répondit que la chose ne se pouvait vu sa parenté avec Provost, gouverneur du poste en question. Sa sépulture est inscrite à Québec le 6 mai 1708. Avec d'Iberville, à la baie d'Hudson, en 1697, il y avait un garde-marine du nom de Grandville, qui était un fils de l'officier du régiment de Carignan. Un autre fils de ce dernier était procureur du roi à la prévôté de Québec et, à son décès, fut remplacé, le 14 avril 1700, par l'un de ses frères. Le 20 juin 1703, la compagnie de La Porte de Louvigny passa par décision royale au sieur de Grandville. Aucun des garçons de l'officier du régiment de Carignan ne paraît s'être marié, de sorte que sa descendance s'éteignit en 1754, à la mort de Paul, sieur de Fondville, appelé communément le chevalier.[49]

Colons et militaires.

Alexandre Berthier, né en 1638, fils de Pierre Berthier et de Marguerite Bariac, de Saint-Jacques-de-Bergerac, diocèse de Périgueux, devint capitaine au régiment de Lignière, passa au régiment de Carignan et se signala dans la campagne contre les Turcs. Le 8 octobre 1665, porte le *Journal des Jésuites*, " un capitaine d'une des compagnies de M. de Tracy fait abjuration d'hérésie dans la grande église (Québec) entre les mains de monseigneur, habillé pontificalement, accompagné de tout le clergé en surplis, en présence de monseigneur de Tracy, M. de Courcelles, gouverneur, M. l'intendant et quatre de nos pères." C'est Isaac Berthier, frère d'Alexandre, qui était du régiment de l'Allier. On lui

49. *Titres seigneuriaux*, I, p. 273, 425, 446 ; Ferland, *Cours d'histoire du Canada*, II, p. 163, 213, 228, 289 ; Edouard Richard, *Rapport sur les Archives*, 1899, p. 301, 334, 342, 356 ; Faillon, *Histoire de la colonie française*, III, p. 6, 16, 37, 228, 275, 340, 482 ; La Potherie, *Histoire de l'Amérique septentrionale*, I, p. 77.

accorde quatre cents écus de gratification vers ce temps. En 1666 Alexandre Berthier commandait au fort Saint-Jean ; il eut la direction de l'arrière-garde dans la marche de M. de Tracy, l'automne de cette année. En 1672 il accompagnait M. de Courcelles dans sa promenade militaire à Cataracoui et, l'année suivante, il retournait dans ces lieux avec le comte de Frontenac pour y fonder un fort. Le 11 octobre 1672 il épousait à Québec Marie, fille de Charles Le Gardeur de Tilly. Dix-huit jours plus tard, on lui accorda la seigneurie de Bellechasse. Il acquit du sieur Randin, l'année suivante, la seigneurie qui porte le nom de Berthier-en-haut. Jusque-là il avait demeuré à Québec, où naquit Marie-Geneviève, le 30 septembre 1673, décédée le 4 octobre suivant ; mais le 20 septembre 1674 il fit baptiser sa fille, Charlotte-Catherine, à Sorel, et au même endroit, le 3 juillet 1676, avait lieu le baptême de son fils Alexandre, qui hérita de ses deux seigneuries. Quant à Charlotte-Catherine, elle entra aux Hospitalières de Québec le 10 octobre 1689, devint professe le 18 juin 1691, et décéda le 21 octobre 1698. Le rencensement de Villemur (Berthier-en-haut) montre en 1681 : Alexandre Berthier, quarante-trois ans, (sa femme était morte) ; Alexandre, 5 ; Catherine, 7 ; Jacques Chauveau, 40, domestique ; trois fusils, dix bêtes-à-cornes, trente arpents de terre en valeur. Son fermier était Pierre Bazin en 1674. Le 10 octobre 1682, Alexandre Berthier assiste à un conseil de guerre. La seigneurie de Bellechasse, voisine de celle de Couillard de l'Espinay, fut l'objet d'une dispute judiciaire en 1684, afin de régler les bornes des deux propriétés. En 1687 Berthier prit part à la guerre contre les Iroquois à la tête d'un corps de milice. En 1697, il avait une maison à Québec et y demeurait probablement. En 1709 les intendants Raudot le citent comme défunt. Son fils Alexandre épousa, le 4 octobre 1702, à

Québec, Marie-Françoise, fille de François Viennay-Pachot,[50] marchand, originaire de Grenoble, marié avec Charlotte-Françoise Juchereau de Saint-Denis, dont le père était seigneur de Beauport. Alexandre Berthier, fils, mourut à Québec, le 11 janvier 1703,[51] et sa veuve se remaria le 4 avril 1712 avec Nicolas-Blaise des Bergères de Rigauville. Les Berthier n'ont pas laissé de descendance en Canada, de sorte que la veuve d'Alexandre, fils, hérita de leurs deux seigneuries. Le 25 février 1740, elle vendit à François Martel de Brouage, commandant pour le roi au Labrador, et à Pierre Désaulniers, négociant de Québec, un établissement situé au Trou, seigneurie de Bellechasse, à l'endroit nommé Courville, près du fossé de Bicêtre, d'après un catalogue de la librairie Dufossé, de Paris.[52]

Olivier Morel, sieur de la Durantaye, né à Notre-Dame-de-Gaure, diocèse de Nantes, en 1641, était enseigne dans les troupes, puis passa lieutenant au régiment de Chambellé et arriva dans la colonie avec le grade de capitaine au régiment de Carignan. Il était au fort Sainte-Anne avec M. de la Motte-Lucière en 1666. Il passa en France et revint en 1670. Le 14 septembre de cette dernière année il épousait à Québec, Françoise Duquet, Canadienne ; il reçut la seigneurie de Bellechasse, ensuite celle de la Durantaye, qui se peuplèrent assez promptement de colons venus de la côte du nord. La famille demeurait à Québec où le sieur de la Durantaye servait comme officier de la garnison. En 1683 il allait commander dans l'Ouest, prit une part marquante

50. Non pas Pacaud. Voir P.-G. Roy, *la Famille Viennay-Pachot*.

51. Mgr Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, II, p. 255 ; *Bulletin des recherches historiques*, 1901, p. 128, 155, 157 ; 1914, p. 379.

52. *Titres seigneuriaux*, I, p. 109, 134 ; *Journal des Jésuites*, p. 334 ; Ferland, *Cours d'histoire du Canada*, II, p. 163 ; *Jugements du Conseil Souverain*, II, 960, 981 ; voir aussi un article de Régis Roy, *Société royale*, 1913, p. 125.

aux expéditions de 1684 et 1687 contre les Iroquois, fut capitaine réformé en 1689, revint de l'Ouest en 1690 où La Porte de Louvigny le remplaça, devint capitaine en pied vers 1694 avec cette note des autorités : " Bon officier, honnête, homme propre à tout ; mérite une compagnie." En 1696 il commandait un bataillon de milice dans la guerre contre les Iroquois. On le considérait comme le premier militaire du pays. A la mort du comte de Frontenac, en 1698, il se brouilla avec M. de Callières qui devint bientôt gouverneur général et le négligea. En 1701, il fut nommé membre du Conseil Supérieur avec une pension de six cents francs, mais il ne prit son siège que sous M. de Vaudreuil, en 1703. Il paraît qu'il mourut pauvre, en 1717, quoique ses deux seigneuries fussent alors dans un bon état de développement.[53]

Séraphin Marganne, sieur de la Valtrie, natif de Saint-Benoît de Paris, lieutenant au régiment de Lignière, avait pris du service sous M. de Tracy en 1664 et vint au Canada avec les troupes l'année suivante. En 1668 il épousa Louise Bissot, Canadienne, et reçut la seigneurie de Lavaltrie en 1672. Au recensement de ce dernier lieu, l'automne de 1681, il est dit âgé de trente-huit ans, sa femme de vingt-neuf ; ils ont sept enfants et vingt arpents de terre défrichée ; les neuf habitants de la seigneurie n'ont ensemble que cinquante-sept arpents sous culture. Sa femme mourut en 1691 et lui en 1699. Deux de ses fils ont été militaires.[54]

François Jarret de Verchères, né en 1641 en Dauphiné, enseigne de la compagnie de M. de Contrecœur, épousa, le 17 septembre 1669, à l'île d'Orléans, Marie Perrot, Canadienne, et se fixa de suite dans la seigneurie dite de Verchères dont

53. Edouard Richard, *Rapport sur les Archives*, 1899, p. 25 ; *Société royale*, 1895, p. 3-23.

54. *Titres seigneuriaux*, I, p. 262 ; Nicolas Perrot, *Mémoires*, p. 138.

le titre lui fut donné un peu plus tard. En 1687 il commandait un bataillon de milice contre les Iroquois. Il mourut après 1693, laissant une belle famille. Ses fils et petits-fils ont été militaires et cultivateurs comme lui ; on les cite à plusieurs reprises dans les annales du temps ; ils ont commandé dans l'Ouest.

Un cousin (?) de François Jarret de Verchères se nommait André Jarret de Beauregard ; on lui donne le grade de lieutenant dans une liste de 1669. Le 12 janvier 1676, il épousait, à Montréal, Marguerite Anthiaume, native de Paris. Ce ménage vécut à Verchères. Au recensement de 1681, on voit les deux familles à la tête de cette seigneurie. En 1685, André Jarret obtint trois îles, appelées Beauregard, situées presque vis-à-vis Verchères. Il a dû mourir entre les années 1686 et 1690.

Le capitaine Pierre de Saint-Ours, d'une ancienne famille noble du Dauphiné et parent du maréchal d'Estrades, vice-roi de la Nouvelle-France, était né en 1643. Il épousa à Montréal, en 1667, Marie Mullois dont le père avait été lieutenant aux carabiniers, en France. Ce ménage ne tarda pas à se fixer sur la seigneurie dite de Saint-Ours, dont le titre lui fut accordé plus tard, en 1672. Au recensement de 1681, la terre de Pierre de Saint-Ours avait quarante arpents cultivés. Il fit du service militaire en diverses occasions, devint premier capitaine des troupes du Canada et reçut la croix de Saint-Louis dès l'époque de la fondation de l'ordre. Il mourut après 1708. Sa descendance compte de brillants officiers. Ayant une nombreuse famille et peu de ressources pécuniaires, il lutta avec énergie pour vivre de son travail comme habitant et fut l'un des plus beaux exemples de ces temps difficiles.[55]

55. Le capitaine de Saint-Ours appartenait à la noblesse reconnue de France, comme le prouve une pièce publiée dans les *Pages d'histoire*

Le chevalier Roch (non pas Roque) de Saint-Ours, de la compagnie de M. de Chambly, avait reçu un fief en 1672, contigu à celui de Pierre de Saint-Ours. On ne saurait dire ce que devint ce personnage. Le nom de Roch a été traditionnel dans la famille de Saint-Ours jusqu'à notre époque.[56]

Marchands.

Jacques Baby (ou Babie), né en 1633, fils d'honorable homme Jehan Babie, seigneur de Ranville, et d'Isabeau Robin, de Montretou, diocèse d'Agens, en Guyenne, paraît avoir été militaire dès sa jeunesse ; il était sergent de la compagnie de M. de Saint-Ours ; il s'établit à Champlain, l'été de 1668, et y acheta des terres. Il se livra au commerce. Le 1er juin 1670, à Champlain, il épousa Jeanne, fille de Pierre Dandonneau ; il mourut en ce lieu le 28 juillet 1688 ;[57] sa femme décéda à Québec en 1703, chez sa fille Jeanne, mariée à Claude Pauperet. La descendance de Jacques Baby a fourni, jusqu'à présent, des hommes qui ont

---

du Canada de M. Sulte et qui n'avait jamais été imprimée avant 1889. Ce mémoire se trouve réimprimé dans l'*Histoire de la seigneurie de Saint-Ours*, par l'abbé Azarie Couillard Després. On trouve dans le volume II des *Lettres de noblesse*, etc., publiées par P.-G. Roy, le contrat de mariage d'Henri de Saint-Ours et de Jeanne de Calignon, 25 janvier 1633.

56. *Titres seigneuriaux*, I, p. 96, 269 ; Faillon, *Histoire de la colonie française*, III, p. 206, 347 ; *Jugements du Conseil Souverain*, I, p. 943.

57. Greffe de Guillaume de la Rue, 1670 ; P.-B. Casgrain, *Familles Baby, Casgrain*, p. 47. Dans l'*Histoire de Champlain*, I, p. 121, il est dit que " le juge Baby possédait un billet écrit de la main de Turenne, adressé à Jacques Baby, alors que ce dernier était un jeune homme." Aégidius Fauteux possède cet autographe et il nous dit qu'il n'était pas adressé à Jacques Baby. L'auteur de l'*Histoire de Champlain* a dû être induit en erreur par le fait que le juge Baby possédait dans sa collection un autographe de Turenne, acquis par le juge Baby lui-même, mais il n'a aucun rapport avec son ancêtre. C'est une sauvegarde du roi donnée par le maréchal de Turenne pour la verrerie de Crandale, le 25 avril 1658, ajoute M. Fauteux.

occupé des postes en évidence dans la magistrature, l'ordre militaire, la politique et le commerce, dans le Haut et le Bas-Canada.

Jacques Guitaut dit Jolicœur, né en 1639, fils de Denis Guitaut et de Jacqueline Ricouet, de Saint-Thomas, évêché d'Anjou, est cité comme sergent au régiment de Carignan. Cet officier était tailleur d'habits et marchand à Montréal. Il épousa en cet endroit, le 14 juin 1666, Marguerite Rebours, veuve de Pierre Raguideau, dont il eut : Marguerite, baptisée le 3 mars 1667. Le recensement de 1667 lui donne trois arpents de terre en valeur, ce qui indique qu'il était aussi cultivateur, mais cette terre appartenait à sa femme. Jacques Guitaut et son épouse ne figurent pas au recensement de 1681 ; comme on y trouve leur fille Marguerite, il est à supposer que lui et sa femme étaient alors décédés, mais on ne saurait dire où et quand. La famille Guitaut a fourni, durant trois ou quatre générations, des officiers aux gardes de la maison du roi de France, tous des garçons d'esprit.

Colons.

François Pollet de la Combe Pocatière, natif de Chelieu, diocèse de Grenoble, capitaine réformé et maréchal des logis au régiment de Carignan, était fils de François Pollet de la Combe Pocatière et de Catherine de Rossini. Le 29 novembre 1669, à Québec, il épousa Marie-Anne Juchereau de Saint-Denis, Canadienne, qui lui donna deux filles : Louise, l'aînée, qui épousa Augustin Rouer de la Cardonnière, et Thérèse, née le 27 mars 1672, mariée le 8 octobre 1693, à Québec, avec le fameux d'Iberville. Le sieur de la Combe mourut le 20 mars 1672, sept jours avant la naissance de sa dernière fille. Le 29 octobre suivant, sa veuve reçut le titre de la seigneurie de Sainte-Anne-de-la-Poca-

tière qu'elle mit en valeur selon ses moyens. En 1672, cette femme vivait à Beauport avec ses deux enfants. Elle se remaria, le 23 février 1683, avec François-Madeleine-Fortuné Ruette, sieur d'Auteuil, l'un des principaux membres du Conseil Supérieur de Québec.[58]

Jean de l'Espinay, lieutenant, demandait de repasser en France avec le régiment, mais il aima mieux finalement se faire colon. Il était natif de Nantes. Le 11 septembre 1673, à Québec, il épousa Catherine Granger, de Saint-Médard, diocèse de Meaux. Ce ménage demeura toujours à Beauport où furent baptisés leurs onze enfants, de 1674 à 1697. Au recensement de cette paroisse, en 1681, on lit : " Jean l'Espinay, trente-quatre ans ; Catherine Granger, sa femme, vingt-six ans. Enfants : Madeleine, 5 ; Catherine, 3 ; Geneviève, 8 mois ; 1 fusil, 1 vache, 6 arpents en valeur."

Arnoult de Loubias, capitaine au régiment de Broglie, commandait aux Trois-Rivières le 8 avril 1668, et ne cessa d'y demeurer jusqu'à son départ pour la France en 1674. Entre ces deux années, il avait fait le voyage de Cataracoui avec M. de Courcelles et autres en 1671, et donné un très bon commencement à la seigneurie de Nicolet qu'il passa au sieur Michel Cressé.

Pierre Mouet de Moras, enseigne de la compagnie d'Arnoult de Loubias, au régiment de Broglie, né en 1639, à Castel-Sarrasin, en Basse-Guyenne, épousa, aux Trois-Rivières, le 8 avril 1668, Marie Toupin, Canadienne, qui lui donna une belle famille. Ils s'établirent dès 1669 sur l'île appelée Moras à l'entrée de la rivière Nicolet, et vécurent comme

58. *Titres seigneuriaux*, I, p. 43 ; *Jugements du Conseil Souverain*, I, p. 776, 956 ; Langevin, *Mgr de Laval*, p. 165 ; Faillon, *Histoire de la colonie française*, III, p. 345 ; *Bulletin des recherches historiques*, 1896, p. 62 ; 1902, p. 301.

cultivateurs. Parmi leurs descendants directs on compte le fameux Charles Mouet de Moras, sieur de Langlade. [59]

Le sergent Jacques Labadie était aux Trois-Rivières l'été de 1669. Le 16 novembre 1671, il y commandait la garnison et assistait aux mariages de trois colons de la seigneurie de Nicolet qui alors appartenait au capitaine Arnoult de Loubias, dans la compagnie duquel Labadie servait en arrivant de France avec le régiment de Carignan. Par actes du 10 février et 3 novembre 1672 on lui accorda un fief dans la banlieue des Trois-Rivières qu'il établit et légua plus tard à la famille Godefroy, à condition que le titulaire porterait son nom ; de là les Labadie-Tonnancour et les Godefroy-Labadie. Quant au sergent Jacques Labadie il ne se maria point. En 1674 il est appelé major, mais il faut lire sergent-major de la garnison des Trois-Rivières, poste qu'il occupa jusqu'à 1689 au moins. De cette date au 4 février 1707 où il mourut, on le retrouve constamment aux Trois-Rivières. Le registre de la paroisse le nomme parfois Jacques de Labadie, M. de Labadie, le major de Labadie. Il a été parrain trente fois.[60]

On trouve le capitaine Fromont et l'officier Sauvole en 1666. M. l'abbé Azarie Couillard Després m'écrit que c'est une seule et même personne.[61] Le capitaine Pierre Salvaye, écuyer, sieur de Fromont, était fils de Jean-Baptiste, capi-

59. Ce nom existait en Languedoc, Basse-Auvergne et Basse-Guyenne, non loin de Castel-Sarrazin.

60. *Titres seigneuriaux*, I, p. 122, 293 ; *Jugements du Conseil Souverain*, II, p. 386, 863. Le 20 octobre 1676, Jacques Labadie est du comité des marchands.

61. L'abbé François Daniel, *Quelques contemporains*, p. 34, dit que " M. de Sauvole passa en Louisiane où il fut très utile à d'Iberville." C'est une erreur ; ce M. de " Sauvole " est un second personnage et n'a jamais été officier dans le régiment de Carignan. Il mourut au fort de Biloxi, le 22 août 1701. Charles Gayarré, *Histoire de la Louisiane*, I, p. 66, ajoute que M. de Sauvole était le frère de d'Iberville mais il se trompe.

taine du régiment d'Espagne, au service du duc de Savoie, et de Jacquette Belle, native de la paroisse Saint-Donnat, ville de Pignerolle, diocèse de Gênes, Italie. Il ajoute que notre capitaine Salvaye de Fromont épousa, en novembre 1673, Catherine Le Roy, fille de... Le Roy et de Marie Lussia, paroisse Saint-Paul, ville de Paris. Ce ménage s'établit à Sorel avant 1675. Salvaye de Fromont a eu la concession d'une des grandes îles Saint-Ignace, je crois, du lac Saint-Pierre. Il était mort en 1689. M. Régis Roy me dit qu'Antoine de Salvaye, sieur de Fromont, est désigné quelque part comme fils d'un ancien compagnon d'armes de Pierre de Saint-Ours. La descendance est encore parmi nous, entr'autres M. l'abbé Narcisse Salvaye, de Saint-Hyacinthe. La rivière Salvaye qui arrose la seigneurie de Saint-Ours tient son nom de cette famille.

Antoine Pecaudy de Contrecœur, né en 1596, au bourg de Saint-Chef, diocèse de Vienne en Dauphiné, est mentionné avec éloge dans les lettres de noblesse que Louis XIV signait en sa faveur, au mois de janvier 1661 : " Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, Daulphin de Viannas, comte de Valentinois et Diois — à tous, présents et à venir, salut. — Depuis qu'il a plu à Dieu nous donner la paix générale[62] avec les couronnes, nous avons été excité de reconnaître ceux de nos sujets qui se sont signalés dans nos armées et qui continuent leurs services à cet Etat, à l'imitation de leurs aïeux qui se sont acquis la qualité de nobles quoiqu'ils n'aient été soigneux d'en conserver le titre que nous avons accoutumé de donner à ceux que nous voulons gratifier : — et c'est pourquoi " ayant été bien informé par tous les généraux de notre armée de la valeur et générosité de notre cher et bien-aimé Antoine Pecaudy de Contrecœur,

62. Paix dite des Pyrénées, en 1659.

capitaine au régiment de Carignan, lequel, depuis l'établissement d'icelui, nous a rendu, et au feu roi notre très honoré seigneur et père, des preuves de son courage, affection et fidélité à notre service, dans nos armées et troupes, tant cavalerie qu'infanterie, l'espace de vingt-cinq ans, ayant commandé, soit en qualité de lieutenant ou de capitaine, depuis quinze ans en ça au régiment de Montesson et de celui de Carignan, s'étant trouvé à tous les exploits de guerre qui se sont présentés, particulièrement au siège de Pignerolles sous le feu sieur de Montmorency, de la compagnie Lapoupe au régiment de Sault, comme aussi au combat de Chezin en la compagnie des chevaux-légers de Dizi... sous le sieur de Crecquy où il fut blessé d'une mousquetade à l'épaule, et au siège de Valence d'un coup de mousquet à la cuisse, et... au dit régiment de Carignan au retour de Vigune, au combat de... sous le prince Thomas où il fut blessé d'une mousquetade à la tête dont il a été trépané ; au faubourg d'Estampes fut blessé d'une mousquetade à travers le corps, au faubourg Saint-Antoine fut blessé d'une mousquetade à travers le corps dans la même compagnie où il fut blessé d'une mousquetade au bras dont il demeura estropié, sous notre cousin le vicomte de Turenne, l'année dernière commandant le régiment de Carignan à l'attaque d'Auxerre sous notre cousin le maréchal de Grancey et Piedmont, et finalement tous les autres lieux où il a été commandé, en sorte que nous avons tous sujets et satisfaction de le juger digne de l'honneur au titre de noblesse auquel il a aspiré."[63]

Le 17 septembre 1667, à Québec, il épousa Barbe Denys, Canadienne, âgée de quinze ans et trois mois. Lui en avait

63. Publiées dans les *Pages d'histoire du Canada* de M. Sulte pour la première fois en 1889 ; reproduites dans les *Lettres de noblesse, etc.*, éditées par P.-G. Roy.

soixante-et-onze. La seigneurie dite de Contrecœur lui fut accordée en 1672, et il alla y demeurer avant 1677. Le recensement de 1681 lui donne trois enfants : Louis, 13 ans, qui mourut en 1687 ; Marie, 5 ans, mariée plus tard à Jean-Louis de Lacorne ; François-Antoine, 1½ an, qui a continué la famille. Ce ménage a quatre-vingts arpents de terre en valeur. Le père, le fils et deux petits-fils comptent des services militaires non interrompus de 1637 à 1760 ; à eux quatre ils ont reçu plus de soixante blessures dans les combats.[64]

***

Il est impossible d'indiquer les familles canadiennes fondées par des soldats du régiment de Carignan ; c'est peut-être à cause de cela que tant de gens se disent issus de cette troupe. Après avoir relevé dans les journaux une centaine de prétentions de ce genre et fait autant d'enquêtes qui ont abouti à une fin négative, nous abandonnons l'épreuve.

Mais les officiers ! Eh bien, voyons ce qu'il en reste parmi nous. Nous n'avons que six familles à nommer : Baby de Ranville, Tarieu de Lanaudière, Morel de la Durantaye, Gaultier de Varennes, Mouet de Moras et Salvaye de Fromont. Avec les descendants de plusieurs Canadiens anoblis il y a dix quarts de siècle, c'est notre noblesse des croisades.

---

64. *Titres seigneuriaux*, I, p. 96 ; Mgr Tanguay, *Dictionnaire généalogiques*, I, p. 469.

Les mémoires de la *Société royale*, 1903, p. 87, donnaient aussi comme du régiment de Carignan, Laurent Bory ou Bornay, sieur de Grandmaison, mais c'est une erreur ; il était à Montréal avant 1665.

L'abbé François Daniel, *Quelques contemporains*, p. 35 et 36, mentionne M. de Saint-Lusson, lieutenant. Rien ne prouve qu'il était du régiment de Carignan, pas plus que le chevalier Louis-Joseph-Hyacinthe Le Gouës n'était capitaine.

LISTE DES OFFICIERS

TABLEAU RECAPITULATIF

Comme nous venons de le voir, après des recherches qui ont duré soixante ans et plus nos érudits s'accordent à dire que les papiers du régiment de Carignan sont introuvables et que, par conséquent, nous n'avons pas de liste des officiers et des soldats de cette troupe. En attendant une découverte qui n'arrive pas, nous avons relevé tout ce que le hasard nous présentait au cours de nos lectures de vieux manuscrits. A défaut de documents authentiques, le résultat de nos enquêtes semble lever le voile en ce qui concerne les officiers. Nous ne les avons pas tous, il est vrai, mais " quand on n'a pas tout ce qu'on aime, il faut chérir ce qu'on a."

Les calculs les plus élevés donnent treize cents hommes, officiers et soldats, repartis en vingt-quatre compagnies, y compris celles de M. de Tracy. En mettant quatre officiers par compagnie il en faudrait quatre-vingt-seize pour être au complet, suivant M. Gérard Malchelosse.[1] Nous en avons trouvé quatre-vingt-quatre, sans compter un état-major de six et trois aumôniers, savoir :

Capitaines	24
Lieutenants	22
Enseignes	11
Cadets et sergents	10
Grades inconnus	17
Total	84

1. Voir la préface de ce livre.

Il est probable que le grand total des officiers, comprenant état-major, aumôniers, capitaines, etc., à l'exception des grades inférieurs subalternes, dépassait le chiffre de cent cinq, parce que, sur le pied de guerre, on compte plus d'officiers dans un corps qu'en temps de paix.[2]

ETAT-MAJOR :

Henri de Chastelard de Salières, colonel commandant.
Jean-Baptiste Dubois de Cocreaumont et de Saint-Maurice, commandant de l'artillerie, délégué de l'intendant.
François Pollet de la Combe Pocatière, commandant de la cavalerie.
Alexandre de Chaumont, aide-de-camp.
Jean Dugal du Fresne (Dufresne), major des troupes.
Vincent Basset du Tartre, chirurgien-major.

AUMONIERS :

Flavien de Saint-Pons, appelé l'abbé de Carignan.
Jean-Baptiste Dubois d'Egriseilles.
Thierry Beschefer, Jésuite.

CAPITAINES :

Alexandre Berthier.
Isaac Berthier.
Jacques de Chambly.
Pierre de Sorel.
Pierre de Saint-Ours.
Olivier Morel de la Durantaye.
Antoine Pecaudy de Contrecœur.
Michel-Sidrac Dugué de Boisbriant.

2. Voir la préface de ce livre.

Hector d'Andigné de Grandfontaine.
Pierre de Saint-Paul de la Motte-Lucière.
Balthazar de la Flotte de la Fredière.
Roger de Bonneau de la Varenne.
Arnoult de Loubias.
Pierre Salvaye de Fromont.
Jacques du Mesnil-Heurry de Saint-Marc.
François de Montail de Clairvacq (ou Clérac).
Jean Laumonier de Traversy, tué.
Louis Petit.
François Massé de Walley.
Jean-Maurice-Philippe de Pernon de la Fouille.
De Latour.
De Rougemont.
Desportes.
Maximin.

LIEUTENANTS :

Antoine Lafrenaye de Brucy.
Séraphin Marganne de la Valtrie.
Pierre de Joybert de Marson et de Soulanges, compagnie de M. de Grandfontaine.
François de Sainte-Croix, compagnie de Dugué de Boisbriant.
Edmond de Suève, compagnie de M. de Saint-Ours.
François Provost, compagnie de M. de Grandfontaine.[3]
Jean de l'Espinay.
André Jarret de Beauregard.
René Gaultier de Varennes.
Valentin Frapier de Beauregard.

3. François Provost agissait comme major de la garnison de Québec, ou aide-major des troupes.

Jean-Louis de Douglas.
Philippe de Carrion du Fresnoy, compagnie de M. de la Motte-Lucière.
Antoine d'Héricourt, compagnie de M. de Sorel(?).
Pierre Ferré de Lespinay.
François Feraud, compagnie colonelle.[4]
Claude-Sébastien le Bassier de Villieu de Daudeville, compagnie d'Isaac Berthier.[5]
Des Granges, compagnie de Bonneau de la Varenne.
Mignardet, compagnie colonelle.
De Luc ou Du Luques, tué.
Roch Thoery de l'Ormeau.
François de Gauds (du Gas ?) de Martinville, compagnie colonelle (?).
Randin, ingénieur, cartographe, compagnie d'Alexandre Berthier.

ENSEIGNES :

Thomas-Xavier Tarieu de Lanaudière et de la Pérade, compagnie de M. de Saint-Ours.
François Jarret de Verchères, compagnie de M. de Contrecœur.
Paul de Morel, compagnie de M. de la Motte-Lucière.
Pierre Mouet de Moras, compagnie d'Arnoult de Loubias.
Prudent-Alexandre Taboureau (Tabouret ?) de Véronne, compagnie de M. Berthier.
Jean-Vincent d'Abadie de Saint-Castin, compagnie de M. de Grandfontaine.
Pierre Bécard de Grandville.

4. Il était aussi aide-major des troupes. Il devint aide-de-camp au départ d'Alexandre de Chaumont pour la France.
5. En 1670 il est cité comme enseigne de la compagnie de Jacques de Chambly.

Dominique Lefebvre de Guesquelin.
Jean Nicolas de Brandis.
Paul Dupuis.
Darienne.

SERGENTS :

Jacques Baby (ou Babie), compagnie de M. de Saint-Ours.
Jacques Labadie, compagnie d'Arnoult de Loubias.
Jacques Guitaut dit Jolicœur.

CADETS :

Gabriel de Berthé.
Louis de Berthé.
Nicolas de Choisy, compagnie de Maximin.
Pierre Julien, compagnie de M. de Contrecœur.
Lavallée, compagnie de Dugué de Boisbriant.
Lazide, compagnie colonelle.
Jean Gabaret, compagnie de M. Desportes.

GRADES INCONNUS.

Roch de Saint-Ours, compagnie de Jacques de Chambly.[6]
Philippe Gauthier de Comporté, compagnie de M. de la Fouille.[7]
Valentin des Hayes, gentilhomme volontaire, compagnie colonelle.
Pierre des Brandes, gentilhomme volontaire.
Annibal-Alexis de la Flotte.
Louis de Canchy de Lerole, enlevé par les Iroquois, puis libéré.
Flottant de Lescure.

6. Peut-être lieutenant ?
7. Ibid.

Pierre Dupas.
Jacques-Théodore Cosineau de Manereuille.
De Saint-Nicolas.
De Salampar, gentilhomme volontaire.
De Beaubel, officier volontaire.
D'Aiguemortes, tué.
De Chasy, tué.
De Chaulnes, tué.
Chamat, tué.
Morin, tué.[8]

8. Nous pourrions ajouter Louis de Nazo et Henri Brocq (ou Brault) de Pomerainville qui, selon Régis Roy, devaient être officiers.

ERRATA A CORRIGER

Page 20, 2ème ligne, il faut lire " comme ce qui fut plus tard " et non pas " ou ce que fut plus tard."

Page 22, chap. III, 2ème ligne, " ambassadeur " et non pas " embassadeur."

Page 67, note 105, 1ère ligne, il faut lire " Encore un écrivain " et non pas " un contemporain du temps." Le Beau n'était pas un contemporain.

Page 85, 2ème ligne, de Douglas n'était pas chevalier de Saint-Louis, car cet ordre militaire n'a été fondé qu'en 1693. Peut-être le fut-il après 1693.

Page 90, 17ème ligne, il faut lire " Jean-Vincent " et non pas " Vincent."

Page 99, 1ère ligne, il faut lire " Dominique de la Motte " et non pas " de la Motte-Lucière."

Page 116, retranchez la dernière phrase du premier paragraphe. Depuis que cette étude a été publiée, on a découvert que la descendance des Duguay est celle de Pierre Duguay et non pas de Michel-Sidrac Dugué de Boisbriant.

Page 121, 13ème ligne, il faut lire " 1727 " et non pas " 1717."

Index Général

Abadie de Saint-Castin, Vincent d' 90, 94, 133
Abénakis, Sauvages du Maine 9
Acadie 62, 90
Agariata, chef iroquois 49, 52
Aiguemortes, d' 46, 83, 135
Ailleboust des Musseaux, Charles 40
Albanel, Père Charles 38, 53
Albany, sur l'Hudson 11, 29, 38, 44, 111
Allier, régiment de l' 32, 86, 118
Allouez, Père Claude 30
Andastes, Sauvages de la Pennsylvanie 9, 45
Andavagué, fort iroquois 57
Andigné de Grandfontaine, Hector d' 58, 63, 90, 92, 93, 132
Antaya, fief 101, 102
Anthiaume, Marguerite 122
Aubert de LaChesnaye, Charles 103, 104
Aubéry, chevalier, officier en 1685 85
Audet, F -J 57
Avaugour, M. d', gouverneur général 9, 10

Baby de Ranville, Jacques 123, 129, 134
Balthazar, Johann von 12, 13, 16, 17
Bardy, Père Claude 24
Baston, Simon, marchand 87
Bâtard Flammand, chef iroquois 40, 50, 54, 55, 61
Baugier de la Thibaudière, Jean 101, 102
Bazin, Pierre 119
Bazire, Charles et Marie 102
Beaubel, de 84, 135
Beauregard, îles 122
Bécard de Fondville, Paul 118
Bécard de Grandville, Pierre 117, 133
Bellechasse, seigneurie 119, 120
Bellevue, fief 110
Bergères de Rigauville, Nicolas-Blaise 120
Berthé de Chailly et de la Joubardière 109, 114, 134
Berthier, Alexandre 47, 53, 63, 86, 99, 118, 131
Berthier, Isaac 32, 86, 118, 131
Beschefer, Père Thierry 24, 89, 90, 131
Bissot, Louise 121
Bizard, Jacques 107, 108
Boisbriant, voir Dugué de Boisbriant
Boivin, Guillaume 53
Bonneau-Chabot, Jacques, juge 100, 101, 102

Bonneau de la Varenne, Roger de..... 85, 97, 132
Boquet, Charles, Frère..... 46, 53
Bory ou Bornay de Grandmaison, Laurent..... 129
Boucher, Marie..... 97
Boucher, Pierre..... 9, 10, 41, 97, 103
Bourdon, Jean, et son fils Dombourg..... 32, 112
Brandes, Pierre des..... 85, 134
Brault ou Brocq de Pomerainville, Henri..... 31, 86, 135
Brézé, navire..... 23, 24
Brisset de Courchêne, Jacques..... 104
Broglie, régiment de..... 15, 16, 19, 24, 38, 125
Brucy, voir Lafrenaye de Brucy.
Carignan, prince Eugène-Maurice..... 17, 18, 25, 76
Carillon, localité..... 107
Carrion du Fresnoy, Philippe de..... 87, 106, 108, 133
Cataracoui, fort, 1673..... 100
Cayenne en 1665..... 24
Cent-Associés, Compagnie des..... 8
Celoron de Blainville, J -B..... 109
Chabert de la Charrière, Marguerite..... 87
Chailly, voir Berthé
Chamat..... 49, 84, 135
Chambellé, Périnne de..... 113
Chambellé, régiment de..... 24, 38, 113, 120
Chambly, Jacques de..... 27, 31, 33, 53, 63, 90, 91, 92, 93, 131
Chambly, fort de..... 32, 35, 47, 91, 98
Champlain, Samuel..... 8
Chapais, Hon. Thomas..... 5, 47
Chartier de Lotbinière, Louise..... 93
Chartier de Lotbinière, René-Louis..... 40, 42, 48, 58, 93
Chastelard, voir Salières
Chasy..... 49, 50, 51, 52, 84, 135
Chaulnes, de..... 84, 135
Chaumonot, Père Pierre-Joseph-Marie..... 28, 36, 52
Chaumont, Alexandre de..... 32, 54, 57, 85, 131, 133
Chauveau, Jacques..... 119
Chevaux, 1665, arrivent de France..... 28
Chevrainville, Claudine de..... 32
Chiens attelés..... 43
Choisy, Nisolas de..... 84, 134
Chorel, François, fief Dorvilliers..... 102
Chouart, Médard..... 30
Clémenceau, Etienne 103
Colbert, ministre..... 7
Closse, Lambert..... 114
Colons, 1665, 1670, arrivent de France..... 29, 64, 66
Comporté, voir Gauthier de Comporté
Contrecœur, voir Pecaudy de Contrecœur
Corlar, poste sur l'Hudson..... 44, 50, 51

Couc, Pierre 31
Couc, 1665, soldat, décédé 31
Couillard, Jeanne 116
Courcelles, M de, gouverneur général ... 27, 33, 37, 39, 40, 42, 45, 46, 47, 53, 57, 58, 110
Coureurs de bois, origine 60, 73, 77
Courville, localité 120
Couture, Gouillaume 51, 52
Cressé, Michel 125

Dandonneau, Jeanne et Pierre 123
Dandonneau, Louis, sieur Dusablé 104
Darienne 84, 134
Daulier des Landes 115
Deleau de la Motte, Jean 98
De Luc ou Du Luques 55, 84, 133
Denis, Barbe 128
Denis de la Ronde, Marguerite-Renée 96
Deperteau, Jean 115
Derby ou d'Herby, Henri, coureur de bois 101
Desaulniers, Pierre 120
Desportes 87, 132
Dollard des Ormeaux 107
Dollier de Casson, Sulpicien 87
Douglas, Jean-Louis de 85, 133, 136
Dubois d'Egriseilles, abbé J-B 32, 89, 131
Dubois de Cocreaumont et de Saint-Maurice, J-B 57, 131
Duchêne, rivière 115
Dugal du Fresne (Dufresne) 58, 84, 131
Dugué de Boisbriant, Michel-Sidrac 26, 48, 103, 109, 113, 131, 136
Dugué, Charlotte 115
Dugué, Marie-Thérèse 116
Du Laurent, greffier 32
Dupas, Pierre 101, 103, 135
Dupéron, Père François 24, 38
Dupineau, Pierre 103
Dupuis, Paul 101, 116, 134
Dupuis, Zacharie 8, 98, 105
Duquet, Françoise 120
Durantaye, seigneurie 120

Eau-de-vie et les coureurs de bois 78
Estrade, régiment de l' 98, 106
Etienne, madame, de Paris 65

Fauteux, Aégidius 15, 87, 124
Féodalité 74
Feraud, François 84, 133
Ferré de Lespinay, Pierre 85, 133
Filles, 1669, arrivent de France 63, 65
Flottant de Lescure 84, 134

Flotte de la Fredière, Balthazar de 77, 98, 105, 132
Flotte, Annibal-Alexis de la 105, 134
Frapier de Beauregard, Valentin 84, 132
Frémin, Père Jacques 53
Frémont, Jean, Sulpicien 87
Fromont, voir Salvaye de Fromont
Frontenac, comte de, gouverneur général 73, 107

Gabaret, Jean 87, 134
Gareau, Père Léonard 44
Gasnier, Anne 32
Gaudet, Placide 92
Gauds de Martinville, François de 32, 40, 85, 133
Gaultier de Varennes, René 97, 103, 129, 132
Gaultier de la Vérendrye, Pierre 97, 98
Gauthier de Comporté, Philippe 84, 99, 100, 103, 134
Gibbons, 1665, major de Boston 30
Giffard, 1665, officier de milice 29, 40
Godefroy de Normanville, Louis 44, 45
Grandfontaine, voir Andigné de Grandfontaine
Granger, Catherine 125
Granges, des 85, 133
Grisard des Ormeaux, Nicolas 86
Guesquelin, voir Lefebvre de Guesquelin
Guillaume III contre Louis XIV 73
Guitaut dit Jolicœur, Jacques 124, 134
Guyon, capitaine, marin 32

Habitants, Compagnie des 28
Hamelin, Louis, seigneur 97
Hautmesnil, Jean-Vincent de 40, 43
Hayes, Valentin des 85, 134
Héricourt, Antoine d' 85, 133
Hertel de Chambly, René 92
Hertel de Rouville, J.-B. 117
Heures, Pétronille des 106
Hollandais, 1665, sur l'Hudson 11, 29
Hollande, 1665 et 1672, Louis XIV, guerres 24, 61, 62, 73, 75
Hudson, 1665, fleuve 11
Huot, Lucien 36, 37, 47

Iroquois, leur pays 8, 38, 57
Iroquois, 1661, redoutables 7, 9, 11
Iroquois, 1665, projet du major Gibbons 30
Iroquois à Montréal et Québec parlant de paix 50, 51, 61
Iroquois, 1666, non vaincus 45, 46, 54, 55, 56, 59

Jarret de Beauregard, André 122, 132
Jarret de Verchères, François 121, 133
Jardin de Hollande, navire 33
Joybert de Marson et de Soulanges, Pierre de 90, 92, 132
Joubardière, voir Berthé

Juchereau de Saint-Denis, Marie-Anne et Charlotte-Françoise.... 120, 124
Juchereau de Saint-Denis, Nicolas..... 29, 40
Julien, Pierre..... 85, 134
Justice, navire..... 33, 42

Kastner, Frédéric de..... 13, 16

Labadie, Jacques..... 126, 134
La Barre, Lefebvre de, gouverneur général..... 24
La Corne, Jean-Louis de..... 129
La Fouille, voir Pernon de la Fouille
La Fredière, voir Balthazar de la Flotte de la Fredière
Lafrenaye de Brucy, Antoine..... 88, 108, 114, 132
Lambert, Eustache..... 101
La Motte, voir Saint-Paul, voir Larue
La Motte de Jordis, Claude, marquis..... 99
La Motte, Dominique de, seigneur de la Lussaudière..... 99, 136
Langlade, Charles Mouet de Moras de..... 126
Lanaudière, voir Tarieu de Lanaudière
La Porte de Louvigny, Louis..... 118, 121
Larue de la Motte, Louis de..... 99
Latour, de..... 31, 84, 132
Laumonier, Jean, de Traversy et de Montagny..... 32, 49, 84, 132
Lavallée..... 85, 134
La Vérendrye..... 97, 98
Lazide..... 85
Lebarrois, Millo-Claude..... 32
Le Bassier voir Villieu
Le Beau, Claude..... 67, 68, 136
Leber, Jacques..... 103, 107, 114
Le Chasseur, Jean, juge..... 88
Lefebvre de Guesquelin, Dominique..... 58, 88, 134
Le Gangneur, capitaine, marin..... 24, 89
Le Gardeur de Repentigny, J -B..... 28, 40, 53
Le Gardeur de Tilly, Catherine et Marie..... 113, 119
Le Gouës, Louis-Joseph-Hyacinthe..... 129
Lemercier, Père François-Joseph..... 52
Lemoine de Longueuil, Charles..... 40, 43, 53, 87, 114
Lemoine d'Iberville, Pierre..... 124, 126
Lemoine de Sainte-Hélène, Jacques..... 106
Le Neuf de la Vallière, Michel..... 29, 40
Le Neuf de la Vallière, Judith..... 96
Lenoir-Rolland, François..... 103, 106, 108, 110
Le Page, Marie-Rogère..... 87
Lerole, Louis de Canchy de..... 49, 50, 51, 86, 134
Le Roy, Catherine..... 127
Lescure, voir Flottant de Lescure
L'Espinay, Jean de..... 125, 132
Lignière, régiment de..... 118, 121
Loubias, Arnoult de..... 42, 63, 125, 132

Louis XIV commence son règne..... 7, 11, 47, 62, 73
Louvigny, voir La Porte de Louvigny
Macart, Anne..... 117
Manereuille, Jacques-Théodore Cosineau de..... 87, 135
Marganne de la Valtrie, Séraphin..... 121, 132
Marin de la Malgue, Charles-Paul..... 86
Marson, voir Joybert de Marson et de Soulanges
Martel de Brouage, François..... 120
Massé de Walley, François..... 58, 85, 132
Maximin..... 42, 84, 132
Mazarin, ministre..... 7, 9
Mesnil-Heurry de Saint-Marc, Jacques du..... 87, 132
Mésy, M de, gouverneur général..... 10, 27
Mignardet..... 43, 84, 133
Milice, origine de la..... 8, 9, 40, 43
Milice de France, ce qu'elle était..... 19, 20
Milice de Montréal et de Québec, 1666, ses services..... 43, 53, 56, 58
Milice, 1667, projet d'exercice de tir..... 60, 61
Mille-Isles, seigneurie..... 115
Milot, Jean..... 110
Mississipi, nommé rivière de Buade..... 100
Moisan dit le Breton, Jean..... 89
Montagny, voir Laumonier (Jean)
Montaigu, régiment de..... 26, 113
Montail de Clairvacq (Clérac), François de..... 32, 84, 85, 132
Montréal, 1663, 1666, milice..... 9, 43, 53
Montréal, 1668-70, commandants..... 105
Montesson, régiment de..... 27, 128
Moras, voir Mouet de Moras
Morel de la Durantaye, Olivier..... 63, 120, 129, 131
Morel, Paul de..... 87, 106, 108, 133
Morin..... 49, 84, 135
Morin dit Rochebelle, Jean-Baptiste..... 86
Mouet de Moras, Pierre..... 125, 129, 133
Mouffart, François..... 31
Moyen, Marie..... 114
Mullois, Marie..... 122
Nazo, Louis de..... 32, 135
New-York, 1665, colonie anglaise..... 29, 45, 61
Nicolas de Brandis, Jean..... 84, 134
Nicolet, seigneurie..... 125
Niel, Pierre..... 96
Niquet, Marie-Madeleine..... 86
Orléans, régiment d'..... 24, 32, 38
Ormeaux, voir Grisard, voir Thœry
Ottawa, 1666, rivière où chassaient les Iroquois..... 56
Outaouas, 1665, 1669, viennent en traite..... 30, 64
Paix de Bréda, 1667..... 61

Pauperet, Claude 123
Pecaudy de Contrecœur, Antoine 27, 85, 127, 131
Pelletier, François 102
Penn, William 9
Pentagoët, fort 91, 93, 99
Pernon de la Fouille, Jean-Maurice-Philippe de 42, 84, 100, 132
Perrot, François-Marie 64, 97, 98, 101, 105, 107, 108, 113
Perrot, Marie 121
Petit, capitaine, marin 24
Petit, Jean, trésorier de la marine 115
Petit, Louis, capitaine et prêtre 43, 96, 132
Pezard de la Touche 41
Picoté de Belestre, Hélène 109
Picoté de Belestre, Pierre 40, 53, 87, 109
Piot de l'Angloiserie, Charles-Gaspard 115
Pocatière, voir Pollet de la Combe
Poitou, régiment du 24, 38, 84, 88, 92, 117
Pollet de la Combe Pocatière, François 124, 131
Pontiac, 1764, sa prise d'armes 12
Poulet, capitaine, marin 28
Provost, François 99, 118, 132

Québec, 1666, milice 53, 58

Radisson, Pierre-Esprit 30
Raffeix, Père Pierre 40, 46, 53
Rageot, Gilles, notaire 88
Ragueneau, Nicolas 115
Raguideau, Pierre 124
Ramesay, M. de 99
Randin, ingénieur, cartographe 99, 119, 133
Rebours, Marguerite 124
Recensements, 1665, 1675 ..... 70, 73
Régiments, voir Allier, Broglie, Chambellé, Estrade, Lignière, Montaigu, Montesson, Orléans, Poitou, Watteville
Richelieu (Sorel), fort 8, 28
Rivière-du-Loup, fief 87
Robutel de Saint-André 40
Rouer de la Cardonnière, Augustin 124
Rougemont, de 43, 47, 84, 132
Roy, Régis 85, 86, 87, 90, 92, 105, 127, 134
Ruette d'Auteuil, F -M -F 125

Saint-Jean, fort 36, 47, 119
Saint-Lusson, Simon-François Daumont de 129
Saint-Nicolas, de 84, 135
Saint-Ours, Pierre de 122, 127, 131
Saint-Ours, Roch de 123, 134
Saint-Paul de la Motte-Lucière, Pierre 47, 49, 64, 98, 105, 120, 132
Saint-Pons, abbé Flavien de 32, 89, 131
Saint-Sébastien, navire 33, 61

Sainte-Anne, fort 37, 47, 49, 53, 58, 84, 120
Sainte-Anne-de-la-Pérade, seigneurie 96, 103, 124
Sainte-Croix, François de 84, 132
Sainte-Thérèse, fort 33, 35, 36, 37, 43, 47, 84
Sainte-Thérèse, île, près Repentigny 114, 115
Salampar, de 40, 84, 135
Salières, Henri de Chastelard de 12, 17, 25, 27, 32, 33, 35, 37, 84, 131
Salvaye de Fromont, Pierre 31, 126, 129, 132
Salvaye, abbé Narcisse 127
Senneville, fief 109, 114
Sioux, 1682, visités par Randin 100
Soccoquis, Sauvages 99
Soissons, comte de 17
Sorel, Pierre de 31, 35, 42, 50, 51, 103, 113, 131
Sorel, 1647, 1665, forts Richelieu et Sorel 8, 28, 31, 35, 42
Soulanges, voir Joybert de Marson et de Soulanges
Suève, Edmond de 96, 97, 103, 132
Suisses, troupes 20

Taboureau (Tabouret ?) de Véronne, Prudent-Alexandre .. 32, 84, 85, 133
Talon, Jean, intendant 16, 33, 64, 73
Tarieu de Lanaudière, Thomas-Xavier 96, 103, 129, 133
Tartre, Vincent Basset du 85, 131
Temps héroïques du Canada 59
Teron, navire 23
Terrebonne, seigneurie 115
Thauvenet, Marie-Thérèse 91
Thœry de l'Ormeau, Roch de 86, 87, 133
Toupin, Marie 125
Tracy, Alexandre de Prouville de .. 22, 23, 25, 32, 34, 36, 37, 49, 54, 57, 58, 61
Traversy, voir Laumonier (Jean)
Troupes au début de la colonie 8, 82
Turenne, vicomte, maréchal 15, 73, 123

Valtrie, la, voir Marganne de la Valtrie 121
Varenne, Roger de Nagu de 15, 16
Verchères, seigneurie 121
Verchères, voir Jarret de Verchères
Verrier, procureur général 32
Viennay-Pachot, Marie-Françoise 120
Villieu, Claude-Sébastien de Bassier de 32, 90 94, 120, 133
Villieu, Claude de 94

Walley, voir Massé de Walley
Watteville, régiment de 15

Mélanges Historiques

Volume 9

Le Fort de Chambly

PAR

BENJAMIN SULTE

ET

GÉRARD MALCHELOSSE

G. DUCHARME

Libraire-Éditeur

133, RUE SAINT-LAURENT, MONTREAL

1922

Ruines du fort de Chambly, vues de la rivière.

LE FORT DE CHAMBLY

(Droits réservés, Canada, 1922)

IMPRIMERIE DES ÉDITEURS LIMITÉE
133, rue Saint-Laurent,
MONTRÉAL

Mélanges Historiques

Volume 9

Le Fort de Chambly

PAR

BENJAMIN SULTE

ET

GÉRARD MALCHELOSSE

G. DUCHARME

Libraire-Éditeur

133, RUE SAINT-LAURENT, MONTREAL

1922

314355
4. 4. 35

DÉDIÉ

À

MM.

Joseph Archambault, C.R., M.P., et au docteur E. Merril Desaulniers, M.P.P., dont l'initiative a procuré la conservation du fort de Chambly, une gloire du passé unique en son genre.

Hommage aussi à la Commission des sites et monuments historiques, branche des parcs nationaux, ministère de l'Intérieur, Ottawa, qui dirige l'embellissement du fort.

PRÉFACE

Il existe au pays de Québec un vieux fort : le fort de Chambly, qui domine le cours de la Richelieu, successivement appelée " rivière des Iroquois ", " rivière de Chambly " et " rivière de Sorel ", et qui est une des ruines les plus vénérables et les plus pittoresques du continent américain.

Ce fort, qui fait l'objet de la présente étude, est particulièrement digne de nos égards, car il appartient à un passé de gloire qui semble fuir dans l'oubli avec rapidité. Nombreux sont ceux qui, depuis cinquante ans, nous en ont entretenus! Plusieurs artistes et peintres de talent ont déjà fixé sur la toile et par la gravure cette relique du régime français : entr'autres, M. Barnsley, A. Barbeau, L.-J.-N. Blanchet et Georges Delfosse, dont quelques tableaux se trouvent au musée du fort.

Il nous a paru convenable et opportun de mettre à la portée de nos compatriotes un précis historique de cette vieille construction stratégique.

Après avoir colligé et recueilli tout ce que M. Sulte a semé au hasard des circonstances sur Chambly et son fort, et y avoir ajouté de copieuses notes personnelles tirées de divers dépôts d'archives, cette monographie n'a pas la prétention d'avoir épuisé le sujet ; mais nous estimons avoir fait un résumé succinct et populaire, que nous croyons bien à sa place dans la série des Mélanges historiques. *Puisse-t-il mériter la faveur de ceux qui désirent se faire une opinion juste et concrète du rôle qu'a joué le fort de Chambly dans notre histoire. Que d'autres chercheurs viennent bientôt parachever l'œuvre commencée.*

Avant que de terminer je voudrais, à titre d'initiative absolument personnelle, féliciter M. Sulte de ce qu'il a fait jusqu'ici pour le fort de Chambly. Personne, sans doute, ne lui contestera la large part de mérite qui lui revient dans la restauration de cette relique vraiment nationale. Le chant qu'il lui a consacré en 1865, ayant été publié dans une revue de Belgique et dans un journal de France, avec des notes touchant l'histoire de la forteresse, valut à son auteur d'être nommé membre correspondant du Cercle artistique et littéraire de Bruxelles, honneur qu'il n'avait aucunement sollicité.

En 1881, lorsqu'il fut question de restaurer le fort, il se trouvait sous le contrôle du bureau de M. Sulte. Celui-ci pouvait se rendre utile, ce qu'il ne manqua pas de faire, — ainsi que Charles Walkem, également du bureau de la Milice. Depuis lors, M. Sulte s'est constamment intéressé au vieux fort et, récemment encore, grâce à son initiative, la Commission fédérale des sites historiques, dont il est membre aviseur, a résolu de s'en occuper particulièrement. Des travaux sont commencés pour rendre l'édifice plus agréable à la vue et lui adjoindre les terrains d'alentour sous forme de parc. Le musée sera enrichi. Le vaste intérieur deviendra jardin, pelouses, bocage, lieu de repos pour les pèlerins, de manière à satisfaire la curiosité et le goût de tous ceux qui ne manqueront pas de venir, de loin comme de près, visiter ce souvenir unique de notre enfance nationale.

GÉRARD MALCHELOSSE.

Montréal, 11 février 1922.

Le Fort de Chambly

L'aspect actuel des murs du fort de Chambly, vus à distance ou de loin, est d'une couleur orangée et grise où le jaune domine de beaucoup et prend une teinte uniforme de cuivre pâle. On ne sait que dire : métal ou pierre ? Cet énorme quadrilatère repose sur des gazons et un de ses côtés fait face aux rapides qui coulent en bourdonnant toujours sous ses pieds ; deux autres pans regardent, l'un une courbe ou anse du bassin et l'autre le haut de la rivière Chambly ou Richelieu, de sorte que le quatrième côté est le seul qui envisage la campagne ou, pour mieux dire, la rue principale de l'endroit. Il n'y a pas une seule maison qui lui tourne le dos. Chaque habitation, sur un tiers de cercle d'une grande étendue, voit le fort devant elle.

Sa position est toute militaire : c'était la clef de la rivière Chambly et du bassin, ce dernier ravissant et bordé de maisons riantes, de jardinets, de pelouses et de fleurs.

Deux grosses montagnes taillées à pic comme des billots que l'on poserait sur une table sont au loin, de l'autre côté du bassin et de la rivière, et impriment au paysage un caractère saisissant. La plus proche est celle de Saint-Hilaire, admirée à plus d'un titre ; l'autre, de Saint-Bruno. Le fort les contemple toutes deux et garde le silence, mais on s'écrie : "Que viennent faire ici ces monstrueux éléphants ?" Et on répond plaisamment : "Ils sont décoratifs !" Cela se voit. Quoi qu'il en soit, elles rendent le tableau complet. La nature a travaillé avec art pour mêler

en ces lieux l'agréable et le pittoresque. Les pyramides d'Egypte, dans leur désert de sable, n'embellissent point le voisinage du Caire. Elles sont moins anciennes que nos deux géants et la situation de ceux-ci est plus poétique.

Dans les terres grasses et riches de Chambly la forêt n'existe plus. C'est tout culture et jolies maisons ; les routes sont parfaites et bordées d'arbres d'ornement. Dès l'arrivée on se réjouit d'y être ; on se quitte avec regret parce que le séjour intensifie notre attachement à ce lieu sans pareil dans la région des cantons de l'est ou des environs de Montréal.

Il est impossible, à vrai dire, de revoir la petite population qui, il y a deux siècles, circulait autour des quatre murs de la forteresse, mais celle-ci évoque le passé avec une telle ardeur que tous nos morts semblent reparaître parmi nous. Que de réflexions se présentent à la vue de cette relique imposante ! nous allions dire dorée, car c'est l'impression qu'elle nous cause. La patine du temps a revêtu ces pierres de la coloration des vieux marbres. Tournez sur n'importe quel rumb de vent, le fort est le point central et il faut le voir luire au soleil. Il est doré, pas de doute !

Ah ! Chambly ! Chambly ! Beau pays, gens aimables, grands souvenirs historiques, on en revient pour y retourner. " Voir Naples et mourir ", dit-on. Ce mourir est ridicule. Voir, puis revoir Chambly et vivre longtemps !

De toutes les constructions militaires françaises de l'Amérique, il ne reste rien d'aussi considérable ni de si imposant que le fort de Chambly. Louisbourg a été rasé à fleur de sol. Rien ne subsiste à Québec ni à Montréal qui mérite un peu d'attention sous ce rapport. Le bijou unique et superbe encore debout à Chambly est à conserver si nous ne voulons pas voir disparaître la dernière marque qui se rattache au souvenir déjà lointain de nos origines et

de l'état de guerre dans lequel vivaient nos aïeux. En tout pays on se montre très fier de pareilles choses ; les autorités veillent à leur conservation. Hélas ! il faut avouer en passant que l'éducation des Canadiens-français à l'égard des monuments historiques est à faire ! Quel prix ne devrait-on pas attacher à ce qui rappelle la vie, les faits et les gestes de la nation dans le passé ! En vérité, il n'est plus temps de préserver les palissades construites par Jacques de Chambly, en 1665, mais nous avons des murailles de pierre solide qui datent de deux cent dix ans et qui peuvent se conserver durant des siècles encore, moyennant un peu de soin. Inspirons à la génération actuelle le respect de cette masse historique afin qu'on le transmette d'âge en âge et que jamais on ne songe à niveler ce glorieux terrain.

Depuis que ces lignes sont écrites le gouvernement fédéral a commencé à s'occuper de la forteresse et il va en faire un lieu d'attraction pour les touristes.

L'origine du fort de Chambly date de loin : elle remonte presqu'au commencement de la colonie. Si nous voulons en faire l'historique il faut procéder par ordre de dates, sans prétendre plus que de dire : en tel temps il se passait telle chose. C'est une longue exposition mise en raccourci, ou, si vous préférez, tout un gros chapitre ramené à la mesure d'un simple article : une analyse, enfin.

Pierre Boucher, des Trois-Rivières, partit en 1661 pour aller demander des secours en France en vue de paralyser les incursions des Iroquois. La population du Canada ne dépassait pas deux mille personnes et ces Sauvages n'en avaient pas peur, allez. Il vit Colbert et lui demanda trois cents hommes armés à la légère et lui promit de leur adjoindre autant de Canadiens pour aller dans le nord de l'Etat actuel de New-York ravager les villages iroquois, les terroriser en un mot et mettre fin à leurs courses désastreuses

lorsqu'ils descendaient la rivière Chambly et venaient massacrer les colons français sans défense, parce que nous n'avions pas de troupes à leur opposer.

Colbert voulut faire plus grand ; il fit trop et avec maladresse. Quatre compagnies partirent des Antilles pour le Canada ; vingt autres du régiment de Carignan arrivèrent de France. Il se trouva plus de douze cents hommes réunis à Québec l'été de 1665 et l'appel des Canadiens donna au moins trois cents autres recrues.

Après avoir entendu dire que la France allait nous envoyer des forces considérables et voyant le petit nombre de soldats arrivés en 1662-64, les Iroquois étaient plus déterminés que jamais à fondre sur les postes français, en choisissant d'abord les plus faibles. Au printemps de 1665, ils recommencèrent leurs courses. Le 7 mai cent cinquante Sauvages alliés des environs de Québec et cent Canadiens partirent avec Charles Le Gardeur de Tilly pour les repousser.

Les premières compagnies du régiment de Carignan débarquèrent à Québec les 18 et 19 juin. Le 23 juillet, quatre d'entre elles partirent sur de légers bateaux pour remonter le fleuve. Les Iroquois bloquaient les Trois-Rivières et avaient tué quelques personnes, sans compter des prisonniers qu'ils avaient surpris aux environs de la place. Au moment d'arriver sur les lieux, les troupes du roi furent rejoints par une compagnie de volontaires sous les ordres de Jean-Baptiste Le Gardeur de Repentigny. Selon leur coutume, les ennemis se retirèrent pour aller plus loin tendre des embuscades. Jamais après cela ils ne se sont montrés aux Trois-Rivières.

Les deux Le Gardeur ayant réuni leurs volontaires se mirent à la poursuite des Iroquois et les chassèrent du Bas-Canada. On eut pleine liberté de faire les récoltes, ce qui ne s'était pas vu depuis vingt-cinq ans.

La nécessité de se défendre contre les Iroquois qui assassinaient sans cesse les gens de la campagne depuis le lac Saint-Pierre jusqu'à Québec, avait inspiré l'idée de construire en 1665 des forts aux rapides de Chambly et de Sainte-Thérèse et à l'endroit où est maintenant Sorel. C'est pourquoi les capitaines Jacques de Chambly et Pierre de Sorel bâtirent les deux palissades[1] de bois qui, par la suite, portèrent leurs noms. Ces premières mesures militaires étaient excellentes.

Le fort de Chambly ayant été commencé le jour de la fête de saint Louis, il fut décidé qu'on l'appellerait Saint-Louis de Chambly. Il faut noter ici qu'il y avait à Québec le fort ou château Saint-Louis ; les forts de l'Ouest qui ont porté ce nom furent construits après 1677.

Il formait un carré de cent quarante-quatre pieds de chaque côté ; les palissades avaient quinze pieds de hauteur. Il devait servir d'entrepôt pour les marchandises, les provisions de bouche, les armes et la poudre ; de logement pour les troupes et de refuge temporaire aux habitants lorsque ceux-ci s'établiraient sur les terres avoisinantes. Lors de sa construction il n'y avait aucun blanc établi sur la rivière alors appelée des Iroquois, ni à l'endroit nommé plus tard Sorel. Dans l'enceinte de ces murailles on construisit un hangar, des barraques pour les soldats, une chapelle et une maison où le commandant logeait et avait son bureau, etc... Après 1670 on fit de cette place un poste de traite ; ce fut un centre important pour le commerce des fourrures et il y avait un prêtre résident.

En 1666, M. de Salières se décida à se mettre à la tête de quelques centaines de soldats et de marcher en plein mois

1. Ces forts de pieux de 1665 et celui de Sainte-Thérèse ne sont pas du tout des " block house " ou " blockaus " (allemand) ; ce dernier mot signifie une maison fortifiée.

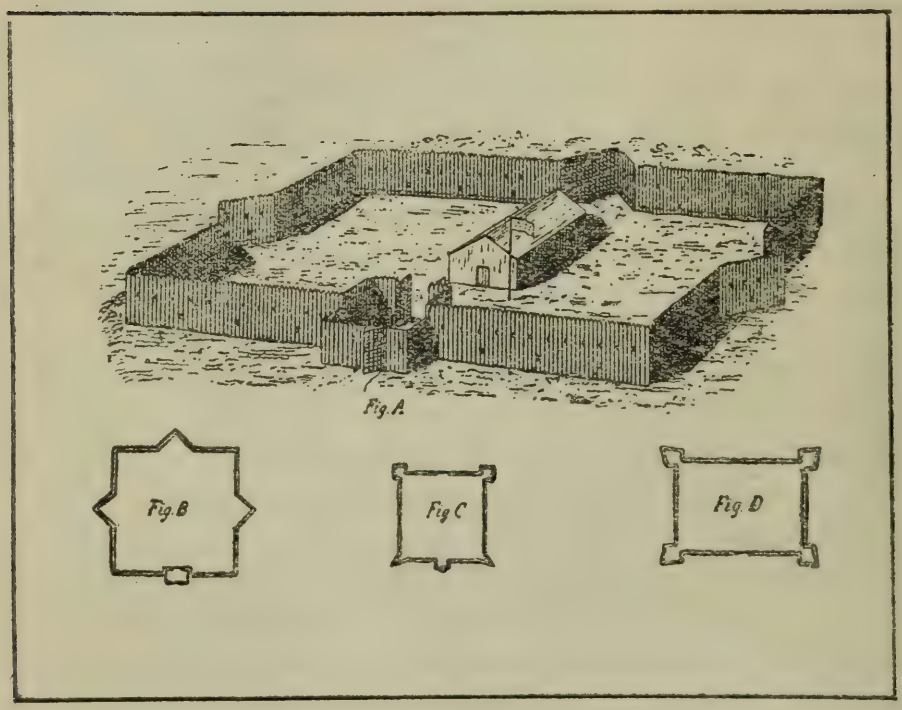

Fig. A — Fort Saint-Louis de Chambly, formé d'une palissade de quinze pieds de hauteur, construit en 1665 par Jacques de Chambly, capitaine d'une compagnie du régiment de Carignan. Il fut incendié en 1702 par les Iroquois et reconstruit en pierre, sur le même emplacement, en 1709-10.

Fig. B — Plan du fort Saint-Louis de Chambly ; il formait un carré de cent quarante-quatre pieds de côté.

Fig. C — Plan du fort Richelieu ou de Sorel, bâti en 1665 par Pierre de Sorel, capitaine d'une compagnie du régiment de Carignan.

Fig. D — Plan du fort Sainte-Thérèse, bâti en 1665 par M. de Salières.

de février depuis Québec jusqu'à Albany où il se croyait rendu chez les Iroquois. Il mena toute l'affaire avec étourderie pour revenir bredouille, comme on dit, ayant perdu près de cent hommes morts de misère, de froid et de faim. Ce capitaine avait le vice des militaires d'outre-mer, c'est-à-dire qu'il croyait connaître l'Amérique mieux que personne. Il ne voulait pas comprendre que la guerre avec les Sauvages, en plein bois, n'était pas du même genre qu'un combat loyal livré sur un champ de bataille européen.

L'automne suivant, M. de Tracy renouvela cette incartade, mais il ne brûla qu'un village abandonné. Les Iroquois comprirent néanmoins qu'une telle puissance bien dirigée les écraserait et ils finirent par demander la paix. Celle-ci dura jusqu'à 1684, puis ce fut une guerre sérieuse dans laquelle les Anglais entrèrent en 1689 et l'on se battit durant près de douze ans.

On a dit que les expéditions de 1666 " eurent l'avantage d'enseigner aux colons cette guerre d'escarmouches et cette tactique indienne dans lesquelles les milices du Canada devaient, par la suite, exceller."[2] Ce fut, à n'en pas douter, une excellente école, toutefois, rien de ces sortes d'expériences ne manquait aux Canadiens, comme on a pu s'en convaincre.

On a aussi dit que la seconde expédition, conduite par M. de Tracy, avait été couronné de succès ; le mot est exagéré, mais nous y gagnâmes néanmoins une certaine paix qui fut troublée à maintes reprises.

La meilleure politique aurait consisté à envoyer des troupes pour détruire entièrement les villages des Iroquois et forcer ceux-ci à se tenir tranquilles ou à s'en aller vivre plus loin ; les autorités ne comprirent pas cela. Cependant, les forts semblaient dire : " Venez, vous serez chaudement

2. George Tricoche, *les Milices françaises et anglaises au Canada*, p. 13.

reçus ; " les ennemis s'en moquaient, ils ne passaient pas sous leurs canons et continuaient leurs ravages.

Pour les raisons mentionnées plus haut, et voyant que les troupes ne retournaient point en France, les Iroquois avaient compris, vers 1668, que tout cela finirait par la dévastation de leurs bourgades ; c'est pourquoi ils promirent la paix, mais les massacres " à la sourdine " continuèrent quand même de temps en temps, souvent par la faute des coureurs de bois. La région de Chambly s'était peuplée quelque peu depuis 1674 et, naturellement, les Iroquois, à partir de 1684, avaient beau jeu pour y faire des coups, assommer les défricheurs dans les champs, mettre le feu aux maisons et capturer des hommes, des femmes, des enfants qu'ils brûlaient ou torturaient d'une manière abominable. Cette situation durait donc encore en 1689 lorsque la France et l'Angleterre en vinrent aux hostilités. Les Iroquois se joignirent aussitôt aux Anglais et la terreur se répandit plus que jamais tout le long du Richelieu et du Saint-Laurent même jusqu'à la sortie du lac Saint-Pierre. Ce fut une période lamentable de notre histoire qui dura jusqu'à 1700 ; après cela il y eut trois années de paix, puis la guerre recommença.

Lorsque le régiment de Carignan retourna en France (1669), un certain nombre de ses soldats entrèrent dans les petites garnisons de Québec, Trois-Rivières, Sorel, Montréal, Chambly, Sainte-Anne et Cataracoui, ainsi que des volontaires canadiens, et, par la suite, ces garnisons furent toujours composées partie de soldats ayant servi en France, partie de Canadiens.

Déjà, à cette époque, la nécessité d'une armée coloniale se faisait sentir impérieusement. Le comte de Frontenac forma, vers 1675, les cadres de la milice, tels qu'ils ont existés jusqu'à 1760. Tout homme en état de porter les armes

appartenait à une compagnie et faisait les exercices militaires chez lui, à dates fixes. Le capitaine de paroisse commandait la compagnie de sa paroisse. En cas de plus d'une compagnie, il n'y avait pas de major, mais des lieutenants commandaient les compagnies[3] et le capitaine de la paroisse prenait la direction de tout. Ce capitaine était appelé le " capitaine de la côte " parce que chaque paroisse aboutissant au fleuve, il devait distribuer ses ordres le long de la côte du fleuve, au lieu d'être obligé de remonter dans les terres et de circuler de rang en rang, ou de concession en concession, comme lorsque les habitants sont groupés et ne suivent pas un alignement rigide.

Le district de Chambly relevait du gouvernement des Trois-Rivières au cours des années 1666-90, à peu près, et J.-O. Dion, ancien conservateur du fort, nous dit que, de 1675 à 1682, il n'a pu constater les noms des commandants de ce poste. En 1677, Jean Deleau, sieur de la Motte, commandait au fort de Chambly, comme nous le rapporte une pièce de procédure criminelle que nous avons trouvée dans les archives des Trois-Rivières.[4]

La Hontan écrivait en 1684 : " Le petit fort situé au pied du saut, sur le bord du bassin de Chambly, n'a que de simples palissades. Les habitants qui demeurent aux environs sont fort exposés aux courses des Iroquois en temps de guerre."

Vers 1686, le tout reprit un aspect militaire à cause des

3. C'étaient plutôt des escouades.

4. Voir *Mélanges historiques*, I, p. 105, 107, 108, où il est dit erronément que " le sieur Jean Deleau est peut-être le même que le capitaine de la Mothe, tué à Saint-François-du-Lac l'automne de 1690," mais il n'est pas le même (voir *le Monde illustré*, 14 décembre, 1895). La suite du même paragraphe (p. 108) doit se lire comme suit : " il n'est pas le même, non plus, que Dominique de la Motte, ni que Pierre de Saint-Paul, sieur de la Motte-Lucière. Le premier s'était fait concéder la terre de Lussaudière, près Saint-François-du-Lac."

Iroquois qui, aidés secrètement des Anglais, recommençaient leurs courses. En 1687, leurs bandes inquiétèrent Laprairie et Chambly et brûlèrent les moissons ; quelques colons furent capturés ; les autres se réfugièrent au fort ou se sauvèrent à Boucherville. Le 3 novembre, " le fort de Chambly fut investi tout-à-coup par les Agniers et les Mohicans et ne dut son salut qu'à la promptitude avec laquelle les gens de la campagne accoururent à son secours."[5] François Lefebvre, sieur de Duplessis, y commandait alors. L'année suivante, il fut remplacé par le capitaine Raymond-Blaise des Bergères qui, en 1695, était encore commandant à Chambly. Au commencement du printemps de 1693, il conduisit vingt hommes de sa garnison à deux lieues du fort, pour embarrasser les portages de la rivière Richelieu, qui se trouvent entre l'île Sainte-Thérèse et Saint-Jean. L'entreprise eut plein succès.

Durant ces années de trouble, la petite garnison de Chambly possédait un chien dont l'image devrait être coulée en bronze. Cet animal allait de Chambly à Laprairie, et *vice versa*, portant des lettres, s'esquivant des Sauvages mieux qu'aucun homme, et soutenant les deux forts par les renseignements qu'il transmettait presqu'aussi vite que l'aurait fait le *tramway* actuel.[6] Il avait été amené en 1688 par Raymond-Blaise des Bergères qui l'avait eu de la garnison de Niagara ; la mère de ce jeune chien s'appelait " Vingt sols " et avait servi souvent de sentinelle à Niagara. Elle nous rappelle la chienne Pilote qui vivait à Montréal vers 1650-60 et qui fut si utile à la garnison de ce lieu.

---

5. F.-X. Garneau, *Histoire du Canada*, I, p. 286.

6. Gérard Le Jeune, *le Passe-Temps*, 8 janvier, 1921 ; *le Monde illustré*, 14 janvier, 1888 ; voir le mémoire de Gédéon de Catalogne dans les *Documents de la Nouvelle-France*, I, p. 606.

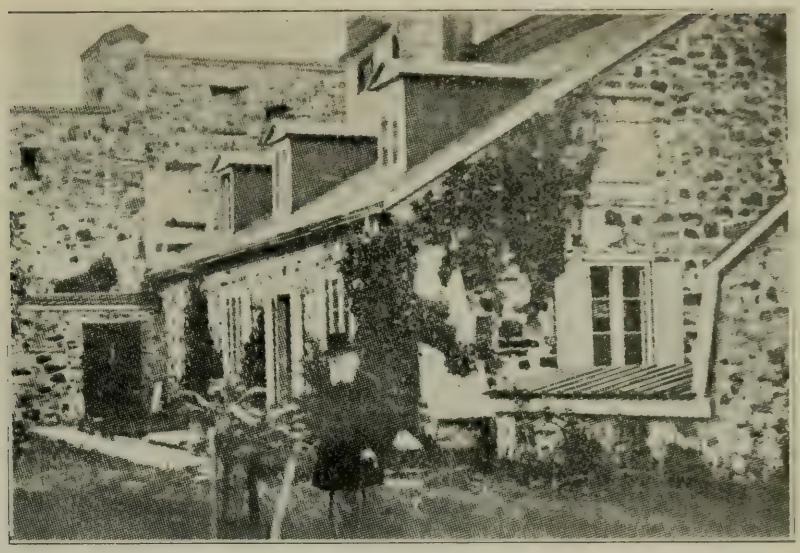

Résidence du conservateur

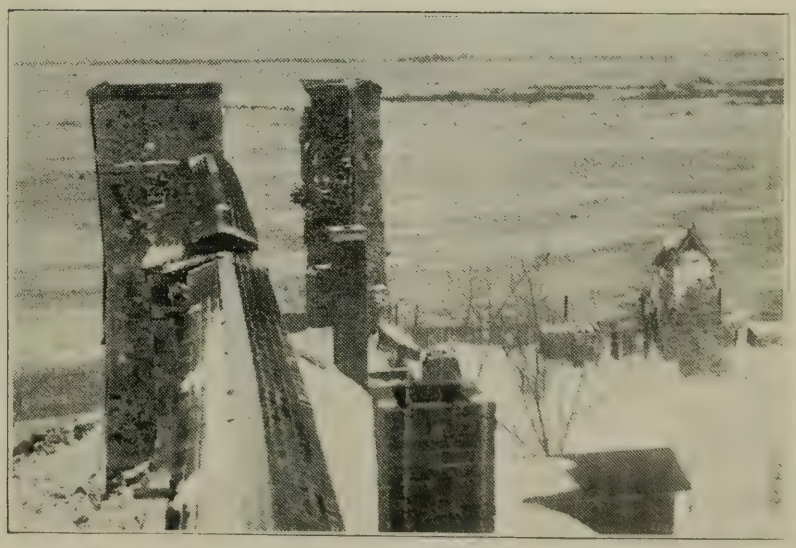

Ruines des murs, vues de l'observatoire du fort.

Lorsque le chien du fort de Chambly eut été établi postillon d'un lieu à l'autre, remarque un auteur du temps, on demanda pour lui une ration qui fut accordée et il fut incorporé sur la liste des soldats sous le nom de M. de Niagara. On trouva même le moyen de le faire vivre plusieurs années encore après sa mort arrivée en 1700 ; lorsque la revue se faisait on prétextait qu'il était soit en course soit en chasse.

En 1693, il y avait vingt-sept ans que le fort de Chambly existait ; ses palissades étaient tellement délabrées, pourries et ébrêchées que l'on dût y faire de grandes réparations. Le comte de Frontenac dit, dans une dépêche de la fin de l'année, que " le fort de Chambly a été refait à nouveau par M. des Bergères, et qu'il est dans l'état de la meilleure défense qu'on puisse attendre d'un fort de pieux." Il paraîtrait que cet officier consacra une bonne somme de son argent à ces travaux et qu'il n'en fut point remboursé.

M. de Callières, après le ravitaillement du fort de Chambly, en fit le point de concentration d'une troupe de cinq à six cents hommes, soldats et habitants.

Vers 1696 ou 1697, Jacques Daneau de Muy fut nommé commandant du poste de Chambly, en remplacement de Raymond-Blaise des Bergères ; il garda cette charge jusqu'en 1702, année où le fort fut incendié par les Iroquois.

Revenons à M. de Chambly. Un écrivain anglais qui s'est donné la peine d'étudier l'origine de ce nom a demandé aux cultivateurs de Laprairie ce que cela voulait dire, et on lui a répondu : " J'sais pas." Très satisfait de cette réponse, notre homme en conclut que " Chambly " ne signifie rien, c'est pourquoi il a recours à son imagination, car faute de certitude il est permis d'inventer une étymologie. Le voilà en travail, et il tombe sur les mots " champ de blé " que les Canadiens ont dû transformer en " chambly ".

" La vallée du Richelieu, dit-il, est un des endroits du Canada où le blé vient très en abondance. Son nom de Chambly lui vient de " champ d'blé." On a voulu par là indiquer la fertilité du sol."[7] Ayant trouvé ce trait de lumière, il ne fut pas question d'en savoir davantage.

Un autre auteur a dit que M. de Chambly avait " refusé " Mlle de Thauvenet. Mettons qu'il l'a épousée, c'est plus juste. François Hertel, sieur de Lafrenière, dont les enfants ont tant illustré notre histoire par leur héroïsme et leur dévouement, se maria à Montréal le 2 septembre 1664, avec Marguerite de Thauvenet, laquelle était fille de Raymond de Thauvenet, capitaine au régiment de Brimon. Elle était venue en Canada avec Mme de la Peltrie pour se consacrer à l'instruction des jeunes Sauvages. Il faut croire qu'elle avait amené sa sœur Marie-Thérèse, puisque cette dernière épousa M. de Chambly, mais on ne connaît pas la date de ce mariage.

Il paraîtrait que M. de Chambly aurait fait passer quelques colons à Chambly, de 1670 à 1673, mais c'est surtout au temps de François Hertel, sieur de Lafrenière, que la seigneurie, dont il avait l'administration depuis le départ de M. de Chambly pour l'Acadie, commença à se peupler, disons vers 1674-75. François Hertel, héritant de ce fief, en 1687, son fils René perpétua le nom de Chambly en l'adoptant et se nomma Hertel de Chambly ; ses descendants gardèrent ce nom durant un siècle et plus. La rivière Richelieu devint, avec le temps, la rivière Chambly, moitié à cause du fief et moitié à cause de la forteresse qui était la construction la plus notable de ce cours d'eau.

François Hertel mourut en 1722, passant le fief de Chambly à son gendre Jean-Baptiste Boucher de Niverville.

---

7. *The Canadian Antiquarian*, juillet 1878.

Prenant pour point de départ de la colonisation du fief les années 1674-75, nous voyons, six ans plus tard, une quinzaine d'habitants fixés sur ces terres. On était sous l'impression en ce moment que les Iroquois ne seraient plus à craindre et cet état de tranquillité aurait duré toujours sans la conduite des marchands de fourrures qui, pour augmenter leur commerce, faisaient molester, par leurs coureurs de bois, les tribus iroquoises pacifiées, terrorisées mêmes, mais pas du tout affaiblies et toujours très guerrières. Donc, en 1681, il y avait sur les terres de Chambly les colons suivants :

Pierre-Jean Bau (Lebeau à présent), né en 1654, et sa femme Etiennette Lory, née en 1649, tous deux d'origine inconnue, établis à Boucherville en 1672. Ce ménage avait en 1681, à Chambly, quatre enfants, un fusil, deux bêtes-à-cornes, sept arpents en culture.

Jean-Baptiste Poirier, né en 1641, fils de Jean et de Jeanne. . . de la ville de Molières, un peu au nord de Montauban, en Gascogne, était du régiment de Carignan. Je le trouve au Cap-Rouge, près de Québec, en 1666, engagé chez Jean Nau, cordonnier. Le 18 mars 1668, à Montréal, il épousait Marie Langlois, née en 1647, fille de François et de Marie Neuville, de Dieppe, haute Normandie. En 1681, à Chambly, ils ont cinq enfants, un fusil, une vache, quatre arpents en culture.

Mathurin Besnard, né en 1644, fils de Louis et de Mathurine Chevay, de Villiers-le-Château, en Anjou, avait épousé à Québec, en 1672, Marguerite Viart, née en 1652, fille de Pierre et de Catherine Lecompte, de Brie-Comte-Robert, diocèse de Paris. Ce ménage avait trois enfants à Chambly, en 1681, un fusil, deux pistolets, trois bêtes-à-cornes, dix arpents cultivés.

Paquette Charlot, seul, né en 1627, avait un fusil et six arpents cultivés.

René Dumas, né en 1651, fils de Claude et de Françoise Léger, paroisse Sainte-Croix, ville de Tours, en Touraine, avait épousé à Québec, en 1671, Marie Lelong, née en 1651, fille de Mathurin et de Périnne Morel, paroisse de Toussaint, ville de Rennes, en Bretagne. Ce ménage demeura d'abord aux environs des Trois-Rivières, puis à Laprairie, ensuite à Chambly où nous le voyons en 1681 avec trois enfants, un fusil, deux bêtes-à-cornes, huit arpents cultivés.

Alexandre Petit, né en 1621, marchand à la Rochelle en 1662, était commerçant au Canada en 1664. Ses fils, Gédéon, né en 1659, Alexandre et Moïse ont agi avec lui dans les affaires de la traite des pelleteries à partir de 1680 à peu près. C'étaient des huguenots. Alexandre, qui était né après Gédéon, se maria à Varennes, en 1721, avec Anne Messier. Moïse échappe à nos recherches. A Chambly, en 1681, le père (veuf ?) et Gédéon sont ensemble. On les accuse de trafiquer avec les Anglais d'Albany. Ils ont trois serviteurs, deux fusils, six bêtes-à-cornes, quinze arpents cultivés. En 1677 Gédéon avait une terre à Dombourg, près de Beauport. Cette année il se fait catholique. En 1687, le père était mort en mauvaises affaires de commerce et Gédéon était en fuite.

Julien Plumereau, né en 1641, sa femme Jeanne Barbier, née en 1651, tous deux d'origine inconnue, étaient dans les environs de Chambly dès 1672. Ils avaient alors un garçon d'un an ou deux et une fille âgée de quelques mois. A Chambly, en 1681, ce ménage a sept enfants (on le nomme Pellerault) avec un fusil, six bêtes-à-cornes et dix arpents cultivés. Plumereau a dû mourir cette année. La veuve

épousa, en 1681, François Hablin que Mgr Tanguay appelle Blain.

Esprit Bernard, né en 1642, est seul à Chambly en 1681. Il a un fusil et dix arpents cultivés. C'est tout ce que nous savons de lui.

Etienne Raimbaut, né en 1637, et sa femme Jeanne Raimbaut, née en 1645, tous deux d'origine inconnue, ont dû arriver de France en 1672 avec leur fils Jacques, né l'année précédente. Jeanne, autre enfant, fut baptisée à Sorel en 1674. Jean naquit en 1676, Etienne en 1679. Ce ménage est à Chambly en 1681 avec ces quatre enfants, un fusil, quatre bêtes-à-cornes, douze arpents cultivés. Jeanne Raimbaut se remaria en 1703, à Sorel, avec Jean Viel.

Jean Besset, né en 1642, d'origine inconnue, se maria vers 1667 (probablement au Château-Richer) avec Anne Seigneur, née en 1649, fille de Jean et de Jeanne Godaillon, paroisse Saint-Paul, ville de Paris. Ce ménage était à Boucherville en 1670. A Chambly, en 1681, il a cinq enfants, un fusil, trois bêtes-à-cornes, huit arpents cultivés. Besset fut tué à Lachenaie par les Iroquois en 1690, laissant deux filles mariées et un fils qui a eu une nombreuse descendance.

Jean Bariteau, né en 1647, et sa femme Marie Vara, née en 1653, tous deux d'origine inconnue, font baptiser leur premier enfant à Sorel le 24 mai 1672. A Chambly, en 1681, ils ont quatre enfants, un fusil, une vache, cinq arpents cultivés. Durant la guerre de 1688 ce ménage se réfugia à la côte de Beaupré et, plus tard, retourna sur sa terre de Chambly.

Charles Robert, né en 1645, fils de Louis et de Marie Leroy, paroisse Saint-Agnedieu, diocèse de Xaintes, en Saintonge, épouse à Contrecœur, le 9 janvier 1681, Marie Leber, Canadienne. Au recensement de Chambly, quelques mois plus tard, il est seul (un fusil, six arpents cultivés) mais

en 1683 sa femme lui donne un enfant. Charles Robert a dû mourir cette dernière année puisque Marie Leber épouse, en 1684, François Bourassa.

Bernard de Nigé, né en 1627, et sa femme Marguerite Raisin, née en 1651, se sont mariés à Montréal en 1669. Il est d'origine inconnue. Quant à Marguerite Raisin, elle pouvait être sœur de Marie Raisin, née vers 1650, que la Mère Marguerite Bourgeois avait amenée de Troyes, en Champagne. A Chambly, en 1681, ce ménage a cinq enfants, un fusil, quatre bêtes-à-cornes, huit arpents cultivés. Nombreuse descendance. Surnom : Sansoucy.

Jean Paladeau, charpentier, né en 1641, et sa femme Jeanne Leroy, née aussi en 1641, tous deux d'origine inconnue, font baptiser leur premier enfant à Boucherville en 1670. Au recensement de Chambly, en 1681, ce ménage a six enfants, deux fusils, cinq bêtes-à-cornes, dix arpents cultivés. Nombreuse descendance.

René Poupart, né en 1650, fils de Pierre et de Marie Boulé, du Plessé, au nord-ouest de Nantes, en Bretagne, épouse à Boucherville, le 6 avril 1679, Marie Gendron, Canadienne. A Chambly, en 1681, Poupart est seul. Il a deux fusils, quatre bêtes-à-cornes, dix arpents cultivés. Sa femme lui donna, en 1682, un fils qui a eu une nombreuse descendance. Un autre, baptisé à Contrecœur, le 2 novembre 1684, s'est marié. La famille paraît avoir demeuré à Albany, sur l'Hudson, de 1685 à 1708, d'où elle partit pour se fixer dans le district de Montréal.

Jean Dupuis, né en 1644, est seul sur une terre à Chambly, en 1681. Il a un fusil, quatre bêtes-à-cornes, dix arpents cultivés.

Jean de Paris, né en 1637, et sa femme Marie Lefebvre, née en 1647, tous deux d'origine inconnue, figurent pour la première et seule fois au recensement de Chambly, en 1681.

Ils n'ont pas d'enfant. Ils possèdent deux fusils, trois bêtes-à-cornes, six arpents cultivés.

Ces dix-sept colons n'étaient pas venus de France pour s'établir à Chambly puisque nous les voyons, sauf six au Canada durant un certain nombre d'années antérieures au commencement de cette seigneurie : Petit 1664 ; Poirier 1665 ; Besset 1667 ; Nigé 1669 ; Paladeau 1670 ; Dumas 1671 ; Bau, Besnard, Plumereau, Raimbaut et Bariteau 1672.

Les âges des hommes et des femmes indiquent des jeunes gens et des femmes moins âgées que les hommes.

Six hommes venaient de la Gascogne, la Rochelle, la Saintonge, la Touraine, l'Anjou, la Bretagne. Deux femmes de Paris, une de Normandie, une de Bretagne. Deux Canadiennes. Les autres d'origine inconnue. Le seigneur de Chambly n'était certainement pas allé les recruter dans ces diverses provinces.

Jacques de Chambly avait obtenu la concession de la seigneurie le 29 octobre 1672. Dès l'année suivante on l'envoya en Acadie remplacer le capitaine de Grandfontaine, d'où il passa aux Iles, à la Grenade, puis à la Martinique. Il nous reste à savoir quand et comment il céda l'administration de sa seigneurie à François Hertel, sieur de Lafrenière. En tout cas, aucun colon ne devait se trouver sur cette terre en 1672 ou 1673, alors que M. de Chambly fut appelé à Pentagoët. Il nous semble que les ménages qu'on y voit en 1681, à part trois ou quatre hommes sans famille, avaient dû s'y établir avec permission et par l'intervention de François Hertel, à compter de 1674 ou 1675.

Ceux qui disent que les terres de Chambly ont été colonisées en bloc par les soldats du régiment de Carignan devraient bien nous en donner des preuves.

* * *

Le fort de Chambly subit quelques réparations urgentes en 1700 ; ayant été momentanément abandonné, les Iroquois en profitèrent pour l'incendier en partie en 1702 ; il fut relevé, peu après, sur des dimensions moindres, par Paul d'Ailleboust de Périgny qui en eut le commandement jusqu'en 1710. En ce temps-là (1704-10) son matériel de guerre consistait en six canons et pierriers.

Au printemps de 1709, comme l'on craignait une invasion anglaise, on résolut de l'arrêter dans sa marche par eau, et, à cet effet, Claude de Ramesay, alors gouverneur de Montréal, fut envoyé avec un détachement de la milice, de volontaires canadiens et de Sauvages, à Chambly où était le rendez-vous général. Sur la fin de juillet, la petite armée remonta la rivière Richelieu ou Chambly jusqu'au lac Champlain où il y eut des coups de feu tirés inutilement avec l'ennemi ; puis les troupes reprirent aussitôt le chemin de Chambly où M. de Ramesay laissa Gédéon de Catalogne avec quelques ouvriers afin de remettre le fort en état de défense. Les troupes continuèrent leur chemin et descendirent à Québec.

Entre temps, Charles Lemoine, commandant intérimaire du gouvernement de Montréal, en l'absence de M. de Ramesay, avait reçu l'ordre de faire abandonner le poste de Chambly où il était de passage en septembre 1709, et de faire transporter à Laprairie et à Montréal toutes les provisions qu'il contenait. Mais, sur les instances de Gédéon de Catalogne qui le réparait en ce moment et qui ne demandait que cent hommes pour le défendre, il fut décidé à Québec que l'on conserverait ce fort.

Quelques jours après une grande assemblée fut convoquée dans une salle du séminaire de Montréal. Il y fut résolu de fortifier sérieusement le fort de Chambly exposé si près de la frontière. Le gouvernement de Montréal obtint

du Conseil Supérieur de Québec un avis favorable à la reconstruction du fort. MM. de Vaudreuil et Raudot écrivirent en France exposant la nécessité qu'il y avait de reconstruire ce fort en pierre, mais il fallut trois ans pour recevoir la décision de la cour, ce qui prouve qu'on n'était pas plus expéditif il y a deux siècles qu'on ne l'est aujourd'hui. Le gouvernement de Versailles s'était enfin décidé de remplacer le fort de bois construit en 1665 par un fort de pierre de premier ordre et possédant tous les moyens de défense alors usités, et ce sont ses murs que nous voyons encore. L'ordre n'arriva qu'en 1711... mais il était trop tard : on s'était mis à l'œuvre sans attendre, et la construction en était achevée depuis l'année précédente.

Le fort avait été réparé l'été de 1709 par Gédéon de Catalogne qui, comme nous l'avons dit plus haut, était resté à Chambly à cette fin. Il fit aussi construire un second hangar ou magasin qu'il abandonna à l'automne. Paul d'Ailleboust de Périgny, qui commandait le fort, eut la charge de cette nouvelle construction, mais il n'y avait qu'un seul soldat avec lui l'hiver de 1709-10. C'est pendant cet hiver que fut transporté à Chambly sur des traîneaux, une partie de la pierre nécessaire à la construction de la forteresse projetée. Le 16 novembre 1709 avait été passé à Québec une ordonnance de l'intendant qui obligeait les " habitants du gouvernement de Montréal de mener sur le lieu, le plus tôt que faire se pourra, la pierre et la chaux nécessaires pour la bâtisse en pierre du fort de Chambly. Ils devront aussi fournir et apporter à Chambly les poutres équarries et le bois nécessaires. Le sieur d'Aigremont est nommé pour faire la répartition des habitants obligés aux dits travaux dans les différentes côtes du gouvernement de Montréal."[8]

8. P.-G. Roy, *Ordonnances des Intendants*, I, p. 89.

Dans le mémoire de Gédéon de Catalogne il est dit que " les intendants ordonnèrent des fonds pour la fortification de Chambly et obligèrent tous les habitants du gouvernement de Montréal d'y donner chacun huit jours de corvée et que pour l'année suivante on put commencer ces ouvrages et les mettre en état de défense." Le même auteur ajoute qu'on lui ordonna de se transporter sur le lieu au mois de janvier 1710, " pour y faire amasser des matériaux, et pendant tout l'hiver (février et mars) on tailla les pierres angulaires, portes et fenêtres."[9]

Au mois de mai 1710 on commença à creuser pour bâtir les fondations en pierre. A l'automne suivant les murs avaient douze pieds de haut, suivant le mémoire de Gédéon de Catalogne. Nous croyons que Josué Bois-Berthelot de Beaucour a fait le plan, car Chaussegros de Léry n'a pas dû arriver ici avant 1713.[10] Ce Bois-Berthelot de Beaucour devint par après gouverneur des Trois-Rivières, 1730-33, puis de Montréal, 1733-39.

Au printemps de 1711 on sut que les Anglais avaient repris le projet d'attaquer la colonie par terre et par mer. Les autorités comprirent qu'il était de toute conséquence de terminer au plus tôt le fort de Chambly et elles envoyèrent des ouvriers de Québec et de Montréal pour prêter main forte aux habitants de Chambly, de Boucherville, de Longueuil et de Laprairie, de sorte que la forteresse de pierre fut achevée au mois de septembre 1711. La population de Chambly était de trente ménages. Bois-Berthelot de Beau-

9. *Documents sur la Nouvelle-France*, I, p. 620. J.-O. Dion dit que la pierre " était tirée sur les lieux ; " cette expression signifie toute la partie du pays comprise dans le triangle formé par Boucherville, Laprairie et Chambly.

10. *Documents sur la Nouvelle-France*, I, p. 551-625. Dans l'*Histoire de Longueuil*, p. 191, MM. Jodoin et Vincent, à la suite de J.-O. Dion, disent que les plans furent faits par Vauban, mais celui-ci était mort en 1707.

cour ne paraît pas avoir été continuellement sur le lieu de la construction, cet été 1711, car on relève sa présence à Québec à maintes occasions en août et septembre.

Dans une lettre au ministre Pontchartrain, MM. de Vaudreuil, gouverneur, et Raudot, intendant, disaient au printemps de 1711, que Bois-Berthelot de Beaucour " y avait donné tous ses soins et toute son application et les ouvrages en étaient bons et solides comme devant durer toujours." Le ministre écrit à Bois-Berthelot de Beaucour, le 7 juillet, que " le roi est satisfait de son zèle dans la conduite des travaux aux fortifications de Québec et de Chambly."

Le 22 juin 1712 on voit que le conseil du roi, à Versailles, ordonne que la " banlieue du fort Pontchartrain de Chambly sera de trois cents toises au-dessus et de trois cents toises au-dessous du dit fort, faisant en tout six cents toises de front sur le bord de la rivière de Richelieu, sur trois cents toises de profondeur, sur deux lignes courantes du nord au sud, bornées à l'extrémité des dites trois cents toises de profondeur par une ligne d'est et ouest de six cents toises rencontrant les deux lignes nord et sud."[11]

Le fort s'était relevé par enchantement, grâce à l'activité qu'y avaient mise les habitants et les quelques soldats du poste. Cette construction n'est donc pas l'œuvre des Français ; elle fut faite par des Canadiens organisés en corvées et c'est pourquoi elle fut menée à bonne fin.

Au dire de J.-O. Dion, " tout le temps que dura la construction, un gros détachement de troupes se tenait

11. P.-G. Roy, *Insinuations du Conseil Souverain*, p. 125 ; aussi *Edits et Ordonnances*, III, p. 153.

sur la frontière, tant pour couvrir le travail que pour s'opposer aux entreprises d'un parti du gouvernement de Boston qui menaçait d'insulter les côtes de la colonie."[12]

Le premier commandant du fort de pierre fut Nicolas-Blaise des Bergères, fils de Raymond-Blaise, nommé successeur de Paul d'Ailleboust de Périgny ; ce dernier fut relevé de ses services à la demande de son épouse. Le commis au magasin du roi, au fort de Chambly, en 1711, était Pierre Pepin dit Laforce, né aux Trois-Rivières le 29 décembre 1652, marié à Québec le 20 octobre 1681. Il signait Laforce.

En 1712 on plaça une petite garnison permanente au fort de Chambly. Celui-ci avait reçu officiellement le nom de Pontchartrain en l'honneur du ministre de la marine, mais il fut toujours désigné sous son nom primitif. C'est un quadrilatère flanqué de quatre bastions correspondant aux quatre points cardinaux et mesurant cent soixante-dix-huit pieds du saillant d'un bastion à l'autre, et de trente-cinq pieds de hauteur. Les courtines ou murailles mesurent cent six pieds, et leur élévation trente pieds. Tel il fut construit alors, tel il est aujourd'hui ; ce n'est plus qu'une ruine, mais une ruine encore très imposante.

Il n'était pas facile à l'ennemi d'apporter jusque là du canon pour battre le fort qui, lui, avait des bouches à feu capables de tenir à distance les fusiliers ou n'importe quelle infanterie. Rien de pareil n'existait dans l'Amérique du Nord, pas même à Québec. Les murs ont quatre pieds d'épaisseur. On peut en compter les meurtrières ou fentes pour passer les fusils et tirer dans toutes les directions.

En 1713 on se met à coloniser Chambly un peu plus sérieusement. On parlait même d'y commencer une ville et d'ériger cet endroit en gouvernement.

---

12. *Papiers sessionnels*, 1885, VII, p. 46

En mars et avril 1721,[13] le Père François-Xavier Charlevoix, auteur d'une *Histoire de la Nouvelle-France*, était à Chambly. Il dit que le commandant du fort est Jacques-Charles Sabrevois de Bleury. Celui-ci étant absent en 1722, Frédéric-Louis Herbin, lieutenant dans les troupes de la colonie, à Chambly, commande à sa place et, le 5 septembre, il saisit des peaux de castor qui s'en allaient à la Nouvelle-Angleterre. Il y avait alors à Chambly trois officiers, deux sergents, trois caporaux, trois anspessades et dix-neuf soldats. L'année suivante revient Sabrevois de Bleury dont la présence est signalée le 16 août ; cet officier fut commandant à Chambly jusqu'à sa mort survenue à Montréal le 19 janvier 1727. Son fils Clément le remplaça à Chambly et y resta vingt ans. En juillet 1732, Pecaudy de Contrecœur, capitaine d'une compagnie des troupes de la colonie, commande temporairement à Chambly. L'automne de 1741, Nicolas-Marie Renaud d'Avesnes des Méloises et de Neuville, aussi capitaine d'une compagnie des troupes de la colonie, est en charge du fort en l'absence de Sabrevois de Bleury.

En 1733, la courtine du côté des rapides menaçant ruine, on la répara et des magasins y furent adossés, ainsi que des cellules. La chapelle du fort servit d'église aux habitants de Chambly, de 1665 à 1739, année où fut construite l'église paroissiale par le Père Michel Levasseur ; la vieille chapelle resta ouverte, cependant, jusqu'en 1748, alors que ses ornements furent transportés à Saint-Jean.

A l'aide des registres de l'état civil on a pu relever assez fidèlement la liste des missionnaires qui furent stationnés à Chambly, de 1665 à 1720, et des premiers curés, de 1720 à 1739 : Pierre-Joseph-Marie Chaumonot, août et septembre

13. Non pas en 1723 comme il est dit dans les *Papiers sessionnels*, 1885, VII, p. 47.

1665, François Dupéron, octobre et novembre 1665, Charles Albanel, 1666-67, Jésuites ; Flavien de Saint-Pons, automne de 1667, Jean-Baptiste Dubois d'Egriseilles, 1667-68, Hugues Pommier, 1668-76, Benoît-Pierre Duplein, 1676-85, prêtres ; Pierre Dusablon, 1706-07, Bonaventure Eyslon, 1707-08, Jean-Capistran Chevreau, 1708-12, Pierre Dusablon, 1712-16, Joseph-Antoine Delineau, 1717-19, Luc-Cassien Durand, 1719, Récollets ; François-Louis-Hyacinthe Dumesnil, 1720-21, François Serré, p.s.s. (curé de Longueuil) dessert temporairement Chambly de janvier à mai 1720 ; Juconde Drué, 1721-22, Pierre Lepoyvre, 1722-23, Juconde Drué, 1723-24, Lucien Verge, 1724, Michel Levasseur, 1724-46, Récollets.

En 1740, M. de Beauharnois, alors gouverneur de la Nouvelle-France, fit mettre le fort de Chambly en état de défense car la guerre avec l'Angleterre semblait devenir imminente. La petite garnison, qui avait été augmentée en 1743, a dû recevoir un second renfort en 1744, alors que la guerre entre les colonies anglaises et le Canada rendit cette précaution nécessaire et nous savons que la crise dura jusqu'à l'automne de 1760.

Un inventaire de 1742 nous fait connaître que le matériel du fort se composait de deux couleuvrines de fonte, calibre de deux livres, avec affûts de campagne ; trois couleuvrines de fer, calibre de une livre, avec affûts de campagne ; trois canons de fer, calibre de une livre, avec affûts de siège ; quatorze pierriers montés sur chandeliers ; quatorze boîtes à pierriers et deux cents boulets de différents calibre.

En août 1746, Clément Sabrevois de Bleury était encore commandant à Chambly, mais, en 1747, on voit Charles-Paul de Marin et, en 1748, Louis Herbin, tous deux capitaines dans les troupes de la marine. Louis Herbin était fils de Frédéric-Louis. Quant à Charles-Paul de Marin il mourut

au fort de la Rivière-aux-Bœufs et fut inhumé au fort Duquesne le 29 octobre 1753.[14]

En 1748, comme il était question de coloniser[15] cette partie du pays comprise entre Chambly et Laprairie et le fort Saint-Frédéric, on érigea un fort en bois où est de nos jours la ville de Saint-Jean, à cet endroit même où il y en avait eu un, paraît-il, de bâti en 1665 et qui avait été presqu'aussitôt abandonné. Les débris de l'ancien fort Sainte-Thérèse servirent à construire celui de Saint-Jean.[16] Ce dernier fort devait servir d'entrepôt pour les munitions que l'on dirigeait de Montréal à Saint-Frédéric.

C'est alors, probablement, que fut établie cette navigation sur la rivière Richelieu ou Chambly, entre les forts Saint-Jean et Saint-Frédéric, dont il est question dans les papiers du temps.

Peter Kalm, savant naturaliste suédois qui visita le Canada l'été de 1749, dit que le fort de Chambly servait autrefois (avant 1748) de magasin, mais que l'incommodité du transport avait fait songer à l'érection du fort Saint-Jean.[17] En effet, les provisions, d'abord voiturées de Montréal à Chambly en suivant un long circuit, devaient être placées sur des bateaux plats pour passer les rapides de la rivière, de Chambly à Saint-Jean, puis là, transbordées

---

14. Non pas au fort l'Assomption comme l'a prétendu J.-O. Dion.

15. C'était un bien mauvais moment pour coloniser si près de la frontière.

16. Franquet, qui visita les ruines de l'ancien fort Sainte-Thérèse, en 1752, nous dit à la date du 18 août, que son enceinte était totalement en pieux et que ce qu'il en restait indiquait une figure irrégulière. Il ajoute qu'il " renfermait une maison et un magasin de pièces sur pièces qui subsistent encore aujourd'hui (1752) en assez bon état."

17. *Voyage de Kalm en Canada,* publié par L.-W. Marchand dans les Mémoires de la Société historique de Montréal.

sur un " yatch "[18] pour parvenir au fort Saint-Frédéric par la voie du lac Champlain.

L'ingénieur Franquet, qui visita la Nouvelle-France en 1752, dit que Jacques-Pierre Daneau de Muy était en ce moment commandant du fort de Chambly. Il ajoute : " Le fort de Chambly est un parfait carré à quatre bastions, de vingt-huit toises du côté extérieur. Les courtines ont dix-sept toises, les flancs neuf pieds et les faces cinq toises trois pieds. Toutes ces parties sont percées d'embrasures et de créneaux et élevées de trente à trente-un pieds de hauteur. Sa construction est totalement en maçonnerie.

" Derrière les trois côtés de face aux terres sont appuyés des bâtiments à l'usage de logements, de chapelle et de magasins.

" Du quatrième côté, opposé à la rivière, en sont d'autres postés sur des arcades faites après coup et si mal qu'elles (les arcades) menacent ruine aujourd'hui.

" Et intérieurement au pourtour des quatre côtés, et sous la couverture des bâtiments, est une galerie pour faire feu à la défense.

" Dans cet état, le fort n'est insultable qu'avec du canon et, en égard aux difficultés qui se présentent aux Anglais d'en apporter, l'on peut le considérer comme inattaquable.

" Depuis l'établissement du fort Saint-Frédéric (1731) celui de Chambly se trouve à présent reculé de la tête de nos possessions et cette considération avait fait naître l'idée de le détruire. Il faut bien s'en garder. Il soutient la navigation sur la rivière de Richelieu,[19] sert d'asile aux habita-

18. Ce " yacht " était une barque de quarante-cinq tonneaux que le gouvernement entretenait au fort Saint-Jean pour le transport des munitions.

19. Franquet dit que, de Sorel à Chambly, c'est la rivière Richelieu " qui prend le nom de Chambly au-dessus des rapides."

Le Fort de Chambly (1921)

J-O Dion
restaurateur et ancien conservateur
(1881-1916)

L-J-N. Blanchet
conservateur actuel
(1916-)

tions y répandues, offre une retraite assurée à des troupes qu'on aurait postées en avant et, en un mot, quoiqu'en seconde ligne, on peut en tirer le même avantage au service que s'il était en première.

" La distribution de ses bâtiments est des plus commodes au service ; la bâtisse de ses ouvrages est des meilleures. Son établissement est de M. de Beaucour, ancien ingénieur et l'un des officiers qui a travaillé le plus fructueusement dans le pays. L'on serait d'avis que l'on entretînt soigneusement les ouvrages et les bâtiments et qu'on rétablît les voûtes appuyées derrière la côte (côté nord-est) de face à la rivière, avec bonne liaison au mur extérieur et que, dans leur distribution, on y comprit une prison, un magasin à poudre, des latrines pour soldats, d'autres pour officiers, et autres endroits qui ne sauraient être que très utiles au service.

" On observe que la distribution de ces bâtiments comprend une chapelle très propre et abandonnée aujourd'hui. Les ornements mêmes ont été portés au fort Saint-Jean. L'on serait d'avis d'y rétablir le service divin. On observe que les environs[20] de ce fort sont défrichés et qu'autour, néanmoins, à la portée du fusil, sont plusieurs habitations.[21]

" Le plan ci-joint fait connaître sa figure. C'est le meilleur qu'il y ait en Canada."[22]

---

20. La contrée ou seigneurie.

21 Commencement de village près du fort. C'est aujourd'hui le Canton.

22. Aux Archives fédérales d'Ottawa on ne trouve pas ce plan, mais un catalogue montre qu'il était déposé à la bibliothèque technique du Génie, à Paris : " Plan du fort de Chambly, 10 x 10 pouces, par Franquet, Québec, 27 décembre 1752."

En 1775, un Franquet était contrôleur clerc d'office de la maison du roi. Il mourut peu d'années après cette date. Sa veuve épousa l'horloger Pierre-Augustin Caron et lui donna une terre nommée Beaumarchais, de sorte que le dit Caron devint monsieur de Beaumarchais bien connu dans l'histoire.

Ce manuscrit est conservé aux Archives nationales de Paris ; c'est le mémoire ou compte-rendu officiel destiné au roi. Franquet avait d'abord fait un brouillon, écrit au jour le jour, et c'est ce brouillon que publia l'Institut canadien de Québec, en 1889. Les variantes dans les deux manuscrits ne changent en rien celui que nous venons de citer ; on pourrait ajouter ce qui suit :

" Les environs de ce fort sont dépouillés de tout couvert (forêt), au moins à la distance de trois cents toises, et à son entrée est un pont-lévis sur un fossé qui empêche l'accès de la porte. Trois de ses côtés sont construits uniformément. Les bâtiments qui y sont adossés comprennent des magasins, des logements pour officiers, soldats, commandant, aumônier, garde-magasin et pour autres gens que le service exige, une boulangerie et une chapelle... et des voûtes qui menacent ruine. Ce fort a dans son milieu une belle place d'armes."

Le 23 mars 1752, J.-B. Boucher de Niverville étant mort, la seigneurie de Chambly fut partagée moitié à J.-B. Boucher de Niverville, fils aîné, et autre moitié indivise au fils puisné Joseph-Claude et à ses sœurs. Le 25 janvier 1754, le chevalier Joseph-Claude Boucher de Niverville achète de ses sœurs la part'e indivise du fief Chambly. Après le 25 janvier 1754, le fief restait donc pour moitié à J.-B. Boucher de Niverville et l'autre moitié à son frère Joseph-Claude.

La guerre de Sept Ans ayant nécessairement amené quelques détachements des régiments de France, il se trouva un nombre de plus de quatre mille soldats distribués dans les forts de la colonie, de 1755 à 1760. En 1757, il y avait à Chambly plusieurs bataillons et, au mois de décembre, le mauvais pain et la viande de cheval font maugréer les soldats ; ils retournèrent à Québec après la victoire

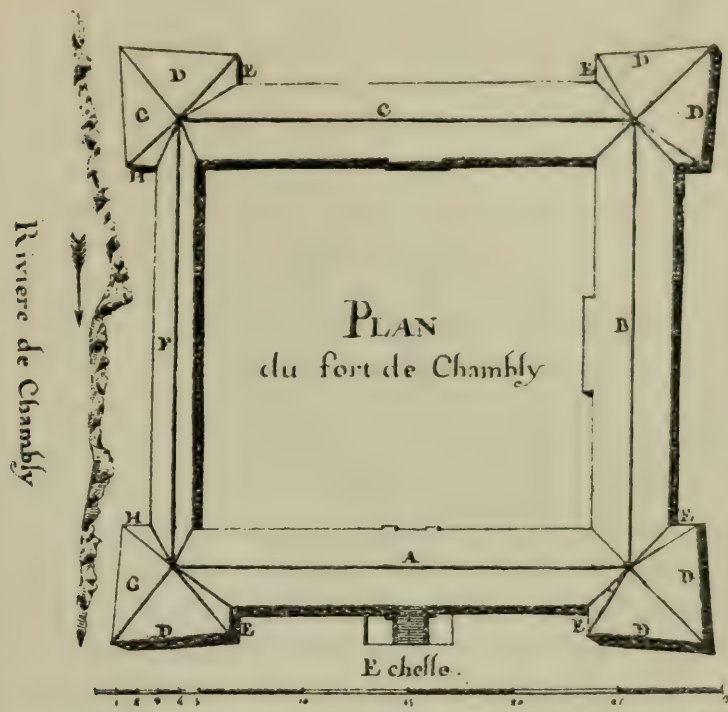

L'on ajoutera ici à tout ce qui a été dit dans le Mémoire sur ce fort, que sa Défense se fait par les Embrazures, et les Creneaux pratiqués à son Enceinte, sans cet Effet

les Courtines ABC, sont percées de 21 grands creneaux, et de 10 petits

les faces D, de 8 Embrazures, de 6 grands Creneaux, et de 2 petits

les flancs E, de 3 Embrazures

la Courtine F, de 6 Embrazures, de 14 Creneaux, et d'une porte de communication à la riviere deffendue par des meurtrieres.

les faces G, de 8 Embrazures, et d'un Creneau

les flancs H, de quelques Creneaux seulement

et qu'en cet Etat on peut s'y deffendre contre toute autre attaque qu'avec du Canon, mais que si on y en presente, les murs ne sont pas assez forts pour y resister.

Plan de Franquet 1752

de Carillon. Les avenues de la frontière étaient bien mal gardées, mais la présence des troupes était requise ailleurs. M. de Bourlamaque, se repliant vers le Saint-Laurent, en novembre 1759, laissa une garnison de trois cents hommes à l'île aux Noix, sous les ordres de M. de Lusignan, dans un fort de pieux construit en cet endroit l'année précédente. Quelques mois plus tard, M. de Lusignan laissa son monde au fort Saint-Jean, où était M. de Roquemaure, et alla prendre le commandement de Chambly en remplacement de Hertel de Rouville.

En 1760, M. de Roquemaure, apprenant que les troupes anglaises, conduites par le colonel Haviland, s'avançaient du côté du lac Champlain, abandonna le fort Saint-Jean après l'avoir brûlé, le 29 août. L'armée ennemie se divisa et deux détachements, sous les ordres du colonel Darby et du major Robert Rogers, furent envoyés pour s'emparer du fort de Chambly ; ils avaient plusieurs pièces d'artillerie. Le capitaine de Lusignan y commandait avec une compagnie de cinquante hommes ; les gardes-magasins étaient Dumoulin et Villebranche. Le 1er septembre, M. de Lusignan jugea nécessaire de céder la place, car le fort, manquant de provisions, ne pouvait pas supporter de siège. Cinq jours plus tard Laprairie et Longueuil se rendaient.

A l'approche d'Amherst tout était perdu dans le pays et, aussitôt la capitulation de Montréal signée, le fort de Chambly resta ouvert aux nouveaux venus qui, jusqu'à 1775, y tinrent une faible force armée.

Lors de l'invasion américaine par le général Richard Montgomery, en 1775, le fort fut attaqué ; sa garnison se défendit mal et son commandant, le major Joseph Stopford, céda la place d'une manière incompréhensible, après une faible résistance. Ceci demande des explications.

Les Canadiens de la région du Richelieu avaient répondu aux avances des Américains, faites par Benedict Arnold, le colonel Ethan Allen, les majors John Brown, du Massachusetts, et James Livingston, de New-York, et ils facilitaient les entreprises de l'ennemi. Les troupes américaines occupaient toutes les campagnes environnantes, ainsi que les forts de Laprairie et de Longueuil.

Le colonel Ethan Allen, à la tête de ses " Green Mountain Boys," avait établi, dès le 16 septembre, un petit camp à la Pointe-Olivier (aujourd'hui Saint-Mathias), en face du fort de Chambly, et y avait laissé pour chefs Jérémie Duggan, James Livingston et un forgeron du nom d'Auguste Loiseau. Ces trois hommes avaient réuni sous leurs ordres une cinquantaine de Canadiens. Cette position leur permettait de surveiller la place et d'arrêter les bateaux qui montaient de Sorel à Chambly porter des provisions ; mais, trop faibles alors pour attaquer, ils attendirent des renforts. A la demande de James Livingston, Montgomery lui envoya cent cinquante soldats ; il lui fit aussi parvenir, par l'entremise de Moses Hazen, deux petites pièces d'artillerie légère dont le transport fut fait dans la nuit très obscure du 16 au 17 octobre depuis Saint-Jean jusqu'à Chambly.

Ces deux canons, l'un de douze et l'autre de quatorze, furent postés sur des hauteurs en terre préparées par les soins de Barthélémy Darche, ancien soldat, canonnier et bombardier,[23] qui, dès le commencement, avait déployé beaucoup d'activité en faveur des insurgents. Le lendemain, les majors Brown et Livingston, à la tête de trois cents Canadiens, et le colonel Timothy Bedell, des " Rangers ",

23. Trois autres canonniers qui étaient sortis du fort de Chambly avec Barthélémy Darche, le 21 septembre, étaient passés au service des rebelles.

ayant sous ses ordres cent cinquante hommes de troupes régulières, commencèrent le siège du fort.

Le 18 octobre, le major Joseph Stopford ouvrit lâchement les portes du fort aux rebelles et capitula après un jour et demi de siège et avant qu'aucune brèche n'eut été pratiquée. La garnison fut faite prisonnière ; elle se composait de sept officiers, de cinq sergents et de soixante-cinq soldats du 7e[24] régiment ou Royal Fusilier, d'un officier, d'un caporal et de trois hommes de l'artillerie royale. et de quatorze Canadiens, formant en tout quatre-vingt-seize défenseurs.[25] Les officiers étaient le major Stopford, le capitaine Price, alors malade, les lieutenants Barrington, Hamer, Harrison et Shuttleworth, le chirurgien Huddleston, le commissaire McCullough et le capitaine Godwin, de l'artillerie royale.[26] Les prisonniers furent conduits à Saint-Jean sous la garde du capitaine Marinus Willett,[27] et de là à Hartford, Connecticut ; en février 1776, un certain nombre était à Trenton New-Jersey.

Lorsque le major Stopford livra la place, il y avait dans le fort de Chambly dix-sept pièces d'artillerie, à savoir : dix pierriers, cinq mortiers, deux canons de quatre, trois cents bombes et une quantité considérable de munitions, y

24 L'autre partie du 7e régiment était au fort Saint-Jean avec le 26e régiment, sous le commandement du major Charles Preston, plus cent vingt volontaires canadiens de Montréal, sous les ordres du major de Longueuil. Le 7e régiment était parti de Québec le 22 mai précédent. Voir abbé H.-A. Verreau, *Invasion du Canada*, p. 227.

25. Un relevé militaire du 25 juin nous apprend qu'il y avait à Chambly à cette date cent dix-neuf officiers et soldats ; le 18 octobre suivant il n'y en avait plus que quatre-vingt-deux. Trente-sept avaient donc dû passer au service des Américains.

26. E. A. Cruikshank, *The War of the American Revolution*, p. 106, Archives du Canada, Q. Vol. 11, p. 283. J.-O. Dion nous a dit que le caporal de l'artillerie royale était Alve du Schonee, mais ce nom ne figure pas sur les listes conservées aux archives.

27. Plus tard colonel.

compris six tonnes de poudre (trente-trois barils), dont les Américains manquaient, et les drapeaux des deux régiments qui soutenaient le siège de Saint-Jean depuis le 18 septembre. Les documents relatifs à la prise du fort de Chambly sont rares et, de plus, le peu que nous possédons est maigre en renseignements. Il n'est donc pas facile de reconstituer au complet ce chapitre de notre histoire.

Le notaire Antoine Foucher, de Montréal, qui faisait partie du corps des volontaires canadiens au fort de Saint-Jean, a tenu un journal des événements de ce siège ; voici ce qu'il rapporte touchant Chambly : " Le 20 octobre fut envoyé à notre fort de Saint-Jean un officier américain pour nous apprendre que le 18 du présent mois, le fort de Chambly s'était rendu à l'ennemi après un jour et demi de siège, et qu'il avait été assiégé le premier jour avec un seul canon et la demi-journée avec deux, et qu'ils avaient pris dans le fort treize mille trois cents livres de poudre, cent cinquante quarts de farine et les drapeaux des régiments qui étaient à Saint-Jean, sans qu'il y eut personne de tué ou blessé de part et d'autre ; le fort n'a pas été endommagé."

La conquête du fort de Chambly mit les Américains en état de continuer plus vigoureusement le siège de Saint-Jean qui dut capituler le 3 novembre suivant. Malgré son infériorité numérique et le peu d'artillerie dont il disposait, ce fort aurait pu résister longtemps encore si le major Stopford, de connivence avec les insurgents, n'eut pas rendu Chambly.

Le général américain John Thomas décéda au fort de Chambly, le 2 juin 1776, âgé de cinquante-deux ans, de la picote qui sévissait alors.

Le 16 juin, le général John Sullivan, apprenant que les Américains se retiraient battus de la province, abandonna le fort après y avoir mis le feu à la partie en bois. Il n'y

resta que les quatre murs, les courtines, et une partie de la maison qui sert actuellement de résidence au conservateur, de sorte que la forteresse était une espèce de Colisée vide dont l'aspect extérieur se conservait intact dans sa majestueuse grandeur. L'année suivante le gouverneur Guy Carleton le répara et y mit des défenseurs qui y stationnèrent plusieurs années. La guerre continuait mais elle était transportée sur le fleuve Hudson, à Albany, au lac Champlain. De 1780 à 1784, des prisonniers américains furent détenus dans les voûtes du fort, par ordre de sir John Johnson.

Le lieutenant Thomas Anbury, de l'armée anglaise, dit, en 1776, que le fort de Chambly n'est pas situé militairement : " On peut s'emparer de tout le pays d'alentour sans tenir compte de cette forteresse."[28] De 1665 à 1711 c'était autrement. Après 1711 on défricha partout et on ouvrit des routes qui facilitaient l'invasion.

La guerre de 1812-14 rendit du mouvement à la contrée de Chambly, si près de la frontière. Aussitôt la guerre commencée le fort devint " a strong point d'appui," et, de 1812 à 1815, la place fut remise à neuf et utilisée comme base ou centre pour les opérations du côté du lac Champlain. On y construisit plusieurs autres édifices le long de la rivière et autour du fort ; un de ceux-ci est maintenant occupé par le garage Ducharme. La maison où demeurait le colonel de Salaberry était située à deux ou trois arpents plus loin. Le peu de troupes régulières que nous avions, deux corps de volontaires à pied de cinq cents hommes et un détachement d'artillerie y furent logés à tour de rôle. En 1814 il y eut une grande concentration de soldats en ce lieu pour préparer une attaque contre Plattsburg et c'est de là

28. *Travels*, I, p. 187.

que partit l'expédition. Il s'était formé en même temps dans la Commune, le long du canal actuel, un camp de six mille soldats sous des tentes. On incarcéra dans le donjon ouest du fort des prisonniers américains, puis aussi dans la poudrière aménagée à cet usage.

Le village (le Canton et le Bassin) comptait à cette époque de quatre-vingt-dix à cent maisons, toutes en bois.[29]

La paix étant survenue, Chambly fut un lieu de repos pour les régiments du duc de Wellington qui avaient fait la guerre d'Espagne. Beaucoup de militaires, mais point ou peu de travail. On s'amusait ferme : ce furent des années de plaisir. A Chambly et sur la rivière Richelieu, qu'on appelait le grenier du Bas-Canada, vivaient alors les familles les plus remarquables de la province par leur origine ou leurs talents ; la libéralité de leurs manières, la gaieté de leurs fêtes continuelles, l'abondance de leurs festins où l'on chantait, dansait et riait avec un entrain admirable, est restée gravée dans la mémoire des anciens et s'est transmise jusqu'à nous. On dînait chez l'un, on soupait chez l'autre, on veillait chez un troisième, on se promenait en voitures, ah ! quelle vie joyeuse ! Et on recommençait le lendemain.

En 1837-38 le fort était occupé militairement par une partie du 15e régiment d'infanterie ; quelques habitants s'y réfugièrent par le crainte que leur causait la rebellion ; on y incarcéra plusieurs patriotes parmi lesquels étaient le Dr Alexis Rollin et François Collin, de Longueuil. La voûte du fort où furent détenus ces patriotes est encore visible ; c'est celle qui est située au coin le plus près de la grève

29. Joseph Bouchette, *Topographical Description*, p. 171. Cet auteur donne une gravure du fort de Chambly et d'une partie du grand camp de six mille hommes, en 1814. Les montagnes de Belœil et de Rougemont sont tout-à-fait fausses, sans ressemblance avec la réalité.

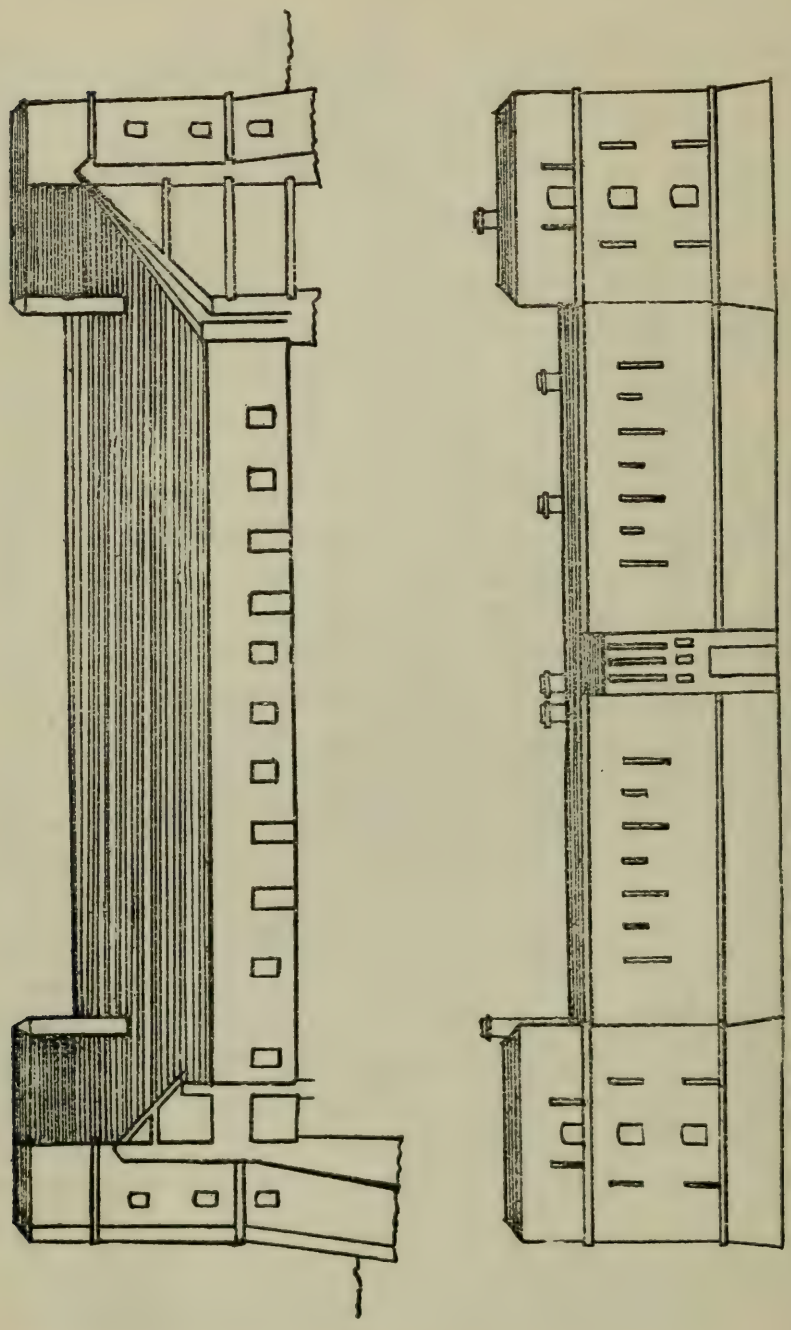

LE FORT DE CHAMBLY

Plan d'en haut : coupe transversale intérieure des barraques militaires (pan sud-est).
Plan d'en bas. coupe transversale extérieure de la façade, montrant les embrasures.

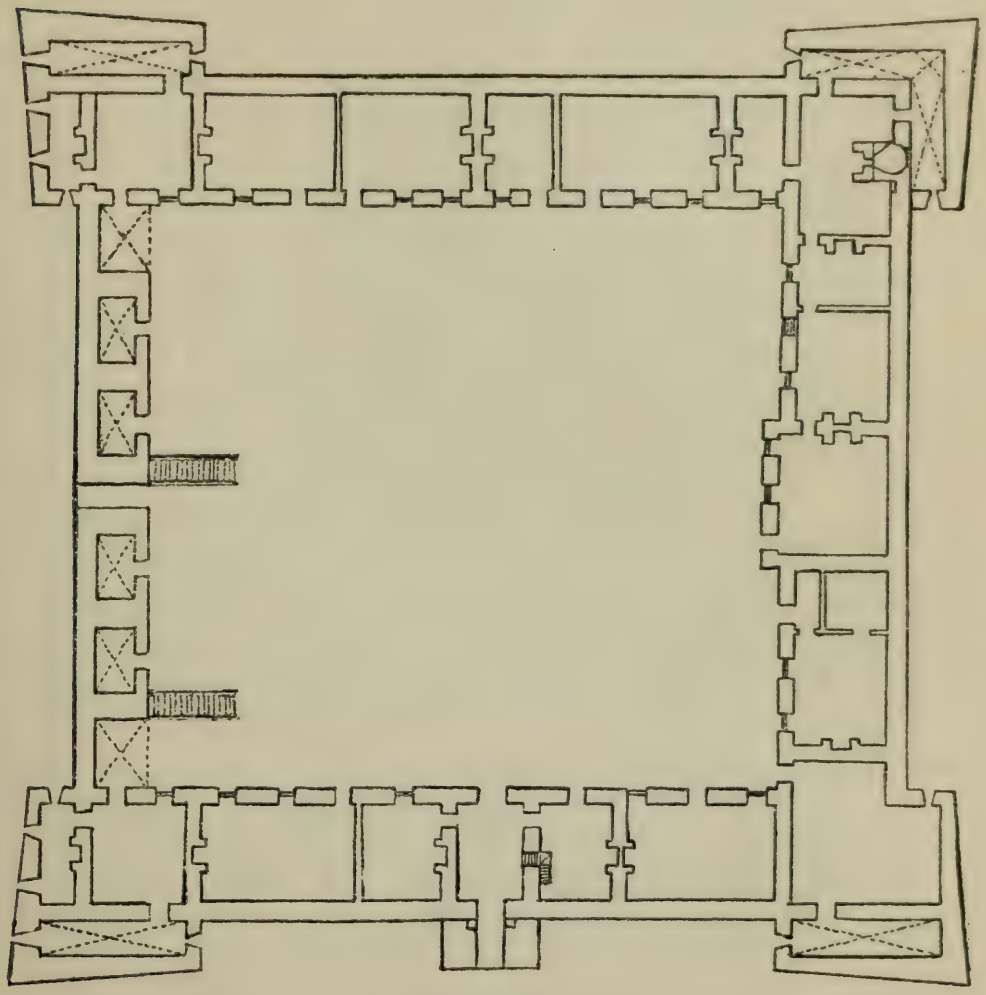

LEGENDE

Pan du haut : poudrière, logements des soldats, des sous-officiers, salle d'armes, cuisine.

Pan de gauche : voûtes, prisons, magasins.

Pan de droite : hôpital, chapelle et résidence de l'aumônier.

Pan d'en bas : donjon, logements du commandant et des officiers, bureaux de l'administration.

(*Dessin de Gérard Malchelosse d'après le plan original de 1824*).

du bassin formé par le bas des rapides. Ce donjon a subi en 1921 des réparations car il s'égrénait dans ses fondations.

Pendant que la petite garnison, sous les ordres d'Alphonse de Salaberry, mettait le fort en état de défense, il se passait à Chambly et dans les environs des événements de première importance qui ne sont pas généralement connus.

A l'exemple de leurs pères, en 1775, les patriotes songeaient à s'emparer du fort de Chambly. L'attaque en fut combinée par le Dr Timothée Kimber et François Barsalou et devait se faire dans la nuit du 18 au 19 novembre 1837. Le nom de Barsalou est intimement lié à l'histoire du mouvement insurrectionnel qui eut lieu à Chambly cet automne, et il devint un des plus chauds partisans des idées nouvelles. Il avait assisté à l'assemblée de Saint-Charles lors de la grande démonstration du 23 octobre, fit partie du comité du Salut public et fut député à la Banque canadienne pour l'emprunt " national " des $8000 devant servir à l'achat d'armes et munitions ; malheureusement, les douaniers s'emparèrent de ces armes et les patriotes furent cruellement trompés dans leurs espérances.

Les événements marchaient avec une rapidité étonnante et plusieurs arrestations avaient lieu. La liberté du Dr Timothée Kimber étant menacée, une cinquantaine de Canadiens, armés de fusils, de sabres et de fourches, descendirent à sa résidence, le 16 novembre, juste à temps pour le délivrer. L'escorte qui devait opérer l'arrestation est conduite, bon gré mal gré, hors de l'endroit, et ce n'est qu'au mois de décembre suivant que le Dr Kimber sera arrêté à la baie Missisquoi.

Le lendemain, Bonaventure Viger, à la tête d'une centaine de Canadiens de Boucherville, de Longueuil et de Chambly, attaqua sur le chemin de Longueuil, près de Chambly, la cavalerie du capitaine Moulton qui escortait

la voiture conduisant le Dr Davignon et le notaire P. Desmarais, arrêtés proche de Chambly, et ces prisonniers furent délivrés. Le même soir, à la ferme des Quarante, il y eut un rassemblement considérable de patriotes qui furent dispersés par l'arrivée soudaine de la petite garnison du fort.

Le samedi après-midi, 18 novembre, il y eut une nombreuse assemblée chez François Barsalou. Des discours furent prononcés par les orateurs populaires en attendant des secours puissants qui ne vinrent pas. Le grand rassemblement qui devait avoir lieu à la ferme des Quarante, propriété de François Barsalou, et qui allait réunir près de trois cents hommes fut manqué. Le fort de Chambly reçut ce même soir un gros détachement du 15e régiment et quelques volontaires de la cavalerie de Montréal. Cette troupe fit la rencontre d'un parti de soixante patriotes qui se rendait chez Barsalou et sept Canadiens furent faits prisonniers. Après cet échec et devant le renfort que venait de recevoir la garnison de Chambly, il eut été téméraire d'attaquer la forteresse. Les patriotes se séparèrent sans pouvoir exécuter leur dessein.

Dans l'église anglicane de Chambly, en 1891, on voyait l'inscription suivante, en anglais : "A la mémoire des enseignes Walter Carey, âgé de 21 ans, et William-Dering-Adair Roe, âgé de 22 ans, du 15e régiment d'infanterie, qui ont péri dans l'incendie des casernes de Chambly, le 19 octobre, 1838."[30]

Les troupes régulières diminuant en nombre d'année en année, on délaissa le fort en 1847 ; quelques officiers y demeurèrent jusqu'en 1851 alors que tout fut complètement abandonné. Il était déjà dans un état lamentable. La rivière avait rongé les terres, un morceau du mur s'abî-

30. *Dominion Illustrated*, 1891, p. 414.

mait, d'autres endroits faiblissaient. Il s'y faisait plusieurs brèches et les portes et les fenêtres se délabraient.

Vers 1856 l'abbé Pierre-Marie Migneault, curé de Chambly, et quelques citoyens, demandèrent la permission d'utiliser l'édifice pour y établir une institution de sourds-muets, qui aurait été dirigée par les Clercs Saint-Viateur, ce qui donna lieu à des pourparlers. Il y eut une démarche de faite auprès des autorités de Londres par le gouvernement provincial mais il faut croire qu'on se trouva empêché de poursuivre ce projet puisqu'il n'en fut plus question. La loi de 1856, 19 Victoria, chapitre 45, transféra cette propriété au gouvernement du Canada. Le 27 mai 1887, elle fut mise sous le contrôle du ministère de la Milice et, en 1921, définitivement placée au ministère de l'Intérieur.

En 1862, la moitié de la courtine du côté des rapides s'écroula et les deux magasins qui s'y appuyaient tombèrent en 1866. Les gens de Chambly, ceux du Bassin comme du Canton, regardaient ce grand trépassé avec un air de tristesse et disaient : " Pauvre fort." J.-O. Dion allait plus loin, il soupirait : " Mon pauvre fort ; " en effet c'était plus à lui qu'à d'autres, tant il l'aimait.

Durant trente ans le fort subit l'outrage du temps. Les gens de Chambly y enlevaient parfois de ses pierres qu'ils transportaient plus loin pour leur usage personnel. Tout menaçait ruine. Dans leur ignorance criminelle les enfants du voisinage y brisaient tout ce que leur instinct leur suggérait. Finalement, le gouvernement mit un placard à côté de l'entrée centrale sur lequel était cette inscription :

$10 DE RECOMPENSE

" Il est défendu à toute personne de démolir ou d'en-
" lever des pierres ou autres matériaux aux baraques ou édi-
" fices militaires à Chambly, propriétés de S. M. la Reine,

" particulièrement au vieux fort Pontchartrain. Quiconque " sera pris en offense sera puni rigoureusement, et une récom- " pense de $10 (dix piastres) sera payée aux témoins qui en " donneront connaissance à la justice.

Par ordre."

" Le temps qui détruit tout " et la main de l'homme menaçaient donc également ce vieux souvenir qui nous rappelait l'ancien Canada et la France. Heureusement, s'il est des profanes pour qui rien n'est sacré, il y a aussi des âmes pieuses pour qui la Patrie n'est pas un vain mot et qui n'ont pas oublié la religion du berceau ancestral. J.-O. Dion, qui conservait le culte du passé, publia dans *la Minerve* deux articles[31] où respirait le plus pur patriotisme. Les journaux canadiens suivirent son exemple : ils continuèrent à signaler à plusieurs reprises le vieux fort, témoin de tant d'exploits. De concert avec Paul de Cazes et l'abbé Isidore Forget, vicaire alors à Chambly, il résolut en novembre 1873 de jeter les bases d'une souscription nationale en France pour sauver la vieille forteresse. La Société des Antiquaires de Paris, quelques archéologues de Normandie et les membres des sociétés historiques dont ils faisaient partie vendirent des photographies du fort dans le but de favoriser l'œuvre de souscription. Un M. Venelain les secondait dans ce mouvement.

Un journal de Bernay,[32] chef-lieu d'arrondissement près d'Evreux, publia à ce sujet un article remarquable faisant

31. Dont un le 7 août 1874. Il publia plus tard dans les *Documents sessionnels :* Notes archéologiques sur le fort de Chambly, P.Q. 1709-1775, aussi détails sur sa restauration, 1881-1884.

32. *Journal de Bernay* (Eure), article de M Bazin, 30 mai. Reproduit dans *le Nouveau-Monde*, 12 juillet 1874, et *la Minerve*.

appel aux savants pour les intéresser à la conservation du vieux débris de la gloire française en Amérique ; il alla plus loin et proposa même l'acquisition des ruines. On espérait alors que toutes ces voix auraient été entendues, et que la vieille et la nouvelle France auraient concourrues ensemble à préserver de l'anéantissement un monument qui est pour la science une page d'histoire et pour nous tous une relique de famille ; mais le projet n'eut pas de succès. Il fit long feu sans résultat pratique. D'ailleurs, l'expérience des siècles nous avertit que l'on ne doit jamais admettre l'étranger dans nos affaires. Nous ne pouvons donc pas concéder à ces personnes le mérite de la restauration du fort car cette initiative appartient sans conteste à J.-O. Dion.

Si les lecteurs savaient tout ce que nous aurions à dire sur celui-ci, ils lui accorderaient sa belle part dans l'œuvre de la conservation de notre monument historique.

Et les années passaient.

Le 7 juin 1881 eut lieu la fête du dévoilement de la statue de Salaberry, sculptée par Philippe Hébert, dont J.-O. Dion était le principal organisateur en même temps que président. Il venait de gagner le concours de Pierre-Basile Benoît, député du comté, homme de sens et très attaché à notre histoire. Ce dernier parla du fort sur le terrain même au marquis de Lorne, gouverneur du Canada, et à sir Hector Langevin, ministre des travaux publics, qui manifestèrent le désir de voir immédiatement ses ruines. Ceux qui le visitèrent alors savent en quel triste état se trouvait le vieux fort.[33] Son front présentait tristement des créneaux ébréchés ça et là, " où nichait l'orfraie " ; tout se lézardait

33. M. Benjamin Sulte y était.

Ruines de la poudrière et des voûtes (1921)

Ce qui reste des barraques militaires, pan sud-est (1921)

et tombait en ruines ; les bastions étaient à peine solides sur leurs bases.

La décision du marquis de Lorne fut prompte. Il engagea l'affaire avec le gouvernement quelques jours après ; J.-O. Dion, nommé gardien de la propriété, fut chargé de surveiller les travaux de restauration qui commencèrent au mois de mai suivant. Ils furent faits avec intelligence. La tâche qui incombait au directeur était difficile et la somme consacrée à cette œuvre était faible. Le marquis de Lorne et sir Hector Langevin auraient voulu faire davantage mais ils ne le pouvaient point. La difficulté était de savoir par où commencer et quelle partie sauver la première.

Il y avait à craindre un échec en faisant cette restauration : c'était de donner à ces murs décrépits un aspect trop nouveau. Le tout a été réparé, conservant la physionomie que les années avaient donnée à l'ensemble. Le mot d'ordre aux ouvriers était : faire du neuf en le faisant vieux, idée qui ne leur allait que médiocrement. Les hommes compétents de l'époque disent qu'on a réussi au delà de toute espérance à sauver le vieux fort qui, aujourd'hui, offre encore une apparence imposante. J.-O. Dion a su profiter des ruines pour en faire des points d'observation très avantageux. " Dorénavant, disait-il, le fort sera un lieu de promenade pour les citoyens de Chambly qui en feront leur boulevard." Il pensait peut-être aussi qu'il deviendrait un endroit de pélerinages historiques comme en ont fait dernièrement l'Action française et autres sociétés, car il intéresse tout le monde.

Après avoir conservé ce qui restait encore solide, on répara les murailles délabrées ainsi qu'un logement pour servir de résidence au conservateur. J.-O. Dion s'y installa et, trente-cinq années durant, il en resta le gardien

fidèle et dévoué ; il y mourut dans un âge avancé, le 12 février 1916.

J.-O. Dion était né à Chambly en 1840. Après avoir reçu une bonne instruction il vint à Montréal vers l'âge de dix-huit ans et embrassa la carrière du journalisme. Il fut tour à tour rédacteur au *Nouveau-Monde*, à *la Minerve* et à *l'Étendard*, puis retourna dans sa paroisse natale comme agent de *la Minerve*. Il passa plus tard au service de *la Patrie* et aussi du *Monde Illustré*. Passionné pour les études historiques, nourri de lectures et très bien renseigné sur tout, il a écrit d'intéressantes choses sur notre histoire qui devraient être compilées et mises en volume. Son patriotisme lui a valu d'être décoré par l'Académie française. J.-O. Dion ne se maria point et fut emporté après une maladie de deux mois.

Le puits que l'on voit aujourd'hui au milieu de la cour d'exercice fut creusé lors des réparations faites par ordre du gouvernement fédéral en 1882 ; le vieux puits hors d'usage, qui datait de 1711, était plus à l'ouest, près de la courtine écroulée. On mit aussi sur le mur qui fait face au village du Canton, entre deux meurtrières, une plaque commémorative surmontée des armes de M. de Chambly et de la couronne des rois de France, entourées de lauriers, avec l'inscription suivante :

" Chambly, A. D., 1665 "

" Courage et loyauté ! "

" Sous le règne de Louis XIV, Roi de France et de
" Navarre, le marquis de Vaudreuil étant gouverneur général
" de la Nouvelle-France, ce fort a été érigé en 1710, incendié
" en 1776, restauré par Guy Carleton en 1777, abandonné
" en 1847, il fut réparé en 1882-83 sous le règne de Victoria,
" Reine de la Grande-Bretagne, le marquis de Lorne étant

" gouverneur général du Canada, Théodore Robitaille,
" lieutenant-gouverneur de Québec, par ordre de sir Hector
" Langevin, C.B., ministre des travaux publics."

" Thomas Fuller, architecte."
" J.-O. Dion, directeur."

Cette plaque de marbre fut dévoilée par Pierre-Basile Benoît, M.P., en l'absence de sir Hector Langevin.

Au-dessus de l'entrée on lit ces mots : " Chambly, Fort Pontchartrain, Saint-Louis, 1711-1882," et sur les linteaux de la porte on a gravé dans la pierre, comme en un tableau d'honneur, les noms de plusieurs personnages illustres de notre histoire qui ont foulé le sol ou les dalles du vieux fort : Champlain, Tracy, Saint-Ours, Talon, Léry, Carignan, Salières, Courcelles, Bois-Berthelot, Charlevoix, Montcalm, Varenne, Duvault, Lévis, Niverville, d'Ailleboust, Bougainville et des noms comme France, Canada, Carillon et autres.

Près du fort se trouve situé un cimetière que tout le monde semblait ignorer, tant il était abandonné. Cependant le gouvernement avait déjà fait des sacrifices pour honorer la mémoire des braves qui reposaient là, sous le gazon.

Ceux qui avaient eu la charge de l'enclore ne s'en étaient occupés qu'au point de vue des bénéfices. D'ailleurs son histoire leur était inconnue. A la demande réitérée de J.-O. Dion, un nouvel enclos fut fait et le vieux cimetière restauré aussi. Toutes les vieilles pierres enfouies dans la terre ont été relevées, les tertres apparurent avec plus d'avantage, et quelques croix sont encore là qui attestent de son origine ancienne.

Le conservateur actuel est M. L.-J.-N. Blanchet qui se dévoue avec autant de zèle que son prédécesseur à rendre

populaire et intéressante cette vieille fortification française et il a droit à notre vive reconnaissance. Il fut nommé à ce poste le 5 mars 1916 et il s'y fixa le 12 du mois suivant. Il convient d'ajouter que le gouvernement fédéral a fait un excellent choix dans la personne de M. Blanchet ; très bien renseigné sur tout ce qui se rapporte à l'histoire du fort et de ses environs, il est l'homme de circonstance. Chambly lui saura gré, sans doute, de continuer l'œuvre de J.-O. Dion, qui assure à cette intéressante localité la conservation de son caractère historique.

M. Louis-Joseph-Napoléon Blanchet est né à Montréal le 6 juillet 1885. Il fit ses études primaires à l'Asile Bethléem (Sœurs Grises) et à l'Académie Saint-Joseph, dirigé par les Frères des Ecoles Chrétiennes, qu'il quitta en 1900 pour suivre un cours de dessin et de peinture. Pendant plusieurs années il fut assistant-artiste-peintre du maître S.-D. Parker. En 1906, la vie de bohême, mais la vraie, s'empare de l'adolescent : les portes du théâtre Français lui sont ouvertes, puis, peu après, la galerie du décorateur du National-Français le reçoit. Nombre de communautés religieuses et de cercles dramatiques ont aussi bénéficié des connaissances du jeune peintre dans l'art scénographique. Marié en 1913, il vint habiter Chambly où, le 12 février 1916, le jour même de la mort de J.-O. Dion, le poste vacant de celui-ci lui est offert sur la proposition de l'Association des Citoyens de Chambly, appuyée par MM. G.-N. Ducharme, maire de Chambly, Joseph Rainville, M.P., et le commandant A.-E. Labelle.

Depuis quarante ans l'état des choses a peu changé ; beaucoup de déblaiement a été fait, mais il en reste encore à faire. Vu de loin, le fort découpe sur le ciel une silhouette imposante et il a très bon air ; en s'en approchant on éprouve un serrement de cœur en pensant qu'il a été récemment

question de démolir ce vieux et noble monument. Il y a un vandalisme plus dangereux que le vandalisme du temps : c'est celui des hommes et il faut s'en défier. Les pierres du fort n'ont pas de noms, mais les tombes qui s'abritent sous l'ombre de ses murs gardent des souvenirs respectés, que les Canadiens-français chérissent et que l'histoire conserve. Il y a là des morts légendaires ; Jean Besset, soldat de la compagnie de Jacques de Chambly, qui a fait souche dans le pays ; Mme de Bragelogne ; Marguerite de Thauvenet, épouse de François Hertel, sieur de Lafrenière ; le capitaine Claude Hertel de Beaulac qui se fit tuer héroïquement avec les Hertel de Rouville et une foule d'autres braves qui sont venus féconder de leur sang le sol où germait déjà la civilisation du Nouveau-Monde.

Plusieurs soldats de Carillon y reposent aussi en paix. Leurs noms méritaient d'être signalés à la postérité et la France, qui les connaîtra, sera heureuse en apprenant qu'au moins quelques-uns de ceux qui ont défendu si vaillamment son drapeau à Carillon n'ont pas été oubliés. Des artistes distingués, entr'autres M. Barnsley qui, aujourd'hui, est rendu en France, ont peint sur toile le fort de Chambly. Les croquis que M. Barnsley a emportés lui ont servi d'études qu'il a exposées plus tard au Salon.

Chambly, comme on le voit, est plein de souvenirs anciens et héroïques. Il y a lieu de savoir gré au gouvernement de l'intérêt qu'il a manifesté pour cette relique et de le remercier. Il y a aussi lieu d'espérer et de compter que l'œuvre de restauration commencée par J.-O. Dion et continuée par M. L.-J.-N. Blanchet sera poursuivie ; jamais argent n'aura été mieux employé que pour ce but, pour la conservation d'une forteresse qui, autrefois, excitait l'envie des ennemis de la France et du Canada. Il serait à souhaiter

que les antiquités comme le vieux fort de Chambly puissent trouver des protecteurs pour leur assurer la survivance qu'elles méritent.

Novembre 1920.

ARMES DES DE CHAMBLY

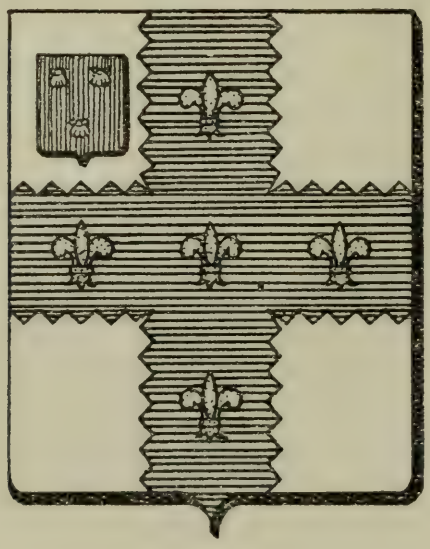

D'argent, à la croix d'azur endentée, chargée de cinq fleurs de lys d'or, à dextre un écusson de gueules chargé de trois coquilles d'or.[1]

(*Annuaire de la noblesse*, 1849-50, p. 315).

---

(1) Non pas d'argent comme il est dit dans l'*Armorial du Canada Français*, E.-Z. Massicotte et Régis Roy.

LE FORT DE CHAMBLY

CHANT PATRIOTIQUE PUBLIÉ PAR *le Passe-Temps*, 16, RUE CRAIG EST, MONTRÉAL.

Le 9 janvier 1865, par un coup de neige mêlée de soleil qui rendait le paysage à la fois désolé et fantastique, j'aperçus pour la première fois la silhouette du fort et plus j'en approchais plus il m'impressionnait. Alors je dis, comme les autres : *O ! mon vieux fort !...* Les vers ci-après étaient écrits le soir même de ce jour.

Au mois d'août 1866, à Ottawa, Edouard Sève, vice-consul de Belgique, touriste pour le moment, me parla des ruines. Je lui donnai copie de mes strophes. Il les publia l'année suivante dans son récit de voyage, à Anvers, et c'est ce qui m'a fait mettre " 1867 " dans *les Laurentiennes* comme date de cette composition.

Il y a cinquante-six ans ces couplets disaient juste. Il faudrait revoir le squelette de ce temps-là pour mieux saisir la note douloureuse qui les inspirait. J'espère être compris. Le jour de la réalisation de nos espérances est venu, le vieux fort reste debout au milieu d'un peuple qui l'admire et le protège. Quelle rêverie de poète aura jamais été aussi récompensée !

Benjamin Sulte

LE FORT DE CHAMBLY

Musique de A. Fassio.

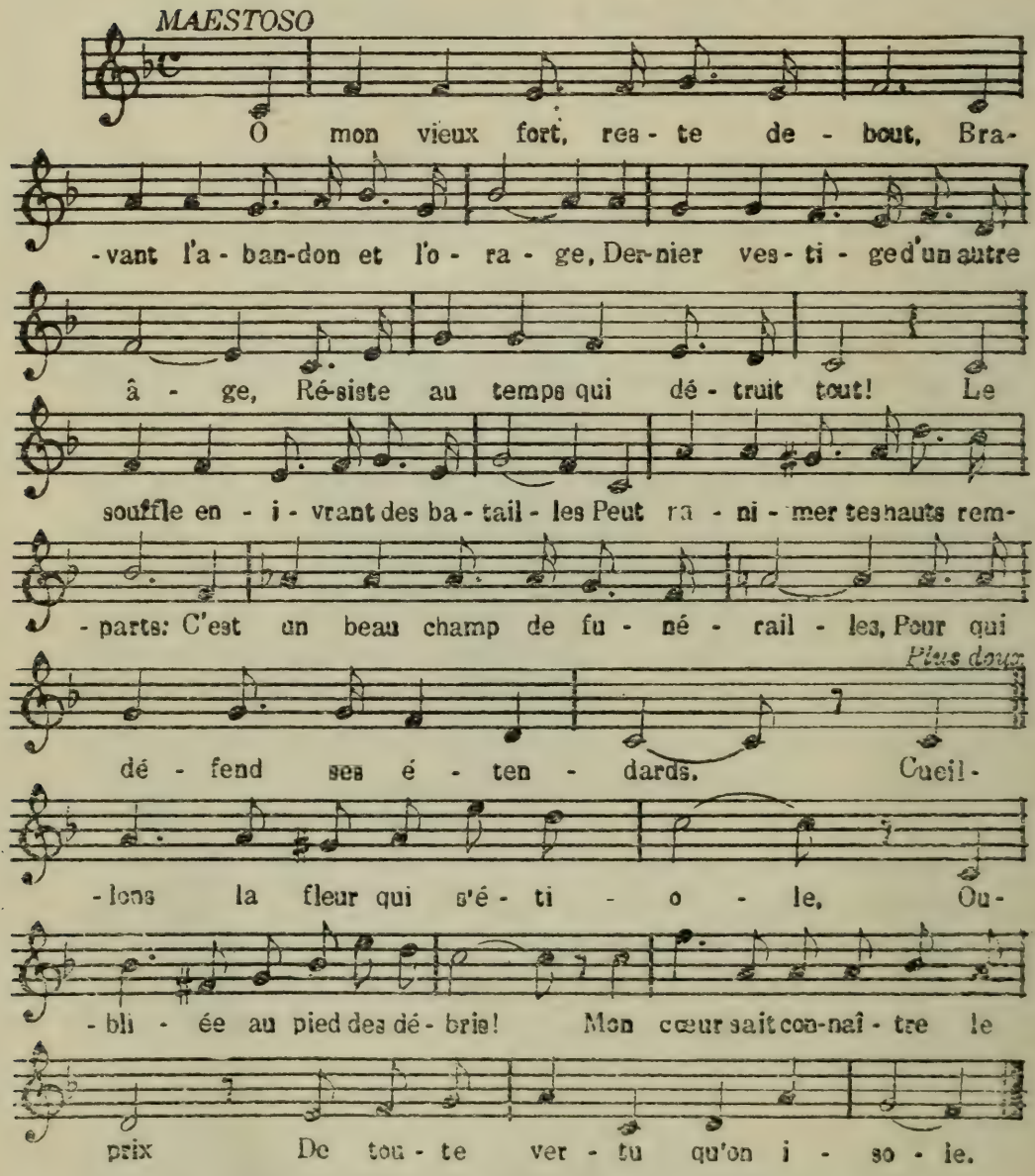

Ce morceau, arrangé pour deux voix, avec accompagnement, en vente au *Passe-Temps*, 16 rue Craig est, Montréal.

I

O ! mon vieux fort, reste debout,
Bravant l'abandon et l'orage,
Dernier vestige d'un autre âge,
Résiste au temps qui détruit tout.
Le souffle enivrant des batailles
Peut ranimer tes hauts remparts :
C'est un beau champ de funérailles,
Pour qui défend ses étendards.

REFRAIN :

Cueillons la fleur qui s'étiole,
Oubliée au pied des débris !
Mon cœur sait connaître le prix
De toute vertu qu'on isole.

II

Hélas ! Un outrageant oubli
Entoure la vieille relique.
Où donc est la race héroïque
Des défenseurs du fort Chambly ?
Près du torrent couvert d'écume,
Qui gronde son chant cadencé,
Mon enthousiasme s'allume
Au souvenir de son passé.
Cueillons la fleur, etc.

III

Au temps où les fiers Iroquois,
Poussés d'une ardeur sanguinaire,
Apparaissaient sur la rivière
Avec la hache et le carquois,
Ses murs à ses farouches maîtres
Savaient commander le respect ;
Les ennemis de nos ancêtres
Tremblaient de rage à son aspect.
Cueillons la fleur, etc.

IV

Témoins des combats, des exploits
Qui firent jadis notre gloire,
Il me rappelle la mémoire
Du sang répandu pour nos droits.
Ah ! de nos nobles origines
Aimons les berceaux glorieux ;
Sur les tombeaux, dans les ruines
Est le culte des fils pieux.
Cueillons la fleur, etc.

V

Là, furent les germes sacrés
D'où sortirent nos destinées ;
Malgré la trace des années,
Qu'ils soient à jamais vénérés !
Que l'ardente foi de nos pères,
Leur courage au sein du danger,
Dans la paix, les crises, les guerres,
Subsistent pour nous protéger !
Cueillons la fleur, etc.

VI

Canadien, pour d'autres combats,
Ton intelligence s'apprête.
Ne laisse point courber ta tête,
Ne laisse point fléchir ton bras.
Contemple en ton âme attendrie
La grandeur de tes anciens jours :
Il fut un temps où la patrie
Sans partage avait tes amours,
Cueillons la fleur, etc.

GRAVURES, CARTES ET PLANS

Fort de palissades, 1665 12
Plan de Franquet..... 35
Plans et coupes transversales des bâtiments..... 42, 43
Armes des de Chambly..... 54
Musique de la chanson..... 56

HORS-TEXTE

Ruines générales, vues de la rivière.
Ruines des barraques militaires, pan sud-est.
Ruines de la poudrière et des voûtes.
Résidence du conservateur.
Ruines des murs, vues de l'observatoire.
Le fort de Chambly (1921).
J.-O. Dion, restaurateur et ancien conservateur.
L.-J.-N. Blanchet, conservateur actuel.

Index général

Aigremont, François Clérambault d' 25
Ailleboust de Périgny, Paul d' 24, 25, 28
Albanel, Père Charles 30
Allen, Ethan, colonel 37
Amherst, Jeffrey, général 36
Anbury, Thomas, lieutenant 40
Andigné de Grandfontaine, Hector d' 23
Arnold, Benedict, général 37

Barbier, Jeanne 20
Bariteau, Jean 21, 23
Barnsley, artiste-peintre 5, 53
Barrington, lieutenant 38
Barsalou, François 44, 45
Beaucour, voir Bois-Berthelot.
Beauharnois, M. de, gouverneur 30
Bedell, Timothy, colonel 37
Benoit, Pierre-Basile, député 48, 51
Bergères, Nicolas-Blaise des 28
Bergères, Raymond-Blaise des 16, 17
Bernard, Esprit 21
Besnard, Mathurin 19, 23
Besset, Jean 21, 23, 53
Blanchet, L.-J.-N., conservateur du fort 5, 51, 52, 53
Bois-Berthelot de Beaucour, Josué 26, 27, 33
Boucher de Boucherville, Pierre 9
Boucher de Niverville, Joseph-Claude 34
Boucher de Niverville, J.-B 18, 34
Bourassa, François 22
Bourlamaque, M. de 36
Bragelogne, Mme de 53
Brown, John, major 37

Callières, M. de 17
Capitaine de milice ou de paroisse 15
Carey, Walter, enseigne 45
Carignan, régiment de 10, 14
Carleton, Guy, gouverneur 40, 50
Caron de Beaumarchais 33
Catalogne, Gédéon de 24, 25, 26
Cazes, Paul de 47
Chambly, Jacques de 9, 11, 17, 18, 23, 50, 54
Chambly, ce nom imaginé 17, 18
Chambly, chapelle, église, missionnaires 29, 30
Chambly, premiers colons 18, 19
Chambly, seigneurie 18, 23, 34
Charlevoix, Père F.-X 29
Charlot, Paquette 20
Chaumonot, Père Pierre-Joseph-Marie 29
Chaussegros de Léry 26
Chevreau, Jean-Capistran, Récollet 30

Chiens messagers 16, 17
Colbert, ministre 9, 10
Collin, François 41
Daneau de Muy, Jacques-Pierre 17, 32
Darby, colonel 36
Darche, Barthélémy, canonnier 37
Davignon, docteur 44
Deleau de la Motte, Jean 15
Delfosse, Georges, artiste-peintre 5
Delineau, Joseph-Antoine, Récollet 30
Desmarais, P., notaire 44, 45
Dion, J.-O., conservateur du fort 15, 26, 27, 31, 38, 46-53
Druë, Juconde, Récollet 30
Dubois d'Egriseilles, abbé J.-B 30
Ducharme, G.-N., maire de Chambly 52
Duggan, Jérémie 37
Dumas, René 20, 23
Dumesnil, François-Louis-Hyacinthe, p.s.s 30
Dumoulin, garde-magasin 36
Dupéron, Père François 30
Duplein, abbé Benoit-Pierre 30
Duplessis, voir Lefebvre.
Dupuis, Jean 22
Durand, Luc-Cassien, Récollet 30
Dusablon, Pierre, Récollet 30
Eyslon, Bonaventure, Récollet 30
Forget, abbé Isidore 47
Foucher, Antoine, notaire 39
Franquet, ingénieur 31-35
Frontenac, comte de, gouverneur général 14
Fuller, Thomas 51
Gendron, Marie 22
Godwin, capitaine 38
Hablin, François 21
Hamer, lieutenant 38
Harrison, lieutenant 38
Haviland, colonel 36
Hazen, Moses 37
Hébert, Philippe, artiste-sculpteur 48
Herbin, Frédéric-Louis et Louis 29, 30
Hertel de Beaulac, Claude 53
Hertel de Chambly, René 18
Hertel de Lafrenière, François 18, 23, 53
Hertel de Rouville 36
Huddleston, chirurgien 38
Invasion de 1775 36
Iroquois, guerres 10, 14, 15, 16
Kalm, Peter, botaniste 31
Kimber, Timothée, docteur 44

Labelle, A.-E., colonel (?) 52
La Motte, voir Saint-Paul.
La Motte, Dominique de, seigneur de la Lussaudière 15
Langevin, sir Hector, ministre 48, 49, 51
Langlois, Marie 19
Laprairie, 1687, attaqué 16, 36, 37
Lebeau, Pierre-Jean 19, 23
Leber, Marie 21, 22
Lecompte, Catherine 19
Lefebvre de Duplessis, François 16
Lefebvre, Marie 22
Le Gardeur de Repentigny, J.-B. 10
Le Gardeur de Tilly, Charles 10
Lelong, Marie 20
Lemoine de Longueuil, Charles 24
Lemoine de Longueuil, major, 1775 38
Lepoyvre, Pierre, Récollet 30
Leroy, Jeanne 22
Levasseur, Michel, Récollet 29, 30
Livingston, James, major 37
Loiseau, Auguste, forgeron 37
Lorne, marquis de, gouverneur général 48, 49
Lory, Etiennette 19
Lusignan, M. de 36

Marin, Charles-Paul de 30
McCullough, commissaire 38
Méloises, Nicolas-Marie Renaud d'Avesnes des 29
Messier, Anne 20
Migneault, abbé Pierre-Marie 46
Montgomery, Richard, général 36, 37
Moulton, capitaine 44

Nau, Jean 19
Nigé, Bernard de 22, 23
Noix, île aux 36

Paladeau, Jean 22, 23
Paris, Jean de 22
Parker, S.-D., artiste-peintre 52
Pecaudy de Contrecœur, Antoine 29
Peltrie, Mme de la 18
Pepin dit Laforce, Pierre 28
Petit, Alexandre, Gédéon et Moïse 20, 23
Pilote, chienne 16
Plumereau, Julien 20, 23
Pointe-Olivier, (Saint-Mathias), paroisse 37
Poirier, J.-B. 19, 23
Pommier, abbé Hugues 30
Poupart, René 22
Preston, Charles, major 38
Price, capitaine 38

Raimbaut, Etienne et Jeanne 21, 23
Rainville, Joseph, député 52
Raisin, Marguerite et Marie 22
Ramesay, Claude de 24
Rivière-aux-Bœufs, fort 31
Robert, Charles 21, 22
Robitaille, Théodore, lieutenant-gouverneur 51
Roe, William-Dering-Adair 45
Rogers, Robert, major 36
Rollin, Alexis, docteur 41
Roquemaure, M. de 36
Sabrevois de Bleury, Jacques-Charles et Clément 29, 30
Saint-Frédéric, fort 31, 32
Saint-Jean, fort 29, 31, 33, 36, 38, 39
Saint-Mathias, paroisse 37
Saint-Paul de la Motte-Lucière, Pierre 15
Saint-Pons, abbé Flavien de 30
Sainte-Thérèse, fort 11, 12, 31
Salaberry, Alphonse de 44
Salaberry, Michel de, colonel 40, 48
Salières, Henri de Chastelard de 11, 12
Schonee, Alye du, caporal 38
Sève, Edouard, vice-consul de Belgique 55
Seigneur, Anne 21
Serré, François, p.s.s. 30
Shuttleworth, lieutenant 38
Sorel, Pierre de 11, 12
Stopford, Joseph, major 36, 38, 39
Sullivan, John, général 39
Thauvenet, Marguerite et Marie-Thérèse 18, 53
Thomas, John, général 39
Tracy, Alexandre de Prouville de 13
Vara, Marie 21
Vauban, ingénieur français 26
Verge, Lucien, Récollet 30
Viart, Marguerite 19
Viel, Jean 21
Viger, Bonaventure 44
Villebranche, garde-magasin 36
Walkem, Charles 6
Wellington, duc de 41
Willett, Marinus, capitaine, colonel 38

VOLUME 10

Mélanges Historiques

Études éparses et inédites

DE

BENJAMIN SULTE

Compilées, annotées et publiées par

GÉRARD MALCHELOSSE

G. DUCHARME
Libraire-Editeur
133, RUE SAINT-LAURENT, MONTRÉAL

1922

MÉLANGES HISTORIQUES

(Droits réservés, Canada, 1922)

Imprimerie Adj. Menard,
133, rue Saint-Laurent,
MONTREAL.

VOLUME 10

Mélanges Historiques

Études éparses et inédites

DE

BENJAMIN SULTE

Compilées, annotées et publiées par

GÉRARD MALCHELOSSE

G. DUCHARME
Libraire-Editeur
133, RUE SAINT-LAURENT, MONTRÉAL
1922

314356
4 - 4 - 35
4

La Rivière-du-Loup (en haut)[1]

La rivière du Loup
Elle est belle, elle est large,
La rivière du Loup
Elle est large partout

dit une chanson populaire.[2] J'ai voulu savoir si son histoire est longue, et vraiment je ne me repens pas de ma curiosité. Après avoir lu les études si intéressantes de mon ami François Lesieur-Desaulniers sur la paroisse de Yamachiche,[3] j'ai pensé aux origines de la Rivière-du-Loup, attendu que les colons fondateurs, au lieu de s'établir de proche en proche, en remontant les bords du fleuve à partir des Trois-Rivières, ou en descendant de Berthier pour s'étendre tant qu'il y aurait des terres, ont préféré choisir un

---

1. Ce travail date de 1888. C'est une suite d'articles écrits dans l'ordre chronologique et que l'auteur a revus l'année dernière pour la présente republication. En vérité ce n'est qu'une esquisse monographique bien incomplète en ce qui regarde les derniers temps, mais encore cependant fort intéressante. La Rivière-du-Loup c'est maintenant Louiseville, comté Maskinongé.

2. Nous avons demandé à M. E.-Z. Massicotte, président de notre Société de folklore, s'il possédait dans sa nombreuse collection de chants du terroir une plus longue version de cette ritournelle si connue. Il nous répond qu'il n'a jamais recueilli autre chose que des variantes du susdit couplet. Il est donc probable que le barde de la Rivière-du-Loup s'est limité à un quatrain.

3. *Les Vieilles familles d'Yamachiche*, 4 vols., et articles divers. Voir l'*Histoire d'Yamachiche*, par l'abbé Nap. Caron.

poste à mi-chemin de ces deux endroits et jeter de là des rameaux qui se rencontreraient inévitablement avec ceux du bas et du haut du fleuve. Ils choisirent donc la rivière du Loup pour centre de leur développement. Dès 1672, la seigneurie de ce nom existait sur le papier, comme nous le verrons plus loin. En 1681 on ne voyait personne encore à Maskinongé ni à Yamachiche, mais la Rivière-du-Loup possédait un groupe d'habitants français, dont plusieurs étaient nés dans le pays.

Le nom de la Rivière-du-Loup

D'abord, pourquoi ce nom? C'est apparemment qu'il y avait un loup dans ces endroits. Qui dit un loup dit plusieurs loups. *Ab lupus disce omnes.* Je n'ai pas rencontré dans mes lectures des anciens manuscrits la moindre trace de ces animaux autrefois assez communs dans notre pays. Mais va pour le loup. Il faudrait mettre la figure de ce carnassier dans l'écusson de Louiseville, avec cette devise: *bon pied, bon oeil,* ce qui représente parfaitement la population alerte et vigoureuse de la seigneurie de la Rivière-du-Loup.

L'histoire des localités situées sur les bords du lac Saint-Pierre commence avec les narrations de voyages de Samuel Champlain. Cet explorateur écrivait en 1609: "Nous vîmes une rivière qui est fort agréable, qui va dans la terre vingt lieues, et l'ai nommée Sainte-Suzanne."

Par l'ensemble du texte de Champlain, on voit qu'il parle de la rivière du Loup. Il remontait alors

le lac Saint-Pierre et il n'a dû voir que l'embouchure du cours d'eau en question, mais les Sauvages qui l'accompagnaient ont pu lui dire ce qu'ils en connaissaient. Ces Sauvages étaient des Algonquins et l'on sait que toute la région qui va de Berthier à Batiscan était alors un territoire de chasse fréquenté par les Algonquins du haut de l'Ottawa qui se rendaient au lac Saint-Pierre au moyen des cours d'eau venant du nord et du nord-ouest, comme le Saint-Maurice, les deux rivières Yamachiche, la rivière du Loup et la rivière Maskinongé.[4] En langue abénakise, la rivière du Loup se nomme *Ambamasic*,[5] ce qui veut dire rivière Croche, à cause des sinuosités de son cours.

Le 3 novembre 1672, l'intendant Talon accorda à Jacques-Théodore Cosineau, sieur de Manereuille, officier dans le régiment de Carignan, une concession de terre "d'une lieue[6] de front sur deux lieues de profondeur, à prendre sur le lac Saint-Pierre, une demi-lieue au-dessus et une demi-lieue au-dessous de la rivière du Loup, icelle comprise, à titre de seigneurie, à la charge qu'il continuera de tenir feu et lieu sur cette terre ou d'y faire tenir feu et lieu".

J'ai cru autrefois[7] que le nom de Rivière-du-Loup apparaissait ici pour la première fois, mais il figure sur un plan du fort Richelieu (Sorel) dressé en 1666; c'est la plus ancienne mention que j'en connaisse.

---

4. Voir *Mélanges historiques*, vol. 7, p. 67-71.
5. Non pas Ambomasie.
6. Non pas d'une demi-lieue comme une coquille le fait voir dans les *Mélanges historiques*, vol. 8, p. 87; *Titres seigneuriaux*, I, p. 313.
7. *Le Courrier de Louiseville*, 22 mars 1888.

Le plan a pour centre Sorel et il embrasse presque tout le lac Saint-Pierre. La rivière du Loup y est tracée à sa place, accompagnée du nom lisiblement écrit.

En 1673, une concession est accordée au sieur François Dionis d'une seigneurie située à la rivière du Loup, mais il faut comprendre qu'il est question de la rivière du Loup *en bas*[8] et non pas de celle qui se décharge dans le lac Saint-Pierre. Je trouve donc, à la même époque, le nom de rivière du Loup appliqué à deux localités du Canada qui sont éloignées l'une de l'autre de soixante lieues.

Tous les pays du nord sont fréquentés par les loups. Le bas Saint-Laurent et même la vallée de l'Ottawa en comptaient un bon nombre avant l'arrivée des Français. Ce renseignement me vient de la tradition; nos archives n'en disent rien. Du moins en autant que je les ai consultées. Les loups devaient être répandus en bandes, comme dans la Russie, et tracasser les chasseurs sauvages qui erraient dans les bois à la recherche du gros gibier. Cependant nous n'avons aucun indice de leur existence aux jours du premier peuplement du pays par les blancs. Je suppose que les Sauvages, si précautionneux de conserver les renards, les castors, les orignaux et les caribous, avaient conçu contre les loups une haine identique à celle que les Français professent à l'égard de cet animal, et qu'ils le détruisaient sans merci pour la race, partout où ils le rencontraient. Les loups ne mangent pas que du

8. *Titres seigneuriaux.* I, p. 33-42.

monde. D'ailleurs, les Sauvages étaient trop adroits pour se faire pincer par les loups. C'était donc sur le castor et le rat musqué que la tribu des loups prélevait les taxes les plus fortes. Le pays de la rivière du Loup est justement celui qui offrait les plus commodes endroits aux chaussées des castors et aux retraites des rats musqués ou rats d'eau. Je suppose que les loups abondaient dans ces parages—et si je me trompe qu'on me prouve le contraire ![9]

Premiers seigneurs

Le premier seigneur de la Rivière-du-Loup, M. de Manereuille, n'était pas très bien dans ses affaires lorsqu'il repassa en France à l'automne de 1672, comme on le voit par les procès qu'il eut à subir.

Guillaume Feniou, marchand, étant décédé et se trouvant créancier de M. de Manereuille, la créance passa à Alexandre Petit, aussi marchand;[10] ce dernier, étant à la Rochelle, chargea son fils Moïse, resté en Canada, du recouvrement de cette dette. Le 30 juin 1676, le Conseil Souverain de Québec envoya la plainte devant le tribunal des Trois-Rivières "pour y être pourvue ainsi que de raison". M. de Manereuille devait à Guillaume Feniou treize cent seize livres seize sous dix deniers. La terre dite Rivière-du-Loup était le seul bien connu comme appartenant en ce pays à M. de Manereuille. L'insuccès de ses

9. P.-G. Roy, *Noms géographiques de la Province de Québec*, p. 345, dit que la tradition veut que des loups marins aient été tués à son embouchure, ce qui n'est pas improbable, non plus.

10. Sur celui-ci et ses fils voir *Mélanges historiques*, vol. 9, p. 20.

affaires commerciales l'obligea donc à renoncer à cette propriété qui est réunie au domaine de Sa Majesté le 12 mars 1683.

Le 20 avril 1683,[11] M. de la Barre, gouverneur général, et M. de Meulles, intendant de la Nouvelle-France, signaient à Québec l'acte suivant: "Ayant, par notre ordonnance du douzième mars dernier, déclaré le sieur de Manereuille déchu du titre de concession de la Rivière-du-Loup qui lui avait été accordée par M. Talon le trois novembre mil six cent soixante-et-douze, et réunie au domaine de Sa Majesté la dite concession, pour en disposer comme nous le jugerions à propos, et s'étant présenté le sieur Jean Le Chasseur qui nous aurait très humblement supplié de lui accorder la dite concession, avec une augmentation de deux lieues de profondeur sur la même largeur, attendu qu'une grande partie de la dite concession est, par les débordements des eaux, noyée tous les printemps, et de lui accorder le droit de haute, moyenne et basse justice et celui de chasse et de pêche dans l'étendue des dits lieux, sur lesquels il offre de faire incessamment plusieurs travaux et défrichements. Nous, en considération de ce qu'il a servi avec honneur et fidélité Monsieur le comte de Frontenac, ci-devant gouverneur et lieutenant général en ce pays, en qualité de secrétaire, et pour lui donner moyen de s'y habituer, avons accordé au dit sieur Le Chasseur les lieux ci-dessous spécifiés, et les appellations du juge qui pourra être établi aux dits lieux ressortiront par devant le lieutenant

11. Non pas en 1633 comme il est à corriger dans Joseph Bouchette, *A Topographical Dictionary of Lower Canada.*

général des Trois-Rivières. Et aussi il tiendra et fera tenir par ses tenanciers feu et lieu sur les concessions qu'il leur accordera; et le sieur Le Chasseur conservera et fera conserver par ses tenanciers les bois de chêne qui se trouveront propres pour la construction des vaisseaux, et donnera incessamment avis de mines, minières ou minéraux, et laissera tous chemins et passages nécessaires, à condition qu'il fera défricher et habiter la dite terre et l'en garnir de bâtiments et bestiaux, dans deux ans à compter des présentes lettres, sinon la concession sera nulle."[12]

Citons aussi un autre document précieux: "L'an 1683, le samedi 17 juillet après-midi, à la Rivière-du-Loup, maison de Jean Gerlaise sieur de Saint-Amant, habitant de la dite rivière, par devant nous Gilles de Boyvinet, conseiller du roy, lieutenant général au siège de la juridiction royale des Trois-Rivières, a comparu sieur Jean Le Chasseur, ci-devant secrétaire de Monseigneur le comte de Frontenac, lors gouverneur de ce pays et après secrétaire de Monseigneur l'Intendant, lequel nous a dit que Monseigneur Lefebvre de la Barre, gouverneur, et Monseigneur l'Intendant de ce pays, lui auraient accordé une concession d'une terre en fief et seigneurie dite la Rivière-du-Loup, à la charge de foi et hommage qu'il aura tenu de faire au roy, notre Sire, en son château de Saint-Louis de Québec, et autrement comme plus à plaisir et porté au contrat de concession que notre dit seigneur Lefebvre de la Barre, gouverneur, et De-

12. *Titres seigneuriaux*, I, p. 381; *Edits et Ordonnances*, 1, p. 252; P.-G. Roy, *Insinuations du Conseil Souverain*, p. 65.

meulles, intendant, lui ont donné le 20 avril dernier, étant en parchemin. Requérant qu'il nous plaise de faire assembler les habitants de la dite seigneurie et, en leur présence, le mettre en possession et jouissance du dit fief plus à plaire de ce que au dit contrat enjoindre aux dits habitants de le reconnaître pour seigneur avec défense à toute personne de troubler en la possession et jouissance du dit fief sous telle peine que de droit et a signé à la minute des présentes: Le Chasseur.

"Nous, le dit lieutenant général en la présence et du consentement de mon dit seigneur l'Intendant, aurions mandé les habitants de la Rivière-du-Loup et les sieurs Bruno, Lapierre, la Barre, Bergeron, Micana (Bansliard dit Lamontagne probablement), et autres étant arrivés. Nous, en leur présence, aurions fait lecture du dit contrat de concession du dit jour vingtième avril dernier, par notre greffier commis. En conséquence mit le dit sieur Le Chasseur en possession et jouissance du fief et seigneurie de la Rivière-du-Loup, pour en jouir conformément au contrat, enjoignons aux dits habitants de le reconnaître pour leur seigneur avec défense à toutes personnes de troubler et inquiéter le dit sieur Le Chasseur sous telle peine que de droit. Fait et passé à la dite Rivière-du-Loup, maison du sieur Saint-Amant, le dit jour et an susdits. Signé: Boyvinet et Adhémar, greffier commis à la minute des présentes."

Ces documents ont été copiés sur autres copies par Jean Cusson, notaire royal en la juridiction des Trois-Rivières "et résidant au Cap-de-la-Madeleine,

le neuvième jour de juin mil six cent quatre-vingt-dix-huit."

Le fameux voyageur Nicolas Perrot avait aussi des vues sur la seigneurie de la Rivière-du-Loup; d'après les jugements du Conseil Souverain de Québec, année 1700, Perrot aurait acheté le fief de Jean Le Chasseur en 1691,[13] mais, faute d'avoir rempli les conditions du contrat, il se trouvait privé de sa jouissance. Le procès pour vider ce débat s'était instruit aux Trois-Rivières le 24 novembre 1698, et le tribunal avait donné gain de cause à Le Chasseur. Le 29 du mois suivant, Perrot portait son appel au Conseil Souverain et fournissait un exposé de faits qui, toutefois, ne lui donnèrent pas raison. Il fut condamné, à la séance du 11 octobre 1700, à rendre la seigneurie ou à payer quatorze cents livres en castor comme intérêt de quatre mille livres, prix d'achat de la seigneurie, pendant sept ans qu'il l'avait eue en sa possession. A part cela il devait payer trois cent quatre-vingt-cinq livres dix sous et trois deniers pour frais de labours et de semences à lui avancés; de plus une maison et un boeuf faisaient partie de la vente.

En 1698, c'est-à-dire avant le jugement final du 11 octobre 1700, je vois que Le Chasseur avait repris la qualité de seigneur de la Rivière-du-Loup, mais il ne la garda pas longtemps. Dans un acte du 13 octobre 1701, signé par M. de Callières, gouverneur

13. Dans les *Mélanges historiques*, vol. I, p. 61, il est dit que la date de vente de la seigneurie à Nicolas Perrot était inconnue. Depuis, dans le greffe du notaire Antoine Adhémar, nous avons trouvé l'acte en question; la vente a réellement eu lieu le 15 mai 1688.

général, et Bochart de Champigny, intendant de la Nouvelle-France, il est dit que les Dames ursulines des Trois-Rivières prendront possession d'un terrain non encore concédé[14] situé entre celui de Joseph Petit dit Bruno, seigneur de Maskinongé, et celui de Michel Trottier dit Beaubien, seigneur de la Rivière-du-Loup. Trottier de Beaubien était fils d'un homme du pays et fort entendu en défrichement et en culture. La famille Trottier a donné aux diverses branches qui sont sorties d'elle des surnoms comme Desruisseaux, Desrivières, Fombert, Beaubien et autres.

M. de Manereuille, Jean Le Chasseur, Nicolas Perrot et Trottier de Beaubien furent donc successivement seigneurs de la Rivière-du-Loup durant les trente premières années. Les trois derniers mirent hache en bois.[15] Le seul qui en retira du bénéfice fut Trottier de Beaubien parce que, arrivé le dernier, il trouva plusieurs colons établis et un certain nombre d'autres tout disposés à aller grossir la population de la seigneurie. De 1672 à 1701, le Canada s'était grandement développé, ce qui facilitait la besogne au dernier venu.

Le Chasseur, comme on le verra plus loin, a été juge aux Trois-Rivières vers l'époque où il était seigneur de la Rivière-du-Loup.

Nicolas Perrot, riche habitant de Bécancour, et de plus marchand de fourrures, se trouvait ruiné et accablé de dettes en 1700 lorsque Le Chasseur lui enleva sa seigneurie.

---

14. C'est le fief Saint-Jean.- *Titres seigneuriaux*, I, p. 450.
15. M. de Manereuille ne s'en était jamais ou peu occupé.

M. de Manereuille

Dans les actes qui concernent la Rivière-du-Loup (en haut), années 1672-83, le premier seigneur est nommé: Manreuil, Mennereuille, Mareuil, Manereuil ou Manereuille, voilà tout. Qui était-il? Nous avons des raisons de croire qu'il était Jacques-Théodore Cosineau, sieur de Manereuille,[16] enseigne de la compagnie du capitaine Jean-Maurice-Philippe de Pernon de la Fouille au régiment de Carignan, arrivé dans la colonie en 1665, mais nous ne savons rien de ses antécédents. Que devint-il après avoir été obligé de renoncer à sa terre de la Rivière-du-Loup? Nous ne saurions le dire, mais il a cependant quitté le pays à l'automne de 1672, après la date de concession, 3 novembre. En 1690 M. de Manereuille était capitaine en France, au régiment du Poitou; il revint en Canada en 1692 où nous le revoyons demeurant à Québec et impliqué dans une affaire de bal et de représentation théâtrale qui le montre comme un amateur de musique et de fêtes mondaines. Il a fait parler de lui, comme nous le verrons plus loin.

François Lesieur-Desaulniers, dans un article publié dans le *Trifluvien* du 30 avril 1907, dit que "M. de Manereuille était un personnage très haut placé dans l'entourage de M. de Frontenac et qu'il tenta vainement d'imposer son nom à la Rivière-du-Loup". Rien ne justifie cette assertion.

Une liste des officiers servant en Canada en 1692 porte le nom du capitaine de Manereuille, mais il ne

16. Mgr Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, I, p. 177; *Société royale*, 1898, p. 60-72, 164.

prend dans nos troupes de la colonie que le rang de lieutenant réformé.[17] Nous avons lieu de croire que ce personnage est le même que le premier officier de ce nom.

Vous savez ce que c'est qu'un officier réformé? Ce n'est pas du tout un protestant, comme le veut un écrivain de notre connaissance. Réformé signifie à peu près: mis à la retraite ou ne servant pas pour le moment. Nos troupes de la colonie, appelées à tort "de la marine", n'avaient rien de maritime; elles étaient soldées à même le budget de la marine au lieu de l'être par celui de la guerre; de là leur nom.

Au mois de janvier 1694, M. de Manereuille logeait à Québec, au château Saint-Louis, sur l'invitation du comte de Frontenac, gouverneur général de la Nouvelle-France. Il n'y exerçait aucune fonction autre que celles que lui suggérait son esprit, d'après ce que je puis voir, c'est-à-dire qu'il amusait la compagnie du château.

Un jour il eut l'idée de jouer *le Tartuffe*, la comédie de Molière, pour ajouter aux ébats du carnaval, mais Mgr de Saint-Valier, qui n'entendait pas de cette oreille, fit publier, le 17 janvier 1694, un mandement contre le théâtre en général, accompagné d'un second mandement contre M. de Manereuille en particulier, défendant à celui-ci l'entrée de l'église, à cause de ses impiétés, blasphèmes, etc. Ce fut un coup de... théâtre dans Québec. M. de Manereuille

17. M. de Mareuil est aussi cité dans une liste de 1694. Mareuil et Manereuille pourraient être une même famille, suivant M. Sulte. L'abbé François Daniel, *Quelques contemporains*, p. 43, le donne dans une liste de 1690, mais celle-ci est plutôt de 1692.

se plaignit auprès du gouverneur général, se basant sur ce que sa conduite n'avait rien de blâmable, qu'il était un bon paroissien fréquentant les sacrements et que l'on avait dû le noircir aux yeux de l'évêque pour induire celui-ci à le censurer comme il l'avait fait. De son côté l'évêque demanda une enquête.

Le comte de Frontenac parut devant le Conseil Souverain de Québec les 8 et 15 mars; il appuya la défense de M. de Manereuille et demanda que sa conduite fût examinée. L'intendant, Bochart de Champigny, ne manqua pas de faire pièce au gouverneur général, selon sa coutume. Ah ! on se disputa, et Québec se régala de cancans ! Le 24, autre débat. M. de Manereuille prouve qu'il a encore fait ses dévotions à la dernière fête de Noël; Frontenac et Champigny se chamaillent. Le Conseil Souverain est perplexe: il flotte, n'ose rien décider, remet la cause au 28 juin, puis au 5 juillet, puis semble arrêter les procédures.

Le comte de Frontenac attend jusqu'au 14 octobre. Alors il donne ordre à Michel Le Neuf de la Vallière, son capitaine des gardes, de conduire M. de Manereuille en prison et de l'y tenir à la disposition de la justice, quand elle jugera à propos de s'occuper de son procès. Cet autre coup de théâtre crispe les nerfs de M. de Champigny qui a reçu du roi ses pouvoirs d'intendant de la justice et de la police de la colonie. M. de Frontenac tient bon et, comme il a aussi le droit d'emprisonner les gens, on se trouve obligé de reprendre l'affaire du dit prisonnier. La séance du 29 novembre est toute une autre scène de théâtre. M. de Frontenac déclare que M. de Mane-

reuille est encore détenu à la conciergerie du palais à Québec, mais qu'il va le libérer maintenant que le Conseil Souverain ne veut pas le juger. De plus, ajoute-t-il, il n'a pas voulu le faire élargir avant le départ des derniers navires de crainte qu'il ne prît le conseil qu'on lui avait perfidement donné de s'évader avant que d'avoir été jugé. Le même jour, Michel Le Neuf de la Vallière leva l'écrou, et M. de Manereuille reparut dans Québec au grand dépit des conseillers qui n'avaient pas été capables de le condamner ou de l'absoudre.[18]

M. de Manereuille retourna en France l'année suivante.

Un Père jésuite, nommé Pierre de Mareuil, arrivé en Canada le 14 juin 1706, fut missionnaire chez les Iroquois onnontagués. En 1709, il écrit à M. de Vaudreuil que ces Sauvages étaient vivement sollicités de se déclarer contre les Français. D'après l'historien Charlevoix, le Père de Mareuil, ayant été retenu prisonnier à Orange (Albany) vers 1709, où le gouverneur anglais le traita avec distinction, se rendit à New-York et passa en France où il mourut le 25 août 1742, au collège Louis-le-Grand.[19]

En 1761 l'enseigne Drouet de Mareuil obtint la permission de passer en France. Nous ne savons pas si cet officier était allié aux de Manereuille ou s'il

18. Edouard Richard, *Rapport sur les Archives*, 1899, supplément, p. 88, dit que l'on jugea "que l'évêque n'était pas sorti de ses légitimes attributions."

19. L'abbé J.-B.-A. Allaire, *le Clergé canadien-français*, p. 366, donne beaucoup plus de détails qui, cependant, ne correspondent pas avec ceux de Mgr Tanguay, *Répertoire du clergé canadien*, p. 77.

appartenait à l'une des deux ou trois familles Drouet alors établies en Canada.

Le château de Mareuil,[20] Dordogne, près de l'Angoumois, fut rebâti vers la fin du XIVe siècle ou au commencement du XVe; il appartenait en 1850 aux Talleyrand par voie d'achat. Trois frères de Mareuil s'étaient autrefois distingués à Bouvines. Les de Mareuil combattirent en 1370 avec Du Guesclin contre les Anglais.[21]

Jean Le Chasseur

Il était né vers 1633 et il paraît être venu dans la Nouvelle-France avec le comte de Frontenac qui fut gouverneur de ce pays de l'automne de 1672 à l'automne de 1682. L'acte du 20 avril 1683 qui lui accorde la seigneurie de la Rivière-du-Loup dit expressément qu'il avait servi M. de Frontenac avec honneur et fidélité.

Le juge en chef du gouvernement des Trois-Rivières, Gilles Boyvinet, se noya dans le port de Québec en revenant de France, l'été de 1686. Dans une lettre adressée au ministre, à Versailles, par M. de Denonville, gouverneur général du Canada, le 10 novembre 1686, il est dit que Jean Le Chasseur a été envoyé aux Trois-Rivières pour remplir les fonctions restées vacantes à la suite du décès du sieur de Boyvinet. Le gouverneur recommande fortement Le Chasseur; l'intendant endosse la recommandation et

20. Dans le *Magasin pittoresque*, 1851, p. 289, il y a une vue de ce château.
21. Mézeray et Froissard en parlent.

dit que l'on a besoin dans le poste dont il s'agit d'un honnête homme et d'un bon travailleur ; il affirme que Le Chasseur est absolument honnête et de plus très actif, et il espère que le roi voudra bien le nommer définitivement.

Le 15 mars 1687, le Conseil Souverain, siégeant à Québec, nomme Jean Le Chasseur lieutenant-général des Trois-Rivières. Evidemment, ceci eut lieu à la demande de l'intendant, appuyée par le gouverneur, car les communications avec la France ne se faisaient pas assez promptement pour nous permettre de supposer que l'on eût reçu à Québec une réponse à la lettre du 10 novembre.

Il faut croire que la permission du roi arriva de bonne heure l'été de 1687, puisque le 16 juin, au Cap-de-la-Madeleine, "noble homme Jean Le Chasseur, lieutenant-général des Trois-Rivières", est parrain de Jean-François, fils de Pierre Le Boulanger sieur de Saint-Pierre. La marraine est "demoiselle Marie-Charlotte Le Gardeur, femme du chevalier de Bécancour, seigneur de Bécancour". Le lieutenant-général était le juge de tout le gouvernement des Trois-Rivières.

Les seigneuries comprises entre Berthier et la rivière Sainte-Anne-de-la-Pérade et entre Sorel et Lotbinière possédaient chacune un juge nommé par le seigneur du lieu. Lorsque les plaideurs n'étaient pas satisfaits des jugements de ce tribunal, ils en appelaient aux Trois-Rivières, et ensuite, s'ils ne voulaient pas accepter la décision que prononçait le lieutenant-général, ils reportaient l'appel jusqu'au Conseil Sou-

verain de Québec. Voilà le mécanisme de la justice dans notre pays au dix-septième siècle.

Comme lieutenant-général, Jean Le Chasseur paraphe les cahiers ou registres annuels de la paroisse des Trois-Rivières en 1689, 1690, 1691, 1692, et depuis 1704 à 1713 inclusivement. Le 4 janvier 1689, dans un acte, il se qualifie de conseiller du roi, un titre qui correspondait à celui de conseil du roi aujourd'hui. Le 3 février 1690 il se dit lieutenant-général de la prévôté des Trois-Rivières; en effet, cette juridiction venait d'être érigée en prévôté.

Un petit Soccoquis, d'une nation qui habitait vers le Connecticut et qui fréquentait le Saint-Laurent, fut baptisé aux Trois-Rivières le 25 juillet 1690 et eut pour marraine Madeleine Benassis veuve d'Etienne Seigneuret. Le parrain fut le lieutenant-général civil et criminel; il signe "Lechasseur".

Je vois au registre de la paroisse des Trois-Rivières que le 8 avril 1696 "Jean Le Chasseur, lieutenant-général," et Marie-Marguerite Vauvril de Blason, femme de Lambert Boucher de Grandpré, major des Trois-Rivières, furent parrain et marraine de Jeanne Baudry, fille de Guillaume Baudry dit Desbuttes.

Autre acte en date du 4 octobre 1699: c'est le baptême de Charles-Exupère Hertel. Parrain: "Jean Le Chasseur, seigneur de la Rivière-du-Loup, lieutenant civil et criminel en la Justice Royale des Trois-Rivières." Marraine: demoiselle Charlotte Godefroy, fille de Michel Godefroy de Lintot. Signatures: Lechasseur, Charlotte de Lintot.

On se rappelle que Nicolas Perrot avait été con-

damné, le 24 novembre 1698, à payer la seigneurie de la Rivière-du-Loup ou à la rendre à Le Chasseur. Ce jugement fut confirmé à Québec par le Conseil Souverain le 11 octobre 1700.[22]

Durant les années qui suivirent Le Chasseur continua d'exercer ses fonctions de juge, mais comme il gagnait en âge, il avait souvent recours aux services du jeune René Godefroy de Tonnancour, qu'il formait par ce moyen, le mettant en état de lui succéder. Enfin parvenu à ses quatre-vingts ans environ, l'honnête Le Chasseur décéda et fut inhumé dans l'église des Trois-Rivières le 2 septembre 1713.

M. de Vaudreuil, gouverneur général, et M. Bégon, intendant de la Nouvelle-France, écrivaient au ministre, le 15 novembre 1713, que le sieur Le Chasseur étant mort le 1er septembre de cette année, ils recommandent que M. de Tonnancour soit nommé à sa place: c'est ce qui eut lieu le 24 mai 1714.

Je ne connais rien de la famille de Le Chasseur. Voici cependant trois petites notes que j'ai recueillies et que je vous livre, sans trop savoir si elles ont du rapport avec le seigneur de la Rivière-du-Loup.

Aux Trois-Rivières, le 18 mai 1717, je vois la signature de "Roch Le Chasseur" au bas de l'acte de mariage de Michel Fafart avec Charlotte Godefroy de Vieux-Pont.

Le 13 septembre 1719, même endroit, "Roch Le Chasseur, cadet dans les troupes," est parrain de Marie-Claire, fille de Pierre Lefebvre-Lasisseraye et de Catherine Leclerc.[23]

---

22. *Jugements du Conseil Souverain*, II, p. 141, 356; III, p. 64, 186, 190; IV, p. 309.

23. Roch Le Chasseur était aux Trois-Rivières dès 1714 (Mgr

Dans son *Répertoire du clergé canadien*, Mgr Cyprien Tanguay dit que Roger-Chrétien Le Chasseur arriva de France à Québec le 6 juillet 1723 et qu'il fut ordonné prêtre le 11 mars 1724; il demeura ici jusqu'à 1756, époque de sa mort.[24]

Toute étude de ce genre est nécessairement aride; pour le lecteur, elle est sèche. Malheureusemnt je n'ai pas le talent d'y mettre de la poésie. Mettez-y de la bonne volonté et, de cette manière, tous ensemble, nous nous instruirons des choses du passé.

Premiers colons

A la bibliothèque du parlement fédéral, à Ottawa, il existe une copie d'une carte du Canada, année 1680. J'y vois la forme d'une habitation tracée à l'endroit où est à peu près située de nos jours Louiseville, avec le mot *"Manreuil"* écrit à côté. L'original de cette carte est à Paris.

Je profite de l'occasion pour signaler aux amateurs de l'histoire du Canada les nombreux enlèvements de manuscrits dont les Français se sont rendus coupables en 1760. La capitulation de Montréal portait expressément que les archives du pays resteraient parmi nous, mais les administrateurs français ne se gênèrent pas pour empaqueter les cartes et les plans, un certain nombre de contrats de notaires, et même des dossiers du greffe de la justice. Ces docu-

Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, V, p. 234) et y demeura jusqu'en 1719 au moins. Etait-il fils de Jean Le Chasseur?

24. Voir aussi l'abbé J.-B.-A. Allaire, *le Clergé canadien-français*, p. 323, 324.

ments nous appartiennent. Néanmoins, si vous vous présentez à Paris, dans les ministères où ils sont déposés, c'est toute une affaire ! Il vous faut passer par la filière des refus ou des renvois à huitaine; si jamais je vais à Paris, ces misères cesseront, car je ferai un tel scandale qu'il faudra ou nous rendre notre bien ou nous permettre gracieusement d'en tirer copie ! A prix d'argent et à force de courbettes, nous sommes arrivés à obtenir quelques-unes de ces pièces si importantes pour nous. L'étude de notre histoire ne sera vraiment possible que le jour où tous les documents seront placés sous nos yeux.

Voyez les recensements nominaux de la Nouvelle-France. Nous en avons copié trois à Paris, ceux des années 1666, 1667, 1681. Le copiste, ne comprenant pas les noms canadiens, les a massacrés. L'original serait facile à lire pour nous si nous l'avions. Allez à Paris le consulter, on vous enverra promener ! Je le répète, c'est un scandale qu'il faut, un éclat, un article violent dans un journal de Paris, et appuyé par la présence de l'auteur de l'article. Nous parviendrions par ce moyen à lever les consignes absurdes qui nous barrent le chemin et à faire baisser le nez aux petits chefs de bureaux qui nous reçoivent avec la morgue européenne, cette outrecuidance que nous prenons trop souvent pour de la dignité.[25]

Lorsque j'avais sous les yeux les registres de la paroisse des Trois-Rivières, j'y ai relevé les notes qui mentionnent les premiers colons de la Rivière-du-

25. Ceci a été écrit en 1888. A la suite de démarches du gouvernement canadien, il nous est facile d'obtenir aujourd'hui copie des pièces relatives au Canada.

Loup. J'ai aussi relevé dans les greffes de certains vieux notaires d'autres notes intéressantes sur ces premiers colons. Il fallait avoir bien du courage, en ces temps difficiles, pour aller s'établir si loin des communications avec le monde civilisé. On devrait graver sur une plaque de marbre et conserver avec respect les noms de ces hardis pionniers qui ont préparé notre avenir au milieu des épreuves les plus rudes.

Voici les notes en question tirées de divers dépôts et des registres:

"L'an de grâce mil six cent septante et trois, ce premier août, je, F. Claude Moireau, Récollet faisant les fonctions curiales aux Trois-Rivières, ai baptisé solennellement, à la Rivière-du-Loup où je faisais la mission, Marie-Thérèse Marest, née le 30 juillet, du légitime mariage de Marin Marest et de Marie Deschamps. Elle a été tenue sur les fonds par Benjamin Anseau sieur de Berry[26] et Marie Lemaître."

Ceci montre que, moins d'un an après l'acte de concession de la seigneurie, quelqu'un habitait déjà la Rivière-du-Loup,[27] mais on ne saurait dire si Marin Marest y était venu par l'intervention de M. de Manereuille. Marin Marest avait été habitant du Cap-de-la-Madeleine avant que de se fixer à la Rivière-du-Loup. En 1681, il était temporairement au Cap-de-la-Madeleine puis, en 1682, il revint à la Rivière-du-Loup. Surnom: Lebaron.

---

26. Aussi sieur des Essarts.

27. Dans le *Trifluvien*, 5 février 1907, François Lesieur-Desaulniers dit qu'il y avait des colons à la Rivière-du-Loup dès 1666, mais il n'a pas pu en retrouver les traces. D'ailleurs ceci est peu probable.

Le 17 février 1674 le notaire Antoine Adhémar, dont le greffe est conservé aux archives judiciaires de Montréal, passe un acte d'accord entre Joachim Germano et François Bansliard dit Lamontagne, habitants de la Rivière-du-Loup.

Le 24 juillet 1674, le notaire Bénigne Basset écrit un bail à ferme pour Jean Jacquet de Gerlaise dit Saint-Amant, habitant de la Rivière-du-Loup. Pour le même, le 12 août 1674, le notaire Adhémar passe un bail à ferme d'une terre située "à la rivière Manereuille".[28]

Le 15 juin 1675, le notaire Adhémar écrit l'engagement de Louis Baron, habitant de la rivière Manereuille, à Jean Bérard dit La Reverdra.

Le 15 juillet suivant, le même notaire fait le contrat de mariage de Jean de la Planche, maître chirurgien, de la rivière Manereuille, et de Judith Rigaud, veuve en premières noces de François Lemaître et en secondes noces de Jean Terrien, aussi de la rivière Manereuille. Le mariage fut célébré aux Trois-Rivières le 6 octobre 1675. Fils d'un chirurgien de la Flèche, en Anjou, il fut le premier médecin de la Rivière-du-Loup et des environs. En 1670 il était aux Trois-Rivières;[29] le 21 février 1677 on le voit à Montréal.

---

28. La rivière Manereuille c'est la rivière du Loup. La paroisse, ou mieux ce qui constituait ses commencements, s'appelait avant 1681 la rivière Manereuille. Cependant, le nom de Rivière-du-Loup a prévalu et l'on sait que ce dernier qualificatif était antérieur à celui de Manereuille.

29. *Jugements du Conseil Souverain*, I, p. 640; *Bulletin des recherches historiques*, 1921, p. 43. En 1678 ou 1679, délaissé par son épouse, il retourne en France; E.-Z. Massicotte en a la preuve.

Le 22 janvier 1676, le notaire Adhémar passe un autre contrat de mariage "entre Jacques Passart[30] sieur de la Bretonnière, commandant de la rivière Manereuille et y demeurant, et Marie-Louise[31] Lemaître, fille de feu François Lemaître et de Judith Rigaud. Fait et passé à la dite rivière Manereuille."

A la date du 18 septembre 1677, Adhémar dresse l'inventaire des biens de feu Jean Bérard dit La Reverdra et de Charlotte Coy, sa femme, de la rivière Manereuille.

"Je soussigné, ai baptisé en la Rivière-du-Loup, François, fils de François Bansliard (dit Lamontagne) et de Marie-Madeleine Doyon. Son parrain a été Joseph Petit (dit Bruno) et sa marraine Madeleine Baudry. Fait en la Rivière-du-Loup le 21 août 1678. F. Xiste Le Tac, Récollet indigne."

"Le troisième jour du mois d'août 1680, par moi F. Xiste Le Tac, Récollet indigne, faisant les fonctions curiales aux Trois-Rivières, ai baptisé à la Rivière-du-Loup Marie, fille de Pierre Brugnon et de Charlotte Coy,[32] habitant du dit lieu. Le parrain a été François Bansliard (dit Lamontagne) et la marraine Marie-(Louise) Lemaître. Et ont, le père et la marraine, signé suivant l'ordonnance, et le parrain déclare ne savoir signer."

---

30. Dans les *Mélanges historiques*, vol. 1, p. 107, 13e ligne, lire "Passart" et non pas "Lessard".

31. Ibid, vol. 1, p. 107, lire "Marie-Louise" et non pas "Marie".

32. Veuve de Jean Bérard dit La Reverdra; celui-ci est appelé Brai, Bray, Briac, Brac, Briard, Brast dit Laverdure: c'est le même.

Le 11 septembre 1680 le notaire Adhémar rédige un règlement de compte pour Joachim Germano à Jean Jacquet de Gerlaise dit Saint-Amant, tous deux de la Rivière-du-Loup.

Le recensement de 1681

Voici maintenant le recensement de 1681 au chapitre Rivière-du-Loup.

François Bérillot,[33] 40 ans, sabottier; Marie-Angélique Pelletier, sa femme, 25 ans. Enfants: François, 3 ans; Marguerite, 6 mois; un fusil, dix bêtes-à-cornes, dix arpents de terre en valeur. La petite Marguerite avait été baptisée à Sorel le 17 avril 1681. Ceci montre que le recensement fut pris, à la Rivière-du-Loup, durant le mois d'octobre. François Bansliard dit Lamontagne avait épousé en premières noces au Château-Richer Marie-Madeleine Doyon. Le contrat de mariage fut passé devant le notaire Paul Vachon le 27 janvier 1677. En 1680, il se marie en secondes noces avec Marie-Angélique Pelletier, aussi de Québec. Il mourut vers 1708.

Jacques de Labarre, 37 ans; Jeanne Tavenelle, sa femme, 30 ans. Enfant: Catherine, 8 ans. Un fusil, deux bêtes-à-cornes, sept arpents en valeur.[34]

Jean Jacques, 38 ans; six bêtes-à-cornes, douze arpents de terre en valeur. C'est Jean Jacquet de

33. Bayard, Baillard, Banlar, Bériau, Bainlast, Bangaille, Bayac, Banlia, Banja, Banhiac durant un siècle; à présent c'est Lamontagne.

34. Mgr Tanguay n'a rien trouvé dans les registres des paroisses concernant cette famille qui a dû retourner en France.

Gerlaise[35] dit Saint-Amant, né vers 1628; il se maria en 1688 à Jeanne Trudelle. L'histoire de cette famille est fort embrouillée.

Pierre Brugnon, 39 ans; Charlotte Coy, sa femme, 32 ans. Enfants: Christophe, 10 ans; Charlotte, 7 ans; Marie, 3 ans.[36] Un fusil, neuf arpents de terre en valeur. Pierre Brugnon dit Lapierre avait épousé à Sorel en 1678[37] Charlotte Coy, veuve de Jean Bérard dit La Reverdra. Il mourut en 1687 et fut inhumé aux Trois-Rivières.

Jacques Passart, 35 ans; Marie-Louise Lemaître, sa femme, 28 ans; Marie-Anne, leur fille, 5 ans. Deux fusils, une vache, six arpents de terre en valeur. Marie-Louise Lemaître était née aux Trois-Rivières le 29 juillet 1657 et, par conséquent, elle n'était âgée que de vingt-quatre ans en 1681. Jacques Passart portait le surnom de La Bretonnière. Il s'était marié à Marie-Louise Lemaître le 22 janvier 1676 à la Rivière-du-Loup et non pas à Saint-François-du-Lac comme le dit Mgr Cyprien Tanguay. Leur premier enfant, Marie-Anne, avait été baptisée à Sorel en 1677, ce qui est une autre raison pour croire qu'ils habitaient la Rivière-du-Loup. Le 15 juillet 1681 ils firent baptiser aux Trois-Rivières une seconde fille, Marie-Jeanne, qui ne figure pas au recensement de cette année. A partir de 1681 à 1687, leurs enfants furent baptisés aux Trois-Rivières, et de 1690 à 1699 à Montréal. Ce

35. Il est l'ancêtre des Dejerlais.

36. Christophe et Charlotte étaient des Bérard; Marie était une Brugnon (non pas Brunion, comme l'écrit Mgr Tanguay).

37. Mgr Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, I, p. 85, met 1693 par erreur.

ménage a laissé deux filles mariées. En 1684 Jacques Passart était encore officier de milice.

Christophe[38] Gerbaut, 38 ans; Marguerite Lemaître, sa femme, 26 ans. Enfant: François, 4 ans. Domestique: Judith Desauneaux, 45 ans. Marguerite Lemaître était née aux Trois-Rivières en 1660 et était par conséquent âgée de vingt-et-un ans en 1681. Le 16 juillet 1681, ce ménage fit baptiser aux Trois-Rivières leur fille Marguerite que le recensement de cette année ne mentionne pas. Christophe Gerbaut savait écrire. Il était à la Rivière-du-Loup depuis 1676 au moins. Surnom: Bellegarde.

Six habitants, dont cinq mariés, telle était la population de la Rivière-du-Loup à l'automne de 1681, neuf ans après la concession de la seigneurie à M. de Manereuille.[39] Il y avait aussi Louis Baron, François Bergeron et Joachim Germano qui ne sont pas mentionnés. Plus tard, le 26 avril 1684, le notaire Adhémar écrit le contrat de mariage de Joachim Germano, demeurant à la Rivière-du-Loup (le mot Manereuille était écrit ici, mais le notaire l'a raturé pour y substituer celui de Rivière-du-Loup) et d'Elizabeth, fille de Pierre Couc dit Lafleur et de Marie Meti8ameg8k8c, Algonquine née en 1631, de Saint-François-du-Lac.

38. Le recensement le nomme erronément Guillaume.

39. Dans une liste ou "rolle des soldats du régiment de Carignan-Salière qui se sont faits habitants de Canada en 1668," et conservée aux Archives fédérales, à Ottawa, on voit les noms de cinq camarades de M. de Manereuille, dans la compagnie du capitaine Jean-Maurice-Philippe de Pernon de la Fouille, et que l'on retrouve sur la seigneurie de la Rivière-du-Loup, de 1673 à 1681; ce sont: La Reverdra, Saint-Amant, Germano, de la Barre (Lebaron) et Lapierre. Un autre habitant de la Rivière-du-Loup, La Bretonnière, était de la compagnie de Dugué de Boisbriant.

Récapitulation donnant les premiers colons avec la date la plus ancienne de leur présence à la Rivière-du-Loup :—

1673—Marin Marest dit Lebaron.
1674—Jean Terrien, Joachim Germano, Jean Jacquet de Gerlaise dit Saint-Amant, François Bansliard dit Lamontagne.
1675—Jean Bérard dit La Reverdra, Louis Baron, Jean de la Planche, maître chirurgien.
1676—Jacques Passart dit La Bretonnière, François Bergeron, Christophe Gerbaut dit Bellegarde.
1680—Pierre Brugnon dit Lapierre, Jacques de Labarre.

Nouveaux colons

Le 30 juillet 1682, le notaire Adhémar dresse un inventaire à la requête de François Bansliard dit Lamontagne, tuteur de son fils François par suite du décès de Marie-Madeleine Doyon, sa femme, morte quatre ans auparavant; le dit Bansliard déclare qu'après le décès de sa femme il fut obligé de mettre son fils en nourrice, vu qu'il n'était encore âgé que de six jours. Ont signé ce document, comme témoins : Jean Jacquet de Gerlaise dit Saint-Amant, Marin Marest dit Lebaron, Pierre Brugnon dit Lapierre, François Bergeron, Charles Lemaître, Louis Devost et Pierre Burel, tous demeurant à la rivière Manereuille.

Les actes de baptêmes qui suivent sont aussi tirés des registres de la paroisse des Trois-Rivières. Mgr Cyprien Tanguay les note dans son *Dictionnaire généalogique* mais sans mentionner le fait que les pères

et mères des enfants en question demeuraient à la Rivière-du-Loup, de sorte que ce dictionnaire nous porte à croire qu'ils étaient des Trois-Rivières ou des environs immédiats.

"Le dix-septième jour d'octobre de l'an mil six cent quatre-vingt-quatre, par moi F. G. de Brullon, curé de l'église de Notre-Dame paroissiale des Trois-Rivières, a été baptisée en la dite église, Marie-Josephte Gerbaut, fille de Christophe Gerbaut et de Marguerite Lemaître, habitants de la Rivière-du-Loup. L'enfant est née du vingt-sixième de septembre de la dite année. Son parrain fut Joseph Petit (dit Bruno), marchand demeurant aux Trois-Rivières, et la marraine Marie Gervais, femme de Philippe Etienne, habitant de cette paroisse, laquelle a déclaré ne savoir écrire ni signer, de ce enquis suivant l'ordonnance."

"Le douzième jour de may de l'an mil six cent quatre-vingt-sept, par moi F. G. de Brullon, curé de l'église de Notre-Dame paroissiale des Trois-Rivières, a été baptisée en la dite église, Françoise-Elizabeth, fille de Jacques Passart dit La Bretonnière, habitant de la Rivière-du-Loup, et de Marie-Louise Lemaître, sa femme. Le parrain fut François Lemaître dit Lamorille, son oncle, et la marraine Geneviève-Elizabeth Chené, fille de feu Bertrand Chené dit la Garenne, lesquels ont signé suivant l'ordonnance. L'enfant est née du même jour du dit mois et an. (Signatures) François Lemaître, Geneviève-Elizabeth Chesnay."

François Lemaître, surnommé le Picard et Lamorille, fut l'ancêtre des familles Lemaître-Auger et Lemaître-Lalongé, si connues de nos jours à la Rivière-du-Loup. Il demeurait aux Trois-Rivières depuis

1653, ainsi que son frère Antoine Lemaître. Marie-Louise, sa fille, avait épousé Jacques Passart dit La Bretonnière le 22 janvier 1676.

Le 19 décembre 1689 il y a encore au registre des Trois-Rivières l'acte de baptême de Marie-Josephte, fille de Jean Jacquet de Gerlaise dit Saint-Amant et de Jeanne Trudelle, habitants de la Rivière-du-Loup. L'enfant est âgée de six semaines. L'éloignement des lieux a été la cause du retard apporté à la cérémonie. Parrain: Philippe Etienne; marraine: Marguerite, fille de François Lemaître et femme de Christophe Gerbaut, de la Rivière-du-Loup.

"Le quinzième jour de juillet de l'an mil six cent quatre-vingt-onze, par moi prêtre curé soussigné, a été baptisé en icelle église (Trois-Rivières) Pierre, né le même jour, fils de François Bergeron et d'Etiennette Leclerc, habitants de la Rivière-du-Loup. Fut parrain: Pierre Dutaux; marraine, Jeanne Aubuchon, femme de Florent Leclerc, lesquels ne savent signer. (Signature) A. Maudoux, prêtre."

La famille Dutaux demeurait aux Trois-Rivières; elle s'est répandue dans tout le district de ce nom. Je trouve écrit: Dutaux et Dufaux aux actes de ce temps. Florent Leclerc était aussi habitant des Trois-Rivières.

"Le dixième jour de juillet de l'an mil six cent quatre-vingt-douze, par moi prêtre curé des Trois-Rivières soussigné, a été baptisée en icelle église une fille née le jour précédent du mariage légitime de François Baillard (Bansliard) dit Lamontagne et de Marie-Angélique Pelletier, habitants de la Rivière-du-Loup. Fut parrain: Jean Leclerc; marraine, Jeanne Aubuchon, femme de Florent Leclerc, lesquels ont

nommé la dite fille Marie-Jeanne et ont signé avec nous. (Signatures) Jean Leclerc, Jeanne Aubuchon. A. Maudoux, prêtre."

Nous avons placé sous les yeux des lecteurs tous les noms des personnes qui ont travaillé à l'établissement de la seigneurie de la Rivière-du-Loup et tous les actes qui expliquent ses commencements, du moins nous croyons que c'est tout ce qu'il est possible de retrouver. En tous cas, il est évident que cela suffit pour renseigner. Beaucoup de paroisses n'ont pas encore à présent une liste aussi complète à nous montrer. C'est quelque chose, n'est-ce pas, que d'avoir mieux et plus que quelques-uns de nos compatriotes?

Depuis 1689 la France et l'Angleterre étaient en hostilités; les Iroquois, qui s'étaient unis aux Anglais, en profitaient pour faire des coups tout le long de la rivière Chambly et à l'entrée du lac Saint-Pierre. En 1691 et 1692, leurs bandes inquiétèrent les habitants de la rivière du Loup et empêchèrent d'ensemencer les terres. Ils brûlèrent les maisons isolées et tuèrent des bestiaux et quelques colons. Ce fut une période lamentable de notre histoire et dont la Rivière-du-Loup eut à souffrir durant deux années.[40]

Voici maintenant les titres de quelques concessions:

Le 9 juin 1684, Jean Le Chasseur concède des terres à Joseph Petit dit Bruno, François Lemaître, Pierre Lemaître, Judith Rigaud, veuve de François Lemaître et mère des deux Lemaître ci-haut mentionnés, Christophe Gerbaut dit Bellegarde, Jacques Pas-

40. F.-X. Garneau, *Histoire du Canada*, I, p. 283, 350.

sart dit La Bretonnière, François Bergeron et Marin Marest dit Lebaron.

Le lendemain, 10 juin, Jean Le Chasseur fait de nouvelles concessions à François Bansliard dit Lamontagne et à Pierre Brugnon dit Lapierre.[41]

Le 12 juin, concession à Jean Jacquet de Gerlaise dit Saint-Amant; le 13 juin, autre concession à François Bansliard dit Lamontagne.

La carte cadastrale de Gédéon de Catalogne,[42] qui est de 1709 à peu près, nous donne les noms des habitants de la Rivière-du-Loup, dans l'ordre qui suit:

Côté droit de la rivière, après avoir passé la commune, en remontant: Lamirande, Lamontagne, Guinard, Bellegarde, Lalongé, Lesage, Bonnefond, Papineau.

Côté gauche, en descendant: Descoteaux, Saint-Amant, Germain, La Bretonnière, Bergeron, Labarre (Lebaron), Beaubien, Auger, le domaine et encore le domaine.

Quelques notes sur ces habitants.

Lamirande se nommait Jean du Lignon; sa femme était Marie Testard. Fils d'Elie et de Marthe Paquet, de La Roche-Fouquin, France, il portait le titre d'écuyer qui, à cette époque, n'avait rien de banal comme aujourd'hui. On le voit qualifié parfois de sieur de la Mirante. Son fils Pierre ayant épousé

41. Non pas Brisson ni Bruisson, comme il est dit dans le *Trifluvien*, 22 février 1907.

42. En 1714 Gédéon de Catalogne nomme Rivière-du-Loup ce que nous appelons rivière Châteauguay; Désiré Girouard, *Supplément au Lake St. Louis*, p. 73. En 1672 cette dernière est aussi nommée rivière du Loup; Sulte, *Histoire des Canadiens-français*, V, p. 36.

Marguerite Jacquet de Gerlaise, en 1704, cela explique sa présence, ou celle de ce fils, à la Rivière-du-Loup en 1709.

Lamontagne c'est François Bansliard.

Pierre Guinard était à la Rivière-du-Loup dès 1704; il signait Pierre-Alexis Guinard.

Bellegarde c'est Christophe Gerbaut.

Lalongé et Auger c'est la famille Lemaître bien connue aux Trois-Rivières.

Lesage[43] se nommait Jean-Baptiste de son nom de baptême; il épousa Marie-Josephte Jacquet de Gerlaise aux Trois-Rivières le 25 mai 1709.

Bonnefond fut le second chirurgien connu de la Rivière-du-Loup; son véritable nom était Pierre Passerieu. Il épousa le 16 novembre 1687, à la Rivière-du-Loup, Marie-Thérèse, fille de Marin Marest dit Lebaron et de Marie Deschamps. Mgr Tanguay laisse à supposer que ce mariage eut lieu à Saint-François-du-Lac, mais c'est là une erreur. L'acte a été intercalé dans les registres de cette paroisse, mais le missionnaire dit dans l'acte même que la cérémonie du mariage fut célébrée à la Rivière-du-Loup. Pierre Passerieu dit Bonnefond était fils de Curelat et de Guillemette Dubreux (peut-être Dubreuil), de Shalay (?), diocèse de Périgueux.[45]

J'ai dit autrefois que Papineau aurait pu être Samuel Papineau, marié en 1704 à Catherine Quevillon, et ancêtre des deux grands Papineau, mais ce n'est pas lui. La Rivière-du-Loup ne peut donc pas

43. Sur les Lesage voir la généalogie de Mme Caroline Hamelin, née Martin, *Mémorial de Familles*, publié en 1910.

45. *Bulletin des recherches historiques*, 1914, p. 254.

réclamer cette famille parmi les fondateurs de la paroisse. Il s'agit de Jean-Baptiste Testard de Folleville, baptisé à Montréal le 8 juin 1675 et marié à la Rivière-du-Loup le 4 février 1715 à Marie-Catherine Crevier, veuve de Michel Deserres; elle mourut âgée de quarante-sept ans et fut inhumée à la Rivière-du-Loup le 24 avril 1727. La preuve que Testard de Folleville portait le surnom de Papineau se trouve dans un acte de vente qu'il fit à la date du 1er mai 1723, devant le notaire Michel LePailleur, à Maskinongé, à Etienne Lemaître, de la Rivière-du-Loup, en présence de Jean Sicard de Carufel, de Joseph Petit dit Bruno, tous deux officiers dans les troupes de la colonie.

Descoteaux était Pierre Lefebvre.

Saint-Amant c'est le surnom de la famille Jacquet de Gerlaise.

La Bretonnière est Jacques Passart.

Bergeron c'est François, marié le 3 novembre 1676[46] à Etiennette Leclerc; il fut inhumé à la Rivière-du-Loup le 12 mai 1726 et sa femme le 18 avril 1715, cette dernière sous le nom d'Etienne Bourgie pour Bourgery, nom du premier mari de sa mère, suivant François Lesieur-Desaulniers.

A l'aide des présentes notes les citoyens de Louiseville pourront désormais connaître les colons

46. Non pas en 1667 comme le donne le *Dictionnaire généalogique*. I, p. 43. Dans son contrat de mariage passé devant le notaire Séverin Ameau, 3 septembre 1676, il est cité comme habitant de la Rivière-du-Loup, mais il ne figure pas au recensement de 1681. Il était fils de Charles, tailleur de pierre, et de Marie Pernelle, de Saint-Hilaire-sur-l'Autise, diocèse de Luçon; il arriva en Canada en 1666 et il s'engagea comme domestique chez Marc Bareau, à Sainte-Anne-de-Beaupré.

fondateurs de leur seigneurie et ceux qui les ont immédiatement succédés et que l'on peut aussi regarder comme fondateurs.

Petite-Rivière-du-Loup

La seigneurie de la Rivière-du-Loup concédée en 1672 à M. de Manereuille s'étendait depuis l'endroit où est à présent la borne de Yamachiche en remontant le long du lac Saint-Pierre, mais elle ne couvrait pas tout l'espace qui va jusqu'à Maskinongé. Ce vide, d'une soixantaine d'arpents de terre arrosée par la Petite rivière du Loup, devenait précieux à cause du développement des colons sur la Grande rivière du Loup et l'essor que Joseph Petit dit Bruno, nouveau seigneur de Maskinongé, imprimait de son côté à la colonisation. Sans doute, plus d'une demande fut adressée au gouverneur et à l'intendant de la Nouvelle-France pour obtenir ce beau domaine, mais on le destinait à servir une oeuvre de mérite et de première importance en ce moment-là. Depuis 1697, les Dames ursulines avaient ouvert un pensionnat de jeunes filles et un hôpital pour les malades pauvres dans la ville des Trois-Rivières. Venir en aide à cette institution était le désir des autorités, tant religieuses que civiles, car le double but des Ursulines rencontrait bien des besoins dans toutes les classes de notre société. Mgr de Saint-Valier, évêque de Québec, M. de Callières, gouverneur général, et M. de Champigny, intendant du Canada, prêtèrent la main au projet de doter les religieuses d'un revenu non

seulement fixe mais susceptible de s'augmenter par une administration intelligente et suivie. C'est pourquoi, le 13 octobre 1701, les Dames ursulines obtinrent la terre non concédée qui se trouve dans le lac Saint-Pierre, du côté du nord, consistant en environ trois quarts de lieues de front, entre le sieur Joseph Petit dit Bruno, seigneur de Maskinongé, et Michel Trottier dit Beaubien, seigneur de la Rivière-du-Loup, sur la profondeur de deux lieues. Le 18 juin 1703, le roi confirme l'acte de cette concession.[47]

Je ne saurais dire au juste la date où les premiers colons prirent possession de la Petite-Rivière-du-Loup, mais il est probable que ce fut aussitôt après l'année 1701, vers le temps où Yamachiche devenait aussi une colonie sérieuse.

Les mots Grande et Petite rivières du Loup, que j'ai déjà employés parce qu'ils sont dans la pratique journalière, ont autrefois soulevé une question d'orthographe. Parlons-en puisque la chose s'est discutée. Voici ma règle. J'emploi les lettres majuscules pour écrire les noms propres et les lettres minuscules pour les noms communs. Donc, Grande rivière du Loup avec une majuscule à Grande parce que c'est la désignation d'une rivière qui se nomme Grande rivière du Loup; même raisonnement pour Petite rivière du Loup. Le mot rivière a donc ici deux aspects. Si vous dites: "la seigneurie de la (Grande ou Petite) Rivière-du-Loup", le mot rivière est nom propre; quand vous dites: "ce village s'appelle la

47. *Titres seigneuriaux*, I, p. 450; II, p. 72.

Rivière-du-Loup", il faut encore une majuscule à Rivière parce que alors le mot est incorporé au reste de l'expression et forme le nom d'un lieu, un nom propre. Passez-moi ce caprice de maître d'école, et parlons de nos habitants des jours d'autrefois.

D'après les registres de la paroisse des Trois-Rivières, année 1708, on voit que Jean Lemaître-Lalongé et sa femme Catherine Godefroy de Vieux-Pont demeuraient à la Rivière-du-Loup. Au même registre, même année, Charles Lemaître-Auger est dit habitant de la Rivière-du-Loup.

Le 25 mai 1709, aux Trois-Rivières, Antoine Jacquet de Gerlaise épouse Marie-Angélique Pelletier. Ils sont de la Rivière-du-Loup. Noël Lefebvre signe l'acte au registre de la paroisse en qualité de témoin. Il y a aussi Marie Lefebvre présente à la cérémonie.

Antoine Trottier dit Pombert et sa femme Charlotte Marceseau sont inscrits au registre de la paroisse des Trois-Rivières comme habitants de la Rivière-du-Loup, en 1709. Leur fille Marie-Catherine eut pour parrain cette année Michel Trottier de Beaubien, seigneur de la Rivière-du-Loup.

François Bergeron et sa femme Etiennette Leclerc étaient à la Rivière-du-Loup depuis 1676 et y sont toujours demeurés. Au registre de la paroisse des Trois-Rivières à la date du 5 novembre 1709, on voit l'acte de mariage de leur fille Marie-Claire avec Jean-Charles Vacher dit Lacerte, fils de Guy Vacher dit Lacerte et de Marguerite Benoit, de la seigneurie de Bécancour. Noël Lefebvre assiste au mariage.

Du temps de Trottier de Beaubien

Le quatrième seigneur de la Rivière-du-Loup, par ordre de date, fut Michel Trottier de Beaubien, dont nous avons parlé. Durant une vingtaine d'années, il s'appliqua à faire prospérer ce beau domaine, mais quand il mourut sa famille le perdit, probablement parce qu'il avait dépassé ses moyens en vivant avec luxe ou dépensant son revenu dans des entreprises malheureuses. Donnons toujours quelques notes recueillies au cours de nos recherches sur les hommes et les choses du temps de Trottier de Beaubien.

Le 14 mars 1710, on lit au registre de la paroisse des Trois-Rivières que Marie-Jeanne Petit, épouse de Claude Crevier, de la rivière Maskinongé, est inhumée dans le cimetière de la chapelle de la Rivière-du-Loup. C'est la première mention de cette chapelle.

Le 11 septembre 1711, Trottier de Beaubien, seigneur de la Rivière-du-Loup, concède à Jean-François Jacquet de Gerlaise cinq arpents de terre sur vingt, moyennant trois francs de rente, un sol de cens et deux chapons de vingt sols chacun, total: cent et un sols par année.[48]

Pierre Lefebvre dit Descoteaux, d'une famille qui appartenait aussi aux Trois-Rivières et à la baie du Febvre, figure en 1713, aux Trois-Rivières, comme

48. *Documents de la tenure seigneuriale*, 1851, p. 166. La famille Jacquet de Gerlaise (maintenant Dejerlais) était répandue aux Trois-Rivières et à la baie du Febvre.

parrain d'un enfant d'Alexis Trottier dit Pombert, habitant de la Rivière-du-Loup.

Le 27 octobre 1715, à l'église paroissiale des Trois-Rivières, Michel Trottier de Beaubien, seigneur de la Rivière-du-Loup, veuf d'Agnès Godefroy de Lintot, épouse Thérèse Mouet de Moras, fille de Pierre Mouet de Moras, vivant officier dans le régiment de Carignan, et de Marie Toupin.[49] Cette dernière était seigneuresse de l'île Moras, à l'entrée de la rivière Nicolet.

Jean Pérusse, fils, avait obtenu des Ursulines une terre de quatre arpents de front, dans le fief Saint-Jean de la Rivière-du-Loup. Etant décédé, cette terre revenait plus ou moins aux religieuses. Par un acte de 1720, Louis Pérusse, frère du défunt, et Jean Pérusse et Marie-Jeanne Barabé, père et mère, rétrocèdent la propriété aux Ursulines. A cette époque Jean Pérusse et sa femme habitaient Lotbinière. Leur fille Antoinette venait d'entrer au monastère des Trois-Rivières. Mgr Cyprien Tanguay ne mentionne pas cette famille dans son *Dictionnaire généalogique*.

L'ordonnance de 1722 détermine que la paroisse Saint-Antoine-de-Padoue de la Rivière-du-Loup sera de deux lieues et trois quarts, savoir: "une lieue de front que contient le fief du feu sieur Boucher de Grandpré, à prendre du côté d'en bas depuis Grosbois en remontant jusqu'au fief de la Rivière-du-Loup; une autre lieue de front que contient aussi le dit fief de la Rivière-du-Loup, depuis le dit fief de

49. Voir *Mélanges historiques*, vol. 8, p. 125, 129, 133.

Grandpré, en remontant jusqu'au fief des Ursulines des Trois-Rivières; et trois quarts de lieue de front que contient le dit fief des Ursulines, depuis celui de la Rivière-du-Loup, en remontant jusqu'au fief de Maskinongé, ensemble les profondeurs renfermées dans ces bornes. Et sera la dite paroisse desservie par voie de mission, jusqu'à ce qu'il y ait un nombre suffisant d'habitants pour fournir à la subsistance et entretien d'un curé."

La colonie de la Rivière-du-Loup avait une chapelle depuis 1710 au moins. La construction d'une église paroissiale fut décidée en 1724. Cet événement eut lieu après la vente de la seigneurie aux Dames ursulines des Trois-Rivières.

Depuis 1701, en effet, la région de la Petite-Rivière-du-Loup prenait de l'importance. C'était comme une seigneurie indépendante voisine de son aînée et dirigée par des mains plus habiles. Le jour vint où toutes deux furent réunies sous un même titre et cela fit commencer un nouvel ordre de choses.

Michel Trottier de Beaubien étant décédé, sa veuve, Thérèse Mouet de Moras, vendit la seigneurie le 22 décembre 1723 aux Dames ursulines, moyennant huit mille livres, une lieue de front sur quatre lieues de profondeur, à prendre une demi-lieue au-delà de la rivière du Loup et une demi-lieue au-dessous. La moitié de la somme devait payer la dot de Marie-Françoise Trottier de Beaubien, dite Soeur Saint-Michel, novice aux Ursulines.

J'observerai que, en 1723, on pouvait acheter avec huit mille francs ce qui nous coûte aujourd'hui huit mille piastres; donc le prix de vente de la sei-

gneurie représentait une somme actuelle de quarante mille francs.

Voici le contrat de vente conservé dans les archives du monastère des Ursulines, aux Trois-Rivières; il donnera une idée de la fortune du quatrième seigneur de la Rivière-du-Loup.

"Par devant le Notaire Royal en la juridiction des Trois-Rivières y résidant soussigné et témoins ci-bas nommés, fut présente Demoiselle Thérèse Moras, veuve de feu le Sieur Michel de Beaubien, vivant Seigneur de la Rivière du Loup dans le lac Saint-Pierre, laquelle a dit et déclaré qu'en conséquence du contrat de vente, fait par le dit Sieur Beaubien et elle de la dite Seigneurie de la Rivière du Loup aux Dames Religieuses Ursulines des Trois-Rivières, pour la somme de huit mille livres, icelui passé par M. Petit, Notaire en cette juridiction, le sixième jour de mars de la présente année. Elle veut et entend que la somme de quatre mille livres soit prise et retenue sur la dite vente par les dites Dames Ursulines des Trois-Rivières à ce présente pour elles Dame Marie-Anne Anseau de Sainte-Thérèse, Supérieure des dites Dames, assistée de ses discrètes soussignées pour aider à payer la dot de Demoiselle Marie-Françoise Trottier de Beaubien, fille du dit feu Sieur de Beaubien et de Demoiselle Agnès Godefroy de Lintot, présentement novice sous le nom de Saint-Michel, et quant à la somme de mille livres restant à payer pour la dite dot suivant les ordonnances du Roi à ce sujet, s'est obligée et s'oblige par ces présentes de payer aux dites Dames Ursulines des Trois-Rivières la dite somme de mille livres le

jour de la profession de la dite Soeur de Saint-Michel, pour parfaire le payement de la dite dot de cinq mille livres suivant l'ordonnance pour laquelle sûreté des dites mille livres suspromises, la dite Demoiselle veuve Beaubien a obligé et oblige tous ses biens présents et à venir aux conditions que la dite Soeur de Saint-Michel fera sa Profession dans le Monastère des dites Dames Religieuses Ursulines des Trois-Rivières, déclarant que les dites quatre mille livres ci-devant spécifiées à prendre sur la dite Rivière du Loup sont les propres de la dite Beaubien, Soeur Saint-Michel, tant de la part de sa mère que de son père. Et les mille livres promises par la dite Demoiselle Beaubien sont et proviennent de la part qui peut revenir à la dite Soeur Saint-Michel, pour la part de ses meubles lesquels lui resteront en toute propriété. Car ainsi, etc, Promettant etc, fait et passé, aux Trois-Rivières, en une salle du dit Monastère le vingt deux décembre, mil sept cent vingt trois. En présence des Sieurs Jean-Baptiste Poulin Sieur de Courval, Conseiller du Roi et son procureur en cette juridiction, et Pierre Goubeault, témoins demeurant au dit lieu qui ont avec la dite Demoiselle Beaubien et les dites Dames Ursulines et Notaire signé après lecture faite.

"(Signés) Thérèse Moras, veuve Beaubien; Sr Ste-Thérèse, supérieure, Sr St-Joseph, assistante; Sr de la Miséricorde, zélatrice; Sr St-François, dépositaire; Sr St-Augustin, discrète; Sr Des Anges, discrète; Sr du Sacré-Coeur, discrète; Courval Goubault; P. Poulin, N.-P."

En 1754, les héritiers de Trottier de Beaubien donnent la quittance suivante aux Dames ursulines: "Par devant le Notaire Royal de la juridiction Royale des Trois-Rivières y résidant soussigné et témoins ci-après nommés, furent présents le Sieur Ignace Lefebvre-Belisle, habitant du Fief Tonnancour, et Dame Madeleine Trottier de Beaubien, son épouse, qu'il autorise pour l'effet des présences, lesquels ont volontairement reconnu avoir reçu des Dames Ursulines de cette ville la somme de cinq cents livres, pour pareille somme à eux due par la Dame veuve de Sieur Francheville-Poulin de la ville de Montréal, à eux revenant de la succession de feu le Sieur Michel Trottier de Beaubien, leurs père et beau-père, laquelle dite somme de cinq cents livres les dits p. et Dame Belisle avaient ci devant donné quittance aux dites Dames Ursulines par acte passé par M. Pillard, et qui a été incendié lors de l'incendie de leur couvent, au moyen de quoi ils font toute cession et transport du dit Constitut au profit des Dames Ursulines, veulent et consentent qu'elles fassent et disposent du dit Constitut comme les aviseront bon être. Car ainsi, &c, promettant, &c, Fait et passé aux Trois-Rivières étude du dit Notaire, l'an mil sept cent cinquante quatre, le douze janvier après-midi. Présence des Sieurs Michel Longval et Paul Dielle, négociants, demeurant en cette ville, témoins qui ont signé avec nous Notaire. Les dits présents et Dame Belisle ayant déclaré ne savoir signer de ce enquis lecture faite.

"(Signés) LONVAL, DIELLE; LePROUST, N.-P."

Du temps des Ursulines

Avec les nouvelles seigneuresses, la Rivière-du-Loup prit un élan inaccoutumé. On commença par construire une église. Le 2 mai 1724, les Dames ursulines concèdent à la fabrique de la Rivière-du-Loup quatre arpents de terre de front sur la profondeur jusqu'à la Petite rivière du Loup, tenant d'un côté, au sud-est, à la concession de Grosbois, de l'autre, au nord-ouest, aux terres non concédées des dites Dames ursulines; d'un bout par le devant à la dite rivière Saint-Jean, d'autre bout, par derrière, à la Petite rivière du Loup, avec droit de commune, à charge de faire dire dans l'église de Saint-Antoine-de-Padoue, autant que faire se pourra, trois messes basses pour les religieuses décédées chaque année à perpétuité, sans pouvoir vendre ou autrement aliéner la dite terre. Tous les curés de Louiseville ont, tour à tour, rempli ces obligations. La paroisse qui se créait était placée, comme on le voit, sous le vocable de saint Antoine de Padoue.

Le contrat notarié de cette concession des Ursulines à la fabrique mentionne "trois messes basses"; mais M. Gérard Malchelosse me dit que, dans les "Aveux et dénombrements de 1725", il est question de "quatre messes basses", lisiblement écrit. Ce doit être une erreur du procureur des seigneuresses car le document notarié est certainement conforme aux termes convenus de l'arrangement. La paroisse de Saint-Antoine-de-Padoue de la Rivière-du-Loup avait été organisée par un règlement du 20 septembre 1721, confirmé par un décret du conseil de la colonie

le 3 mars 1722; elle devait comprendre tout l'espace de pays situé entre les fiefs Grosbois et Maskinongé.[50]

Le 8 mai 1724, les Dames ursulines concèdent à Charles Lemaître-Auger cinq arpents de terre de front[51] à raison de trois livres et quinze sols de rente, un sol de cens et deux chapons et demi (cinquante sols) par année.

Le 15 avril 1725, Pierre Poulin, notaire aux Trois-Rivières, au nom et comme procureur des Dames ursulines des Trois-Rivières, rend foi et hommage pour la seigneurie de la Rivière-du-Loup, le fief Saint-Jean et la continuation du fief de Maskinongé.

Ceci veut dire que les seigneuresses avaient déjà obtenu une augmentation d'une lieue en arrière du fief Saint-Jean joignant du côté sud-ouest au fief de Sicard de Carufel qui est un prolongement de celui de Maskinongé.

Le 10 décembre 1727, le gouverneur et l'intendant reconnaissent que les Dames ursulines des Trois-Rivières sont en possession légale de trois quarts de lieue de front sur trois lieues de profondeur, joignant d'un côté, au nord-est, au fief de la Rivière-du-Loup, qui leur appartenait, et de l'autre, au sud-ouest, au fief de Sicard de Carufel, avec remise et don de toute finance, etc. Le roi confirme cet acte le 24 mars 1733, lequel est enregistré au Conseil Souverain de Québec le 22 février 1734.

---

50. Joseph Bouchette, *A Topographical Dictionary of Lower Canada.* Grosbois c'est Yamachiche.

51. La profondeur n'est pas mentionnée. François Lesieur-Desaulniers dit que cette terre avait en superficie cent vingt-six arpents.

Le fief Saint-Jean était donc situé entre la seigneurie de la Rivière-du-Loup d'un côté, et celles de Maskinongé et de Sicard de Carufel de l'autre. Joseph Bouchette dit que l'augmentation d'une lieue de profondeur au fief Saint-Jean date de 1733, mais on voit ici que cet octroi de terre est antérieur au 15 avril 1725.

Les Dames ursulines, se basant sur l'ordonnance de Louis XIV du 6 juillet 1711, demandèrent en 1734 que certaines terres concédées par elles à des particuliers qui n'y tenaient pas feu et lieu, retournassent en leur possession. L'intendant Gilles Hocquart, par une ordonnance du 20 juillet 1734, accorda le délai d'un an à ces colons. Le 22 août le délai fut crié à la porte de l'église paroissiale de la Rivière-du-Loup, à l'issue de la grand'messe, mais le 27 août 1735, le Père Charles Poqueleau, missionnaire, et Lemaître-Lalongé, lieutenant de milice, ayant certifié que Jacques Chrétien, Charles Paillé et la veuve de Jean Gerson dit Saint-Germain ne s'étaient pas encore conformés aux ordonnances, le même intendant déclara leurs terres réunies au domaine des Dames ursulines le 28 décembre 1735.[52]

Lemaître-Lalongé était de la famille de Michel Lemaître-Auger qui, le 18 août 1736, vendit aux Dames ursulines une terre de quarante arpents de front sur la profondeur de la seigneurie de la Rivière-du-Loup.

En 1734 les Ursulines firent ouvrir un chemin dans leur seigneurie de la Rivière-du-Loup, mais cette

52. *Edits et Ordonnances*, III, p. 307.

entreprise fit naître des démêlés dont elles eurent à se plaindre et à souffrir, comme le prouvent deux requêtes de la Soeur du Sacré-Coeur, supérieure, adressées à l'intendant. Cette année 1734, les censitaires s'étaient engagés à défricher le parcours de ce chemin, mais comme ils avaient cessé de mauvaise foi les travaux commencés, les religieuses furent avisées de les finir sans tarder. Cependant, elles demandèrent de "ne pas être forcées de terminer leur chemin", ce qui leur fut accordé après certaines démarches, de sorte que les travaux furent repris le printemps d'après et poussés à bonne fin.

En 1781, les Dames ursulines des Trois-Rivières renouvelaient leur serment de foi et hommage au sujet de l'augmentation du fief dont elles avaient obtenu la concession. Il est dit dans l'acte que cette augmentation se trouve dans Maskinongé; ceci est une erreur de la personne qui tenait la plume, car le terrain qui prolonge le fief Saint-Jean est séparé par une ligne droite du fief de Sicard de Carufel, une augmentation de Maskinongé.

Le 29 septembre 1806 les Dames ursulines concèdent à Joseph Auger une terre à raison de deux sols de cens et de trois sols par arpent en superficie.[53]

En 1818 le roi accorda aux Ursulines des Trois-Rivières des lettres-patentes pour la seigneurie de la "Rivière-du-Loup, le fief Saint-Jean et la continuation de Maskinongé". Ces mots "continuation de Maskinongé" doivent se prendre dans le sens que je

53. *Documents de la tenure seigneuriale*, 1851, p. 166. Cette terre était prise dans les limites de la seigneurie. Il y est parlé de bois à fournir pour l'église, etc.

viens d'indiquer car les Ursulines n'ont possédé aucune terre en seigneurie dans Maskinongé.[54]

Aveux et dénombrements, 1725

Lors de certaines recherches faites dans les archives des terres de la Couronne, à Québec, en 1907, François Lesieur-Desaulniers a eu la bonne fortune de retrouver les "Aveux et dénombrements" que le procureur *ad hoc* des Ursulines a faits en 1725 au nom des seigneuresses. C'est un document trop volumineux pour être versé dans nos simples notes sur la Rivière-du-Loup; nous renvoyons donc les lecteurs intéressés au *Trifluvien*, 5, 19, 22 février, 30 avril, 3, 14, 17, 21, 28, 31 mai, 4 juin 1907. Ce document précieux, en ce sens qu'il nous fait connaître les noms des habitants d'alors des deux fiefs Saint-Jean et de la Rivière-du-Loup, ainsi que l'étendue des terres en culture et autres renseignements, a été publié avec des aperçus généalogiques par François Lesieur-Desaulniers.

Ceux qui, un jour, voudront entreprendre d'écrire l'histoire détaillée de la Rivière-du-Loup, devront consulter cette pièce ancienne et en tirer profit. Il leur faudra consulter aussi les registres, les papiers de la fabrique, les greffes des notaires, les archives

54. Les notaires royaux qui rendirent foi et hommage pour les Ursulines, au château Saint-Louis, à Québec, furent Pierre Poulin, 1725; Hyacinthe-Olivier Pressé et Louis Pillard, 1736; Jean Leproust, 1748; Louis Pillard, pour une seconde fois, de 1758 à 1767; J.-B. Badeaux, de 1767 à 1794; Emmanuel Dumoulin, 1794-1808; puis le grand-vicaire François Noiseux. La liste donnée dans *les Ursulines des Trois-Rivières*, I, p. 261, ne correspond pas exactement avec la présente.

provinciales et les mémoires des vieilles familles de cette localité.

De 1673 à 1786, la Rivière-du-Loup fut desservie par voie de mission; en 1786 l'abbé Laurent-Joseph Bertrand fut nommé curé. A sa mort survenue en 1813, il laissa par testament aux Ursulines un terrain que ces dernières cédèrent en 1875 pour une école. C'est aujourd'hui le site où est construit le couvent des religieuses de l'Assomption (de Nicolet).

Terminons ce chapitre par un mariage: au registre de la paroisse des Trois-Rivières, à la date du 9 novembre 1739, on voit l'acte de mariage de Jean-Baptiste-René Lefebvre dit Fabert, fils d'Ignace Lefebvre-Bélisle et de Marie Trottier, demeurant aux Trois-Rivières, avec Marie-Anne, fille de défunt Jean Dubois et de Marie-Jeanne Bau (Lebeau à présent) de Yamachiche. Publication des bancs aux Trois-Rivières et à la Rivière-du-Loup; le Père Charles Poqueleau, curé de la Rivière-du-Loup.

J'aurais voulu, au cours de ces notes, parler de ce qui se passait à Yamachiche et à Maskinongé durant les quarante années qui vont de 1700 à 1740, mais j'ai craint de dérouter le lecteur. Pour ce qui est de Yamachiche, nous devons lire les travaux de l'abbé Napoléon Caron, de François Lesieur-Desaulniers et de R. Bellemarre.

Descriptions de la Rivière-du-Loup, 1747, 1815.

L'été de 1747, Peter Kalm, savant naturaliste suédois, parcourut les bords du Saint-Laurent. Il dit dans la narration de son voyage: "Du milieu du lac

Saint-Pierre, on voit à l'ouest un pays fort élevé, dominant la forêt. Il n'y a pas de maison en vue sur les rives; celles-ci sont trop basses et, par suite, le terrain est toujours inondé au printemps, si bien que l'on s'y promène en bateau entre les arbres. Le niveau du sol est plus élevé à quelque distance du rivage et les habitations sont rapprochées les unes des autres. Tard dans la soirée, nous laissâmes le lac pour entrer dans une petite rivière appelée la rivière du Loup, à la recherche d'un gîte pour la nuit. Parvenus à environ un mille anglais de son entrée, nous avons trouvé un pays habité de chaque côté de la rivière, qui est profondément encaissée, bien que la contrée en général soit unie. Nous passâmes la nuit chez un fermier. Le territoire de Montréal s'étend jusqu'à cet endroit, mais ici commence la juridiction du gouverneur des Trois-Rivières. Le 3 août nous nous embarquâmes à cinq heures du matin. Redescendre le cours de la petite rivière fut l'affaire d'un instant."

Kalm se trompe quand il assigne à la rivière du Loup la limite du gouvernement des Trois-Rivières. Cette juridiction s'arrêtait au fief du Chicot et par conséquent embrassait tout Maskinongé.

En vertu de l'ordonnance royale du 6 juillet 1711, et sur les certificats de l'abbé Jean-Auguste Mercier, curé de la Rivière-du-Loup, et Lemaître-Lalongé, capitaine de milice, l'intendant Hocquart décide le 10 août 1747 que la terre concédée antérieurement à la veuve et aux héritiers de René Cardinal retourne aux Dames ursulines. René Cardinal ne figure pas dans le *Dictionnaire généalogique* de Mgr Cyprien Tan-

guay. Je crois que son nom de baptême était Jean et que sa femme se nommait Marie Cayer.

Le 15 novembre 1768, les Dames ursulines concédèrent à Michel Lefebvre quatre arpents sur trente, à raison de onze francs de rente et un sol de cens par année.

L'arpenteur général Joseph Bouchette, qui visita la seigneurie de la Rivière-du-Loup au commencement du dix-neuvième siècle, parle en ces termes du fief Saint-Jean: "La terre est bonne et productive; presque toute la partie accordée aux seigneuresses en 1701 est en culture, mais les colons ne se répandent encore qu'en très petit nombre sur l'augmentation. On y voit de beaux bois de service."

Passant à la région située au nord-est du fief Saint-Jean, Bouchette dit: "La seigneurie de la Rivière-du-Loup surpasse peut-être en valeur toute autre propriété de son étendue dans la province. Le sol en est généralement uni; en approchant du lac Saint-Pierre il est bas et consiste surtout en excellentes prairies et pâturages. Sur le devant on ne voit plus de bois de haute futaie et même très peu de petits bois, mais vers les profondeurs il y a plusieurs talles de pins et de chênes de première qualité. La rivière du Loup commence en arrière de Hunter's Town, localité qu'elle traverse pour descendre par Dumontier et ensuite Grosbois; alors tournant brusquement au sud-ouest, elle passe dans la seigneurie dite de la Rivière-du-Loup et va finir au lac Saint-Pierre. La grande chute, située dans la paroisse Saint-Léon, a de quatre-vingts à cent pieds d'élévation. Cette rivière est navigable pendant plusieurs milles pour les bateaux, et au

printemps de bonne heure pour des navires plus considérables."

Puisqu'on vient de parler de Saint-Léon, il faut prendre un verre ou deux de cette excellente eau minérale de Saint-Léon, si renommée dans tout le pays, puis dire à nos lecteurs: au revoir, au prochain chapitre.

L'invasion américaine de 1775

L'automne de 1775 une armée de *Bostonnais* descendit le Saint-Laurent, mit le siège devant Québec et, le 31 décembre, elle livra sans succès un assaut à la ville. Vers le moment de la fonte des neiges, au printemps de 1776, comme la flotte anglaise ne pouvait manquer d'arriver, les envahisseurs se mirent en retraite et, dès le mois de juillet, ils n'en restait plus aucun dans la province. Les habitants canadiens n'étaient pas tous contre les Bostonnais, il s'en faut! On en jugera par les notes suivantes tirées du journal tenu aux Trois-Rivières par le notaire Jean-Baptiste Badeaux, qui était l'agent des Dames ursulines pour leurs seigneuries de la Rivière-du-Loup et de Saint-Jean :

1775, 23 juin.—M. Bazin, de la Rivière-du-Loup, est aux Trois-Rivières et il se charge, avec M. de Montesson, d'aller dans les campagnes distribuer les commissions d'officiers de milice que le gouverneur général a signées.

1775, 8 septembre.—Presque tous les habitants du gouvernement des Trois-Rivières refusent de marcher contre les troupes américaines "à l'exception de

quelques volontaires des paroisses de la Rivière-du-Loup, Machiche et Maskinongé."

Le 10 octobre partit des Trois-Rivières un détachement de soixante-et-sept hommes, commandé par MM. de Lanaudière et Godefroy de Tonnancour, fils, pour se rendre à Montréal assister les troupes anglaises. Le 12 arriva M. Leproust, officier de milice, et Joseph Boivin, milicien, tous deux des Trois-Rivières, qui annoncèrent que le détachement avait été arrêté dans le bois, entre le fief du Chicot et Berthier par les habitants du Chicot sous les ordres d'un capitaine de cette paroisse nommé Merlet qui le guettait depuis trois jours, et qu'ils avaient désarmé et fait prisonniers MM. de Lanaudière et Godefroy de Tonnancour, fils, et qu'ils les avaient menés chez le capitaine Biron, de Saint-Cuthbert, où se rencontra par chance M. Pouget, curé, qui sollicita si vivement auprès de Merlet qu'il obtint la liberté des captifs. "Ce qui devait certainement être mortifiant pour nos messieurs, c'est qu'après qu'ils furent faits prisonniers, toutes les femmes qui se trouvaient sur les chemins où ils passaient criaient à leurs maris: Certes! vous avez fait bonne chasse aujourd'hui! et cela en dérision. M. Leproust dit que, étant chez Biron à prendre un coup de vin, le capitaine Merlet lui demanda: Qui êtes-vous? Il lui fit réponse: Je suis officier du roi. Eh bien ! reprit Merlet, fichez votre camp d'ici ! Et sans lui donner le temps de prendre un second verre de vin il le prit par le bras et le mit à la porte. Il regrettait bien son verre de vin, ayant beaucoup d'altération, mais il fut très satisfait de l'avoir laissé et d'être hors des mains de M. Merlet. Je ne sais si c'est

la peur ou la fatigue qui avait si fort changé nos arrivants, mais je puis assurer qu'ils étaient bien blêmes, quand je les rencontrai au bord de l'eau." Le 13, Godefroy de Tonnancour, fils, venant du Chicot arrivait à son tour aux Trois-Rivières.

Le 4 décembre 1775, M. Gugy était aux Trois-Rivières pour se défendre des accusations portées contre lui par le sieur Larose, marchand de la Rivière-du-Loup. Gugy, affirmait-on, avait menacé de faire fouetter les Canadiens qui se mettraient du côté des Américains. Il y eut un long débat à la suite duquel Gugy reçut un billet de bonne conduite, et il se retira promettant de se tenir tranquille. Larose était capitaine de milice de la Rivière-du-Loup; il surveilla Gugy et lui fit des embarras durant tout l'hiver.

1776, 28 mai.—"Le garçon de M. Morin arriva de la Rivière-du-Loup, qui est venu l'avertir de ne point aller chez lui; qu'il y avait un détachement de quarante Bostonnais et Canadiens qui était venu la nuit passée pour le prendre ainsi que M. Bazin; qu'ils avaient été chez M. Gugy à Machiche et qu'il croit qu'ils y ont pillé."

Le noms mentionnés ci-dessus étaient ceux de personnes que Jean-Baptiste Badeaux connaissait et il a dû les écrire correctement, mais les imprimeurs les ont massacrés. C'est ainsi qu'ils mettent Baucin, Buron, Monin, pour Bazin, Biron, Morin, je pense.

M. de Montesson a laissé son nom à l'île de Bécancour; M. de Lanaudière, fils du seigneur de Lanaudière (dans les profondeurs de Maskinongé), est le même qui, cet automne de 1775, contribua tant à sauver le gouverneur Guy Carleton des patrouilles des

Bostonnais; Joseph Boivin était parent de Jean-Baptiste Badeaux; Leproust était officier de milice et bourgeois des Trois-Rivières; Conrad Gugy, seigneur de Yamachiche, ancien officier de l'armée de Wolfe, passait pour un " dur à cuire"; Jean-Baptiste-Noël Pouget, prêtre canadien, était alors âgé de trente ans; ordonné le 19 septembre 1772, il était, depuis 1773, curé de Saint-Cuthbert.

D'après les *"Additional Papers on Quebec,"* M. de Lanaudière, venant de Montréal à la fin de septembre ou dans les premiers jours d'octobre, aurait dit aux habitants que le gouverneur Guy Carleton (qui était alors à Montréal) lui avait donné ordre de les conduire à la guerre contre les Bostonnais qui venaient de franchir la frontière du lac Champlain. Il ajoutait que, en repassant, il prendrait les habitants avec lui et que, s'ils n'obéissaient pas, leurs maisons seraient brûlées. Comme il revenait donc avec Godefroy de Tonnancour, fils, et quinze hommes il fut entouré et pris. On les relâcha tous, sur leur promesse de ne plus recommencer et surtout de ne jamais porter plainte aux tribunaux à cause de leur arrestation.

Laterrière et l'officier allemand

Pierre de Sales Laterrière était en 1777 directeur des forges Saint-Maurice et les travaux de l'usine lui réussissaient au-delà de ses espérances. Voici un épisode qu'il raconte dans ses *Mémoires*:

"J'étais si content de moi-même, voyant que tout me riait, que je donnai plusieurs bals et dîners au général Ridzel (Riedesel), en garnison alors aux Trois-

Rivières, avec son état-major et les respectables citoyens de cet endroit et du voisinage, ainsi qu'à un officier français appelé le comte de Saint-Aulaire, en garnison à Bécancour et au service britannique, homme d'une rare éducation sociale et du plus aimable caractère. J'en fis ma société et mon ami. Il était brave, prudent, sincère.

"A ce propos, quand cela ne ferait qu'amuser le lecteur, je vais lui conter un historiette. Nous avions été invités par monsieur le curé Pétrimoulx, de la Rivière-du-Loup, à aller passer quelques jours avec lui. Nous acceptâmes, et huit jours après, un samedi des Jours Gras, nous nous rendimes à son logis, où nous rencontrâmes sa belle-soeur, son frère, et une jeune demoiselle appelée mademoiselle Falaise.

"Le régiment du colonel Prétorius, corps auxiliaire à la solde de l'Angleterre, était en quartier d'hiver dans cette paroisse. Un capitaine dans ce corps avait fait la connaissance de mademoiselle Falaise et ne la quittait pas une minute. C'était son "cavalier", et il était si jaloux qu'elle ne pouvait faire la partie de cartes qu'avec lui. Un soir, la table de jeu étant dressée, madame Pétrimoulx tourna les cartes pour savoir avec qui ces dames seraient associées; le sort donna mademoiselle Falaise pour partenaire au comte de Saint-Aulaire, et madame Pétrimoulx à Laterrière (lui-même), c'est-à-dire pour le premier robre de wisk.

"De Saint-Aulaire et le capitaine allemand se prirent doucement de paroles. Ce dernier semblait être persuadé de nous épouvanter tous et ne cherchait qu'à

ravaler le nom et l'honneur français. J'eus beau m'efforcer de tout calmer, le moment critique arriva et l'insulte nous fut jetée à tous les deux.

—"Il est temps, dit le comte, faisons-le sortir par la fenêtre, sans le frapper.

"Aussitôt, nous le saisissons à nous deux, et sa tête fit dans la fenêtre un trou net. Un tas de neige au dehors le reçut mollement. Pas de mal; rien que de la honte. L'épouvante était grande dans la maison. Le pauvre curé et sa famille s'attendaient à nous voir à tous moments assaillis par tout le corps des officiers.

"Personne ne se coucha, excepté le comte et moi, dans la même chambre pourtant, ayant à portée nos épées et chacun une paire de pistolets, et bien résolus à ne pas nous éloigner l'un de l'autre en cas d'attaque. Nous nous disions que des gentilhommes ne doivent ni ne veulent jamais prendre parti pour un polisson, et que d'ailleurs il était fort haï de tout le régiment, à cause de son humeur insociable.

—"N'importe ! dit le comte, le vin est versé, il faudra le boire honnêtement, à la française.

"Et de paroles à sommeil, de ce dernier au jour, du jour au déjeûner, il n'arriva rien de nouveau, jusqu'au moment de nous mettre à table que deux aides-de-camp du colonel Prétorius entrèrent, se présentèrent à nous et nous firent, de la part de ce colonel, cette commission:

—"Le colonel Prétorius fait ses compliments à M. le comte de Saint-Aulaire et à M. de Laterrière, et les prie de vouloir faire connaître les particularités des faits qui ont donné lieu à la sortie prompte

et poliment forcée du capitaine un tel par les fenêtres de M. Pétrimoulx.

"Le comte raconta les choses en détail à ces deux messieurs et en appela au témoignage du curé, de sa soeur et de mademoiselle Falaise, qui dirent et assurèrent tous que c'était là la pure vérité adoucie et raccourcie.

—"A ces traits, répondirent les aides-de-camp, nous reconnaissons l'homme.

"Et à l'instant même ils allèrent faire leur rapport. Nous étions encore à table lorsque le colonel Prétorius renvoya les deux mêmes personnages avec l'invitation d'accepter son dîner. Nous acceptâmes avec plaisir, ainsi que l'aimable famille Pétrimoulx. Nous nous amusâmes de notre mieux à ce dîner, où se trouvait tout l'état major, à l'exception de ce fou, qui était aux arrêts pour huit jours. Quelques instances que nous fîmes, nous ne pûmes faire lever les arrêts.

—"L'ordre, la décence, la délicatesse, répondit le colonel, sont choses qu'il ne faut jamais mettre en oubli.

"Notre prudence à l'éloigner de notre compagnie sans le frapper avait infiniment touché ce colonel. Très satisfaits, nous partîmes vers le soir, et nous regagnâmes les Forges avant les neuf heures."

Je ne trouve pas dans le *Répertoire du clergé canadien* de Mgr Cyprien Tanguay que le Père Pétrimoulx ait été curé de la Rivière-du-Loup, mais il n'y a pas à douter de ce que dit Laterrière. De plus, François Lesieur-Desaulniers a constaté que le "Père Dominique Pétrimoulx, Récollet", passa en 1785 de la

cure de la Rivière-du-Loup à celle de Yamachiche.[57] Quant à la demoiselle dont il est parlé dans ce récit, elle était de la famille de Falaise de Gannes.

La Rivière-du-Loup en 1832

En 1804, le pont qui reliait les deux côtés de la rivière du Loup fut réparé par Georges Lambert. Le 19 mars, le secrétaire du gouverneur général écrivait à John Antrobus que "dix louis cinq shelins 2 deniers seront payés à Georges Lambert pour réparation au pont de la rivière du Loup, conformément au jugement de la cour des Trois-Rivières."

En 1832, l'arpenteur général Joseph Bouchette décrivait la seigneurie de la Rivière-du-Loup dans les termes suivants:

"La seigneurie est bornée au sud-ouest par le fief Saint-Jean et au fond par le lac Saint-Pierre. Elle mesure une lieue de front, comme ceci: une demi-lieue au-dessus et une demi-lieue au-dessous de la rivière du Loup, sur quatre lieues de profondeur. Elle appartient aux Dames ursulines des Trois-Rivières. La Grande rivière du Loup coupe en diagonal la seigneurie de ce nom et par ses méandres ajoute beaucoup aux

57. Sur les deux Pères Pétrimoulx, voir Mgr Tanguay, *Répertoire du clergé canadien*, p. 117, 119. L'abbé J.-B.-A. Allaire, *le Clergé canadien-français*, p. 430, dit que le Père Jean-Baptiste Pétrimoulx, né à Québec le 21 juillet 1735, entra chez les Récollets et y prononça ses voeux sous le nom de Frère Dominique; ordonné prêtre par Mgr de Pontbriand le 23 septembre 1758, il fut curé de Louiseville de 1758 à 1786 (c'est plutôt 1785) avec la desserte de la Pointe-du-Lac (1760-63) et de Bécancour (1767-69); desservant d'Yamachiche en 1785 et 1786; aumônier du couvent de Montréal (1786-96) et curé de L'Assomption (1796-99) où il est décédé le 3 juin 1799.

agréments naturels des lieux. La Petite rivière du Loup et d'autres cours d'eau de moindre importance arrosent aussi ces beaux domaines. On y voit trois moulins à farine et deux moulins à scies. Il y a de nombreuses routes. Le chemin du roi est embelli de chaque côté par plusieurs bonnes maisons et des fermes très avancées en améliorations. De nombreux établissements s'étendent sur les routes, de chaque bord des deux rivières du Loup, dont les rives, l'espace de plusieurs milles, sont élevées et agréablement formées pour le plaisir des yeux.

"Sur la rive ouest de la Grande rivière du Loup est le *Village du Loup,* qui renferme quarante maisons seulement, mais les terres sont si bien habitées de chaque côté de la route, qu'on peut les comparer à une longue rue prolongeant le village. La nouvelle église, de 130 pieds sur 52, est remarquable par ses dimensions et ses ornements intérieurs. Elle a trois clochers, dont deux sur le devant qui sont couverts de fer-blanc. On compte aussi dans le village quatre auberges et deux écoles, une anglaise et une française, soutenues par les habitants. Près du village, la rivière est traversée par un élégant et solide pont de bois. Il y a beaucoup d'aisance dans la place et un fort commerce. On y exporte des grains de tous les environs. Toute la seigneurie de la Rivière-du-Loup et une partie de son augmentation est en culture. La population y est de 3,740 âmes. Il y a un moulin à cardes, un moulin à fouler, une tannerie, une poterie, une potasserie, une perlasserie, un médecin, un notaire, vingt-sept hommes de métier. On y récolte 21,800 minots de blé, 23,400 d'avoine, 3,120 d'orge, 28,500

de pommes de terre, 3,380 de pois, 40 de blé d'inde, et 13,000 de grains mêlés. Il y a 850 chevaux, 800 boeufs, 1913 vaches, 4,400 moutons, et 1290 cochons."[58]

On sait que Joseph Bouchette est renommé pour la précision de sa parole et l'exactitude de ses renseignements.

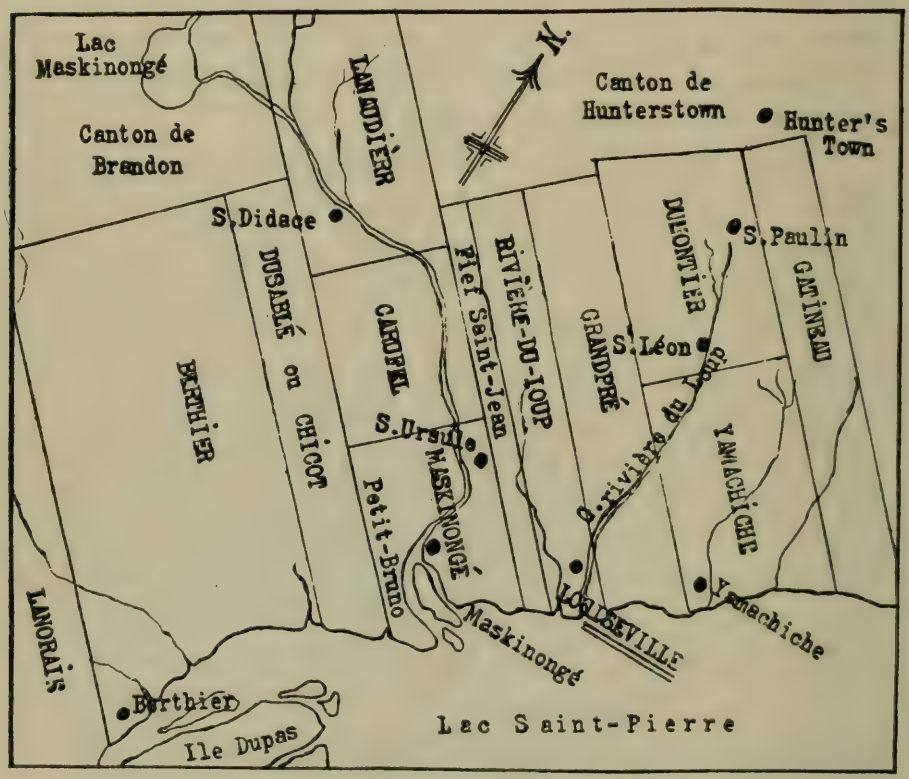

La région de la Rivière-du-Loup

58. *A Topographical Dictionary of Lower Canada.*

Conclusion

En 1879, la Rivière-du-Loup (en haut) a été incorporée en ville sous le nom de Louiseville en l'honneur de la princesse Louise, à qui les citoyens de cette paroisse avaient présenté une adresse et un bouquet lors de son passage au milieu d'eux en 1878.

Ici finissent nos notes sur la Rivière-du-Loup. Depuis cinquante ans l'état des choses a bien changé. La population a augmenté progressivement; elle atteint aujourd'hui le chiffre de trois mille âmes. En 1892 les Frères de l'Instruction chrétienne bâtirent un collège. Le commerce, l'industrie sont en voie de progrès. Plus tard, quand une ville importante existera entre Berthier et les Trois-Rivières, ce sera à la Rivière-du-Loup et Louiseville aura de beaux jours.[59]

59. 1888; revu en 1921.

Lachine

I

On m'écrivit un jour de Montréal: "Pouvez-vous me dire s'il reste des vestiges de la maison que Robert Cavalier, chevalier de La Salle, bâtit sur le lot de terre à lui donné, en 1666, par les Messieurs de Saint-Sulpice, et qu'il nomma La Chine?"

J'ai répondu, en premier lieu: René-Robert Cavelier, surnommé La Salle, ne s'appelait pas Cavalier, et il n'était pas chevalier.[1]

En second lieu, il n'a pas reçu la terre en question durant l'année 1666.

Troisièmement, il est douteux qu'il ait construit une maison valant la peine, et encore moins un fort, comme on l'a prétendu.

Quatrièmement, ce n'est pas La Salle qui a imposé le nom de Lachine.

Dans son histoire des découvertes de La Salle, Gabriel Gravier nous dit que, en 1666, son héros était âgé de moins de vingt-cinq ans et n'était jamais sorti de France.

On sait que l'abbé Jean Cavelier vint de France à Montréal l'année 1666. Il était frère de René-Robert dont la présence à son tour est constatée à Montréal les 1 et 7 novembre 1667.[2]

---

1. Voir le *Bulletin des recherches historiques*, octobre 1898, un article de Désiré Girouard sur le vrai nom de La Salle.
2. Faillon, *Histoire de la colonie française*, III, p. 228; *Voyage de MM. Dollier de Casson et Galinée*, p. 65.

Dans ce même mois de novembre 1667, M. Galinée entra en fonction comme supérieur de la maison de Saint-Sulpice de Montréal, charge qu'il exerça à peu près un an. Nous verrons plus loin que ce fut M. Galinée qui concéda la terre en question à La Salle, par conséquent l'hiver de 1667-68.

L'abbé Faillon dit: "Le fief était situé en face du sault Saint-Louis, dans un endroit de l'île de Montréal où le séminaire avait déjà résolu d'établir une bourgade... Il ne donna point alors de titre par écrit.[3] Le fief semble avoir été d'une assez vaste étendue; il fut érigé sans aucun droit de justice, quoiqu'avec droit de moulin seigneurial... La Salle commença des défrichements et des constructions, traça l'enceinte du futur village, où tous les colons devaient avoir une maison pour s'y mettre à couvert des Iroquois, et fit aussi diverses concessions de terre, donnant à chacun des nouveaux colons soixante arpents, et en outre un demi-arpent dans l'enceinte du village. Les cens qu'il leur imposa devaient être payés non à la Saint-Martin, mais à la fête de Saint-Sulpice."

Ces concessions de terre à des habitants paraissent avoir eu lieu l'automne de 1668. En tous cas rien ne prouve que La Salle ait fait beaucoup plus que de dresser des plans[4] cette année 1668, la seule durant laquelle il fut en possession du domaine de la côte Saint-Sulpice.

3. Ce titre n'était pas parfait et devait être complété plus tard.

4. Là comme ailleurs il commençait une entreprise, puis l'abandonnait pour en préparer une autre qu'il laissait encore.

"Le 15 novembre 1668, il loue une maison dans la ville de Montréal pour y passer l'hiver", dit une note placée par la Société historique de Montréal à la suite du *Voyage de MM. Dollier de Casson et Galinée*, p. 66. C'est alors que des Iroquois lui parlèrent de la rivière Ohio et lui montèrent la tête à ce sujet.

Dans un contrat du greffe de Montréal, en date du 16 décembre 1668, mentionné par l'abbé Faillon, on lit: "la maison de la côte Saint-Sulpice".[5] C'est l'édifice commencé par La Salle. Celui-ci était parti au moment de ce contrat.

Par un acte notarié du 9 janvier 1669 La Salle rétrocède au séminaire "la seigneurie appelée de Saint-Sulpice, située en l'île de Montréal, au-dessus du saut Saint-Louis, et dont il tenait la concession de M. Galinée," mais on lui laisse quatre cent vingt arpents et sa maison où il pourra continuer son commerce. Jusqu'à présent il n'y a pas de trace du nom de Lachine imposé à cette localité.

Le 6 juillet 1669, le jour même où il signait un contrat de vente à Jacques Leber et à Charles Lemoine, La Salle, avec un certain nombre de Canadiens et de guides iroquois, s'embarqua à la côte Saint-Sulpice[6] pour aller en découverte, disant que, par la rivière Ohio, il parviendrait "jusqu'aux mers de Chine," si possible. MM. Dollier de Casson et Galinée étaient du voyage dans le but d'explorer le lac Huron.

5. C'était le comptoir de traite de La Salle. *Histoire de la colonie française*, III, p. 298.

6. Le nom de Lachine fut imposé l'année suivante à ce lieu. Il est donc inexact de dire que La Salle partit de Lachine, comme l'écrit Pierre Margry. Il faut dire Saint-Sulpice.

M. Dollier de Casson écrit qu'ils partirent tous ensemble "du saut Saint-Louis, à une lieue et demie" de Montréal, ou si l'on veut une lieue et demie de la résidence des prêtres de Saint-Sulpice. Rendus au fond du lac Ontario ou le voisinage de Niagara, MM. Dollier de Casson et Galinée se séparèrent de La Salle et se rendirent au saut Sainte-Marie par les lacs Erié et Huron. La Salle renonça à son voyage et ses hommes reprirent la route de Montréal où ils rentrèrent après quatre mois d'absence.

Dans son *Histoire du Montréal*, publiée par la Société historique de Montréal, M. Dollier de Casson dit en plaisantant que le nom de Lachine fut donné à la localité d'où était partie, en 1669, l'expédition de La Salle. Il fait entendre sur un ton badin que le retour des "Chinois" causa quelques risées dans le public. M. Dollier de Casson aimait à rire; je pense qu'il est l'auteur du terme satirique Lachine. Il parle de la "transmigration" des voyageurs de La Salle, voulant par là signifier que ces braves gens, partis pour se rendre à la Chine et revenant penauds, méritaient le surnom de Chinois. Une confusion existe dans son récit, car il place ce trait en l'année 1667-68, bien qu'il sut, mieux que personne, que la chose avait eu lieu l'automne de 1669, au retour des hommes de l'expédition. Ce n'est pas la première fois que des annalistes ont transposé ainsi des faits dont ils connaissaient et la vraie date et le caractère particulier, sans s'apercevoir de la fausse interprétation que les historiens pourraient leur donner. C'est ce qui n'a pas manqué dans le cas qui nous occupe.

Il me semble impossible de contester que le nom de Lachine ait été donné par ironie à la suite de l'expédition manquée. C'est la risée publique qui a imposé ce nom. La Salle, qui ne l'a jamais employé dans les actes aujourd'hui connus, ne doit pas en avoir été l'auteur. C'est M. Dollier de Casson qui a dû le créer ou qui s'en fit le propagateur après son retour de la baie de Quinté, au printemps de 1670. Ce qu'il en dit me paraît être un acte de baptême.

Quoi qu'il en soit, dans un acte du greffe de Montréal, en date du 11 juin 1670, figurent ces mots: "le lieu de la Chine ainsi appelé," et encore: "l'habitation qu'on appelle la petite Chine," expression qui, d'après la remarque de l'abbé Faillon, montrent que ce nom devait avoir été adopté récemment. Le 8 octobre de la même année, même source, l'intendant Talon se sert du mot en question pour désigner cet endroit, ce qui signifie qu'il répète ce que les gens du pays disaient. Donc, un an après le retour des "Chinois" le nom de Lachine était déjà adopté, et non plus Saint-Sulpice.

Le plan de l'île de Montréal, publié par feu Honoré Beaugrand dans son album du *Vieux Montréal* indique la date des forts construits en remontant depuis la ville jusque vers quatre lieues. Ce sont: Verdun, 1662; Cuillerier, 1672; Lachine, 1672; Rémy, 1671; Rolland, 1672.

Verdun était le nom de la mère du premier Vaudreuil qui vint en Canada et qui fut employé d'abord dans l'île Montréal. Si le nom de Verdun provient de cette source, il est bon de constater qu'il remonte

à peine à 1686, mais il pouvait y avoir eu un fort en ce lieu dès 1662, sous un nom quelconque.[7]

René Cuillerier était un habitant bien connu de l'île de Montréal.

Le fort Rémy doit son nom à M. Pierre Rémy, prêtre du Séminaire de Saint-Sulpice, et non pas à Rémy de Courcelles qui commandait dans l'île en 1671.[8]

Rolland ou Lenoir-Rolland était un traiteur très actif un peu avant 1672 et longtemps après cette date.

Pour avoir été construit en 1672, comme le veut la carte de feu Honoré Beaugrand, il faut que le fort de Lachine ne soit pas celui de La Salle, en admettant que ce dernier eût jamais érigé un fort à la côte Saint-Sulpice durant les douze ou quatorze mois qu'il fut possesseur de ces terres.[9]

Lachine est à trois lieues de Montréal. La Salle dit que son fief était situé au-dessus du saut Saint-Louis. L'abbé Faillon observe que ce fief était en face du saut Saint-Louis et semble avoir été d'une assez vaste étendue. M. Dollier de Casson note qu'il

7. Le recensement de 1681 donne Verdun. Depuis la publication première de cet article (1887) M. Sulte a écrit une étude plus détaillée sur Verdun, parue dans les *Mélanges historiques*, volume 5, p. 52-57. Quant à nous, il faut placer plutôt à 1672 l'origine du nom de Verdun, probablement ainsi nommé par Zacharie Dupuis, major de Montréal. N'y aurait-il pas faute d'impression dans le *Vieux Montréal* et ne devrait-on pas lire 1672 au lieu de 1662 ? Désiré Girouard a adopté 1662, mais il se base en ceci sur le *Vieux Montréal*.

8. Texte à corriger dans les *Pages d'histoire du Canada*, p. 484, et les *Nouvelles Soirées canadiennes*, 1887, p. 481.

9. Désiré Girouard prétend que le fort de Lachine, aussi appelé fort de l'Eglise, et le fort Rémy n'étaient qu'un même fort. Ajoutons que les dates données par M. Girouard de l'érection de ces forts ne s'accordent pas toutes exactement avec celles des documents ci-haut indiqués.

s'embarqua avec La Salle à une lieue et demie de Montréal; si cette mesure est prise à partir du pied du canal Lachine actuel, ou de la résidence des prêtres de Saint-Sulpice, nous n'arrivons qu'à moitié chemin entre Lachine et Montréal. Est-ce bien sur le site de Lachine que La Salle commença des travaux en 1668? Ne serait-ce pas plutôt aux environs du fort Cuillerier?

Nous venons de voir que la durée de la résidence de La Salle à Montréal se limite à une vingtaine de mois dont douze à quatorze comme seigneur du fief Saint-Sulpice. C'est durant ce court espace de temps que l'on veut qu'il ait fait des voyages d'exploration dans le nord pour se préparer à ses fameuses découvertes. Il est possible que, l'hiver de 1667-68, il ait remonté l'Ottawa — cela compterait pour un voyage et pas plus. L'été et l'automne de 1668, il était tout à sa seigneurie. Pour l'hiver de 1668-69, il se procure une maison à Montréal, puis il part le 6 juillet 1669 pour visiter les lacs Ontario, Erié, etc. Toute l'erreur vient de ce que l'on a cru voir La Salle fixé à Montréal pendant quatre ans, de 1666 à 1670.

Maintenant, voulez-vous savoir pourquoi cet article est ici réimprimé? C'est que je viens de lire dans un livre récent: "Le nom de Lachine a été donné par La Salle à son fief du lac Saint-Louis."

Hum ! Je doute fort que La Salle ait voulu rendre durable le souvenir de son expédition manquée,

> **Car chacun se moquait de lui**
> **Après son voyage à la Chine**
> **Commencé de si haute mine**
> **Et finissant à petit bruit.**

II

Autre question. La Salle a-t-il découvert l'Ohio en 1669? Non, il ne l'a pas découvert et il ne s'en est jamais vanté. Trente ans après sa mort sa famille affirmait cela, sans preuve, et plusieurs historiens ont répété l'erreur.

Comme nous venons de le voir, le Séminaire de Saint-Sulpice avait concédé un fief à La Salle en 1667-68; le lieu se nommaît "côte Saint-Sulpice".

Le 6 juillet 1669 l'expédition de La Salle et de MM. Dollier de Casson et Galinée s'embarquait à la côte Saint-Sulpice. Rendu à la baie de Burlington, La Salle se dit malade et il explique que ses hommes sont novices dans ces voyages; par conséquent vers le 1er octobre on se sépare; le groupe de La Salle retourne à Montréal et les deux prêtres continuent leur marche vers le lac Erié. Pierre Margry adopte la maladie de La Salle et l'incapacité de ses hommes mais il ajoute que, tous ensemble, ils sont allés de suite à l'Ohio ! De retour à Montréal,[10] les hommes de La Salle furent moqués et on leur appliqua le surnom de Chinois en dérision du voyage manqué, parce qu'ils étaient partis soi-disant pour se rendre à la Chine. Ces hommes se défendirent en exposant les périls et misères de la route et ils affirmèrent que MM. Dollier de Casson et Galinée et leur escorte n'en reviendraient pas. Ils avaient parlé de la sorte dès la baie de Burlington.

10. Ils n'étaient donc pas allés à l'Ohio !

Pierre Margry dit que La Salle trompa MM. Dollier de Casson et Galinée,[11] qu'il prit un détour pour s'en séparer, gagna l'Ohio et le descendit jusqu'au Mississipi, et les écrivains l'ont copié.

Le 18 juin 1670, MM. Dollier de Casson et Galinée arrivent à Montréal et apprennent les racontars des hommes de La Salle sur leur compte. On avait cru ces deux prêtres et leur escorte morts en route. Peu après arrive aussi à Montréal Nicolas Perrot qui dit avoir rencontré La Salle qui s'en allait faire la chasse aux chutes des Chats (chats sauvages), à cent cinquante milles en haut de l'Ottawa.

Comment pouvons-nous adopter la supposition de Pierre Margry qui veut que La Salle ait fait le long voyage de l'Ohio et du Mississipi entre le 1er octobre 1669 et le printemps de 1670? Cet auteur avoue qu'il n'a rien de positif. Il ignorait la présence des hommes de La Salle à Montréal durant l'hiver de 1669-70 et leur surnom de Chinois. Il base sa supposition sur une affirmation d'un "homme étranger à l'Amérique",[12] et, de plus, il ne donne aucune date. Francis Parkman exprime son doute sur la valeur d'un pareil document. La Salle, qui écrivait souvent pour faire valoir ses découvertes, ne dit pas qu'ayant quitté MM. Dollier de Casson et Galinée il s'est rendu à l'Ohio. Ces deux derniers, plutôt amis de La Salle, ne parlent pas non plus d'un tel voyage, ce qui montre bien qu'il

11. Il donne à entendre qu'il suppose que La Salle trompa. C'est une supposition, rien de plus. *Les Normands dans la vallée de l'Ohio, Journal de l'Instruction publique*, Paris, 1862, p. 568.

12. Pierre Margry s'appuie sur un mémoire qu'il dit être d'une personne tenant ses renseignements par ouï-dire.

n'a pas eu lieu puisqu'ils mentionnent en deux fois les cancans des hommes de La Salle durant l'hiver de 1669-70 à Montréal. Les sources où s'est inspiré Pierre Margry sont des notes ou mémoires des créanciers de La Salle qui voulaient se faire payer par le roi. Le dernier est de 1756. Louis XIV et Louis XV répondirent que les affaires de La Salle ne les regardaient point.

On a dit que, sur une carte de Louis Jolliet, à Québec, l'Ohio est indiqué: "Route du sieur de La Salle". Qui a tracé ces mots et quand cela a-t-il eu lieu? D'autres cartes ont été chargées pareillement par après dans les mêmes bureaux de Québec. Il y a peut-être acte de faussaire en ceci, mais je pense que c'est plutôt étourderie.[13]

III

Depuis que les lignes qui précèdent ont été écrites, 1887, j'ai vu avec plaisir la jolie brochure intitulée *le Vieux Lachine et le Massacre du* 5 *août* 1689, imprimée en 1889 par Désiré Girouard, ancien député, un travailleur dont la renommée n'est pas à faire. Cette fois, laissant de côté la rédaction des factums de l'avocat, il s'est tourné vers l'histoire, en choisissant de préférence ce qui concerne sa propre paroisse. Très bien, on n'est jamais mieux inspiré qu'en parlant de son *pays*. Ecrire une page d'histoire de mérite que tous les curieux et les amateurs devront consulter est

13. La "certitude" que La Salle a découvert "*la grande rivière Ohio*" a été fortement contestée de tout temps.

presque un tour de force. Que l'on essaie un peu, si l'on doute !

Il n'y a pas chez nous d'historien de profession, faute de pouvoir tirer des livres que l'on écrit un revenu qui donne le pain quotidien. Nous sommes donc des amateurs qui publions, à nos risques et périls, des ouvrages dont les éditeurs en Europe, par exemple, achèteraient les manuscrits. Amateurs nous sommes, rien que cela, mais vu notre situation particulière, amateur est plus honorable qu'historien en titre. Le sacrifice de temps et d'argent est notre partage. Nous n'avons devant nous ni l'appât du lucre ni les loisirs qui nous feraient encore trouver le travail agréable. Il y a entre les historiens de l'ancien monde et nous cette différence que nous travaillons pour la patrie, sans espoir de rémunération, tandis que nos confrères de là-bas exploitent, avec profit à la clef, un monde déjà formé aux études, payant ce qui vaut la peine d'être payé et honorant l'érudition. Tout est encore maigre et étroit chez nous, à cet égard. On considère que, celui-ci ou celui-là, qui a donné à la presse des travaux importants, est obligé de continuer à produire. Pourquoi ? Parce que son talent le porte vers l'esprit de sacrifice. A lui la tâche de remettre au jour les choses d'autrefois. On ne songe pas assez souvent à l'en remercier par une souscription raisonnable. Il doit imprimer, croit-on, puisque c'est une oeuvre nationale qui l'inspire.

Mes compatriotes, vous achetez trop de livres inutiles et vous n'achetez pas assez de livres nécessaires. Réfléchissez, mettez-vous dans la tête de n'acquérir que des ouvrages instructifs, et vous verrez que l'ar-

gent ne se gaspille pas plus, sous ce nouveau système, que sous le régime que vous suivez, et de plus, que vous êtes, en fin de compte, mieux renseignés que si vous achetiez tous les beaux volumes qui se présentent. Ayez une bibliothèque canadienne petite ou grande, mais qu'elle soit canadienne !

Est-il rien de plus beau que de connaître parfaitement l'histoire de sa paroisse? Pour cela, il faut lire. Lire quoi? Lire le livre du courageux travailleur qui a su ressusciter les annales du passé. Ah ! vous ne comprendrez pas ce qu'il a eu de peine à retrouver tout cela, fort bien, mais lisez-le ! Il vous dépasse de cent coudées peut-être par ses connaissances acquises dans le travail, mais, encore une fois, lisez-le ! Vous sortirez de l'examen de son oeuvre plus homme que jamais, plus Canadien, plus solide en tout. M. Girouard a compris cela. Il redonne du ton à vos nerfs en parlant du vieux Lachine d'il y a deux siècles. Et quand on dit Lachine, on dit presque toute l'île de Montréal, car les événements sont tellement enchaînés les uns aux autres que les séparer n'est pas possible. Lachine, en de certains moments, c'est Montréal, et Montréal c'est Lachine.

Demain, si vous me dites d'aller habiter telle paroisse, et si j'y vais, tout de suite j'éprouve le désir de connaître l'histoire de cette localité. Est-ce comme ça que vous êtes? Vous me répondrez que non. En ce cas, vous avez tort, à mon point de vue. Il ne suffit pas de vivre dans le présent; le passé a des charmes que nous serions bien fous de méconnaître.

M. Girouard a l'amour du passé. S'il rappelle les souvenirs de ce temps-là, c'est pour stimuler notre

ardeur patriotique. L'orgueil du sang est un ressort qu'il ne faut pas laisser affaiblir. En nous racontant les malheurs et les exploits de nos pères, il fait plus que de verser un million de piastres dans nos poches. Donnez-moi une nation qui sache son histoire, je n'aurai pas de peine à en faire une nation vaillante. Il faut, pour arriver à ce but, que chacune de nos paroisses ait ses annales publiées, mises au jour, commentées, examinées, annotées, comprises enfin. Cette oeuvre nationale demande le concours de plusieurs intelligences et un esprit de sacrifice rare dans un monde qui lutte pour le pain quotidien. M. Girouard s'est imposé la tâche de mettre au jour ce qu'il avait eu le courage de collectionner touchant sa paroisse, l'une des plus historiques du Canada français. Qu'on l'en félicite. Le plus tôt son exemple sera suivi le mieux ce sera. En ce moment il se fait un mouvement dans le pays pour accomplir cette belle oeuvre de l'histoire des paroisses, secondons-le de tout notre pouvoir.

Dans les brochures de M. Girouard, en général, la disposition des matières n'est pas toujours aussi claire qu'il le faudrait; cela est dû à certaines pièces qui n'ont été trouvées qu'au moment où la matière de ces brochures était composée; néanmoins tout y est et le lecteur n'éprouvera aucune peine à grouper les faits dans sa mémoire selon qu'il le jugera à propos.

Les gravures dont *le Vieux Lachine et le Massacre du* 5 *août* 1689 sont ornés valent dix fois le prix marchand de l'ouvrage. Voyez-vous le fort Rémy en 1671? C'est le berceau de la paroisse de Lachine. A côté est le portrait de La Salle qui, le premier, porta la civilisation dans ces endroits. Les vieilles maisons

très normandes de Jacques Leber et de Charles Lemoine sont à croquer. René Cuillerier, l'homme aux aventures, a aussi le tracé de sa résidence dans ces pages toutes inspirées du sentiment canadien. L'église de Lachine, bâtie en 1710, au centre du fort Rémy, et démolie en 1869, est là toute droite, avec son air des anciens jours. Puis on voit des cadastres, les plans de tous les terrains, des listes de colons. C'est la chose qui manque à la plupart des monographies paroissiales. Lachine ainsi traitée devient plus historique que jamais.

Le Salle, comme fondateur, ou plutôt premier habitant, figure ici avec droit. A-t-il vraiment songé à établir des colons en ce lieu? C'est ce qu'on ne saurait dire. Son esprit de découvertes et la spontanéité de tous ses mouvements nous portent à croire qu'il pensait aux régions de l'Ouest avant tout et que Lachine ne devait être pour lui qu'un pied à terre. Ce personnage s'est identifié avec Cataracoui, surtout avec le Mississipi; ses visées étaient là-bas, là-bas; il faisait grand. Si la fin de sa carrière a été un insuccès et une tragédie lamentable, il n'en reste pas moins un être étonnant au milieu de cette phalange de découvreurs, de fondateurs et de voyageurs qui marquèrent chez nous la fin du XVIIe siècle. Ce qui semble bien constaté c'est qu'il avait un caractère irascible et était, comme on dit, mauvais coucheur. Avec des projets immenses, il ne savait pas se faire aimer personnellement. De là ses déconfitures et sa triste fin. Ses entreprises de découvertes appartiennent à l'histoire, et Lachine ne saurait qu'être fière d'une gloire qui a passé sur son sol. Le monument qui s'élèvera un jour,

chez nous, à la mémoire de La Salle devra être planté à Lachine. C'est là que le découvreur a préparé ses plans, et c'est de là qu'il est parti pour ses courses lointaines vers les régions inconnues, nouveau Christophe Colomb, comme lui devenu malheureux après ses triomphes.

Les plus anciens habitants de Lachine se nommaient Jean Millot, René Cuillerier, François Lenoir-Rolland, P. Bouchard, Georges Allète ou Alain, Pierre de Saint-Germain, Jacques Morin, Antoine Picard, Robert Rhéaume, René Chartier, François Méloche, Etienne Hébert dit Saint-Martin, Vincent Alix ou Aly, Simon Davaux, Nicolas Ozanne, Laurent Bory sieur de Grandmaison, André Rapin, Mathias Châteaudeau dit Massias, Claude Garigues, Noël Charmois dit Duplessis, Pierre Gauthier, Mathurin Thibaudeau, Nicolas Moisan, Jean Fagueret dit Petitbois, Pierre Pérusseau et plusieurs autres dont il est parlé dans l'ouvrage qui nous occupe en ce moment.

Un type c'était Lenoir-Rolland ! Il avait bâti un fort à lui tout seul pour protéger son commerce. Le site devint important. Jamais Lachine historique n'oubliera Lenoir-Rolland. Il a eu procès sur procès devant les cours de justice. C'était le plus remuant des fondateurs de Lachine. Son vrai nom était Lenoir, mais son père avait Rolland pour nom de baptême, de là Lenoir-Rolland. La famille existe encore. Les tanneries des Rolland sont encore de nos jours comme un nom de ville, tant le public s'est familiarisé avec cette appellation. N'étant pas marié, Lenoir-Rolland était considéré comme ne pouvant tenir maison dans un lieu écarté de la ville. En 1671, il fut

appelé à répondre de sa conduite à cause de cela. Il promit de se marier l'année suivante à l'arrivée des vaisseaux de France et, effectivement, il épousa, le 2 janvier 1673, Marie-Madeleine Charbonnier, fille d'un ancien officier de la maison du roi. Charbonnier et Lenoir vont bien ensemble.

Les familles qui actuellement possèdent les terres des premiers colons se trouvent indiquées dans la brochure que nous avons mentionnée. C'est une bonne idée.

Le massacre du 5 août 1689, qui a été si souvent raconté, et mal raconté, hélas, est étudié ici pour la première fois, et les pertes de vie réduites à une proportion qui semble raisonnable. M. Girouard s'est dit que la légende, comme toutes les légendes, devait être en désaccord avec la réalité. Pour former son opinion il a consulté les sources accessibles, le papier-terrier, les recensements, les registres de l'église, etc., et il a contrôlé les récits des contemporains de cet événement. En somme, il doit être correct dans ses données. N'ayant d'autre parti-pris que de rechercher la vérité, il ne subtilise pas, il expose ses trouvailles et les livre à la connaissance du lecteur. C'est le bon procédé en histoire. Ce qu'il a appris nous le savons maintenant grâce à lui. Les conclusions qu'il en tire peuvent ou ne peuvent pas satisfaire ceux qui désireraient étudier encore le sujet, mais je crois qu'il a poussé si loin et si bien ses investigations que personne n'amènera contre lui ce qu'on appelle une forte preuve. Pour moi c'est comme une affaire réglée.

Il n'est pas à espérer généralement que les grands historiens exposent par le détail des faits locaux per-

dus dans l'ensemble des événements. C'est au chercheur tenace, qui s'applique à élucider un point quelconque d'une question en jeu, qu'il appartient de traiter les sujets embrouillés et d'y porter la lumière. Le cas se présente ici. En homme de loi et en amateur de l'histoire, M. Girouard nous a rendu le service de plaider une cause intéressante et surtout de plaider le pour et le contre, ce qui rend la démonstration plus attrayante. On ne fait pas mieux nulle part.

C'est encore merveilleux de voir que nous n'ayons pas perdu toutes les pièces écrites il y a deux siècles ! La négligence a été si grande que je m'étonne constamment à la vue de ces vieux documents tirés tout-à-coup de la poussière de l'oubli par un curieux intelligent et qui ne regarde pas à ses peines. S'il était possible de publier ces masses de registres, de lettres, de rapports, de recensements, qui sont le reflet véritable de la vie de nos ancêtres, combien mieux nous apprendrions notre histoire ! Cela viendra, mais hâtons-nous, le danger de tout perdre est plus grand que jamais.

Nos paroisses ont des notaires, des médecins, des arpenteurs qui ne manquent pas de loisirs. Si vous leur faites lire l'alinéa qui précède ils diront que c'est juste comme idée. Dites-leur donc alors que la tâche de recueillir ces anciennes pièces et de les mettre au jour forme partie de leurs devoirs, comme gens instruits et patriotes. Il s'en trouvera dans le nombre qui vous comprendront et qui prendront la plume. Cette propagande est très désirable. Il n'est pas nécessaire d'être un littérateur pour chercher ici et là des documents et publier ces souvenirs du passé. Du

moment où votre paroisse n'a pas d'histoire écrite, tout ce que vous imprimerez à son sujet sera du nouveau. Ne soyez pas architecte, je le veux bien, mais devenez l'un des maçons de l'édifice, votre part sera belle encore. C'est rendre service au pays que d'aider à reconstituer son histoire. Toute pierre est utile; apportez-en beaucoup et il viendra un homme qui les mettra en place pour élever un monument à la patrie commune.

(1889)

IV

Paroisse historique et typique, au même titre que la côte de Beaupré, l'île d'Orléans, Trois-Rivières, Saint-François-du-Lac, Boucherville, Longueuil et Laprairie, Lachine arrive immédiatement après les Trois-Rivières, celle-ci étant de droit à la tête de la liste.

Les amateurs de l'histoire du Canada ont suivi avec plaisir les démarches faites depuis plusieurs années par Désiré Girouard, dans le but d'exhumer les souvenirs nombreux et si honorables que rappelle cette partie de l'île de Montréal. Son oeuvre va se compléter à bref délai. Il ne nous manquera plus que de voir la même chose se faire pour les Trois-Rivières et Laprairie, puisque la côte de Beaupré appartient au groupe de la ville de Québec, et que l'île d'Orléans a déjà deux historiens. Boucherville, Longueuil et Saint-François-du-Lac ont aussi leurs livres distincts.

Si vous trouvez étrange que je place les Trois-Rivières dans la catégorie des lieux qui n'ont pas encore leur histoire écrite, malgré quatre à cinq mille

pages que j'ai publiées sur son compte dans les journaux et les revues, je vous dirai que l'argent me fait défaut pour réunir ou condenser cette substance en un corps unique, à la fois consultable et commode. M. Girouard a passé par la même filière, semant dans la presse le fruit de ses travaux, mais il vise maintenant à concentrer le tout sous une même couverture. "Ses moyens lui permettent un piano à sa fille". J'applaudirai le premier air que l'on jouera sur son nouvel instrument.

Après avoir reporté mes affections sur l'histoire de Longueuil et sur celle de Saint-François-du-Lac en compagnie d'aimables collaborateurs j'ai penché vers Lachine, mais sans pouvoir me rendre utile de ce côté. Je pensais que M. Girouard avait dû laisser dans l'ombre une partie du sujet qu'il avait à coeur de traiter, mais lorsque j'ai vu ses notes, ma foi ! j'ai salué l'oeuvre de sa persévérance.

Tout ceci est à seule fin de vous annoncer l'apparition prochaine de l'*Histoire de Lachine,* une oeuvre habillée dans les règles, pas une brochure, pas une tentative première, mais un livre de bibliothèque, rempli jusqu'au bord de documents à consulter, ayant ses gravures de paysages, ses cartes, ses tableaux, parlant comme une voix du passé et répondant à toutes les questions qui concernent "ce petit coin de terre historique". Un jour viendra où tous nos petits coins de terre historique exhiberont leur gloire imprimée; ce sera dû aux travailleurs de la plume, mais ceux-là ne sont pas encore assez nombreux pour que l'on en forme une escouade de dix hommes avec un sergent. Si jamais nous devenons l'armée du salut national il

faudra qu'il se soit passé plus d'une révolution dans le monde littéraire du Canada. Et pourtant, quelle serait notre figure aujourd'hui, devant ceux qui nous attaquent, quelle arme pourrions-nous opposer aux imputations de peuple d'aventure et d'abandonné qu'il était de mode de nous adresser autrefois sans cet admirable moyen de défense qui est notre histoire écrite ! Ah ! allez toujours, piocheurs et chercheurs, vous retirez de nos anciens débris de quoi ériger un rempart contre lequel le fanatisme des nations ne pourra jamais prévaloir. Allez ! vous avez la force initiale du boulet de canon que le vent de travers peut faire dévier quelque peu mais qui, s'il rencontre un obstacle, le pénètre et le démolit. Allez ! c'est comme dans un bombardement: tous les coups ne portent pas, mais il en reste assez pour abîmer la résistance. Ramenez à la surface notre histoire, trop négligée dans les dessous du terrain: ce sera un sol neuf qui fera germer la vertu et l'héroïsme. Notre siècle n'est pas si vilain qu'on le pense, il honore les peuples qui ont une histoire.

Répétons-le, si tous ceux qui possèdent une maison dans une ancienne paroisse pouvaient, comme M. Girouard, raconter l'histoire des terrains environnants et remettre au jour une page oubliée de nos annales, la bibliothèque canadienne serait la plus belle de toutes celles des colonies sous ce rapport. Il se rattache tant de souvenirs à ces établissements, surtout à ceux du dix-septième siècle ! Tantôt c'est un fait de guerre, un genre de commerce ou une industrie disparus, la mémoire de certaines familles marquantes, quelque procès célèbre en son temps que l'oubli a recouvert

de ses voiles, des questions de bornage, de censive, de ponts, moulins et chaussées, toute cette vie d'autrefois qui ne peut renaître que dans les livres.

Ces livres, qui doit les écrire? Voilà le personnage difficile à trouver ! Il n'en existe pas un par paroisse, je vous le laisse à savoir en toute bonhomie. Le meilleur d'entre eux, dès qu'il se met à l'ouvrage, s'aperçoit bien vite de l'isolement dans lequel il lui faudra opérer. Ses recherches semblent le reléguer hors du monde qui l'entoure et, n'étant pas compris, c'est-à-dire apprécié, rien ne lui vient en aide que son courage et son dévouement à la cause de l'histoire.

Travailler dans le vide est une fantaisie singulière, direz-vous. Ce qui est plus étonnant c'est de voir ce que l'on tire de ce vide lorsque l'on s'en donne la peine. Après quinze ou vingt ans de patiente annotation au milieu des vieilles archives vous avez en mains huit ou dix mille bouts de papier qui portent chacun une bribe de renseignement, un petit fait inconnu, une observation neuve, un rapprochement de date ou de nom, bien souvent des erreurs puisées dans des volumes imprimés, enfin tout ce qu'il faut pour ressusciter la page d'histoire qui n'a jamais été écrite mais qui demande à prendre cette forme. Alors, vous fondez ensemble ces milliers de fragments d'argile, vous en composez des briques, des pierres, des moëllons que vous ajustez ensuite, chacun à sa place, dans les assises et les murs de l'édifice qui vous est apparu au cours de vos études, car à mesure que vous avez exécuté vos découvertes, le plan d'ensemble de la page d'histoire s'est dessiné dans votre esprit, nuageux et vague d'abord, puis plus nettement et, enfin, tout droit

et parfaitement équilibré, si vous avez su travailler dans la bonne manière. Les choses doivent en être là au moment où vous prenez la plume pour rédiger votre ouvrage.

Cette rédaction exige des qualités spéciales, la clarté venant en première ligne. Que la charpente du monument soit ferme dans toutes ses parties, et n'appuyez que sur elle. Quant aux ornements, il y a toujours la ressource de les placer quelque part, si ce n'est pas sur la façade ce sera à l'intérieur. La langue, simple et précise, doit être autant que possible d'accord avec le dessin. Dans ces conditions, tout ce que vous avez à nous raconter aura de la valeur.

Mon expérience m'engage à dire que, pour bien expliquer l'histoire d'une paroisse, il faut se mouler absolument sur la marche chronologique. Les autres systèmes d'exposition des faits ne m'ont pas réussi. Plantez au début un jalon, la date la plus ancienne que vous ayez vue. Faites-la suivre d'un deuxième "piquet" et poursuivez de la sorte sans regarder l'avenir. Ayez sans cesse les yeux sur les jalons ainsi posés, lesquels représentent le passé, le chemin parcouru par votre plume. Laissez le lecteur se demander ce qui va arriver après cela. En de certains passages vous aurez à faire part de vos réflexions, à rappeler ce qui s'est déroulé un peu auparavant; rien n'est plus aisé que de vous faire comprendre de cette façon puisque le lecteur en a appris autant que vous au cours de votre propre récit. Bien au contraire ce sera, si vous avez la malencontreuse habitude d'enjamber en avant, d'anticiper sur les événements et d'embrouiller ceux qui cherchent à vous suivre. Restez le dos

tourné aux choses qui n'ont pas encore eu lieu. Dirigez-vous à reculons, le regard fixé sur les points de la route tracée; c'est ainsi que procède un bon arpenteur pour tenir la ligne droite. Plus on approche de notre époque par cette méthode, plus on se rend maître de l'attention du lecteur qui jouit avec nous des connaissances acquises au commencement et au milieu de l'ouvrage.

Ce n'est pas tout que d'entreprendre l'examen d'une paroisse historique; craignez qu'un homme plus savant ou plus courageux que vous ne vienne après trente ou quarante ans, peut-être dix ans, vous faire disparaître. Agissez de manière à garder votre terrain, en le couvrant tout entier de votre étude. Faites en sorte que l'on ne puisse qu'ajouter à ce que vous avez accompli. Autrement, vous aurez construit des fondations sur lesquelles un entrepreneur quelconque bâtira, en son nom, et vous irez *ad patres* rejoindre les disparus. Arrangez-vous pour être le ciment de l'histoire écrite; qu'on ne se passe plus de vous; mettez dans vos études un fond solide — que l'on bâtisse sur cette pierre, mais que vous soyiez cette pierre. C'est bien le moins puisque vous avez conçu l'oeuvre. Ne la laissez pas inachevée avant que de l'avoir marquée de votre coin. M. Girouard a cette belle tenacité que j'admire: à lui Lachine ! Un autre viendra qui voudra prendre la place: elle est prise.

Le Vieux Lachine et le Massacre du 5 *août* 1689, paru en 1889, *les Anciens forts de Lachine,* brochure publiée en 1891, *les Anciennes côtes du lac Saint-Louis,* qui sont de l'automne de 1892, *les Anciens postes du lac Saint-Louis* et d'autres pièces encore en porte-

feuille, tels sont les matériaux qui vont servir à l'*Histoire de Lachine.*[14]

Depuis cinq générations, la famille Girouard habite le haut de l'île de Montréal. C'est d'abord Antoine qui se fixa à la côte Sainte-Marie. Il était né à Mont-Luçon, en Bourbonnais, l'année 1696, fils de Jean Girouard, conseiller du roi et contrôleur du dépôt de Riom, en Auvergne; sa mère était Pétronille Georgeau. Marié à Montréal en 1723, avec Marie-Anne Barré, il a été à la fois cultivateur et huissier royal. L'un de ses fils, Henry, cultivateur et menuisier, demeurait à la côte de Vertu, près du village de Saint-Laurent. Un fils de ce dernier, Julien, cultivateur et forgeron, vécut à Saint-Laurent, puis dans le comté de Beauharnois. De son fils Jérémie, cultivateur et charron, demeurant à Lachine, naquit Désiré, l'auteur du travail qui nous occupe. Celui-ci est revenu à la profession légale, comme son ancêtre mentionné plus haut. Le bois, le fer, la terre et la loi sont les matériaux qui entrent dans la composition de ce chercheur tenace. Avec de telles ressources on peut bâtir à chaux et à sable tout le vieux Lachine et même davantage.

13 avril 1893.

14. Ce travail n'a pas été publié tel que l'avait conçu d'abord M. Girouard. Une traduction anglaise un peu abrégée fut éditée en 1893 sous le titre *Lake St. Louis old and new illustrated and Cavelier de La Salle*, 298 pages, in-8, et plus tard un *Supplément au Lake St. Louis*, 1900, 140 pages, in-8.

L'amiral Sir William Phips[1]

Cotton Mather, bien connu par ses écrits dans la Nouvelle-Angleterre, était compatriote et contemporain de Phips dont il a retracé la vie avec beaucoup de soin. La lecture de son étude m'a fait comprendre deux choses, savoir: que Phips était un homme remarquable par son énergie et que nous ne connaissons rien de sa carrière, sauf que, en 1690, il tenta de s'emparer de Québec.

La famille de notre personnage habitait Woolwich, sur la côte du Maine. Le père était armurier, aussi forgeron, taillandier, faiseur de clous, etc., comme tous les ouvriers en fer de son temps. Il avait vingt-et-un fils et cinq filles. Le petit William, né en 1651, se disait attiré vers la mer et bientôt il devint apprenti charpentier de navire, genre goëlette, barques et pinasses. Il apprit à lire, écrire, compter, durant cette période, puis son temps d'épreuve terminé, il se dirigea du côté de Boston, entreprit de construire un bâtiment, se maria, réussit à merveille dans son métier, dessina un navire pour lui-même, le construisit, le gréa et l'ayant chargé de bois de service, le

1. Inédit. Autrefois on écrivait "Phipps", l'orthographe véritable. Aujourd'hui on écrit indifféremment "Phipps" ou "Phips".

conduisit en Angleterre. Ce commerce l'occupa une dizaine d'années avec profit.

Comme navigateur il était cité avec éloge. Un jour on lui parlait d'une riche cargaison naufragée et considérée comme perdue, aux îles Bahama; il conçût l'idée de repêcher ces marchandises, équipa un vaisseau dans ce but, composa un corps de matelots qu'il dressa aux exercices nécessaires pour opérer ce sauvetage et, après des travaux ardus, des efforts souvent infructueux, rentra à Boston chargé du produit de sa trouvaille.

Son énergie dépassait la dose ordinaire de celle des marins. Avec cela il était inventeur d'appareils nautiques. Vers 1683 il entendit dire qu'un galion espagnol portant des lingots d'or et d'argent avait péri dans une baie du voisinage de la Plata; tout de suite il passa en Angleterre, y forma une compagnie d'actionnaires, construisit des machines spéciales pour la recherche du trésor en question et le roi Charles II lui confia un navire avec près de cent hommes d'équipage. L'histoire de cette campagne est longue et nous montre le courage, l'esprit plein de ressources du ci-devant charpentier. Il retourna à Londres avec trois cent mille louis sterling du précieux métal, que les actionnaires eurent le plaisir de se partager, lui laissant vingt mille louis pour sa peine. Le roi le fit chevalier.

Bientôt après il forma une compagnie maritime mais on l'envoya grand shérif de la Nouvelle-Angleterre, d'où il fut rappelé en 1689 lorsque Guillaume d'Orange monta sur le trône. C'est alors qu'il devint amiral.

En 1690 il fit l'expédition de Québec, fort bien ra-

contée par feu Ernest Myrand dans un livre rempli de renseignements tirés de cent endroits divers.[2]

Après cela Phips fut gouverneur du Massachusetts, puis il retourna en Angleterre et y décéda en 1695, âgé de quarante-quatre ans.

Un petit-fils de Phips épousa une Mulgrave, de haute noblesse, et reçut le nom de Mulgrave qui est encore dans les classes dirigeantes du royaume, comme aussi la branche de Normanby issue de Phips-Mulgrave.

5 août 1921.

2. *Sir William Phips devant Québec; histoire d'un siège.* Québec, 1893, in-8, 428 pages.

L'Ile-à-la-Fourche

A ces mots tous les Nicolétains ouvrent l'oreille. Nous avons été bercés aux récits que nos pères faisaient de l'héritage de l'Ile-à-la-Fourche. A quel heureux mortel la Providence accorderait-elle enfin cette principauté qui faisait tant de jaloux, tant de mécontents et qui suscitait tant de procès? Mystère et bavardage. Mais mystère bien plus grand lorsqu'il s'agissait de fixer les limites de l'île, laquelle, au bout du compte, n'est pas une île à moins que ce ne soit l'île "escarpée et sans bords" dont parle Boileau. Une île sans bords ! Ce doit être en effet bien escarpé—et assez drôle à voir. Je pense plutôt que cela n'est pas même visible, car si pas de bords, pas d'île ! Juste comme l'Ile-à-la-Fourche. Si Dieu me prête vie, un autre jour je parlerai de la question en commençant par le commencement. En ce moment, je rencontre dans un registre du bureau du secrétaire d'Etat copie de quelques lettres sur ce sujet.

Nicolas-Eustache Lambert-Dumont paraît avoir disputé à Nicolas-Benjamin Doucet certains droits sur l'Ile-à-la-Fourche. Il est fait mention d'un jugement interlocutoire rendu le 27 septembre 1819, par la cour du banc du roi siégeant aux Trois-Rivières. C.-R. Ogden, avocat, représentait la Couronne dans cette cause.

Le 11 mai 1821, le secrétaire du gouverneur écrit à l'avocat Vallières de Saint-Réal, lui disant que l'ad-

ministration va s'occuper sans délai de la supplique par lui soumise, concernant "l'existence, la situation et l'étendue de l'Ile-à-la-Fourche". Dans ce but, le gouverneur envoya sur les lieux les arpenteurs John Adams et L'Ecuyer. Je ne sais s'ils parvinrent à déterminer la situation de l'île, ou enfin son étendue, mais les apparences indiquent assez peu de succès de ce côté.

Le 5 janvier 1822, le secrétaire du gouverneur écrit à Lambert-Dumont que l'avocat C.-R. Ogden vient d'être chargé de prendre des mesures pour régler l'affaire de l'Ile-à-la-Fourche. Cela ne veut pas dire que l'affaire ait été réglée. Lambert-Dumont demanda l'autorisation de se présenter au château Saint-Louis de Québec et d'y rendre foi et hommage en qualité de seigneur de l'Ile-à-la-Fourche; mais le 11 février, le secrétaire du gouverneur lui annonça que, vu les circonstances qui se rattachaient au débat relatif à ce domaine, la permission de rendre foi et hommage ne pouvait lui être accordée.

Ici finit la correspondance. Je ne pourrais dire comment se termina le procès.[1]

*

* *

Les lignes qui précèdent ayant paru dans *le Nicolétain* du 9 février 1888, quelqu'un me dit:

---

1. Dans les manuscrits laissés par feu J.-O. Dion il y a un document qui indique que ce procès "roulait" depuis plusieurs années. Voici cette pièce:

"DISTRICT OF THREE RIVERS: By virtue of a Writ of Execution iffued out of His Majefty's Court of King's Bench holding civil pleas and for the faid Diftrict, at the fuit of Nicolas Benjamin Doucet, againft the goods and chattles lands

— Vous avez tort de vous moquer de l'Ile-à-la-Fourche. C'est compliqué, mais c'est sérieux.

J'ai répondu:

— Il n'y a rien comme de lire dans les gros livres; on devient incrédule en diable. Je ne crois pas à votre île. Si vous parliez de Robinson Crusoé, à la bonne heure ! lui, il avait une île. Mais, à propos de celle de Nicolet, vous pouvez dire que Robinson *crut Zoé* et qu'il fut bien trompé. C'est sérieux, dites-

---

and tenements of Nicolas Euftache Lambert Dumont fils, Efquire, to me directed, I have feized and taken in execution as belonging to the faid Nicolas Euftache Lambert Dumont fils, the land and Seigneury of the *Ifle a la Fourche*, fituated in the river commonly called *riviere Nicolet* included in the limits hereafter defcribed viz: to the North Weft, by the fork of the river Nicolet, to the Eaft and South Eaft by the two branches of the *riviere Noir*, of which one branch empties itself into the river Nicolet and another into the lake St. François, to the North Weft and Weft by the South Weft River Nicolet, to the South and South Weft, by the two branches of the river *Nipigigam Hantanening* (an Algonquin name which fignifies *feparating Nicolet*) of which one branch falls into the South Weft river Nicolet at the fourth carrying place above the lake Nicolet, and the other branch into the faid *riviere Noir*, at a league above the lake St. François; excepting fuch part of the Seigneury of Nicolet which may be included within the said *Ifle à la Fourche*; together with the rights annexed and inherent to the faid Fief and Seigneury of the *Ifle à la Fourche*. Now I do hereby give notice that the said premifes will be fold adjudged to the highest bidder at the Church door of the Parifh of Nicolet, on Monday the nineteenth day of September next at eleven o'clock in the forenoon, at which time and place the conditions of Sale will be made known.

H, BLACKSTONE, Sheriff.

All and every perfon or perfons having claims on the above described premifes, by mortgage or other right or incumbrance, are hereby advertifed to give notice thereof to the faid Sheriff, at his office aforesaid, according to law; and further that no oppofition *afin d'annuller* or *afin de diftraire* the whole or any part of the faid premifes, or *afin de charge* or *fervitude* on the *fame*, will be received during the fifteen days previous to the fale thereof.———*Three Rivers*, 17*th May*, 1803.

vous. Eh bien ! soyons sérieux, et magistral s'il le faut.

Le 29 octobre 1672, à Québec, l'intendant Talon, en vertu des pouvoirs qu'il tenait du roi de France, accorda à Arnoult de Loubias, capitaine au régiment de Broglie,[2] "en considération des bons, utiles et louables services qu'il a rendus en différents endroits, tant en l'ancienne France que dans la nouvelle, deux lieues de front sur autant de profondeur, à prendre sur le lac Saint-Pierre, savoir: une lieue au-dessus et une lieue au-dessous de la rivière Nicolet, icelle comprise, à la charge qu'il continuera de tenir ou faire tenir feu et lieu sur la dite seigneurie, et qu'il stipulera dans les contrats qu'il fera à ses tenanciers qu'ils seront tenus de résider dans l'an, et tenir feu et lieu sur les concessions qu'il leur accordera ou leur aura accordées, et qu'à faute de ce faire il rentrera de plein droit en possession des dites îles."

Observons que cet acte ne parle d'abord que de deux lieues de terre, dont une lieue au-dessus et une lieue au-dessous de la rivière Nicolet, rivière comprise, et, qu'en terminant, il n'est plus question de terre ferme mais de certaines îles, comme si on avait déjà parlé de celles-ci. Premier embroglio. Il y est dit qu'Arnoult de Loubias avait commencé à s'établir sur cette seigneurie. Cela paraît correct en ce sens qu'il y plaça des colons. Quant à lui il demeura aux Trois-Rivières jusqu'à son départ pour la France en 1674.

La pièce que je cite se trouve à la page 16 des

2. Il était venu avec le régiment de Carignan, en 1665. Voir *Mélanges historiques*, vol. 8, p. 125, 132.

Titres seigneuriaux publiés par le gouvernement en 1852. Elle est répétée à page 274, avec des variantes. Dans ce dernier endroit, le nom de Loubias devient "Laubier"; l'erreur à propos des îles est la même qu'à la page 16.

Cette publication du gouvernement est remplie de fautes incroyables à première vue. Aucun homme de science n'y a présidé, bien certainement. C'est d'une incohérence à tout rompre ! J'offre à qui voudra en connaître les imperfections de mettre le doigt sur trois cents grosses sottises imprimées dans le volume. Ainsi, à part ce que je viens de relever, on lit au bas de l'acte en question: "Paraphé suivant le contrat d'échange passé par devant les notaires soussignés, ce jourd'hui, vingt-septième février mil six cent soixante et treize. (Signatures) Dulart, Lubin, Renouard et Terret." Qu'est-ce que cela signifie ? Ces notaires sont inconnus dans nos archives. Arnoult de Loubias [3] se préparant à retourner en France pour toujours vers ce temps-là il faut croire qu'il fit un échange de sa terre, mais avec qui ? Pas un mot pour nous diriger. S'il s'agit du sieur Michel Cressé ou même de tout autre, le contrat d'échange ne valait rien, parce que le seigneur n'avait pas le droit de trafiquer d'une seigneurie à peine commencée.[4]

Autre affaire. Le 29 octobre 1672, le même jour

3. On a écrit Loubia, Loubias, Laubia, Laubias, Laubiat, Laubier, etc.

4. Cet échange était fait en faveur de Michel Cressé. Arnoult de Loubias avait donné un très bon commencement à la seigneurie de Nicolet. Voir Joseph Bouchette, *A Topographical Dictionary of Lower Canada.*

qu'Arnoult de Loubias obtenait la terre de Nicolet, son enseigne Pierre Mouet de Moras se faisait donner aussi une concession, comprenant "l'île dite (il y a ici un blanc) qui se trouve à l'embouchure de la rivière Nicolet, au bord du fleuve Saint-Laurent, à la charge qu'il continuera de tenir feu et lieu sur la dite seigneurie." Ceci est à la page 153 du volume déjà cité. A la page 277, l'acte est reproduit, mais, cette fois, l'île prend le nom de Moras. Ceci est juste.[5]

Maintenant, examinons la page 18 de ce fouillis de pièces mal lues et mal imprimées. On y voit que, le 4 novembre 1680, MM. de Frontenac, gouverneur, et Duchesneau, intendant, accordent "au sieur Michel Cressé l'île à la Fourche, située dans la rivière Cressé, ensemble les îles et îlets qui sont dans icelle rivière, jusqu'au bout de la dite île, avec trois lieues d'augmentation dans la profondeur des terres qui sont au bout de toute la largeur de sa dite seigneurie." Deuxième embroglio. Si les mots: "sa dite seigneurie" signifient quelque chose, il s'agit de la seigneurie de Nicolet que Michel Cressé tenait d'Arnoult de Loubias, mais dans l'acte qui nous occupe ici, il n'y a pas un mot de "la dite seigneurie"; cela arrive sans explication. Les "dits" notaires du château de Québec étaient de drôles de pistolets—voilà leur oraison funèbre !

Si j'ai bien compris tout ce fatras, l'île Moras était et est encore l'île Moras concédée à Pierre Mouet de Moras. La seigneurie de Nicolet, donnée à Arnoult

5. Pierre Mouet de Moras s'établit sur cette île dès 1669. Voir *Mélanges historiques*, vol. 8, p. 125, 129, 133.

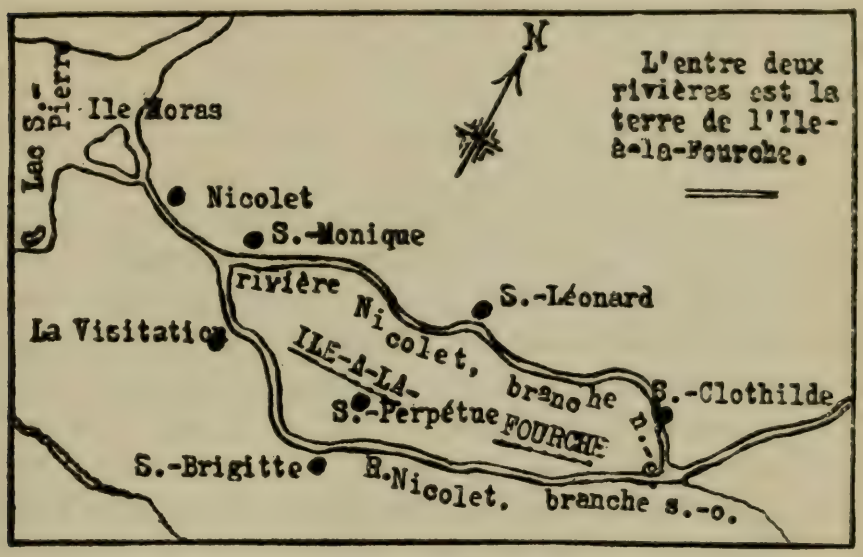

L'Ile-à-la-Fourche

de Loubias, fut cédée par lui à Michel Cressé, lequel s'aperçut, sept ans après, que le titre ainsi fait ne valait rien et se fit pourvoir de nouvelles lettres patentes, en son nom, et désignant les terres de Nicolet sous cette forme curieuse: **l'île à la Fourche.** S'il y avait une île de ce nom elle était située dans la rivière Nicolet, déjà comprise dans le titre d'Arnoult de Loubias, et si l'on a voulu transporter cette désignation à la terre ferme, on créait un malentendu, on ouvrait un sac à procès — ce qui n'a pas manqué.

Nous devons à M. J.-E. Bellemare (1917) curé de la Baie-du-Febvre, l'explication finale. Un peu au-dessus de la ville de Nicolet la rivière fourche, embrasse une grande île et reprend son cours en une seule voie.

Il y a plus de cinquante *quiproquos* de ce genre dans notre histoire. Il faut toujours que l'on s'amuse

un peu en traversant les siècles. Je prends ma part du *fun* universel.

*
* *

Au cours de ce chapitre nous avons accidentellement mentionné le nom de Broglie. Revenons-y.

Le Frère Claude Moireau, Récollet, chargé des fonctions curiales aux Trois-Rivières, écrit au registre de cette paroisse, le 17 août 1672, qu'il a été faire mission à "la rivière de M. de Loubias où il a baptisé un enfant de François Lavergne et de Françoise Lefrançois, mariés ensemble. Le parrain a été M. de Loubias, seigneur de la dite rivière et capitaine au régiment de Broisle."

Arnoult de Loubias, premier seigneur de Nicolet, portait un nom italien, comme celui de son régiment, lequel est orthographié ici "Broisle". Cet officier était venu avec le régiment de Carignan. Il est à remarquer que le régiment de Carignan comptait au Canada des officiers de six ou sept corps différents. C'est ce qui arrive toujours lorsque des troupes sont envoyées aux colonies.

Le régiment de Broglie et la famille de Broglie étaient alors italiens, les Français prononçaient et prononcent encore "Broille", tout en écrivant "Broglie." [6]

On voit que le Frère Claude Moireau a tenté de rendre le son de "Broyle". De son temps la lettre s

6. En italien c'est Broglia ou Debroglio, ce qui veut dire Dumoulin en patois du comté de Nice. Voir *Mélanges historiques*, vol. 8, p. 15 et 16.

était employée pour avertir le lecteur qu'il fallait articuler la lettre précédente avec un accent. Lorsqu'il écrit "Broisle", il veut donc faire comprendre "Broîle" ou "Broille"; mais il n'a pas songé à "Broyle" qui rend juste le son exigé.

L'automne de 1887, j'entendais des amis causer de certains discours de M. de Broglie, homme politique français qui vivait peut-être encore alors, et ils prononçaient ce nom tel qu'il est écrit, "Broglie", ce qui est, d'ailleurs, la coutume en Canada.

*
* *

Un mot maintenant sur Pierre Mouet de Moras.

La première mention que je connaisse de ce nom de famille est celle de François Mouet, marchand de Rouen, province de Normandie, l'un des Cent-Associés du Canada, en l'année 1635. Il y a apparence qu'il ne vint jamais dans la colonie.

Au registre de la paroisse des Trois-Rivières je lis: "L'an de grâce 1668, le 8 d'avril, moi, François Dollier, prêtre, faisant les fonctions curiales en ce lieu des Trois-Rivières, ai interrogé Pierre Mouet, écuyer, sieur de Moras, enseigne de la compagnie de Loubias, et Marie Toupin, tous deux de cette paroisse, et après avoir reçu leur mutuel consentement, je les ai mariés, suivant les formules de l'église romaine, toutefois sans solennité ni publication, leur ayant accordé la dispense des dites publications, suivant le pouvoir à moi donné par Mgr de Pétrée, notre prélat et pasteur; lequel mariage a été fait en pré-

sence de plusieurs témoins, qui sont:. Monsieur de Loubias, capitaine et commandant en ce lieu, Monsieur de Vieux-Pont, et tous les proches parents de la fille qui sont ici, par exemple, Monsieur de la Marche et sa maison, Madame de la Fons et ses enfants, etc."

M. de Vieux-Pont était Joseph Godefroy de Vieux-Pont; M. de la Marche était Jean Lamarche; Madame de la Fons était Marie Boucher, veuve d'Etienne Pepin dit Lafond.

Mgr Cyprien Tanguay dit que Pierre Mouet de Moras était fils de Bertrand et de Marthe de Thosin, de Castel-Sarrazin, en Basse-Guyenne, le même endroit qui vit naître Lamothe-Cadillac, fondateur du Détroit en 1701.

Voici l'acte de baptême du fils aîné de Pierre Mouet de Moras, que je relève au registre de la paroisse des Trois-Rivières: "L'an de grâce 1669, le 1 novembre, en la paroisse des Trois-Rivières, a été baptisé par moi, André Richard, prêtre, religieux de la compagnie de Jésus, faisant les fonctions de curé au dit lieu, un enfant né du légitime mariage de Pierre Mouet et de Marie Toupin, lequel a été nommé Pierre. Parrain: Monsieur René Gaultier, gouverneur du dit lieu. Marraine: Marguerite Seigneuret." [7]

Cet enfant a continué la lignée; de lui descend le fameux Charles Mouet de Langlade qui, de 1750 à 1780, a brillé dans les armes au premier rang de nos officiers.

---

7. Cette dernière était l'épouse de Louis Godefroy de Normanville.

On rencontre le nom de Mouet écrit aussi Moet, Moüette et Mouette. Cette dernière forme me semble reproduire la prononciation populaire. Quant au tréma sur la lettre u, la pratique était de le placer pour que l'on ne confondît pas cette lettre avec n, si souvent semblable dans l'écriture à la main.

Certains membres de la famille signaient Mora et non pas Moras. J'en conclurais que la prononciation était "Mora" au lieu de "Morass" comme on dit à présent.

Il y avait en 1673 dans le diocèse de Vienne, en Dauphiné, un village ou une ville du nom de Moras.[8] Ceci n'a probablement aucun rapport avec la famille qui nous occupe.

A l'époque de son mariage (1668), Pierre Mouet de Moras était enseigne dans la compagnie d'Arnoult de Loubias qui tenait garnison aux Trois-Rivières. Comme la guerre des Iroquois venait de finir, il alla dès 1669 demeurer sur l'île Moras qu'il se fit accorder et dont il reçut le titre le 29 octobre 1672.[9]

Le titre d'écuyer, qui est souvent donné à Pierre Mouet de Moras me fait croire que cet officier était d'une famille assez marquante, car il y a deux cent cinquante ans, on n'avait pas l'habitude de qualifier ainsi les personnes par simple politesse. Et vu sa

8. Mgr Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, I, p. 381. Ce nom existait en Languedoc, Basse-Auvergne et Basse-Guyenne.

9. Il n'y avait alors que peu de colons établis à Nicolet. A partir de 1671 on en rencontre plusieurs dans les actes des registres des Trois-Rivières. Le 16 novembre de cette année 1671 il y eut six mariages; ces ménages peuvent être regardés comme les débuts de la colonie de Nicolet.

jeunesse, je croirais qu'il tenait le titre d'écuyer de sa famille.

*
* *

Pour terminer parlons des premiers Nicolétains. Les notes qui suivent sont tirées des registres de la paroisse des Trois-Rivières. Comme elles ont rapport à Nicolet, je vous les passe pour en faire ce qu'il vous plaira.

Le 16 novembre 1671 furent célébrés les mariages de Jacques Pepin avec Marie-Jeanne Caiet,[10] Jean Arcouët [11] avec Elizabeth Pepin, André Marsil dit L'Espagnol avec Marie Lefebvre; ces ménages se fixèrent à Nicolet dès cette année.

Vers le même temps se mariait à Québec Jean Chabaudie dit Lépine avec Marie Mercier, qui s'établirent à Nicolet et, de 1672 à 1687, firent baptiser leurs enfants en ce lieu ou aux Trois-Rivières; aussi François Lavergne avec Françoise Lefrançois, François Cousson avec Marguerite Poignet dit Beauregard.[12]

Le mariage de Bernard Joachim et de Marguerite Pepin, le 14 novembre 1679, paraît être la première cérémonie de ce genre qui a eu lieu à la rivière Cressé

10. Cayer, Caillé, Cahier, etc...
11. Jean Arcouët s'est établi par après à Champlain.
12. Jean Laspron dit La Charité, marié en 1669 à Anne Renault (Renaud), était à Nicolet vers 1671, ainsi que René Abraham et son épouse Jeanne Blondeau.

(Nicolet).[13] Etaient présents: Michel Cressé, le seigneur; Jean Pepin, frère de la mariée; Nicolas Geoffroy, son beau-frère, et Elie Prévost. Le mariage fut célébré dans la maison du seigneur Michel Cressé, par le Frère Xiste Le Tac, Récollet. La mariée était âgée de dix-sept ans et était fille de Guillaume Pepin et de Jeanne Méchin, les premiers habitants des Trois-Rivières, car nous les voyons en ce lieu dès 1634.

Charlotte, fille de Michel Cressé et de Marguerite Denys, fut baptisée en 1680 dans la maison de son père, seigneur du lieu. Le sieur Denys de Vitré, parrain, est représenté par Jacques Lefebvre; ce dernier obtient, peu après, la seigneurie qui porte son nom: la baie du Febvre.

Le 6 novembre 1683, M. de Brullon, curé des Trois-Rivières, baptise en la maison de la Pointe-au-Sable où on a dit la messe, Pierre, fils de Pierre Pepin dit Laforce et de Louise Lemyrrhe (Lemire), sa femme, habitants de la Pointe-au-Sable, paroisse des Trois-Rivières. Parrain: Pierre Mouet de Moras, seigneur de l'île Moras. Il signe "Mora".

En la maison de la Pointe-au-Sable, est baptisé, le 9 janvier 1691, Jacques, né deux jours auparavant, fils de Pierre Pepin dit Laforce et de Louise Lemyrrhe (Lemire). Parrain: Jacques Daniau; marraine: Ca-

13. A partir de 1674 à peu près les registres des Trois-Rivières portent "rivière Cressé" quand il s'agit de Nicolet. La carte pour faire suite au rapport du grand voyage de l'intendant Demeulles, en 1686, indique la petite rivière située en face des bouches du Saint-Maurice sous le nom de "rivière Puante". La première qui vient ensuite sur la rive sud du fleuve, en remontant, est nommée Nicolet. (No 31, dépôt des cartes manuscrites, bibliothèque du parlement fédéral, Ottawa).

therine Le Pelé. L'enfant fut enterré aux Trois-Rivières quatre jours après.

Une observation: si vous cherchez dans le *Dictionnaire généalogique* de Mgr Cyprien Tanguay jusqu'à l'année 1718, vous ne trouverez personne mentionné comme étant de Nicolet. Cela provient du système adopté par Mgr Tanguay qui ne cite que le lieu où a été célébré le baptême ou le mariage. Par conséquent, de 1668 à 1718, il faut chercher aux registres des Trois-Rivières pour découvrir les premiers Nicolétains.[14]

(1887)

14. D'après des notes relevées sur les registres déposés au greffe des Trois-Rivières, les "registres de Saint-Jean-Baptiste de la seigneurie de Nicolet" s'ouvrent le 1 mai 1718.

Le Château Bigot

De toutes les scies dont l'histoire du Canada est gratte...gratifiée, la légende du château Bigot est la plus sciante et la moins scientifique. Ils se sont mis vingt-cinq gros bonnets pour la créer sans parvenir à la rendre plausible. Toutefois, telle qu'elle est, je lui promets longue vie au milieu des gens qui ne se mettent point en peine de vérifier ce qu'on leur raconte.

Pour que de semblables légendes soient en circulation et finissent pas courir les rues, il faut que nous possédions une certaine classe d'hommes, de ceux, par exemple, qui se reconnaissent ordinairement sous la vague et mystifiante dénomination d'antiquaires. Eh bien ! oui, nous en avons de cette graine qui produit des mauvaises herbes seulement, et qui fait le désespoir des gens d'étude.

D'après les dictionnaires, un homme qui recherche l'origine des monuments et des objets anciens est un antiquaire. Ceux qui ont été affublés de ce titre parmi nous sont uniquement battus d'une curiosité enfantine; ils ne font ni recherche, ni étude, ni rien qui vaille, mais se contentent de gober les contes en l'air que la rumeur publique invente de temps en temps, sur l'apparence d'un fait ou à propos d'un événement mal compris.

Celui qui n'est pas d'une certaine force en histoire, surtout en ce qui concerne les archives non publiées, est absolument incapable d'aborder le travail de l'antiquaire. De là vient que nous avons tant de fausses données au sujet de choses qu'il faudrait étudier systématiquement, au lieu de les traiter avec l'imagination. Le prétendu château Bigot a été conçu de cette manière. Il y a même absence totale de la plus simple observation dans toute cette affaire.

Aucun des amateurs "manqués" à qui revient l'honneur de cette invention ne s'est aperçu que le château Bigot était une moyenne maison de campagne qui n'offre rien d'extraordinaire. Ils n'ont jamais su — parce qu'ils n'ont pas voulu s'imposer quelques recherches — ils n'ont jamais su qui la maison avait eu pour maîtres avant de tomber en ruine. Leur perspicacité n'a pas réussi à faire la différence entre Bigot et Bégon, car c'est Michel Bégon qui a construit cette résidence, trente années avant l'apparition de Bigot dans le pays.

Les gens de Charlesbourg ne confondaient pas Bégon avec Bigot lorsque l'édifice fut construit, parce que Bigot était encore en France. Un siècle plus tard, lorsque les citadins de Québec demandaient aux habitants le nom de la propriété abandonnée, ils répondaient "Bégon", ce qui est la seule et vraie bonne note; les badauds, mieux éduqués que les paysans, comprenaient "Bigot" parce que l'intendant Bigot a laissé dans la ville des souvenirs passablement scabreux.

—Comment ! la maison de campagne de Bigot, c'est tout un poème; il faut y transporter les orgies et les complots dont on accuse le dernier intendant de

la Nouvelle-France. C'est un théâtre tout préparé pour de semblables scènes.

Et patati et patata ! Le mélange de ces deux noms d'hommes a bouleversé l'histoire. Nos antiquaires sont juste assez savants pour s'embrouiller avec si peu. Depuis bientôt un siècle ils brodent là-dessus toutes sortes de radotages, à cause du nom de Bigot.

Si Bégon n'avait pas été rejeté dans l'ombre par la mention inattendue de Bigot, nous ne connaîtrions ni les somptueux appartements ni les vastes souterrains dans lesquels se sont passés des drames "sombres comme un couvercle de marbre noir sur un tombeau". C'est à cause de Bigot que l'on nous montre le luxueux manoir étincelant de lumières durant les fêtes que cet intendant y donnait, croit-on.

Il n'existait pas une chambre de vingt sur vingt-cinq pieds dans tout l'édifice, et l'on veut qu'il y ait eu là des dîners, des bals, des réunions à tout casser. C'était au plus un vide-bouteille, où peut-être Bigot a pu se trouver invité quelques fois, et encore, je parle comme un antiquaire, car on n'en sait rien. Les ruines majestueuses n'ont jamais eu d'autre mine que celles d'un mur de pierre de cinquante pieds de front: la ruine vulgaire d'une maison d'habitant.

Avec cela, appelez l'endroit Beaumanoir, Hermitage, château Bigot; transformez la cave aux légumes en mystérieux et profonds souterrains; empoisonnez dans ce lieu d'horreur une Sauvagesse quelconque, belle comme le jour; faites venir de Québec des visiteurs fantastiques, empruntés aux romans d'Hoffmann, les antiquaires vous croiront, car ils sont naïfs avant tout.

Les crimes dont ce château effrayant se trouvait souillé, l'ont fait laisser à l'abandon après le départ de Bigot. Voilà ce qu'on nous donne à comprendre. La vérité est que la maison fut habitée jusqu'à 1830 par des personnes bien connues, qui ne se doutaient guère de la légende de Bigot.

Les romanciers nous disent avoir exploré les voûtes souterraines du mystérieux édifice. Il est évident qu'ils se moquent de nous. "Le mystère qui plane sur l'ancien château, objet de préoccupations pour les antiquaires et les érudits du Canada...", écrit J.-M. Lemoine. Les antiquaires, oui, puisqu'ils avalent tout ce qu'on leur présente. Quant aux érudits, s'il y en a parmi nous, ils doivent savoir que tout cela est de la bonne blague.[1]

En 1842, J.-M. Lemoine visitait l'endroit avec d'autres écoliers comme lui. Il dit: "Par une sereine matinée de septembre, — un jeudi — élève de Belles-Lettres au Petit Séminaire de Québec, j'accompagnais une bruyante escouade de camarades de Mezeraz, lieu chéri des séminaristes à la Canardière, en route vers les ruines du légendaire château Bigot, à Charlesbourg. Un alerte et jeune ecclésiastique, natif de Charlesbourg, M. Charles Trudelle, nous y conduisait, excellent Cicerone. Lui et moi, j'ose croire, nous étions loin de prévoir que, près d'un demi-siècle plus tard, il nous serait donné de tracer l'histoire du château Bigot, M. Trudelle dans son intéressant travail

1. J.-M. Lemoine était du nombre. Mieux que personne il connaissait le château Bigot; cependant, il laissa circuler la légende cinquante-cinq années durant avant que de nous dire la vérité. Peut-être ne nous l'eût-il jamais livrée sans les révélations de l'abbé H.-R. Casgrain.

sur Charlesbourg, moi dans les *Maple Leaves, Picturesque Quebec, etc., etc.*[2] Nous allions donc, faveur spéciale du supérieur, explorer les voûtes souterraines du mystérieux édifice, lieu de pèlerinage obligé des myriades de touristes qui viennent admirer les vieux murs de Québec, sans se soucier du mystère qui planait sur l'ancien château, objet de préoccupations pour les antiquaires et les érudits du Canada entier. Vive était notre curiosité, bien grand l'attrait qui nous poussait vers l'inconnu, vers le Sphynx de la forêt. Nos esprits avaient été tellement surexcités par les contes mirobolants et les traditions populaires, que nous étions disposés d'avance à accepter comme incontestable tout ce que l'imagination eût pu inventer de plus fantastique sur ce château." [3]

Mais alors, vous avez vu, dès 1842, qu'il n'y avait ni château, ni souterrain, ni rien de fantastique dans la vieille demeure, et vous ne nous l'avez pas dit avant ces jours derniers ! Ah ! je vous y prends ! Vous avez fait comme M. Bourne, le colonel Cockburn, Amédée Papineau, Vinceslas Dupont, l'abbé Charles Trudelle, William Dean Howells, le colonel Benson J. Lossing, William Kirby, Joseph Marmette, Edmond Rousseau qui, depuis 1830, nous décrivent des castels Bigot, comme si la chose avait existé.

---

2. Voir *Maple Leaves*, 1863; *Picturesque Quebec*, 1882; *Monographies et Esquisses*, 1885; *Château Bigot* (anglais), 1874; *le Château Bigot*, 1889.

3. Voir *le Soleil*, 6 novembre 1897, un article de J.-M. Lemoine: l'Hermitage, Beaumanoir, château Bigot; aussi *Guide Book of Travellers, Reminiscences of Quebec, Quebec and its environs*, 1831; J. Huston, *le Répertoire national: A Chance acquaintance*, par William Dean Howells, fils de l'honorable William Howells, ancien consul américain à Québec; *Harper's Magazine*, janvier 1859.

C'est le colonel Cockburn (1831) qui a imaginé la maîtresse empoisonnée par madame Bigot. Il est bon de savoir que Bigot n'était pas marié.

C'est Amédée Papineau (1835) qui a conçu la Sauvagesse algonquine cachée dans les appartements secrets du château. Toutes choses calculées, il ne restait que les mansardes comme pièces secrètes, parce que la maison n'avait d'espace que pour un ménage de cinq ou six personnes.

Joseph Marmette a revêtu le château Bigot d'une teinte à la Anne Ward Radcliffe [4] et raconté une scène de prison, dans les souterrains, à donner la chair de poule. Edmond Rousseau a fait de même.

Tous ensemble, ils ont érigé ce que l'on appelle une légende, comme si le peuple pouvait avoir des traditions croyables, ou se montrer assez antiquaire pour confondre Bégon avec Bigot !

Ce château en Espagne vient d'être enfin brûlé par l'abbé H.-R. Casgrain, à la suite d'une découverte inattendue que deux archivistes, Edouard O'Brien et F.-X. Maheux, ont faite en consultant les vieux contrats du greffe de Québec. Pas de danger que les antiquaires aient eu l'idée de regarder dans ce greffe. M. Casgrain crève la légende. Son article jette un jour nouveau sur l'origine du château Bigot. Voici ce qu'il écrit dans l'*Evénement* de Québec, le 30 sep-

4. Célèbre romancière anglaise (1764-1823) dont les nombreux et merveilleux récits évoquent des châteaux, des forêts, des souterrains, des cachots où ont lieu des crimes horribles. L'étrangeté des inventions, le tragique des incidents extraordinaires ont valu à Anne Ward Radcliffe d'être un des auteurs les plus lus du dix-neuvième siècle.

tembre dernier (1897), sous le titre de *Documents inédits sur le château Bigot*: "Il n'est pas de touristes ni d'antiquaires qui, après avoir visité le château Bigot, ne se soient demandé quelle est l'origine de cette singulière ruine qui se dresse solitaire au milieu des bois et qui a inspiré tant de récits légendaires. A quelle époque et par qui cet édifice, appelé tour à tour l'Hermitage, Beaumanoir, la maison de la Montagne et château Bigot a-t-il été construit ? Personne, jusqu'à présent, n'a pu répondre d'une manière positive à cette question. L'abbé Charles Trudelle qui, dans sa belle notice sur la paroisse de Charlesbourg, a résumé les recherches faites avant lui, n'a pu indiquer que des traditions incertaines et des ouï-dire. Le témoignage qui ferait remonter la construction du château Bigot jusqu'à l'époque de l'intendant Talon ne repose que sur le recensement de 1667 où il est dit qu'il y avait alors dans la paroisse de Charlesbourg "une habitation appartenant à M. Talon". Ce témoignage, remarque avec raison l'abbé Charles Trudelle, est trop vague pour qu'on puisse y attacher de l'importance. La tradition qui veut que le château Bigot ait été bâti par l'intendant de ce nom n'est guère mieux fondée. On peut en juger par le seul témoignage dont elle est appuyée."

Quelle est donc l'histoire de cette maison ? Patientez encore un moment.

"J'ai entendu raconter autrefois", écrivait l'abbé J.-B.-A. Ferland, le 21 juin 1861, dans une lettre adressée à J.-M. Lemoine, "que messire Jérôme Demers avait dit que Talon commença à bâtir son manoir au lieu même où sont les ruines et que, plus tard, ce ma-

noir, vendu avec les terres, fut réparé et agrandi".[5]

Voilà tout. L'énigme est donc encore loin d'être expliquée. Sur des explications de ce genre, les antiquaires ont beau jeu. Une fois le manoir de Talon agrandi, il atteignait les proportions phénoménales de cinquante pieds sur trente ! Alors, il avait construit originairement une maisonnette pour deux personnes. Qu'est-ce que cela veut dire ?

Talon n'est pour rien là-dedans. Le fief de sept arpents de front [6] sur lequel la maison fut bâtie un jour formait partie des terrains concédés aux Jésuites, le 10 mars 1626, par le duc de Ventadour.[7] Le 28 avril 1659, devant le notaire Guillaume Audouard, Françoise Duquet, épouse de Jean Madry, la reçoit des Jésuites; le Père Paul Ragueneau agit en qualité de procureur;[8] en 1718 l'intendant Bégon en devint le propriétaire.[9]

Lorsque, le 12 octobre 1753, la succession de Bégon [10] vendit le fief de Grand-Pré avec ses dépen-

5. Voir J.-M. Lemoine, *Monographies et Esquisses*, p. 154 et 155, une lettre de l'abbé J.-B.-A. Ferland. Tout ce que lui et d'autres ont écrit avant 1897 sur le château Bigot ne vaut guère.

6. Le fief de Grand-Pré s'étendait depuis le Saint-Laurent jusqu'à quatre lieues dans les terres. Voir l'abbé Charles Trudelle, *Histoire de Charlesbourg*, p. 109.

7. C'est la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges.

8. Cet acte manque au greffe. Le 4 mai 1699, devant le notaire François Genaple, Françoise Duquet et son époux, Olivier Morel de la Durantaye, passent un acte de transaction.

9. La propriété est décrite dans l'acte de vente du 28 octobre 1718, passé devant Florent de Lacetière, alors que Françoise Duquet, après une possession de près de soixante ans, vend à Guillaume Gaillard, seigneur de l'île et comté de Saint-Laurent, lequel, ce même jour, dit avoir acheté pour Bégon.

10. Elle était représentée par François Foucault, conseiller à Québec.

dances à Guillaume Estèbe, garde-magasin du roi à Québec, la maison existait. Elle est décrite dans l'acte notarié avec une minutie telle qu'on la voit devant nos yeux: murs de pierre, cinquante pieds de front, trente pieds de profondeur, cave, mansarde, deux étages.

Le 8 septembre 1757, devant Antoine-Joseph Saillant, Guillaume Estèbe vendit pour 17,000 livres la propriété à François-Joseph de Vienne, garde-magasin du roi,[11] et le notaire décrit la maison dans les mêmes termes qu'en 1753.

Bigot demeura à Québec de 1748 à 1759. Ce n'est pas une raison pour lui faire bâtir et posséder une maison qu'il n'a ni bâtie ni possédée ! D'ailleurs, Bigot demeurait au bas de la côte du Palais, dans une très vaste construction en pierre, occupée plus tard (1860) par la brasserie McCallum. La gare du C. P. R. est sur ce même terrain.

William Grant, négociant de Québec, acheta la propriété de François-Joseph de Vienne en 1764, pour 30,000 livres, monnaie de France,[12] il la vendit à Raphaël Gray le 25 août 1774. Ce dernier céda le manoir à Charles Stewart le 6 février 1779. Ainsi de suite jusqu'à nos jours.

Citons J.-M. Lemoine: "En 1874, dans le cours de mes recherches sur l'origine du fameux manoir, il me vint à l'idée de tenter de retracer les propriétaires sous le régime anglais. Je m'adressai donc à William Crawford, alors détenteur de la propriété. Il

11. De Vienne et Estèbe faisaient partie de la bande dont Bigot était le chef.

12. Non pas seulement $6,000 comme l'a dit J.-M. Lemoine. La livre devait valoir alors quatre fois le prix monétaire d'aujourd'hui.

eut la complaisance de m'exhiber ses titres d'achat, qui remontaient à 1780. Cette année, Simon Fraser, le jeune, John Lees, le jeune, et William Wilson, négociants de Québec, possédaient l'historique résidence, comme maison de plaisance probablement.[13]

"Dans mon volume *Picturesque Quebec*, page 477, je publiai une curieuse lettre inédite, datée "Hermitage, 26 juin 1776", dans laquelle l'écrivain Charles Stewart,[14] père de Charles Gray Stewart, contrôleur des douanes impériales à Québec, rendait compte de ses relations personnelles avec le colonel Benedict Arnold pendant et après le blocus de la ville par Montgomery et Arnold en 1775-6. Puis le 12 août 1805, la maison et la terre passaient par acte de vente notarié à Charles Gray Stewart." [15]

Au commencement du dix-neuvième siècle un

13. "Charles Stewart, avocat et notaire, demeurant à Québec, propriétaire du fief de Grand-Pré, autrefois dit de la Mistanguenne ou Mont-Plaisir, à la Canardière, par acte de vente du 26 juin 1780, devant Jean-Antoine Panet, N.P., concède à titre de cens et rentes seigneuriales à Monsieur Jean Lees, le jeune, Simon Fraser, le jeune, et William Wilson, 10 arpents de front situés dans le fief Grand-Pré ou Mont-Plaisir à la Canardière au lieu nommé La Montagne ou l'Hermitage, prenant d'en haut vers le sud aux terres de Joseph Bédard et Jean-Baptiste Leroux dit Cardinal et allant en profondeur vers le nord quatorze arpents ou environ, jusqu'à la vieille clôture du verger, icelui verger compris en la présente concession et vente, les dits arpents de front joignant du côté du sud-ouest au fief de la Trinité, appartenant au séminaire, et du côté du nord-ouest à la terre de Jean Chatereau, ensemble la maison à deux étages, une grange et une étable en bois, construits sur les dits dix arpents."

14. Charles Stewart n'acheta la propriété de Raphaël Gray qu'en 1779; s'il l'habitait dès 1776, comme le laisse entendre J.-M. Lemoine, ce ne devait être que comme locataire.

15. *Le Soleil*, 6 novembre 1897. Vers 1860, William Crawford en fit l'acquisition, comme terre à bois et, en 1881, cent quarante arpents, y compris la maison, furent transférés à Léger Brousseau, éditeur à Québec. Voir le *Bulletin des recherches historiques*, 1898, p. 194-206, un écrit de F.-X. Maheux.

club de chasse et de pêche fréquentait la maison et l'entretenait,[16] ce qui montre qu'elle n'était pas toujours inoccupée. Frederic Wyse,[17] qui la visita en 1819, dit qu'elle était meublée, pourvue de piazzes spacieuses et en état parfait de conservation. J.-P. Rhéaume, qui la visita aussi en 1827, dit qu'elle renfermait encore des buffets, des tables, des glaces. L'abandon paraît avoir eu lieu en 1830, et c'est alors que la légende fut lancée par M. Bourne et le colonel Cockburn, et bientôt reprise par Amédée Papineau, tous trois s'arrogeant le droit qu'ont les romanciers de prendre leur bien où il leur convient de le faire.

Le château McTavish, au pied de la montagne, à Montréal, est bien autrement conditionné pour être le siège d'événements imaginaires, mais avez-vous eu à Montréal un Bigot susceptible d'endosser la responsabilité de ces noirs forfaits ? Le caractère du vilain seigneur nous manque. Rien à faire avec le château McTavish. Les gens qui l'habitaient ressemblaient au modeste et honnête Bégon. Sans une mauvaise renommée, pas de légende. Il faut être joliment criminel pour avoir l'honneur d'inspirer les romanciers et les antiquaires.

C'est pourquoi le château Bigot restera dans les livres qui alimentent la pensée des hommes. La légende remplace ainsi la vérité.

(1897).

16. Vers 1807-09, le Club des Barons, suivant l'abbé J.-B.-A Ferland. Etaient membres: sir John Caldwell, sir George Pownall, Mathew Bell, John Coltman, H. W. Ryland, George Hamilton, George Heriot, Gilbert Ainslie, Angus Shaw, Gray et John Stewart, David Munro, Adam Lymburner, l'honorable Charles de Lanaudière; celui-ci était le seul *baron* canadien-français. Ce Club des Barons équivalait au Beaver Club, de Montréal.

17. Vieux perruquier, de la rue Garneau, à Québec.

L'Ile de Jersey

Ce qui va suivre n'est pas tiré de mes souvenirs personnels, mais de lectures variées et de conversations avec des personnes qui ont parcouru l'île.

Une nouvelle nous arrive aujourd'hui [1] qui donne de l'actualité au présent article, et plus d'un Canadien-français s'y intéressera vu qu'il s'agit de la situation du français dans la langue officielle de ce petit dominion. Il est tout naturel que nous reportions sur ce point du globe notre curiosité, bien que la distance qui nous sépare l'un de l'autre et tant de causes diverses ne prêtent aucunement aux mêmes conditions d'existence nationale. A vrai dire, la ressemblance, si elle existe, est assez éloignée pour en faire peu de cas ; c'est peut-être la raison qui laisse passer inaperçu parmi nous l'événement que je mentionne.[2]

Jersey, la principale des îles Normandes, n'est en aucune manière une contrée américaine ; ce n'est pas non plus un pays d'Europe, dans le sens actuel ; on peut dire que c'est un témoin vivant du moyen-âge.

---

1. Cet article est de 1877.

2. En 1877, les journaux européens racontaient qu'une proposition avait été faite au gouvernement britannique de céder à la France soit Jersey, soit Guernesey, en échange du *French Shore* de Terreneuve, mais on oubliait que ces deux îles ne sont pas une marchandise que l'on peut vendre ou acheter au caprice de n'importe quelle combinaison diplomatique.

Le Canada français a bien retenu une certaine dose du XVIIe siècle, ce qui n'est pas beaucoup ancien, mais il est surtout "Nouveau-Monde" et en cela nous différons immensément des Jerseyais.[3]

Saviez-vous que la clameur de Haro vit encore ? Cet appel a mille ans d'existence; celui qui en fut l'auteur, quoique réduit en poussière, se dresse avec la puissance magique d'autrefois pour défendre le faible. Un mot là-dessus.

Rollon, ce prince des Normands ravageurs, qui érigea le duché de Normandie par la force de ses armes, en 911, et le consolida par son mariage avec la fille du roi de France,[4] aimait autant à rendre la justice à ses vassaux qu'à piller les Etats des rois environnants. Il s'en allait par les campagnes, chevauchant à petites journées, et donnait ses audiences sur la grande route. Un individu qui avait des griefs à exposer se jetait au devant du cheval du monarque et criait par trois fois: "Ha ! Ro ! Ha ! Ro ! Ha ! Ro !" [5] puis il disait: "A l'aide, mon prince, on me fait tort!" Cet appel mettait aussitôt le procès en demeure de s'instruire et d'être réglé car, avec Rollon, les affaires ne traînaient pas. La coutume du cri "Haro" se perpétua sous ses successeurs. On vit un homme du peuple se placer sur la fosse ouverte pour recevoir

3. En France on écrit Jersiais (aises). Les Jerseyais sont sortis de bonne heure des bandes normandes de Rollon et, comme celles-ci, ont vite adopté le langage français en formation. Ils ont contribué à la conquête de l'Angleterre sous Guillaume le Conquérant, en 1066. Ils n'ont jamais été sous les rois de France. Leur situation ne ressemblait donc pas à la nôtre en 1763, quoiqu'on en ait dit souvent.

4. Suivant certains historiens ce fait est invraisemblable.

5. Ro était l'abréviation de Rollon.

le cadavre de Guillaume le Conquérant pousser la clameur de Haro, et faire suspendre la sépulture du souverain jusqu'à ce qu'on lui eut payé son champ dont le redoutable Guillaume s'était emparé. Rollon, invoqué, apparaît toujours sous la forme de la justice. Poétique et noble légende ! Vers 1870, un paysan de Jersey se mit sur le tracé du chemin de fer que l'on établissait sur son terrain malgré ses protestations et lança le cri "Haro!" Le travail fut suspendu et la justice régulière eut à se prononcer sans plus de délai.

Jersey, c'est un point égaré sur la carte. Voyez, là-bas, la terre de France s'échancre à son extrémité nord-ouest afin que la mer pénètre plus loin chez elle. Cela forme le golfe de Saint-Malo et, au fond, la baie de Cancale, douce à la mémoire des mangeurs d'huîtres. Sur le vaste demi-cercle des îlots bleuâtres que dessinent les deux bras de la terre ferme, on voit, on croit voir flotter des îles, petites, coquettes, riantes, ensoleillées et pittoresques au possible, ayant d'un côté des fleurs, de l'autre des caps abrupts de huit cents pieds. L'une d'elles,

Ki est en mers vers l'occident,

comme disait le poète Robert Wace, né en ce lieu vers 1120, n'est qu'à vingt milles des côtes du département de la Manche. Elle jouit d'un printemps quasi perpétuel. C'est Jersey. Pour en sortir, il faut se lancer en plein océan Atlantique, autrement on est tout de suite en France, sur la Bretagne ou la Normandie, à Saint-Brieux, à Saint-Malo "beau port de mer", au mont Saint-Michel, à Granville, à Cancale, à Avran-

ches, à Coutances, des noms qui rappellent aux Canadiens-français les commencements de leur histoire.

Les Romains la nommaient l'île Caesarea et la regardaient comme une merveille. Aujourd'hui encore, on lui adresse compliments sur compliments à cause de sa bonne mine, de son climat, de sa calme indépendance. C'est l'Emeraude de l'Angleterre, selon Auguste Vacquerie dans son livre si charmant *la Normandie inconnue.*

La colonie romaine, voyant que sa conquête pouvait inviter les barbares (les Gaulois) à s'y établir, et désirant rester seule en possession de ce jardin sans égal, coupa l'île par une muraille du côté le plus ouvert; mais les Normands ont enjambé l'obstacle et se sont emparés des terres, après avoir passé les habitants au fil de l'épée. De durs "acquéreurs" ces Normands ! Ils anéantirent de la sorte le peuple de provenance romaine qui prospérait sur l'île depuis cinq ou six siècles au moins. En même temps la Neustrie devint la Normandie par le bras de Rollon (911). Plus tard, en 1066, Guillaume le Conquérant, sixième duc de Normandie, entraîna ses vassaux à la conquête de l'Angleterre et ceux de Jersey le suivirent. Guillaume le Conquérant [6] devint roi de la Grande-Bretagne tout en restant duc de Normandie; lorsque enfin ce duché se sépara de l'Angleterre, en 1205, Jersey, Guernesey et Aurigny [7] restèrent au prince anglais Jean sans Terre. A cette époque Philippe-Auguste arracha aussi l'Anjou, le Maine, la Touraine et le Poitou à ce même prince [8] et l'on sait qu'il s'en

6. Puis sa descendance.
7. En anglais Alderney.
8. Jean sans Terre bien nommé.

suivit la guerre dite de Cent Ans (1337-1453) qui dura cent seize ans pour faire un bon compte. Les Français et les Anglais voulaient avoir Jersey ; ils s'y maintinrent sans parvenir à l'occuper tout entière. Du Guesclin lui-même couvrit de ses hommes d'armes la moitié du territoire, mais le château-fort de Montorgueil brava impunément sa vaillance. Les Jerseyais restèrent maîtres chez eux et, de plus en plus, fidèles à la couronne d'Angleterre.

On découvrit bientôt que les Français avaient laissé dans l'île une trace étrange de leur passage : une espèce de charte qui agrandissait les libertés du peuple. Celui-ci ne tarda pas à faire valoir ce nouveau titre aux yeux du souverain anglais, lequel le ratifia comme témoignage de la bonne conduite des habitants durant la guerre récente.

Des années s'écoulèrent. De temps en temps, par suite d'une impulsion un peu vive de ces Normands moitié Anglais (des Canadiens !) le cabinet de Londres s'alarmait, et il ajoutait des concessions aux libertés premières, estimant qu'on ne saurait trop faire pour contenter tout le monde et son roi. Placée ainsi entre l'Angleterre et la France, l'île devenait par temps un sujet d'inquiétude pour le seigneur suzerain, comme le Canada situé entre l'influence britannique et celle des Etats-Unis. Lorsqu'on n'est pas le plus fort on peut être le plus fin. Il arriva que les Français reprirent goût à Jersey et voulurent s'y établir. Après des aventures trop longues à raconter ici, le sort des armes leur fut encore une fois défavorable.

On trouva, cependant, qu'ils avaient eu l'esprit de promulguer une autre charte qui complétait les liber-

tés politiques de l'île. Force fut au monarque anglais d'y apposer sa signature, tout en remerciant ce bon peuple de Jersey qui se battait si résolument et qui savait si bien se gouverner. Le monde européen, depuis près de huit siècles, est en arrière de ces planteurs de choux, car ceux-là savent tirer parti des malheurs qui leur incombent et des convoitises de l'étranger.

D'après les auteurs que j'ai sous les yeux, Jersey est devenue protestante vers 1577-80, sans déchirement, sans secousse, par suite d'une décision prise avec sérénité, à peu près comme s'il se fut agi de changer le local du parlement.

Jusqu'à 1577, l'île releva du diocèses de Coutances pour la religion. La guerre de la Ligue éprouvait terriblement la Normandie et comme les Jerseyais n'avaient plus de lien sérieux qui les rattachât à cette province de France, sauf le seul rapprochement de l'Eglise, ils décidèrent de rompre entièrement avec la discipline catholique et se firent anglicans. Depuis lors, leur isolement a été tellement complet que le langage des Normands s'est transformé d'une manière remarquable, sans faire sentir son influence à leurs voisins les Jerseyais qui continuent de s'exprimer à la façon du XVIe siècle.

En chiffres, Jersey a douze milles de long (la moitié de l'île d'Orléans) sur six de large, ou cent trente kilomètres carrés. Elle est située à vingt-cinq kilomètres environ (vingt milles) à l'ouest des côtes françaises de la Manche, séparée du département de ce nom par le dangereux passage de la Déroute où de nombreux écueils rappellent les rochers qui rattachaient Jersey au Cotentin avant la catastrophe et

l'invasion de la mer en l'an 709. Elle renferme soixante mille âmes, dont près de la moitié réside à Saint-Hélier, la capitale. Le sol en est montueux, excellent partout. Sur les côtes, on pêche des huîtres, des homards, des moules, et, plus au large, le hareng. Sa marine est de quatre cents navires qui sillonnent toutes les mers, montés par trois mille de ses enfants.

Guernesey, que les anciens appelaient Sarmia, et les Scandinaves Grenesey (île verte), est plus au large vers l'ouest et aussi plus au nord. Sa circonférence est de quarante-six kilomètres — disons trente milles. Population: cinquante mille âmes. Même genre de gouvernement qu'à Jersey; capitale, Saint-Pierre. Vieille langue et vieilles coutumes normandes.[9]

Aurigny,[10] mère patrie des vaches canadiennes,[11] est la plus au nord des îles anglo-normandes de la Manche, à dix kilomètres (une demi-heure de navigation) du cap la Hogue qui termine la côte de France, et à une heure de Cherbourg. C'est un tout petit rocher devenu une importante station navale, une forteresse, un Gibraltar hérissé de batteries de canons. Il n'y a que trois mille habitants, administrés par Guernesey. Langue et coutumes normandes.

L'Europe compte d'autres Etats du même genre, qui ne figurent pas comme puissances, mais qui sont tous très anciens. Il y a la principauté de Monaco, sur le rivage de la Méditerranée, à neuf milles de Nice, qui renferme dix mille âmes. Tout le territoire consiste

9. C'est là que Victor Hugo écoula son exil, à Hauteville-House.

10. En anglais Alderney.

11. Excellentes laitières. Les boeufs et les vaches d'Aurigny sont de petite taille; la race en est soigneusement conservée pure, ainsi qu'à Jersey et à Guernesey.

en une ville avec sa banlieue. La république de San-Marino ou Saint-Marin, à l'est de la Toscane, près de l'Adriatique, mesure en tout soixante milles, faisant vivre onze mille habitants. Le val d'Andorre, dans les Pyrénées, couvre un espace de cent lieues en superficie; sa population est de douze mille âmes, sous le double protectorat de la France et de l'Espagne, mais c'est une république indépendante.

Le Jerseyais trouve un chez-soi sous n'importe quelle latitude nord ou sud, parce que tous ou presque tous les hommes de l'île vont à la mer. Cette vaillante race a des comptoirs partout. Son pavillon flotte d'un pôle à l'autre. Est-ce elle ou le Royaume-Uni qui ne voit pas le soleil se coucher sur ses domaines ?

Au Canada, le Jerseyais prend de la morue, des céréales; en Russie du chanvre, des suifs; en Norvège, du bois de chêne; au Portugal, des vins; au Brésil, du café; aux Antilles, du sucre; aux Indes et en Chine, du thé, de l'indigo; en Afrique, de l'ivoire—en tout lieu quelque chose.

Et ce peuple circule d'un continent à l'autre, ne leur empruntant presque rien. Il produit assez pour vivre. Les besoins nouveaux que ressentent de temps en temps les nations, il aime à les ignorer. Ainsi, la presse est restée trois siècles à sa porte avant que de franchir l'étroit passage qui le sépare de la Normandie.

Les promeneurs, les flâneurs abondent dans l'île. Ils s'en retournent emportant divers objets de fabrique locale, parmi lesquels figurent les cannes faites de la tige ou "coton" de choux. Des choux qui fournissent un bois de trois pieds et plus. Quelles soupes on doit manger dans ce pays !

Un journal de 1877 raconte que, cet été-là, au commencement de juillet, la deuxième récolte des pommes de terre à Jersey se trouvait prête pour la vente. La première, ayant eu lieu en avril, avait rapporté quatre cent mille louis. Ce chiffre énorme s'explique par l'avantage qu'ont les cultivateurs de Jersey de servir avant tous les autres les grands centres des trois royaumes. Le *gulf stream* leur tient lieu de couches-chaudes et, à l'heure où les pays voisins n'ont encore que de rares spécimens à mettre sous les yeux des consommateurs, toute l'île est déjà couverte de sa récolte mûre.

La physionomie nationale du Jerseyais est un composé de Français primitif et d'Anglais moderne. Sa langue et son droit coutumier sont normands; sa constitution politique ressemble à celle de l'Angleterre, pourtant il y a placé des éléments qui sont inconnus ailleurs que chez lui; l'ensemble respire un grand air de liberté. Son parlement, qui s'appelle les Etats, est aussi indépendant que le nôtre. L'élection est la base de toutes les affaires publiques dans les douze paroisses. Le connétable fait fonction de maire dans sa paroisse; il siège aux Etats; il remplit dans l'église, dans la milice et dans l'administration de la justice des charges correspondantes à son importance, assisté par les centeniers, les vingtainiers, les dizainiers de sa paroisse. Le juge-en-chef est bailli, nommé par la Couronne. Il a sous lui douze assesseurs élus à vie par le peuple. Le chef de la police s'appelle le vicomte. Il a en seconds un député et deux dénonciateurs.

Les routes et les divisions territoriales tracées sur la carte de l'île offrent l'aspect d'une toile d'araignée.

Leur étendue est de cent lieues. Il n'y a pas un pouce de terrain inoccupé ou qui soit sans qualificatif. La province de Québec n'a pas plus de noms de lieux que ce petit monde; le fort Montorgueil, la vingtaine de Longueville, le Belvédère, la Roulerie, le Mont-au-Prêtre, Grouville, Saint-Aubin, Saint-Brelade, la Grande-Cuillette, Saint-Ouen, la baie des Lançons, la Croix-au-Lion, Avranches, la Trinité, et une foule d'autres, tous français.

Règle générale, chaque fonctionnaire public cumule plusieurs charges différentes et personne n'a de temps à perdre. Celui qui se promène sous les arbres avec une baguette de dix pieds et qui ordonne de faire disparaître les branches trop basses pour son libre passage est le même qui fera la criée au coin des routes pour annoncer que M. un tel aura besoin, le lendemain, de dix ou douze bons hommes capables de cueillir les pommes de terre, et c'est lui encore qui perçoit les redevances sur le marché aux légumes, ce qui ne l'empêche pas d'être le fossoyeur attitré de la paroisse.

Le parlement, ou les Etats, comprend de droit les douze assesseurs, les douze ministres du culte, les douze connétables et quatorze représentants élus par le peuple pour cette seule fin — ceux-là ne cumulent point les charges. Trente-six privilégiés, inamovibles — un sénat — et quatorze membres sortis des urnes populaires. Ces deux chambres, ces deux castes, ces deux éléments distincts l'un de l'autre ne forment qu'un seul conseil national très homogène, très actif et dont personne ne se plaint. Le mot du secret c'est que l'élection est à la base de tout l'édifice, car les assesseurs, les connétables sont d'abord élus comme

tels et ne siègent aux Etats qu'à cause de cette qualité, et pour ce qui est des pasteurs, c'est à peine si l'on peut dire qu'ils sont indépendants des contribuables ou paroissiens.

Le bailli préside les Etats. Les assesseurs ou juges constituent le cabinet, présidé par le lieutenant-gouverneur. Les devoirs de celui-ci sont identiques à ceux du gouverneur général du Canada.

Les Jerseyais sont des Normands. Leurs ancêtres — qui étaient les nôtres aussi[12] — non contents d'avoir taillé pour eux,, dans le nord de la France, le duché de Normandie, d'avoir conquis l'Angleterre, et de mettre une main ou un pied normand dans toutes les affaires de l'Europe, élevèrent contre la langue d'oc qui régnait dans le midi, leur langue d'oil, et ils firent si bien que, grâce aux poètes normands, depuis Robert Wace (1150) à Pierre Corneille (1636), cette conquête prodigieuse leur fut assurée; et de là s'est répandue sur le royaume de France ce que l'on nomme le langage français.

Tous les malheurs des temps sont passés sur Jersey. La langue française, le vieil idiome, solide, net et droit, est resté dans la bouche de ses habitants.[13] Plus de six siècles d'occupation par l'Angleterre n'y ont rien changé.

Un de mes amis qui voyageait en Europe, en 1877, m'envoyait des journaux, choisissant de préfé-

12. Durant toute la période de la domination française au Canada, disons de 1608 à 1760, il ne paraît être venus parmi nous que deux Jerseyais, en 1715: Joseph-Thomas Ouilem ou Williams et Clément Lesieur, de la paroisse de la Trinité. Ils étaient catholiques.

13. Elle est la langue officielle.

rence ceux qui n'étaient pas connus en Canada. C'est ainsi que j'ai lu *la Chronique de Jersey, la Nouvelle Chronique de Jersey* et le *Jersey Times*. On y voit les annonces suivantes:

"A bailler à fin d'héritage ou à louer pour un terme d'années. — La maison qui fut à mons. George Aubin, avec les offices et le jardin potager, y joignant, mesurant environ une vergée, le tout situé ès-Landes paroisse Saint-Martin. Pour convenir du prix, s'adresser au capitaine François Aubin, propriétaire, Clair Val, Saint-Martin."

"La visite annuelle du Branchage dans la paroisse de Saint-Laurens aura lieu mardi le 17 juillet 1877."

A Jersey, un arbre est entretenu comme un enfant. Le propriétaire s'en occupe et l'Etat y veille avec sollicitude. De cette manière, les boisés sont toujours abondants, riches en essences variées et la source constante d'un bien-être notable pour la population. Les arbres d'ornement sont respectés et soignés comme des individus.

"A vendre. — Une petite quantité d'avoine du Canada, arrivée ici par la barque *Seaflower*. S'adresser à John Le Brocque, Bel de l'Ordonnance." Un bel, c'est une cour.

"Avis. — Les retardataires qui n'ont pas encore payé leur Rât de la Police Salariée pour 1876 et arrérages, sont requis, etc."

Le "rât" exprime le taxe spéciale, au pro rata de la valeur des propriétés, pour l'entretien de la police.

Jersey a sa littérature populaire, curieuse parce qu'elle est en vieux français et d'un caractère souvent

digne d'attention. C'est toujours par le vers chanté que s'exprime le peuple qui n'écrit pas, le vers ayant l'avantage de condenser l'idée mieux que la prose et de se graver dans les mémoires les plus incultes. Le chant vient en aide à cette forme et la complète. Ce n'est plus guère qu'au Canada, à Jersey et dans quelques coins du nord et de l'ouest de la France que les compositions de nos ancêtres survivent, avec cette particularité que, au Canada, le poli de la versification moderne se fait sentir, en même temps que l'accent est modifié. Le Jerseyais a tout gardé: vieux mots, accent d'autrefois.[14]

Vos v'là, vaisine, à vos prom'ner,
Ch'est miracl' que d'vos rencontrer !
Nos n'vos trouv' jamais par les rues,
Comme ch'est qu'i' s'fait qu'nos vos vait pus?

—Ah ! ch'est qu'dépis que ma Nancy
Est si pourôr'ment, j'nai peu sorti
—Mon Dou ! mon Dou ! ah ! la ! la ! la !
Et qu'est-che donc qu'vos m'contez-là !

La mère expose en six couplets la maladie de sa fille; la voisine finit par lui dire:

Et qu'est-che que ch'est ? Ecoutez-mai;
Quand Jean s'ra r'venu de la mé,
Qu'il y accatte un' bell'bague en or,
(I-l'fera, ch'est un bouon sorte d'corps !)
Pis qu'un biau matin à l'église,
Bras d'ssus, bras d'ssous, i' la conduise,
Et là, i n'a qu'à l'y couler,
Devant l'ministr', chut bague au doigt !
—Hé ! oh ! oh ! oh ! — Ha ! ha ! ha ! ha !
On verrait qu'chla la guérira !

14. Aujourd'hui c'est une langue bizarre, mêlée de mots anglais et celtiques.

Outre ses coutumes qu'on ne détruit pas par un décret, il lui reste sa langue, souvent attaquée depuis plus d'un siècle, toujours victorieuse. Aussi ne suis-je pas étonné de lire l'article suivant [15] dans *la Chronique de Jersey* du 7 juillet 1877:

NOTRE LANGUE NATIONALE

"Nos institutions qui sont la base de notre indépendance et de nos libertés, ont, paraît-il, la vertu de donner sur les nerfs aux amateurs de réformes, et de leur causer un certain agacement, qui se traduit, de temps en temps, par des sorties assez bizarres contre notre régime actuel. Plusieurs, tels que Sergeant Piggott et M. Locke, se sont distingués en ce genre, et se sont déjà fait un nom par leurs attaques saugrenues et leurs critiques amères: ils ont bien mérité des Jersophobes.

"Or, les hauts faits de ces champions, dont les noms, pour les Jersiais, sont synonymes de destruction et de bouleversement, semblent troubler le repos d'un de leurs émules: ne dit-on pas — s'ils est permis de comparer les petites choses aux grandes — que les lau-

15. Vingt-deux ans plus tard, c'est-à-dire en 1899, le télégraphe proclamait tout-à-coup que les Etats de Jersey avaient renié la langue française. C'était une affaire réglée, mais on ne disait pas comment, pourquoi, à la suite de quelle crise: rien. La nouvelle se confirma dans les deux mondes comme une traînée de poudre, toujours sans explication. M. Sulte écrivit au rédacteur de *la Chronique de Jersey* dans l'espoir d'obtenir quelque lumière à ce sujet. Il croyait plutôt que la minorité de langue anglaise avait demandé et obtenu la permission de parler sa langue aux Etats et devant les cours de justice, ce qu'elle ne pouvait faire jusque-là, mais cet abandon de la langue n'était qu'un "canard".

riers de Miltiade empêchaient Thémistocle de dormir? Voici, en effet, que sir John Balfour entre en lice et vient rompre une lance à son tour. Cette fois-ci, c'est notre langue nationale, cette vieille langue de nos pères que le Jersiais Wace fut un des premiers à polir, qui est le point de mire de l'attaque. Sir John Balfour ne demande rien moins que la suppression de ce "patois normand", qu'il n'est nullement nécessaire de conserver, attendu que l'usage de la langue anglaise se généralise de plus en plus dans les îles de la Manche.

"Il assimile la mesure qu'il suggère à celle qui fut prise en 1845, à l'égard de l'île Maurice où, en vertu d'un ordre en conseil, la langue anglaise fut adoptée exclusivement pour l'usage des cours et des tribunaux. Sir John Balfour n'a oublié qu'un point dans sa comparaison, mais un point essentiel qui la vicie complètement: c'est que l'île Maurice est une dépendance directe de la couronne d'Angleterre; tandis que les îles de la Manche sont un fief indépendant, jouissant de leur autonomie, sous le protectorat de l'Angleterre. On voit que l'argument de sir John Balfour pèche par sa base, et qu'il doit être relégué parmi les utopies malsaines et inconsistantes qui ne peuvent que troubler les esprits faibles.

"Quant à l'assertion que la langue anglaise fait de rapides progrès dans notre population, elle semble, du moins, être avancée assez légèrement. Il est vrai qu'il s'est trouvé ici un jeune écrivain qui, naguère, dans une feuille publique, appelait pompeusement l'anglais "la langue de l'avenir", et prédisait une disparition fatale de notre langue nationale. Sans examiner si c'est par principe patriotique qu'on hasarde de pa-

reilles affirmations, nous pouvons cependant croire assez facilement qu'en les émettant, on sert la cause des ennemis de nos institutions, et que, pour nous servir d'une expression vulgaire, c'est donner des verges pour se faire fouetter. D'ailleurs, un philologue serait plus circonspect dans ses jugements, et n'irait pas, sur quelques faits isolés et une expérience incomplète, émettre une opinion aussi positive.

"Il y aurait d'autant plus lieu de douter de cette assertion, que d'autres personnes d'un caractère plus sérieux, et surtout mieux inspirées par leur patriotisme, tiennent un langage tout différent. Nous sommes heureux d'en trouver un exemple dans le *Recueil méthodiste des Iles de la Manche,* pour le mois de juillet.

"Un pasteur distingué, M. Cook, est venu récemment en cette île, qu'il connaît depuis longtemps, pour prendre part à des services religieux. Il a rendu compte de son voyage en véritable observateur. Or, voici en quels termes il termine son intéressant récit: "Une remarque que j'ai faite avec beaucoup de plaisir, c'est que les envahissements de la langue anglaise paraissent être bien arrêtés. Il m'a semblé que l'on parlait tout autant français qu'autrefois, et je crois pouvoir ajouter qu'on le parle beaucoup plus correctement. J'ai plus d'espoir que j'en avais que la langue française se maintiendra encore longtemps. Seulement, il faudrait que nos chers collègues s'occupassent plus activement, comme l'a fait M. de Mouilpied, de procurer à nos membres des livres et des journaux français. Le surintendant du Circuit devrait recevoir, tous les mois,

un paquet de livres de Paris, aussi bien que de Londres."

"Nous conservons, de notre côté, les mêmes espérances que M. Cook, et nous félicitons bien sincèrement M. de Mouilpied du zèle qu'il met à atteindre un but si patriotique."

On se croirait au Canada, il y a quatre-vingts ans et plus.[16]

(1877).

16. La comparaison n'est guère possible aujourd'hui. *La Chronique de Jersey* a reproduit, en 1899, le présent article sans la moindre critique, d'où il faut conclure que, si fautes ou erreurs il y a dans le texte de M. Sulte, elles sont trop légères pour en parler.

Early Explorers of Canada

"The New Fonde Londe quhar men goeth a-fisching" was seen first by John Cabot in 1497, according to written documents of that date, but the fishing grounds may have been known and utilized by the Basques [1] a good while before then. The merit of John Cabot consists in the divulgation of his own discovery, whilst the Basques would keep it secret for themselves. The tablet placed June 1897, at the entrance of the legislative building at Halifax, describes the fact in the following terms: "John Cabot first planted the flags of England and Venice on the 24th June 1497, on the northeastern seaboard of North America." This cannot be denied; nevertheless it cannot be called the discovery of Canada. We all agree that it was the first step towards the effective attempts of subsequent navigators. The committee who placed the tablet avoided misunderstandings by the expression "northeastern seaboard of North America," because the precise locality is a point in dispute—some believed it was Greenland, Newfoundland perhaps, or perchance Cape Breton—but it seems clear that John Cabot did not know what kind of a country existed beyond the headlands he visited. The same uncertainty surrounds the voyage of his son, Sébastien, in the following year.

Gaspard de Cortereal sailed from Portugal in 1500 and struck Labrador. He entered the Gulf of St. Lawrence without making much of it. Of course he carried back with him a cargo of Indians and sold them into slavery.

---

1. Compare Port-aux-Basques, note, p. 231, of the *Canadian History*, March 1900.

The Normands kept several vessels fishing around Newfoundland and Magdalen Islands as early as 1504. Jean Denis, *alias* Rongnoust, of Honfleur, published a map of the coasts of Newfoundland and neighboring places in 1506. One of the landing places on the great island was called after him. Marc Lescarbot says that the Basques, the Normands and the Bretons were regularly visiting the banks for the purpose of fishing.

Thomas Aubert, of Dieppe, travelled through the Gulf of St. Lawrence in 1508. It is said in the *History of Dieppe* that one of his vessels was commanded by Jean Verrazano, and that it went eighty leagues in the Gulf.[2]

Sylvanus, in his map of 1512, outlines the "Square Gulf" — *Golfo quadrado.*

Sébastien Cabot tried to find a passage to the west (1517) by the strait afterwards named from Henry Hudson, but failing in this he coasted the continent without exploring the "Square Gulf"; went south as far as Florida, without landing anywhere.

Verrazano was closely connected with the merchants of Dieppe. In 1523 the king of France commissioned him to go to sea on his (the king's) account. He spent part of the following year in doing so. From Florida to Newfoundland he looked for a passage, but reported that the streams flowing into the Atlantic were all small, even the Hudson River, which he saw because he entered the present port of New York. He says of Newfoundland that "it was known to the Bretons in the old days." He styled the country from

2. On Jean Verrazano see *Mélanges historiques*, vol. 2, pages 26-37.

South Carolina to Maine inclusively the New France. The fact that he had found no large river caused the geographers to imagine that, behind a narrow barrier of land and mountains, there was an ocean—the Sea of Verrazano—a notion which lasted at least eleven years. Verrazano may have obtained some confused ideas of the Great Lakes, through the Indians of Virginia or Pennsylvania, but he knew nothing of the St. Lawrence.

Jacques Cartier's mission was to reach the Sea of Verrazano. His narrative (1534) indicates that Labrador was regularly visited by the French as far as Nataskouan. He speaks of a large vessel from La Rochelle, which he met in the Gulf of St. Lawrence. Coming back, the year after he passed Anticosti, he was told by the Indians that higher up he would reach fresh water. Sailing in that direction he discovered the St. Lawrence through the whole length of the Province of Quebec.

Sixty years later, Samuel Champlain resumed the work at the point where Cartier had left it (Montreal), and described Upper Canada. The problem of the sources of the St. Lawrence remained unsolved until about 1660. The North-West was penetrated for the first time in 1731, and we began to form a correct idea of the breadth of the continent in 1745. Therefore no one man has discovered Canada; this was accomplished by successive adventurers, each one having a certain share of credit therefore, but Cartier's share is greater than that of any two explorers put together.[3]

3. G. U. Hay says that all authorities are not in entire agreement with Dr. Sulte on several of the foregoing points.

Early Forts in the North-West

— 1678 —

Charles[1] Greysolon de la Tourette, a native of the city of Lyon, built fort Kaministiquia[2] at the entrance of Lake Nipigon, near the mouth of River Ombabika.

— 1684 —

The same erected fort La Tourette, same Lake.[3]

— 1685 —

The same erected fort des Français, same Lake, near the forks of Rivers Kinagami and Albany now.

— 1688 —

Jacques de Noyon, born in Three Rivers, went by the Kaministiquia (now city of Fort William) and River la Pluie to Lake of the Woods where he spent the winter. On the return journey, one of his best "voyageur" was drowned in the lake called after that man since: Lacroix.[4] No fort built.

— 1717 —

Zacharie Robutel de la Noue, born in Montreal, built fort Kaministiquia (now city of Fort William)

---

1. Also called Claude. He was the brother of Daniel Greysolon, sieur Duluth.
2. Or Caministigoya. Mr. Sulte believes the meaning is: plantation of sticks of wood.
3. Fort Kaministiquia seems to have been restored in 1684 and called La Tourette. Do these two names appoint the same fort? I think so.
4. *Bulletin des recherches historiques*, 1916, p. 350.

and named it thus. Afterwards I find the place called Trois-Rivières. Soon after 1717 La Noue made a trading post which he called Tekamaniounen, near where fort Frances was built years later, but he abandoned it before 1720. Between 1718 and 1720 La Noue erected a fort at Grand Portage entrance of River Pigeon (rivière aux Tourtres).

— 1731 —

Christophe Dufrost de la Gemeraie, born in Montreal, erected fort St. Pierre, by direction of La Vérendrye, born in Three Rivers, at the outlet of Lake la Pluie, in a creek (*anse* in French) of River la Pluie, about two miles east of fort Frances later. The christian name of La Vérendrye was Pierre.

— 1732 —

At the mouth of little River Angle, north shore, at a few acres of Famine (Bucketi) Island and at one hundred and eighty miles of later fort Frances, Lake of the Woods, and seven leagues from Massacre Island, was built fort St. Charles, named after Charles de Beauharnois, Governor-General, and also Father Charles Messager who was with La Vérendrye. Since 1902 crosses have been planted at Massacre Island and on the site of fort St. Charles.

— 1733 —

Fort La Fourche was built six miles lower than the town of Selkirk. The place was known as "La Fourche aux Roseaux" (Reeds). Christophe Dufrost de la Gemeraie died there and was buried on the spot. By the Grand Portage La Vérendrye opened the route to Lake la Pluie. Lake of the Woods, River Winnipeg and fort La Fourche was at the outlet of that River.

It was followed until 1797. In 1767 or 1768, Thomas Curry was at Grand Portage.[5]

— 1734 —

Autumn. Fort Maurepas (Prime Minister of Louis XV.) was built on the north shore of River Maurepas (now Winnipeg), a little below fort Alexander and on the opposite side, outlet of River Winnipeg. This was done by the eldest son of La Vérendrye.

— 1738 —

Fort La Reine, at Portage la Prairie, one hundred and eighty miles from the present city of Winnipeg, was erected in October by La Vérendrye. Same month, d'Amours de Louvière, born at Quebec, erected fort Rouge, on the south shore of the mouth of River Assiniboine. D'Amours was under La Vérendrye.

— 1741 —

The second son of La Vérendrye (called "le chevalier") built during the autumn fort Dauphin at the north-west point of Lake Dauphin.

— 1748 —

Charles-Joseph Fleurimont de Noyelle, Military Officer born in France, was in charge of the North-West. The sons of La Vérendrye were under him. They erected fort Bourbon I, Lake Winnipegosis, at the entrance of River la Biche (Read Deer, Red Deer). The sons of La Vérendrye also erected fort Poskayac near the forks of the Saskatchewan.

— 1750 —

Fort of Sault Ste. Marie, established by a company of Le Gardeur de St. Pierre, born in Quebec, and

5. See *Mélanges historiques*, vol. 3, p. 62, 75, 78.

kept always afterwards. Le Gardeur de St. Pierre is at that date the head of the North-West fur trade.[6]

— 1751 —

Joseph Boucher de Niverville, born at Three Rivers, got sick at the forks of the Saskatchewan and from there sent some men by the south branch of that river to build a fort at Bow River. They placed that post on the spot where the barracks of Calgary was erected about 1875 by Captain Brisebois. It was called fort Jonquière in honour of the Governor-General.

— 1752 —

Or thereabout. The fort Bourbon I being abandoned, another one by the same name was placed where the Saskatchewan widens to form Lake Bourbon (now Cedar Lake). In 1770, Thomas Curry, above mentioned, in one single trip to fort Bourbon II was so successful that he retired from business with a fortune.

— 1753 —

At a few miles from the junction of the two branches of the Saskatchewan, St. Luc de la Corne, born in Montreal, planted fort La Corne. The Indian's name is Nipani (standing upright, *debout*). James Finlay went there in 1771.[7] In 1753, or very near that date, St. Luc de la Corne, or his men, started fort Poskayac II and I believe fort Frances, at the entrance of Lake Cumberland. This is not clear to me.

— 1754 —

During the summer St. Luc de la Corne built fort Pasquia on "Rivière Carotte" whatever it may be.

---

6. See *Mélanges historiques*, vol. 3, p. 60, 61.
7. See *Mélanges historiques*, vol. 3, p. 62, 73, 74.

I have a note saying that in 1784 or 1785 Roderic McKenzie reopened the route of the River Kaministiquia abandoned since many years (?) and that he called it "Route du lac du Chien" because this lake is on that route.[8]

November 4th, 1919.

8. See *Mélanges historiques*, vol. 3, p. 69.

Sources of Information

Canada's History

The sources of information from which the history of Canada is derived may be divided into six classes, as follows:

First.—Correspondence of the governors and the intendants at Quebec, with the ministers of marine and colonies, terminating in 1760. Deposited in Paris archives.

Second.—Correspondence between the governors at Quebec and the cabinet of St. James, from 1760 to 1841. Deposited in the colonial archives and the British Museum, London.

Third.—Notarial deeds, registers of the church, judicial papers, land titles and documents belonging to them. Deposited in many places in the Province of Quebec.

Fourth.—Records of families, old letters, memoirs concerning historical facts, account books, posters of an official character. To be found everywhere and nowhere—but the amateurs as a rule are pretty sharp at detecting their existence.

Fifth.—Now, the printed matter. We have a series of newspapers from 1764, more or less complete. The books of the sixteenth, seventeenth and eighteenth centuries pertaining to New France form a small but valuable library.

Sixth.—To these, add the numerous publications upon America put into circulation during the past and the present centuries, and in which are to be found mentions of Canadian affairs of the past, and you will have a fair idea of the work awaiting an amateur who wishes to study the annals of Canada.

All those who wrote books or pamphlets upon the history of Canada, from Jean Verrazano, in 1526, to P.-G. Roy, in 1921, were actuated by one of three motives. Either they were reporting on official missions, or they were interested personally in the defense of a case, or were amateurs engaged in the work as a labor of love. William Kingsford (1898) is one of this last category. Francis Parkman alone was a "professional" in that line. We, in Canada, never make any money by writing.

Let us note how the writers of so many volumes have succeeded one another, and also how they gathered additional matter, one after the other, as years rolled on. Jean Verrazano, Jacques Cartier, Roberval, Jean-Alphonse Fonteneau *alias* Alphonse Saintongeois, De Léry, Samuel Champlain, Marc Lescarbot, Gabriel Sagard, Denys, Pierre Boucher, Marie de l'Incarnation, the Jesuits' relations, La Hontan, Hennepin—all before 1700—wrote out their personal impressions of the country and, of course, could not go any further, because the archives were kept secret in their days.

By using this little primitive library, and adding to it certain information which had been cumulatively obtained by the end of the seventeenth century, Ducreux, LeClercq, Latour, Claude LeBeau produced a new kind of books, based mostly upon previous works.

Xiste Le Tac did the same, but his manuscript remained unknown for two centuries. The readers of 1700, therefore, were not deprived of historical literature concerning Canada, but no historian had entered the field as yet. La Potherie analysed, rather extensively, the printed knowledge above mentioned and furnished, besides, a large share from his own experience in Hudson Bay and the Great Lakes, as well as the Upper Mississipi. The contribution of Nicolas Perrot helped him immensely in all that which concerns the Indians. Perrot's remarkable *Mémoires* were not published until our own day.

Charlevoix, in 1744, tried to grasp the whole history of the colony and to embody his efforts into a large work. He does not seem to have consulted many original sources except a few letters from men in high position, and the writings of Perrot. The main portion of his books is made out of the *Jesuits' Relations*. He closes his narrative in 1720.

In 1744 war commenced between Canada and the English colonies of the East, as well as against the Indians of the West, and no rest was given to the Canadians until the autumn of 1760. Our Seven Years' War lasted in reality sixteen years. Under these circumstances it is hard to believe that the works of Charlevoix had many readers among us,[1] even if they were seen here. Consequently we infer that the French Canadians were limited, until about 1830, to the books on the history of Canada published before 1730. As for other classes of literature, they had a sufficient supply. This has been explained elsewhere.

1. That work never circulated in Canada before 1860.

Joseph-François Perrault, a prothonotary of the Court of the King's Bench, Quebec, issued a history of Canada in 1832-36, the first written by a Canadian. It contains nothing new, except some remarks upon the various changes in law that had taken place since the two last centuries. Commentaries upon these points are not to be found in the writings of any previous so-called historians, but even there Perrault had a safe guide in François-Joseph Cugnet, a legist of strong mind who had paved the way for him and many others.

A short digression may not be out of place here, for several authors[2] who published books before Perrault, had elucidated more than one aspect of our history, and it is only right not to forget them. Ducalvet (1784),[3] Weld (1807), Heriot (1807), Lambert (1810), Anderson (1814), Hall (1817), Palmer (1818), Sansom (1819), Bibaud (1820), Bouchette (1830) had contributed a certain amount of historical material, spread through numerous volumes on immigration, commerce, travels, administration, industries, etc., and historians in due time, availed themselves of this information.

But the archives of the ancient days still remained sealed to us.[4] Our *Alcoran* was Charlevoix, the compiler of books printed before 1730. It was considered an impossibility to have access to the depots designated at the beginning of this article as belonging in the first and second classification—and so it was.

2. Not historians.
3. Most false and deceiving.
4. An immense gathering of old records has been made since 1898.

Next came F.-X. Garneau, with a new prospect before him. He observed that there was a tendency among writers[5] to ignore the good that could be said of the French population of the colony, and he conceived the plan of a work calculated to link together the facts by which could be shown the conduct of these people since the early settlement of Quebec. He sounded the note of patriotism and pointed out abuses of the British authorities. His conception of history and of the duty of an historian was admirable. His perspicacity was such that we never find him in conflict with any of the mass of documents brought to light afterwards. He remains unrivaled up to date for clear exposition of the events extending from Cartier's time to 1840. Avoiding useless details, his pen delineates nothing but broad lines, and his descriptions are easily remembered.

Contemporaneous with Garneau's book was published a history of Canada by Michel Bibaud, wholly lacking in philosophy, and altogether imbued with a singular monarchial or British spirit in the sense of keeping the administration of the colony under the thumb of the ministry in London. The political parties represented by Garneau and Bibaud in their books (1845) had fought against one another during the rebellion of 1837.

By the year 1850 we have access for the first time to about 20,000 foolscap pages of manuscript copied from the archives of Paris, at the suggestion of Papineau. Twenty years later the archives of London were also open to us. The Canadian Government has

5 English writers especially.

done very little towards defraying the cost of that work; nevertheless an immense number of documents from those two sources are now in our possession and more are to come soon.

The innumerable acts, etc., mentioned as classes 3 and 4 at the beginning of this article did not attract much attention before 1840, but they are pretty well explored at this moment and the press of the past few years has been busy in bringing them to light. The amateurs have their hands full of all this new material.

The time has come for a catalogue of all the works published upon the history of Canada.[6] Such an enterprise presents many difficulties at the outset, and the sale of it could not be productive in a small community of 5,000,000 souls—unless it is undertaken by an American.

June 1898.

6. See Dr N.-E. Dionne, *Inventaire chronologique*, in five parts, printed from 1904 to 1909 in the transactions of the Royal Society of Canada.

TABLE DES ARTICLES

	Pages
La Rivière-du-Loup (en haut),	5
Lachine,	66
L'Amiral sir William Phips,	90
L'Ile-à-la-Fourche (Nicolet),	93
Le Château Bigot,	107
L'Ile de Jersey,	118
Early Explorers of Canada,	135
Early Forts in the North-West,	138
Sources of Information: Canada's History,	143

Index Général

Abraham, René 104
Adams, John, arpenteur 94
Ainslie, Gilbert 117
Algonquins, Sauvages 7
Alix ou Aly, Vincent 80
Allète ou Alain, Georges 80
Anseau de Berry et des Essarts, Benjamin 25
Anseau, Marie-Anne, Soeur Sainte-Thérèse, Ursuline 44
Antrobus, John, grand-voyer 62
Archives du Canada en France 23, 24, 147
Arcouët, Jean 104
Arnold, Benedict, général 116
Aubert, Thomas 136
Aubuchon, Jeanne 33
Auger, voir Lemaître.

Badeaux, J.-B., notaire 51, 55, 56, 57
Barabé, Marie-Jeanne 42
Bareau, Marc 37
Baron, Louis 26, 30, 31
Barons, Club des 117
Bau, voir Lebeau.
Barré, Marie-Anne 89
Baudry dit Desbuttes, Guillaume et Jeanne 21
Baudry, Madeleine 27
Bazin 55, 57
Beaubien, voir Trottier de Beaubien.
Beaugrand, Honoré 70, 71
Beauharnois, Charles de, gouverneur général 139
Bécancour, rivière 105
Bédard, Joseph 116
Bégon, Michel, intendant 108, 109, 114, 117
Bell, Mathew 117
Bellemarre, abbé J.-E. 99
Benassis, Madeleine 21
Benoit, Marguerite 40

Bérard dit La Reverdra, Jean 26, 27, 29, 30, 31
Bergeron, François 12,30,31,33,35,37,40
Bertrand, abbé Laurent-Joseph 52
Bibaud, Michel, historien 146,147
Bigot, château (à Charlesbourg) 107-117
Bigot, François, intendant 107-117
Biron, capitaine de milice 56, 57
Blackstone, H., shérif 95
Blondeau, Jeanne 104
Boivin, Joseph 56, 58
Bonnefond, voir Passerieu dit Bonnefond.
Bory ou Bornay dit Grandmaison, Laurent 80
Bouchard, P. 80
Boucher, Marie 102
Boucher, Pierre 144
Boucher de Grandpré, Lambert 21
Boucher de Niverville, Joseph 141
Bouchette, Joseph, arpenteur général .. 10, 49, 54, 62, 64, 97, 146
Boulanger (Le), Jean-François 20
Bourbon, fort 140, 141
Bourne, M. 111, 117
Boyvinet, Gilles, juge 11, 19
Broglie, ce nom 96, 100, 101
Brousseau, Léger 116
Brugnon dit Lapierre, Pierre 12, 27, 29, 30, 31, 35
Burel, Pierre 31

Cabot, Jean et Sébastien 135, 136
Caiet, Jeanne 104
Caillé ou Cayer, Marie 54
Caldwell, sir John 117
Calgary, ville 141
Cardinal, René 53
Carleton, Guy, gouverneur général 57
Caron, abbé Napoléon 5, 52
Cartier, Jacques 136, 137, 144
Carufel, voir Sicard de Carufel.
Casgrain, abbé H.-R. 110, 112
Cavelier, abbé Jean 66
Cavelier de La Salle, voir La Salle.
Chabaudie dit Lépine, Jean 104
Champigny, Jean Bochart de, intendant 17
Champlain, Samuel 6, 136, 137, 144
Charbonnier, Marie-Madeleine 81
Charlevoix, Père F.-X. 145, 146
Charmois dit Duplessis, Noël 80
Chartier, René 80
Châteaudeau dit Massias, Mathias 80

Châteauguay, rivière appelée rivière du Loup 35
Chatereau, Jean 116
Chené dit La Garenne, Bertrand 32
Chené, Geneviève-Elizabeth 32
Chicot, fief 53, 56
Chrétien, Jacques 49
Cockburn, colonel 111, 112, 117
Coltman, John 117
Cortéréal, Gaspard de 135
Couc, Pierre 30
Courcelles, Rémy de, gouverneur général 71
Cousson, François 104
Coy, Charlotte 27, 29
Crawford, William 115, 116
Cressé, Charlotte 105
Cressé, Michel 97, 98, 99, 105
Crevier, Claude 41
Crevier, Marie-Catherine 36
Cugnet, François-Joseph 146
Cuillerier, René 71, 80
Cuillerier, fort 70
Curry, Thomas, traiteur 140, 141
Cusson, Jean 12

D'Amours de Louvière 140
Daniau, Jacques 105
Dauphin, fort 140
Davaux, Simon 80
Demers, abbé Jérôme 113
Denis, Jean 135
Denys de Vitré 105
Denys, Marguerite 105
Desauneaux, Judith 30
Deschamps, Marie 25, 36
Deserres, Michel 37
Desjarlais, voir Gerlaise.
Devost ou Devaux, Louis 31
Dielle, Paul 46
Dion, J.-O. 94
Dionis, François 8
Dionne, Dr N.-E. 148
Dollier de Casson, p.s.s., ... 68, 69, 70, 73, 74, 101
Doucet, Nicolas-Benjamin 93, 94
Doyon, Marie-Madeleine 27, 28, 31
Drouet de Mareuil, voir Mareuil.
Dubois, Jean et Marie-Anne 52
Ducalvet, Pierre 146
Dufrost de la Gemeraie, Christophe 139

Du Lignon dit Lamirande, Jean 35
Duluth, Daniel Greysolon 138
Dumoulin, Emmanuel 51
Dupont, Vinceslas 111
Dupuis, Zacharie 71
Duquet, Françoise 114
Dutaux, Pierre 33

Estèbe, Guillaume 115
Etienne, Philippe 32, 33

Fabert, voir Lefebvre.
Fafart dit Longval, Michel 22, 46
Fagueret dit Petitbois, Jean 80
Falaise de Gannes, Mlle de 59, 62
Feniou, Guillaume, marchand 9
Ferland, abbé J.-B.-A. 113, 114, 117
Finlay, James, traiteur 141
Folleville, voir Testard de Folleville.
Fonteneau, Jean-Alphonse, pilote 144
Fort-William, ville 138
Foucault, François 114
Français, fort des 138
Frances, fort 139
Fraser, Simon, négociant 115
French Shore de Terreneuve 118
Frontenac, comte de, gouverneur général 10, 17, 19

Gaillard, Guillaume 114
Galinée, abbé Dominique 67, 68, 69, 73, 74
Garigues, Claude 80
Garneau, F.-X., historien 147
Gaultier de Varennes, René 102
Gaultier de la Vérendrye, Pierre 139, 140
Gauthier, Pierre 80
Geoffroy, Nicolas 105
Georgeau, Pétronille 89
Gerbaut dit Bellegarde, Christophe 30, 31, 32, 33, 34, 36
Gerlaise, Jean Jacquet de, dit Saint-Amant,
11, 12, 26, 28, 29, 30, 31, 33, 35, 36, 40, 41
Gerlaise, Jean-François Jacquet de 41
Gerlaise, Marguerite Jacquet de 36
Germano, Joachim 26, 28, 30, 31
Gerson dit Saint-Germain, Jean 49
Gervais, Marie 32
Girouard, Désiré, auteur, sa famille 66-39
Godefroy de Lintot, Agnès 42, 44
Godefroy de Lintot, Charlotte 21

Godefroy de Lintot, Michel 21
Godefroy de Normanville, Louis 102
Godefroy de Tonnancour, René 22, 56, 57, 58
Godefroy de Vieux-Pont, Catherine 40
Godefroy de Vieux-Pont, Charlotte 22
Godefroy de Vieux-Pont, Jacques et Joseph 102
Goubeault, Pierre 45
Grand-Portage 139
Grand-Pré, fief 114, 116
Grant, William, négociant 115
Gravier, Gabriel, auteur 66
Gray, Raphaël 115
Gugy, Conrad 57, 58
Guinard, Pierre-Alexis 35, 36

Hamilton, George 117
Haro, clameur de 119, 120
Hébert dit Saint-Martin, Etienne 80
Hennepin, Frère Louis 144
Heriot, George 117
Hertel, Charles-Exupère 21
Howells, William Dean 111
Hugo, Victor, son exil 124
Hunter's Town 54

Ile-à-la-Fourche 93-100
Invasion de 1775 55

Jersey, île de 118-134
Joachim, Bernard 104
Jolliet, Louis 75
Juges de seigneuries 20

Kalm, Peter, botaniste 52, 53
Kaministiquia, fort, 1678, 1688 138
Kingsford, William, historien 144
Kirby, William, romancier 111

Labarre, Jacques de 28, 31
Lacerte, voir Vacher dit Lacerte.
Lachine, ses commencements, massacre de 1689 66-89
La Corne, fort 141
Lacroix, voyageur 138
Lafond, voir Pepin dit Lafond.
La Fouille, voir Pernon de la Fouille.
La Fourche, fort 139
La Hontan 144
Lalongé, voir Lemaître.

Lamarche, Jean de 102
Lambert, Georges 62
Lambert-Dumont, Nicolas-Eustache 93, 94, 95
Lamirande, voir Du Lignon dit Lamirande.
Lamontagne, François Bansliard dit, 12, 26, 27, 28, 31, 33, 35, 36
Lamothe-Cadillac 102
Langlade, Charles Mouet de Moras de 102
La Reine, fort 140
Larose, capitaine de milice 57
La Salle, René-Robert Cavelier de 66-89
Laspron dit La Charité, Jean 104
Laterrière, Pierre de Sales 58, 59, 60, 61
La Tourette, fort, 1684 138
La Tourette, Charles Greysolon de 138
Latour 144
La Vérendrye, voir Gaultier de la Vérendrye.
Lavergne, François 100, 104
Le Beau, Claude 144
Lebeau (ou Bau), Jeanne 52
Leber, Jacques 68, 79
Le Boulanger, voir Boulanger.
Le Chasseur, Jean 10-14, 19-22, 34, 35
Le Chasseur, Roch, officier militaire 22, 23
Le Chasseur, abbé Roger-Chrétien 23
Leclerc, Catherine 22
Leclerc, Etiennette 33, 37, 40
Leclerc, Florent et Jean 33
LeClercq 144
L'Ecuyer, Benjamin, arpenteur 94
Lees, John, négociant 116
Lefebvre, Jacques 105
Lefebvre, Marie 40, 104
Lefebvre, Michel 54
Lefebvre, Noël 40
Lefebvre dit Bélisle, Ignace 46, 52
Lefebvre dit Descoteaux, Pierre 35, 37, 41
Lefebvre dit Fabert, Jean-Baptiste-René 52
Lefebvre dit Lasisseraye, Pierre 22
Lefrançois, Françoise 100, 104
Le Gardeur, Marie-Charlotte 20
Le Gardeur de Montesson 55, 57
Le Gardeur de Saint-Pierre 140, 141
Lemaître Antoine 33
Lemaître, Charles 31
Lemaître, Etienne 37
Lemaître, Marguerite 30, 32, 33
Lemaître, Marie-Louise 25, 27, 29, 32, 33
Lemaître, Pierre 34

Lemaître dit Auger, Charles 40, 48
Lemaître dit Auger, Joseph 50
Lemaître dit Auger, Michel 49
Lemaître dit Lalongé, Jean 40, 49, 53
Lemaître dit Lamorille et Le Picard, François .. 26, 27, 32, 34
Lemire, Louise 105
Lemoine de Longueuil, Charles 68, 79
Le Moine, J.-M., auteur 110-116
Le Neuf de la Vallière, Michel 17, 18
Lenoir-Rolland, François 71, 80, 81
Le Pelé, Catherine 106
Leproust, Jean 51, 56, 58
Leroux dit Cardinal, J.-B. 116
Lesage, Jean-Baptiste 35, 36
Lescarbot, Marc, historien 136, 144
Lesieur, Clément 128
Lesieur-Desaulniers, François, auteur, 5, 15, 25, 37, 48, 51, 52, 61
Le Tac, Xiste, Récollet 27, 105, 145
Lossing, colonel Benson J. 111
Loubias, Arnoult de 96-102
Louiseville (son histoire) 5-65
Loups en Canada 6, 8
Lymburner, Adam 117

Madry, Jean, médecin 114
Maheux, F.-X., archiviste 112, 116
Malchelosse, Gérard 47
Manereuille, Jacques-Théodore Cosineau de, 7, 9, 10, 14-18, 38
Marceseau, Charlotte 40
Marest dit Lebaron, Marin 12, 25, 31, 35, 36
Marest, Marie-Thérèse 25, 36
Mareuil, ce nom 16, 18
Mareuil, Pierre de, Jésuite 18
Mareuil, Drouet de, enseigne, 1761 18
Margry, Pierre, auteur 68, 73, 74, 75
Marmette, Joseph, auteur 111, 112
Marsil dit l'Espagnol, André 104
Maskinongé 38, 53
Massicotte, E.-Z. 5, 26
Mather, Cotton, auteur 90
Maurepas, fort 140
McKenzie, Roderic 142
McTavish, château à Montréal 117
Méchin, Jeanne 105
Meloche, François 80
Mercier, abbé Jean-Auguste 53
Mercier, Marie 104
Merlet, capitaine de milice 56

Messager, Père Charles 139
Meti8ameg8k8c, Algonquine 30
Millot, Jean 80
Moireau, Claude, Frère récollet 100
Moisan, Nicolas 80
Montesson, voir Le Gardeur de Montesson.
Moras, île 42, 98, 99, 103
Morel de la Durantaye, Olivier 114
Morin, Jacques 80
Mouet, François, marchand 101
Mouet, Pierre 42
Mouet de Moras, Pierre 98, 101, 102, 103, 105
Mouet de Moras, Thérèse 42-45
Munro, David 117
Myrand, Ernest, auteur 92

Nicolet, seigneurie, premiers colons 96, 103-106
Noiseux, François, grand-vicaire 51
Nord-Ouest, forts français dans le 138-142
Noyelle, Charles-Joseph Fleurimont de 140
Noyon, Jacques de 138

O'Brien, Edouard, archiviste 112
Officier réformé, ce terme 16
Ogden, C.-R. 93, 94
Ohio, rivière, 1669 .. .. 68, 73-75
Ouilem, Joseph-Thomas, voir Williams.
Ozanne, Nicolas 80

Paillé, Charles 49
Papineau, Amédée 111, 112, 117
Papineau, Samuel 36
Parkman, Francis, historien 74, 144
Pasquia, fort 141
Passart dit La Bretonnière, Jacques 27, 29-35, 37
Passerieu dit Bonnefond, Pierre 35, 36
Pelletier, Marie-Angélique 28, 33, 40
Pepin, Guillaume 105
Pepin, Jacques, Marguerite et Elizabeth 104
Pepin dit Lafond, Etienne 102
Pepin dit Laforce, Pierre 105
Pernon de la Fouille, Jean-Maurice-Philippe de 15, 30
Perrault, Joseph-François 146
Perrot, Nicolas 13, 14, 21, 74, 145
Pérusse, Antoinette, Jean et Louis 42
Pérusseau, Pierre 80
Petit, Alexandre et Moïse 9
Petit, Marie-Jeanne 41

Petit dit Bruno, Joseph 12, 14, 27, 32, 34, 37-39
Pétrimoulx, J.-B. ou Dominique, Récollet 59-62
Phipps, amiral sir William 90-92
Picard, Antoine 80
Pillard, Louis 46, 51
Planche, Jean de la 26, 31
Poignet dit Beauregard, Marguerite 104
Pointe-au-Sable de Nicolet 105
Pombert, voir Trottier de Beaubien.
Poqueleau, Père Charles 49, 52
Portage-la-Prairie 140
Poskayac, fort 140
Pouget, abbé J.-B.-Noël 56, 58
Poulin, Pierre 48, 51
Poulin de Courval, J.-B. 45
Pownall, sir George 117
Prétorius, colonel allemand 59, 60, 61
Prévost, Elie 105
Puante, rivière, voir Bécancour.

Radcliffe, Anne Ward, romancière 112
Rapin, André 80
Rémy, fort 70, 71, 78, 79
Rémy, abbé Pierre 71
Renaud, Anne 104
Reverdra (La), voir Bérard dit La Reverdra.
Rhéaume, J.-P., avocat 117
Rhéaume, Robert 80
Richard, André, Jésuite 102
Riedesel, général 58
Rigaud, Judith 26, 27, 34
Rivière-du-Loup (en haut), son histoire 5-65
Rivière-du-Loup (en bas) 8
Robutel de la Noue, Zacharie 138, 139
Rolland, fort 70
Rollon, prince normand 119, 120
Rouge, fort 140
Rousseau, Edmond, romancier 111, 112
Ryland, Herman W. 117

Sagard, Frère Gabriel 144
Saint-Amant, voir Gerlaise.
Saint-Aulaire, comte 59-61
Saint-Charles, fort 139
Saint-Cuthbert, paroisse 56
Saint-Germain, Pierre 80
Saint-Jean, fief 14, 39, 43, 48-51
Saint-Léon, paroisse 54, 55

Saint-Maurice, forges 58
Saint-Pierre, fort 139
Saint-Sulpice, côte 66-73
Sainte-Suzanne, rivière 6
Saint-Valier, Mgr de 16-18
Sault Sainte-Marie, fort 140
Seigneuret, Etienne et Marguerite 21, 102
Shaw, Angus 117
Sicard de Carufel, Jean 37
Sicard de Carufel, fief 48-50
Stewart, John, Gray et Charles 115, 116, 117
Sylvanus 136
Talleyrand, famille 19
Talon, Jean, intendant 113, 114
Tarieu de Lanaudière 56, 57, 58
Tarieu de Lanaudière, Charles 117
Tartuffe, comédie de Molière 16
Tavanelle, Jeanne 28
Tekamaniounen, poste de traite de l'Ouest 139
Terrien, Jean 26, 31
Testard, Marie 35
Thibaudeau, Mathurin 80
Toupin, Marie 42, 101, 102
Trois-Rivières, juridiction 52
Trottier, Marie 52
Trottier dit Beaubien, Madeleine 46
Trottier dit Beaubien, Michel 14, 39, 40-46
Trottier dit Pombert, Alexis 42
Trottier dit Pombert, Antoine 40
Troupes dites de la marine 16
Trudelle, abbé Charles 110, 111, 113, 114
Trudelle, Jeanne 29, 33

Ursulines des Trois-Rivières 14, 38, 39, 42, 43, 47-50

Vacher dit Lacerte, Jean-Charles et Guy 40
Vallières de Saint-Réal, avocat 93
Vauvril de Blason, Marie-Marguerite 21
Verdun, paroisse 70, 71
Verrazano, Jean 136, 144
Vienne, François-Joseph de 115

Wace, Robert, poète 120, 128, 132
Williams, Joseph-Thomas (ou Ouilem) 128
Wilson, William, négociant 116
Winnipeg, ville 140
Wyse, Frédéric, perruquier de Québec 117

Yamachiche, paroisse 5, 7, 39

APR 13 1955

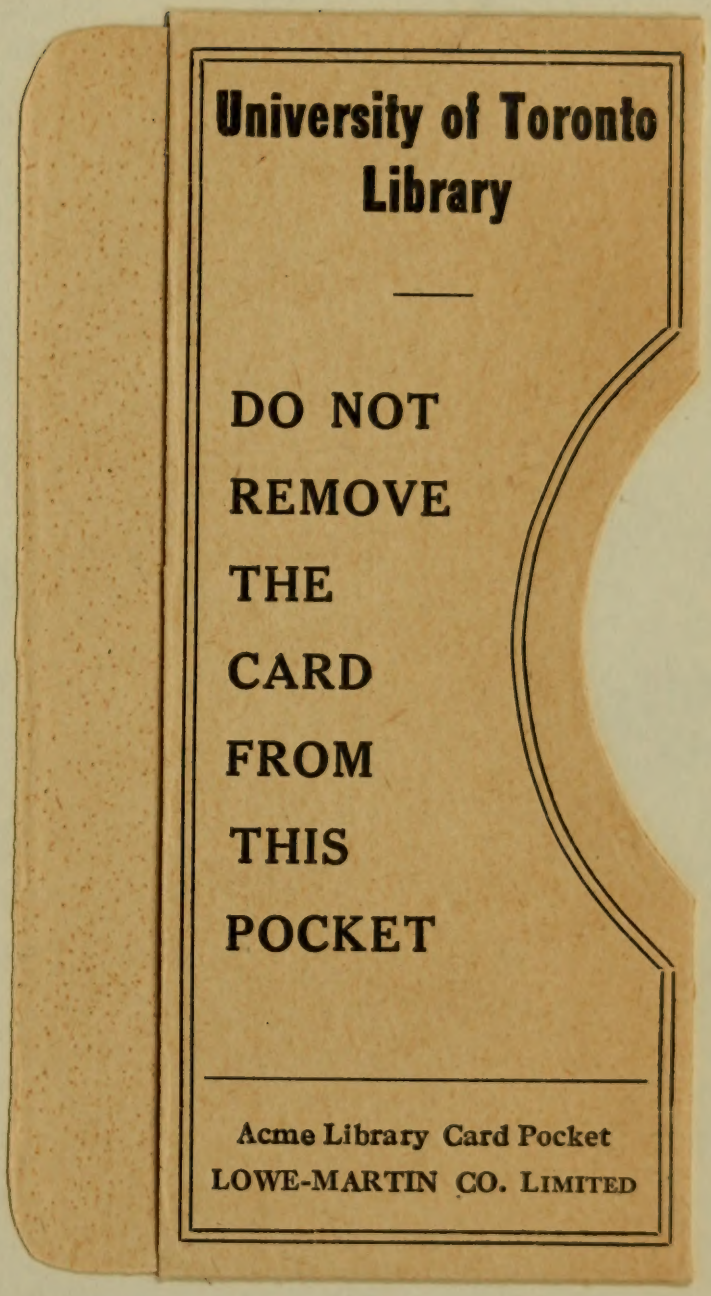
University of Toronto
Library
DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET
Acme Library Card Pocket
LOWE-MARTIN CO. LIMITED